00098025

BOMBAY BRANCH

OF THE

Royal Asiatic Society.

CLASS

Digitized with financial assistance from
Government of Maharashtra
on 30 January, 2020

MENAGIANA
ou
PENSEES
JUDICIEUSES
du
Mr. MENAGE.
J: Schijnvoet Fecit.

SUITE DU MENAGIANA, OU BONS MOTS,

RENCONTRES AGREABLES,

PENSE'ES JUDICIEUSES ET

OBSERVATIONS CURIEUSES,

DE M. MENAGE.

Troisieme Edition augmentée.

TOME SECOND.

6025

V. 17

nn-i-4

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE DE COUP, Libraire dans le Kalverſtraat, à l'Enſeigne de Ciceron.

M. DCCXIII.

Gad
Fo 898.4
Mien/Sur

US038

00098025

MEMOIRES
POUR SERVIR
A LA VIE
DE M. MENAGE.

MONSIEUR Ménage nâquit à Angers le 15. Août 1613. de Guillaume Ménage, Avocat du Roi dans la même Ville, & de Guionne Ayrault, sœur de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel.

Dès sa plus grande jeunesse il fit paroître tant d'inclination pour l'étude que son pere se crut obligé de n'épargner rien pour lui donner une éducation conforme à de si belles dispositions. La mémoire prodigieuse qu'il avoit ne contribua pas médiocrement à ses premiers progrès, & on a remarqué en lui ce merveilleux talent jusqu'à la fin de sa vie.

Lors qu'il fut en âge, son pere lui fit apprendre les premiers élémens de la Langue Latine, & sans s'arrêter à lui faire faire de thêmes comme on fait ordinairement, on lui fit lire & expliquer les meilleurs Auteurs de la belle Latinité. C'est de cette maniere qu'il fit ses humanitez, d'où il passa à l'étude de la Philosophie, dans laquelle il fit un progrès extraordinaire. Pour le délasser quelquefois de sa trop grande application, son pere lui donna des Maîtres de Musique & de Danse; mais il ne put réüssir ni dans l'une, ni dans l'autre. Il avoit même si peu de disposition à la Musique, qu'il ne lui fut pas possible, comme il le disoit lui-même, d'apprendre jamais aucun Air, pas même une chanson à boire.

Il s'appliqua avec plus de succès à l'étude du Droit, & plaida à Angers en 1632. Dans cette même année il fut amené à Paris par M. Loyauté, ami particulier de son pere, & reçû Avocat au Parlement, où il plaida plusieurs Causes, une entr'autres pour M. Sengebere son Maître de Droit, qui vouloit re-

pudier sa femme pour cause d'adultere.

Quelque temps après il alla aux Grands jours de Poitiers en qualité d'Avocat, mais à son retour ayant été attaqué d'une Sciatique, & d'ailleurs dégouté de cette Profession, il quitta le Barreau, & s'en retourna à Angers pour faire appliquer le feu sur son mal, ce qui ne se put faire sans d'extrêmes douleurs qu'il souffrit avec beaucoup de constance: aussi, disoit-il, que si on savoit ce qu'il avoit souffert, on lui érigeroit des Statuës.

Après son entiere guérison, son pere croyant lui faire plaisir, se démit de sa Charge d'Avocat du Roi en sa faveur. M. Ménage ne vouloit pas le refuser étant chez lui; mais si-tôt qu'il fut de retour à Paris, il lui en renvoya les Provisions. Ce refus mit son pere dans une grande colere contre lui. M. l'Evêque d'Angers écrivit à M. Ménage pour savoir la cause de leur division, & M. Ménage lui fit réponse assez plaisamment, que cela ne venoit que de ce qu'il avoit rendu un mauvais office à son pere.

Dans la suite M. l'Evêque d'Angers fit leur accommodement, & ce fut dans ce tems là que M. Ménage lui déclara le dessein qu'il avoit d'embrasser l'état Ecclesiastique, pour lequel il avoit toûjours eu beaucoup de penchant.

Peu de temps après il fut pourvû de quelques Bénéfices, entr'autres du Doyenné de S. Pierre d'Angers que son pere avoit possedé.

Alors il s'appliqua à l'étude des belles Lettres avec une ardeur dont le succès fut très-heureux. Il rechercha la connoissance des plus Savans de la Ville & des Provinces, & fit habitude particuliere avec tous ceux qui étoient regardez alors comme les arbitres de la réputation des gens de Lettres, & comme les dispensateurs de la gloire.

Toutes ses belles connoissances, & la grande réputation qu'il avoit déja dans le monde, le firent souhaitter avec passion de M. le Cardinal de Rets qui n'étoit alors que Coadjuteur de l'Archevêché de Paris. Il voulut l'avoir auprès de lui, & ce fut M. Chapelain de l'Academie Françoise, ami particulier de M.

M. Ménage, qui lui en parla, & par le moyen duquel il eut une place dans la maison de ce Prélat, avec qui il vivoit fort familierement.

Dans cet état il jouït du repos nécessaire à ses études, & y eut tous les jours de nouvelles occasions de faire paroître son érudition autant que son esprit.

En 1648. il reçut la nouvelle de la mort de son pere, arrivée le 18. Janvier. Etant l'aîné, il eut de sa succession une belle Terre qu'il vendit soixante mille livres à M. Servien, alors Sur-intendant des Finances, & son ami particulier, qui au lieu de lui en payer le prix, lui en passa un Contrat de trois mille livres de rente.

Peu de tems après il obtint par Arrêt du Grand Conseil le Prieuré de Mondidier, qu'il avoit requis en vertu d'un Indult qu'un Conseiller de ses amis lui avoit donné, & dès qu'il fut en possession paisible de ce Bénéfice, il le résigna à M. l'Abbé de la Vieuville, depuis Evêque de Rennes, qui fit créer en sa faveur une pension de quatre mille livres sur deux

Abbayes; ſur celle de ſaint Lomer de Blois, quinze cens livres; & ſur celle de Savigny, deux mille cinq cens livres, dont il obtint l'agrément du Roi.

Ce fut alors que ſe voyant délivré des charges de ce Benéfice, & du ſoin de pourſuivre un Receveur, il dit à ſes amis en raillant: Je ſuis à préſent *vir ſupra titulos*.

Dans ce tems-là il fut chargé par M. le Cardinal Mazarin & par M. Colbert, de faire un rôle de gens de Lettres, comme celui qui les connoiſſoit mieux, puiſqu'il avoit correſpondance non ſeulement avec ceux de Paris & des Provinces, mais auſſi avec les étrangers. Cette recherche ne produiſit rien alors, mais quelques années après elle eut ſon effet, & il fut gratifié pour ſa part d'une penſion de deux mille livres, qui ne lui fut payée que pendant les quatre premieres années.

Cette augmentation conſiderable de revenu lui procura un plus grand repos & plus honnête loiſir que jamais pour travailler à pluſieurs Ouvrages qu'il donna ſucceſſivement au public.

En

En 1650. il fit imprimer ses *Origines de la Langue Françoise*, qu'il dédia à Messieurs du Puy. Il n'épargna rien pour les faire bien imprimer & fort correctement, puisque les connoisseurs disoient alors que ce Livre étoit un chef-d'œuvre en fait d'Impression. Il travailla pendant toute sa vie à les augmenter; mais il n'eut pas la satisfaction de les voir entierement imprimées, & cet Ouvrage ne fut achevé, & ne parut que plus d'un an après sa mort. M. Rigault auroit executé le même dessein, s'il n'eut pas été prevenu par M. Ménage. *a.*

En 1652. il mit au jour, sous le titre de *Miscellanea*, un Recueil de diverses Poësies Grecques, Latines, Françoises & Italiennes, qu'il avoit composé en différens temps, & sur divers sujets. Deux entr'autres qui firent beaucoup de bruit; l'une étoit *La Métamorphose du Pédant Parasite en Perroquet.* Il entendoit sous ce nom M. Montmaur, Professeur en Langue Grecque, contre lequel beaucoup d'autres Savans s'étoient déchaînez.

a Voyez à la page 352.

& avoient fait des satyres injurieuses. L'autre étoit, *La Requête des Dictionaires* *, que l'on peut dire être une Piéce des plus ingénieuses qui ayent jamais paru en ce genre. Il ne l'entreprit par aucun mouvement de haine ni d'envie contre l'Academie, mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient vénus dans l'esprit. Il supprima lui-même cette Piéce, & la laissa long-tems cachée parmi ses papiers : mais enfin elle lui fut enlevée, & M. de Montreuil la fit imprimer malgré lui. Il ajoûta à ce Recueil quelques *Lettres Latines*, & une *Réponse à M. l'Abbé d'Aubignac*, & fit imprimer le tout en un seul volume *in quarto*, au devant duquel on voit son portrait gravé. Dans la suite du tems il grossit considérablement ses Poësies, & les fit imprimer plusieurs fois séparément à Paris & en Hollande.

On vit bien-tôt après paroître ses *Remarques Italiennes sur l'Aminte du Tasse*, qui furent suivies de ses

* *Elle est imprimée à la fin de ce Volume.*

ses *Observations & Corrections sur Diogene Laërce*, qu'il fit imprimer à Paris avec beaucoup de soin & de dépense, à dessein seulement de les mettre au net, pour les envoyer en Angleterre. Elles furent imprimées à Londres avec le Diogene Laërce en 1664, & du depuis il les augmenta si considérablement, qu'il donna envie aux Libraires de Hollande de réimprimer cet Auteur comme ils ont fait, avec les Portraits des Philosophes tirez des monumens antiques des plus curieux cabinets de l'Europe. Cet Ouvrage fut achevé en 1691. après avoir demeuré près de neuf ans sous la Presse, & M. Ménage n'en put recevoir que deux Exemplaires par la voye de Strasbourg dans la même année qu'il mourut.

Lors que l'on sut que M. Ménage retouchoit à son *Diogene*, tous ses amis lui firent part de leurs remarques sur cet Auteur. M. l'Abbé Bourdelot & M. Bochart, lui donnerent tout ce qu'ils avoient sur ce sujet. M. Huet se donna la peine de conférer tous les anciens manuscrits de cet Auteur, & fit part à M. Ménage de

ce qu'il avoit remarqué là-dessus; d'autres de ses amis firent la même chose, mais principalement M. Petit, qui lui donna ce qu'on voit de nouveau sur le III. & le V. Livre, & sur les disciples de Platon & d'Aristote.

M. Ménage demeura aussi près de dix années à travailler aux *Etymologies de la Langue Italienne*: qu'il sçavoit à fonds, & sur lesquelles M. Ferrari, que M. Menage reprend en beaucoup d'endroits, avoit aussi écrit. Il est vrai qu'il les quitta pour travailler à la *Vie des Jurisconsultes*, & ensuite à *celles des Medecins*; mais il abandonna ces deux Ouvrages pour satisfaire aux heritiers de M. le Cardinal Mazarin. Ils avoient jetté les yeux sur M. Ménage pour faire un choix de toutes les Poësies qui avoient été composées & publiées en l'honneur du Cardinal, & avoient dessein d'en faire un Recueil pour honorer sa mémoire. M. Ménage y travailla pendant quelques mois, & l'Ouvrage parut imprimé *in folio*, en très-beaux caractéres.

Il reprit ensuite son premier dessein, & ne songea plus qu'à finir ses

Etymologies Italiennes qu'il avoit tant de fois interrompu, & qu'il n'avoit entrepris que pour faire voir à l'Academie de *la Crusca* qu'il n'étoit pas indigne de la place qu'elle lui avoit donnée dans son Corps. Cet Ouvrage fit du bruit dans toute l'Italie, & donna occasion à M. Ménage de s'appliquer ce mot de Cicéron : *Conturbavi totam Græciam*, & il disoit lui-même, qu'il s'étonnoit comment étant François, il avoit osé entreprendre de rendre raison d'une Langue qui ne lui étoit pas naturelle. Cet Ouvrage a été réimprimé à Geneve en 1685.

En 1660. il composa cette fameuse Elégie à M. le Cardinal Mazarin, qui commence par ces mots, *Rerum certa parens, &c.* où parmi les loüanges qu'il lui donne, on prétendoit avoir trouvé une Satyre injurieuse contre une députation que le Parlement fit alors à ce Ministre. Cependant il est vrai que M. Ménage avoit fait cette Elégie trois mois avant la deputation dont on vient de parler. Elle avoit été vûë & lûë de tous ses meilleurs amis, qui n'y trouverent rien à redire ;

dire ; mais ses ennemis, qui peut-être ne la virent qu'après cette députation, croyant avoir trouvé l'occasion de le perdre, ne manquerent pas de donner une interprétation maligne à quelques vers de cette Piéce, entr'autres à celui-ci, où M. Ménage parlant de ces lâches Courtisans, qui après avoir attendu long-temps à la porte du Cardinal, suivent la Chaise ou son carosse pour l'accompagner partout où il va, ce qui est une action indigne d'un homme libre, il dit : *Et puto tam viles despicis ipse Togas*. Ils firent entendre dans le monde que M. Ménage avoit prétendu par ce vers designer Messieurs du Parlement, & ils gagnerent quelques Conseillers, qui suggerez par d'autres, les allerent porter à la Grand'-Chambre ; mais M. Ménage fit connoître à M. le Premier Président de Lamoignon, que bien loin d'avoir prétendu parler de Messieurs du Parlement il n'en avoit pas même eu la pensée, puis qu'il avoit composé cette Elégie trois mois avant cette députation, qu'il ne pouvoit pas deviner se devoir faire. Il fit même cet-

cette protestation solemnelle que l'on rapporte * ici, & que l'on a trouvé écrite de sa propre main, où il explique le mot de *Toga*, selon que les Anciens l'ont toujours entendu; & où il fait voir, par un grand nombre d'illustres témoins, qu'il avoit composé cette Elégie avant la députation du Parlement. Après cela il ne resta aucun doute à M. de Lamoignon de la verité de la chose & de l'innocence de M. Ménage; & dans la suite il ne fit aucune attention à tout ce qu'on lui pût dire contre lui.

Cela n'empêcha pas les ennemis de M. Ménage de continuer leurs discours injurieux contre sa personne & contre ses écrits, & de donner à quelques vers de son Elégie le tour & l'explication la plus maligne qu'ils pouvoient, & ils ne cesserent leur médisance qu'en disant malicieusement, comme on l'a dit encore après sa mort, que M. Ménage ne s'étoit tiré de ce mauvais pas qu'en avouant sa faute. S'il étoit vrai que M. Ménage eût avoué sa faute, comme on le dit, n'au-

roit-

* *Voyez après ces Mémoires.*

roit-il pas ſupprimé lui-même cette Elégie, ou du moins n'auroit-il pas changé les vers que l'on diſoit être les plus injurieux? mais il n'a fait ni l'un ni l'autre, & cette Piéce a toûjours paru de la même façon qu'il l'avoit faite, ſans altération & ſans changement, comme on la peut voir dans toutes les différentes Editions qu'il a fait faire de ſes Poëſies.

Il eſt étonnant que de tant d'amis qu'avoit alors M. Ménage (car c'étoit dans le tems de ſa plus haute réputation) il ne s'en ſoit trouvé qu'un fort petit nombre qui ait pris ſa défenſe; que ceux mêmes qui lui avoient de fortes obligations l'ayent abandonné lâchement (& que les autres qu'il avoit protégé, comblé de bien-faits & de loüanges, ayent été les premiers à l'attaquer. M. Nublé, que l'on peut appeller un parfait ami, réſiſta preſque ſeul au torrent; il prit en main la défenſe de ſon ami, repouſſa avec chaleur les diſcours qui tendoient à ternir la réputation de M. Ménage, & fit connoître avec autant de for-

ce,

ce, que d'érudition, l'erreur de ces faux Savans qui n'entendant pas le mot de *Toga*, lui donnoient une explication contraire à celle que tous les Anciens lui ont donné.

Si cette défense prise si à propos ne fit pas taire entierement les ennemis de M. Ménage, elle suspendit du moins les effets de leur jalousie, & augmenta le nombre de ses deffenseurs. On revint tout à coup de cette accusation grossiere, & l'on s'est étonné plusieurs fois comment elle a pû trouver créance dans le monde, & principalement parmi les Savans ; car enfin à regarder la chose naturellement & de bonne foi, pouvoit-on s'imaginer que M. Ménage, qui avoit toute sa vie négligé de répondre à tant d'écrits que l'on avoit fait, & que l'on faisoit encore contre lui, eut écrit contre un Corps aussi célébre & aussi illustre qu'est celui du Parlement de Paris, qui bien loin de lui avoir jamais causé aucun déplaisir, l'avoit au contraire honoré de sa protection en plusieurs rencontres ? On dit plus : Quand même il seroit vrai que M. Ménage eut fait cette

Satyre contre cette auguste Assemblée, auroit-il osé la faire imprimer, comme il fit, dans la Ville capitale du Royaume, aux yeux de tout le monde ? Y auroit-il mis son nom? s'en seroit-il déclaré Auteur ? Et, ce qui est de plus fort, l'auroit-il présenté lui-même, comme il a fait, à tous les Membres du Parlement? à ceux même qui pouvoient le proscrire, & qui auroient dû le faire? Mais, comme on a déja dit, il avoit alors, comme il a toûjours eu, des jaloux & des envieux de sa gloire, qui ne cherchoient que les occasions de la ternir ou de la diminuer : *Ingrati erunt*, disoit-il, *invidi*, *malefici*, *maledici*, *donec homines*; *illorum igitur ingratum animum*, *invidias*, *injurias*, *maledicta*, *dicteria*, *scommata*, *immotus*, *ut Philosophum & Christianum decet*, *sino præterfluere. Qui me ament*, *qui mihi faveant*, *qui mea tueantur*, *non deerunt viri honesti*, *quorum amicitia & studiis delectabor potius*, *quam illorum injuriis & maledictis laborabo.*

En 1664. M. Ménage mit au jour les Remarques qu'il avoit recueilli des

des plus beaux endroits du Corps du Droit Civil, sous le titre de *Amœnitates Juris Civilis*, qu'il dédia à M. Nublé. Il les fit paroître sous ce titre ingenieux, afin d'engager les jeunes-gens à reprendre l'étude des Loix qu'ils avoient presque abandonnée. Ce Livre fut imprimé pour la seconde fois en 1667.

Vers l'Année 1674. il fit imprimer à ses dépens *La Vie de Matthieu Ménage*, premier Théologal d'Angers; & un an après, celle de *Guillaume Ménage* son Pere, Avocat du Roi, & de *Pierre Ayrault*, Lieutenant Criminel d'Angers. Celle de Matthieu Ménage a été réimprimée & achevée dans la même année de sa mort.

Ses *Observations sur les Poësies de Malherbe*, & ses *Remarques sur la Langue Françoise*, parurent presque en même tems, c'est-à-dire, vers 1675. Il en donna bien-tôt après une suite, ou un second Volume, en 1676.

Tous ces Ouvrages dont on vient de parler ne servirent qu'à le délasser d'un plus considérable, auquel il travailla pendant plusieurs années,

&

& dont il nous donna la premiere Partie en 1683. ſous le titre de *Hiſtoire de Sablé.* Il travailloit encore à la ſeconde Partie de ce Livre, que l'on aura trouvée parmi ſes manuſcrits après ſa mort.

En 1690. on vit paroître de lui deux Ouvrages en même tems; l'un contenant l'*Hiſtoire des femmes Philoſophes*, imprimé à Lyon; & l'autre une Réponſe à M. Baillet, qui l'avoit attaqué dans ſes Jugemens des Savans, ſous le titre d'*Anti-Baillet*, imprimé en Hollande. Dans ce tems-là il fit auſſi réimprimer en Hollande ſes Remarques contre M. l'Abbé d'Aubignac, augmentées, qu'il dédia à Mad. Dacier.

Les Ouvrages Manuſcrits qu'il a laiſſé après ſa mort ſont: la Seconde Partie de l'Hiſtoire de Sablé, & ſes Notes ſur Marc Aurele, ſur Anacréon, & ſur les Obſervations de M. Cujas; les Origines & les Dialectes de la Langue Grecque; l'Hiſtoire des anciens Juriſconſultes & Médecins; une Hiſtoire Botanique; des Obſervations ſur Rabelais, d'autres ſur les Poëſies Italiennes de la Caſa; de Nouvelles Obſervations

ſur

sur l'Aminte ; & plusieurs Lettres qu'il écrivoit à tous les Savans de l'Europe.

Entre tous ses Ouvrages imprimez, celui qu'il aimoit le mieux, & pour lequel il avoit plus de penchant, étoit ses Poësies. Il n'épargna rien pour en procurer au public jusqu'à huit Editions, belles & bien correctes, tant à Paris qu'en Hollande. Il fit la même chose pour son Diogene Laërce, ses Etymologies Italiennes, son Histoire de Sablé, les Vies de Matthieu & Guillaume Ménage, & d'autres qui furent imprimez à ses dépens, & dont le fond s'est trouvé parmi les effets de sa succession.

Tous ces Ouvrages qu'il a composé pendant tout le cours de sa vie, & où l'on remarque dans chacun en particulier, beaucoup d'esprit & une érudition profonde, ont été également bien reçus du public, & lui ont acquis l'estime & l'amitié des Princes & des Grands, avec qui il a toûjours eu beaucoup de commerce, & d'une bonne partie des Savans de l'Europe. On a vû M. le Prince de Guéméné, M. de Mon-

tau-

tausier, Messieurs de Bautru, M. Servien, quelque Prélats, & des Ministres même lui accorder leur amitié, & lui offrir place dans leurs Palais; une Princesse du Nord l'honorer de ses Lettres, l'inviter à venir chez elle, & faire elle même une partie du chemin pour le venir voir. On a vû les Savans de Florence lui donner une place dans leur Académie; ceux d'Angleterre & de Hollande le consulter sur tous leurs Ouvrages; ceux de France même le regarder comme l'un des arbitres de la réputation des gens de Lettres, & quantité lui dédier a des Livres.

Tous ces témoignages éclatans de ce que valoit M. Ménage, n'ont pas empêché qu'il n'ait eu dans les premiers temps de jaloux de sa gloire, & qu'après sa mort il ne se soit trouvé quelques misanthropes qui ayent voulu noircir une réputation qu'on acquiert même à moins de titres. Le mérite dont M. Ménage pouvoit se glorifier étoit assez hors d'atteinte. Il y avoit en lui constam-

a Voy. *Menagiana Tom. I. troisiéme Edition page* 164.

tamment une probité & une érudition qu'un Ecrivain médiocre ne pouvoit attaquer sans témerité & sans calomnie; mais, comme on a déja dit, c'étoit le sort de M. Ménage d'avoir des ennemis de sa gloire au delà même du tombeau; & il le disoit lui-même: qu'il n'y avoit point d'homme au monde, de qui on eût dit tant de bien & tant de mal, & qui se réconciliât plus aisément avec tous ceux qui l'avoient maltraité; & qu'on feroit une Bibliotheque entiere de tout ce qu'on avoit écrit pour & contre lui.

On peut bien s'imaginer qu'ayant traité tant de matieres différentes dans un si grand nombre d'Ouvrages qu'il nous a donné, il étoit impossible qu'il ne se rencontrât des gens d'un sentiment contraire au sien. En effet, quelques-uns l'ont attaqué par écrit, comme M. l'Abbé d'Aubignac, M. Boileau, M. Cotin, M. de Salo, le P. Bouhours & M. Baillet.

Dans la contestation qu'il y eut en[redacted]M. d'Aubignac, il ne s'agissoit que de savoir combien d'heures avoit duré l'action de l'Heautontimorumenos de Térence. Cette dis-

pute qui commença en 1640. & qui paroissoit de peu d'importance, ne laissa pas de durer plusieurs années, & donna occasion à des volumes entiers de part & d'autre.

Celle que feu M. Boileau lui fit n'étoit que sur son Eglogue à la Reine de Suede, où il prétendoit que cette Princesse n'étoit pas assez louée, & le reprenoit en même tems, de ce que les vers en étoient trop pompeux.

A l'égard de M. l'Abbé Cotin, sa *Ménagerie* n'eut pas grand cours. Il n'avoit fait cette Satyre que pour se venger de quelques vers latins qu'il disoit lui être très injurieux.

Le différent qu'il eut avec M. de Salo, ne vint que de ce que M. Ménage avoit donné le nom de *Billevezées hebdomadaires* au Journal des Sçavans qu'il composoit alors, parce qu'il avoit mal parlé des *Amœnitates Juris* dans son Journal de 1665.

Le demêlé du P. Bouhours avec M. Ménage fut un peu aigre dans le commencement, mais il se passa le plus honnêtement du monde de part & d'autre dans la suite; & si leur amitié en fut un peu alterée, il

ne

ne manqua rien à la sincerité de la reconciliation qui survint depuis.

Le querelle de M. Baillet n'eut pas le même succès. M. Ménage publia son *Antibaillet* pour repondre à quelques jugemens desavantageux que M. Baillet avoit recueilli contre ses Ouvrages, & particulierement contre ses Poësies. On conseilla à M. Ménage de faire imprimer ce livre ici, & comme on faisoit quelque difficulté de lui en accorder la permission, il se resolut, ne pouvant plus sortir à cause de son incommodité, d'en écrire à M. le Chancelier. Il le prioit de l'excuser s'il ne pouvoit pas aller lui même lui demander cette grace: *Je sai,* Monseigneur, ajoûtoit-il, *qu'il faut marcher droit devant vous, & je ne suis pas en état de le faire....* Elle lui fut refusée parce que des personnes de consideration s'en mêlerent, & ce Livre parut imprimé en Hollande peu de tems après. Dans la suite on parla d'un accommodement qui se devoit faire entre M. Ménage & M. Baillet, & on ne sait pas bien ce qui fut la cause qu'il ne se fit pas. On croit qu'il y a toûjours

 eu

eu dans le cœur de l'un & de l'autre une disposition très-prochaine à l'union, & à un oubli très-chrétien de tout ce qui s'étoit passé de part & d'autre.

On peut dire que toutes ces disputes n'ont jamais rien diminué de la réputation que M. Ménage s'étoit acquise par ses Ouvrages. Il eut comme on a déja dit, une place dans l'Académie de *la Crusca*, & il auroit pû en avoir une dans l'Académie Françoise dès le tems de son institution, sans sa *Requête des Dictionnaires*, par laquelle on disoit qu'il s'en étoit rendu indigne, surquoi M. de Montmort Maître des Requêtes, dit fort plaisamment, que c'étoit par cette raison qu'il falloit le condamner à en être, comme on condamne un homme qui a deshonoré une fille à l'épouser.

La plûpart des Académiciens qui étoient nommez dans cette *Requête* étant morts, il fut proposé en 1684. pour remplir une place vacante dans cette célébre Compagnie, & il n'en fut exclus que par la rencontre d'un Compétiteur appuyé de personnes puissantes, puisque de tous ceux qui

ne donnerent pas leurs voix à M. Ménage, il n'y en eût pas un ſeul qui ne reconnût qu'il la méritoit.

Après la mort de M. le Cardinal de Rets, il tint reglément chez lui tous les Mercredis de chaque ſemaine une aſſemblée qu'il appelloit *ſa Mercuriale*, où il eût la ſatisfaction de voir toûjours de gens de Lettres, tant François, qu'étrangers. Les autres jours, il alloit aſſiduement au cabinet de M. du Puy, & depuis leur mort, à celui de M. de Thou.

Quelque tems après étant à genoux à Nôtre-Dame un Vendredi-Saint, il ſe démit la cuiſſe en voulant ſe relever; & depuis étant à Vitri chez M. l'Abbé Parfait ſon hôte, en voulant deſcendre quatre dégrez ſeulement, le pied lui manqua, & quoi qu'il eut une canne à la main, il fit une chute qui lui démit l'épaule, ce qui lui faiſoit dire quelquefois en riant, qu'il étoit une bête épaulée. Toutes ces incommodités le mirent hors d'état de pouvoir ſortir de ſa chambre, & alors il tenoit tous les jours une eſpece de petite Académie.

Il parloit beaucoup, & aimoit à debiter ce qu'il ſavoit, & s'il répetoit quelquefois les mêmes choſes, c'étoit toûjours avec quelque circonſtance nouvelle qui faiſoit plaiſir à ceux qui alloient pour l'entendre. Sa memoire prodigieuſe lui fourniſſoit toûjours une infinité de belles choſes ſur tous les ſujets dont on venoit à parler dans ſon aſſemblée, & comme il avoit eu les plus belles connoiſſances de la Cour, de la Ville & des Provinces, il ſavoit quantité de faits, de bons mots & de particularitez, qui ne pouvoient être ſuës que de peu de perſonnes, & dont il divertiſſoit fort ſouvent ſon aſſemblée. Une étude continuée pendant toute ſa vie, & tant de correſpondances qu'il avoit avec tous les Savans & grands hommes de l'Europe, à qui il écrivoit & dont il recevoit des lettres tous les jours, étoit un fonds inépuiſable pour toutes les penſées d'érudition qu'il mêloit agréablement dans la converſation.

Lors qu'on étoit retiré de chez lui, il ſe mettoit à revoir ſes anciens Ouvrages, & à en compoſer

de

de nouveaux; & c'est ce qu'il a continué jusqu'à la fin de sa vie: *Il faut mourir*, disoit-il, *la plume à la main.*

M. Ménage étoit d'un temperament admirable, & l'on peut dire que sans sa chute & les grandes maladies qu'il a eu, il auroit vécu de plus longues années; mais, comme il le
1. disoit lui-même: *Je suis tombé par ma chute dans les douleurs de la mort*, ou pour parler avec l'Ecriture, *les douleurs de la mort sont tombées sur moi.*

Au mois de Juillet 1692. il fut attaqué d'un rhume, qui fut suivi d'une fluxion sur la poitrine, & qui ayant été jugée dangereuse, le fit songer serieusement à la mort. Il la regarda d'un œil ferme, & se prepara à la recevoir par une confession qu'il fit au P. Ayrault Jesuite son proche parent, & par la reception des Sacremens.

Il fit au même tems son Testament pour recompenser ses domestiques, légua sa Bibliotheque aux Jesuites de la Maison Professe de S. Louis, mille livres à l'Hôtel-Dieu, mille livres à l'Hôpital General, & quatre cens

livres à sa Paroisse, sans charger d'autres legs une succession qu'il vouloit laisser entiere à ses neveux.

Peu d'heures avant que de mourir, son Curé le vint voir & le pria de l'excuser si son devoir de Pasteur l'obligeoit à lui faire quelques demandes sur les Mysteres de la Foi; M. Ménage lui dit: *Vous me faites plaisir, Monsieur; en matiére de Foi, les plus Savans ne se doivent considérer que comme des enfans.*

Il conserva le jugement & la parole presque jusqu'au dernier soûpir qu'il rendit le 23. du même mois à sept heures du soir. Il fut enterré le 25. à S. Jean le Rond, où sera mise l'Epitaphe suivante, faite par M. Pinssoni Avocat au Parlement de Paris.

EPITAPHIUM.

Virum Officiosum,
Ingenio Præstantiorem,
Memoriâ Tenacissimum,
Scientia denique notum ubicumque;
Græcum non solùm vel Latinum;
Italicum, Gallicumque Scriptorem politissimum quæris, Viato

HIC JACET:

Seu potius venerandi Manes ÆGIDII MENAGII Andini
Regi, dum viveret à Consiliis & Eleemosynis,
Guil., Regii apud Andes Patroni, & Guidonæ Ærodiæ filii, quiescun
Qui
Nominis sui, scriptorúmque famâ;
Europam ferè universam, non sine invidia, peragravit:
Societatemque, etiam juvenis, cum Principibus,
Ac doctis quibuscumque Viris, sive Exteris, sive Gallis, ubique initi
Quam ad mortem usque magnopere coluit,
Studiosè fovit, & constanter retinuit:
Hebdomadariis primùm, posteà quotidianis congressibus
Magna celebritate domi habitis, etiam clarus,
Florentinæ, Andegavensisque Academiarum Socius;
Juris utriusque Facultatis Parisiensis Doctor Honorarius:
Vir, ut paucis absolvam,
Quem totus Orbis eruditus, & consuluit, & suspexit:
Quique vetustatis lux, ac nostri sæculi decus fuit,
Posteritatis etiam exemplar futurum.

Obiit Epiphora pectorali,
Die 23. Julii 1692. Hora ferè septima serotina, ætatis 79.
Sacro-sanctis Ecclesiæ sacramentis, mira Pietate, munitus.

Faustam Manibus quietem apprecare.

Viro singulari multisque sibi nominibus colendo posuit
FRANCISCUS PINSSONIUS, Advocatus Parisinus.

On donne ici la protestation dont on a parlé dans ces Mémoires. M. Ménage la fit dans le tems qu'on lui imputoit faussement d'avoir attaqué le Parlement dans son Elégie à M. le Cardinal Mazarin, Rerum certa salus &c.

JE proteste, & je jure par tout ce qu'il y a de plus saint dans le monde, que l'Elegie Latine à M. le Cardinal, dont je suis l'Auteur, a été faite plus de trois mois auparavant la Deputation de Nosseigneurs du Parlement à S. E. ce que j'offre de verifier par le témoignage de Messieurs de Séve & Roujaut, Conseillers au Parlement; de M. Talon l'Avocat Genéral; de M. Amelot de Gournay, Maître des Requêtes, & Président au Grand Conseil; de M, Bautru, Conseiller d'Etat; de M. des Feneſtreaux, aussi Conseiller d'Etat; & ci-devant Conseiller au Parlement; des Peres Vavasseur, Rapin, Commire, & de la Trimoüille, Jesuites; de M. l'Abbé Parfait, Chanoine de l'Eglise de Paris; de M. Gau-

Gaudin, aussi Chanoine de la même Eglise & Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne; de M. Des-brosses Sybour, Conseiller d'Etat & ci-devant Conseiller au Parlement de Roüen; de M. Pelisson, Conseiller au Parlement de Toulouse; de M. de la Menardiere Lecteur du Roi; de M. l'Abbé le Vayer, Précepteur de Monseigneur le Duc d'Anjou; de M. Halley, Professeur en Droit Canon; de M. de la Riviere Granier, Bibliothecaire de M. le Président de Thou; de tous Messieurs de l'Academie de Caen, & de plusieurs autres personnes, toutes dignes de foi; mais dont l'enumération particuliere seroit trop ennuyeuse. Je jure pareillement par tout ce qu'il y a de plus sacré dans le monde, que ladite Elegie a été imprimée près de deux mois auparavant ladite Députation: ce que j'offre aussi de verifier par le témoignage des Peres Labbe, Vavasseur, Chaussar, & Rapin, Jesuites; de Mademoiselle de Scudery; de M. Nublé, Avocat au Parlement; de M. l'Abbé de la Mothe le Vayer; de M. Mentel Medecin; de Mrs. de Valois; de M. des Ha-

Hayes Professeur au College du Cardinal le Moine, & de plusieurs autres ; mais particuliement par le témoignage de l'Imprimeur, qui est M. Vitré, de qui la prud'hommie est connuë de tout le monde, & qui la porta à Pontoise où étoit le Clergé de France, dès aussi-tôt qu'elle fut imprimée, de sorte que plusieurs de Messeigneurs les Prélats peuvent aussi rendre témoignage de cette verité. Ainsi je n'ai pû parler en ladite Elegie de ladite Députation.

Pour les vers qu'on prétend qui sont injurieux à Nosseigneurs du Parlement, ils ne le sont que dans l'interprétation qu'on leur donne, contre la propre, veritable & naturelle signification des mots, & contre l'intention claire & manifeste de l'Auteur.

Et, puto tam viles despicis ipse Togas.

Ces mots de *Viles Togas* ne peuvent être entendus de Nosseigneurs du Parlement, parce que ce mot de *Toga* n'a jamais été dit pour signifier des Senateurs, quoique le mot de *Toga* ait été dit de la profession de la Robbe, & quand il pourroit

avoir

avoit cette signification, il ne l'auroit pas en ce lieu : ces termes *Tam viles* étant relatifs à quelque chose qui a succedé, & n'étant fait aucune mention de Nosseigneurs du Parlement dans ce qui a précedé. Il est seulement parlé de ceux qui après avoir attendu tout un jour à la porte de S. E. suivent à pied sa Chaise ou son Carrosse, pour l'accompagner au lieu où il va, que j'appelle une action indigne d'un homme libre & de courage; ce qui ne peut pas être appliqué à la Députation du Parlement, qui a été faite par audience & avec celebrité; ni aux visites des particuliers du Parlement, qui le visitent chez lui, & qui ne le suivent pas dans les ruës.

Egrederis densâ Procerum comitante catervâ,
Nosque tuis oculis æmula turba rapit.
Quid facerem? sequerer? mihi nunc & pectus anhelum,
Infirmique pedes, invalidumque latus.
Sed neque amicitiæ sunt hæc certissima signa,
Et, puto, tam viles despicis ipse Togas.

Viles Togæ en cet endroit ne peut donc signifier autre chose que de

lâches

lâches Courtisans. Il est assez commun que ce mot de *Toga* se prend pour des Courtisans; neanmoins puisque je voi que cela est revoqué en doute par quelques personnes, j'en apporterai ici quelques exemples, tirez de Martial, qui est un Auteur qui est dans les mains de tout le monde.

Nec vocat ad cœnam Marius, nec munera mittit,
Nec spondet, nec vult credere; sed nec habet.
Turba tamen non deest, sterilem quæ curet amicum.
Eheu quàm fatuæ sunt tibi, Roma, togæ!

C'est dans l'Epigramme 18. du Liv. x. sur laquelle Raderus a fait cette Note: *Quam stolidi estis Romani, qui gratis serviri vobis cupitis, & multo vecordiores ipsi Clientes, qui gratis vobis serviunt.* Le même Raderus sur ce vers de l'Epigramme 50. du Liv. I.

Lunata nusquam pellis, & nusquam Toga.

Divites apud Romanos comitabantur.

tur Clientuli Togati, sportulæ caussâ, maneque salutatum togati ventitabant, atque adeo nusquam abierunt à latere divitis, quod honoris & officii caussâ factitabant, ut hodie Aulici adsunt Principi. Domitius Calderinus sur ce vers de Martial Liv. xiv. Epig. 125.

Attrita veniet sportula sæpe toga.

Indicatur usus togæ, quæ sumebatur ab his, qui divites salutabant, & eorum comites errabant per urbem. Le même Martial Liv. x. Epig. 47.

Lis nusquam, Toga vera.....

Le même Domitius sur ce vers: Toga rara, *id est, rarum officium erga divites; sequebantur enim in toga* [illegible]. Et Raderus, Toga rara, *rara officia urbana. Infrà Epigrammate* 51. O tunicata quies! *Togati enim Clientes, æque de nocte ac die fatigabantur, salutabant, comitabantur, serviebant, & rarò interquiescebant, injurias præterea mille & mille contumelias ab atriensibus & servis præstolantes perpetiebantur.* Le même Mar-

Martial Liv. IX. Epig. 102.

Denariis tribus invitas, & manè togatum
Observare jubes atria, Basse, tua.

Raderus sur cet endroit: *Togati salutabant Patronos Clientes, Togas comitabantur, Togati astabant.* Et Liv. III. Epig. 46.

Domitius sur ce lieu: Operam togatam, *id est, togati hominis, nam anteambulones erant togati*; lequel hemistiche *operam sine fine togatam*, j'ai employé ensuite dans deux endroits de mon Elegie.

Sed nec Tuscus Eques operam sine fine togatam
Poscebat Flaccum, Virgiliumque suos,
Mæcenas redivive, operam sine fine togatam,
Vatibus à doctis exigere ipse vetas.

Ce qui fait voir clair que le jour que j'avois employé le mot *Togas* en la signification de *Courtisans*.

Quant à ce vers;

Qui modo te, rerum Dominum, venerantur, adorant,

Hi ſunt ſæpe tuum qui petiêre caput.

Ils ne peuvent être entendus de la Députation de Noſſeigneurs du Parlement à M. le Cardinal, puiſque cette Elegie a été faite & imprimée long-tems auparavant cette Députation. Mais ils ne peuvent non plus être entendus en particulier de Noſſeigneurs du Parlement, l'expreſſion étant generale, & comprenant généralement tous ceux qui font aujourd'hui la Cour à M. le Cardinal, & qui lui avoient fait autrefois la guerre, *qui ejus petierant caput*, qui avoient juré ſa perte, qui ſont en un nombre infini, en comparaiſon de Noſſeigneurs du Parlement. J'ajoûte à cela que le mot *Sæpe* fait voir clairement que ce ſecond vers ne peut être appliqué à l'Arrêt de Noſſeigneurs du Parlement, ce mot ne ſe diſant que des choſes qui ſe font pluſieurs fois, & qui ne peut être appliqué à un Arrêt, qui eſt une choſe qui ſe fait à une ſeule fois. Ces deux Vers dans mon ſens, & j'atteſte Dieu que je dis la verité ſans aucune diſſimulation, ne ſignifient donc autre choſe, ſinon

ſinon que ceux qui vous font aujourd'hui la Cour, ſont ceux qui vous ont fait le plus ſouvent la guerre. Or les choſes generales n'offenſent perſonne; car perſonne ne s'offenſe quand on dit, par exemple, que tous les hommes ſont injuſtes. Je n'ai pas crû offenſer aucun des Corps, ni aucun des particuliers qui ſe ſont déclarés contre S. E. mais moins encore Noſſeigneurs du Parlement, dont peu font la cour à S. E. quoiqu'ils l'honorent & l'eſtiment tous: & ce que j'ai dit là de S. E. que tous ceux qui s'étoient déclarez contre elle, avoient été obligez de le rechercher, a été dit par un nombre infini d'Ecrivains, dont je ſuis prêt de produire les paroles; & le ſera, par tous ceux qui écriront ſa vie ou nôtre Hiſtoire.

Je ne m'arrête point à repondre à ce qu'on a dit que ces mots,

> *Ipſe Palatinos qui non accedo Penates,*

marquoit que j'avois entendu parler de Noſſeigneurs du Parlement, étant

tant trop notoire que *Palatini Penates*, signifie le Palais, ou demeure du Roi, & non pas le Palais où s'assemblent les Juges.

Il me reste à répondre à l'objection qu'on me fait touchant ces deux vers :

Nostra nec erubuit, cùm te, Populusque, Patresque,
Damnarent, laudes dicere Musa tuas,

par lesquels on prétend qu'à cause du mot de *Patres*, & de celui de *Damnarent*, j'ai designé l'Arrêt de Nosseigneurs du Parlement: mais il est clair aussi que ce mot de *Damnarent*, signifie en cet endroit *blâmer*, *décrier*, & non pas condamner par un Arrêt, ce mot étant rélatif à celui de *Populus*, aussi bien qu'à celui de *Patres*, & le Peuple parmi nous ne donnant point d'Arrêt. *Damnarent* en cet endroit ne signifie donc que *blâmer*, *decrier*, ce que l'antithese fait voir encore clairement : *Cùm te damnarent ipse non erubui dicere laudes tuas*. Lorsque le Peuple & les Peres vous blâ-

blâmoient, c'est-à-dire, lorsque tout le monde vous blâmoit, (les Latins ayant usé de cette façon de parler pour exprimer tous les ordres de la Ville), je célebrons vos loüanges.

Quelques personnes ayant souhaité de voir l'Arrêt en faveur d'Aristote, contre les nouveaux Philosophes dont il est parlé à la page 9. On l'a mis ici après la Requête qui fut faite sur ce sujet.

REQUETE A NOSSEIGNEURS du Mont Parnasse.

SUPPLIENT humblement les Maîtres és Arts, Professeurs, Régens de l'Université de Paris; Disant, qu'il est de notorieté publique, que c'est le sublime & incomparable Aristote, qui est sans conteste le premier fondateur des quatre Elemens, le feu, l'air, l'eau & la terre: Qu'il

Qu'il leur a accordé par grace ſpeciale la ſimplicité qui ne leur appartenoit pas de droit naturel : Qu'il a donné aux uns la peſanteur, & aux autres la legereté, afin de ſe pouvoir maintenir dans les lieux & places qu'il leur avoit aſſignées pour y être en repos : Qu'il a ajoûté à la nature de chaque corps en particulier, une horreur ſi conſiderable de leur ennemi commun le Vuide, qu'il n'y en a pas une qui ne ſouffre plus volontiers ſa propre deſtruction, que de permettre qu'il occupe la moindre place dans le monde, étant tous fort bien inſtruits par ce qu'il en a écrit, que ſi cet affreux Vuide ſe pouvoit inſinuer en quelque part, il empêcheroit les influences des Aſtres d'y deſcendre, & cauſeroit par ce moyen la deſtruction de toute la nature. Qu'il a de plus réglé par des loix non variables tous les mouvemens des Cieux & des Aſtres, & de peur qu'ils ne ſe perdiſſent & égaraſſent dans les routes ſi contraires, qu'ils ſont obligez, pour ſuivre ſes ordres, de tenir en même temps, il leur a par une prévoyance admi-

admirable, deſtiné autant de creatures ſpirituelles, c'eſt-à-dire autant d'Anges qui les guident & les conduiſent avec tant de juſteſſe, qu'ils ne tournent jamais ni plus vîte, ni plus lentement. Qu'il a enfin établi une ſi belle ſubordination entre toutes les choſes naturelles, qu'il a merité tout ſeul d'être reconnu pour le génie de la nature, le Prince des Philoſophes, & l'Oracle de l'Univerſité; & quoique pendant pluſieurs ſiécles il ait été maintenu d'un commun conſentement dans une paiſible poſſeſſion de tous ces droits, & qu'il y ait lieu de preſcription contre tous les pretendans au contraire. Neanmoins depuis quelques années en çà, deux Particulieres nommées la Raiſon & l'Experience ſe ſont liguées enſemble pour lui diſputer le rang qui lui appartient avec tant de juſtice, & ont tâché d'ériger un trône ſur les ruïnes de ſon autorité, & pour parvenir plus adroitement à leurs fins, ont excité certains eſprits factieux, qui ſous les noms de Cartiſtes & Gaſſendiſtes ont commencé de ſecoüer

coüer le joug du Seigneur Aristote, & méprisant son autorité avec une témerité sans exemple, qui ont voulu disputer le droit qu'il s'étoit acquis de pouvoir faire passer la vérité pour fausse, & la fausseté pour véritable : & pour donner quelque couleur à leur rebellion, ils ont fait courir plusieurs Libelles diffamatoires, & entr'autres un Manifeste sous le titre specieux de Journal des Savans, lequel contient plusieurs nouvelles découvertes formellement contraires à la doctrine d'Aristote, & dont le détail ne sera pas ici rapporté, tant parce que la chose n'est presentement que trop publique, que parce que l'autorité d'Aristote s'est acquise un droit de prescription contre ladite Raison & Experience, qu'il n'y a point de meilleur moyen pour les combatre, que de ne les point entendre, & les envoyer aux fins de non recevoir : & pour à quoi parvenir, les Supplians ont esté conseillez de vous donner la presente Requête pour leur être sur ce pourveu. CE CONSIDERE', NOSSEIGNEURS, il vous plaise ordonner qu'on délivrera au plûtôt

tôt Saturne du Cerveau où M.Huygens le tient très-injustement emprisonné depuis plusieurs années, son écrou rayé & biffé, & condamné ledit Sieur à cinq cens livres de dommages & interêts.

Que Jupiter congediera ses quatre Gardes, si ce n'est qu'il en veuille reserver un comme Saturne.

Que le Soleil se débarbouillera bien le visage & ne paroîtra plus en public avec ses vilaines taches, qui sont des signes de corruption, & qui vont à la destruction de la quintessence celeste d'Aristote.

Que Venus n'aura jamais plus l'impudence de rompre les Cieux pour monter au dessus du Soleil.

Que la Lune laissera la Terre en possession des Montagnes, des Ombres & des Vallées, des Mers, & des Forêts; & renoncera pour jamais au titre de veritable Terre ou d'autre Monde.

Que les Mathématiciens rompront toutes leurs Lunettes, comme fausses & trompeuses inventions; & que le Sieur Picard avouëra de bonne foi, qu'il se trompe lour-

dement, quand il croit voir (au grand deshonneur du Soleil), les Étoiles en plein midi, & qu'on observera au plûtôt l'Observatoire Royal du Fauxbourg saint Jacques, comme une Forteresse à Lunettes très-préjudiciable à l'état des Cieux solides d'Aristote.

Que Monsieur Denis sera tenu & obligé de faire reparer incessamment à ses frais & dépens toutes les brêches & crevasses qu'il a fait à la voute des Cieux, pour y donner passage aux dernieres Cometes qui parurent en 1664. & 1665. & que les Sieurs Petit, Auzout & Cassini, qui les virent alors de leurs guerites se promener nuitamment au dessus de la Lune & du Soleil sans y former opposition quelconque, seront declarez complices de l'attentat qui a été fait en ce cas à l'autorité du venerable Aristote, qui les avoit placées au dessous de la Lune, avec très expresses dessenses de passer outre.

Que le feu élementaire ne sera plus imaginaire, & qu'il sera honorablement rétabli en son lieu & place dans le concave de la Lune.

Que

Que l'Air sera reconnu de nouveau plus leger qu'une plume, & qu'on rompra tous les tuyaux de verre de Messieurs Pascal, Roberval & autres qui le rendent pesant, & qui attentent aux interêts du Plein, partie adverse du Vuide.

Qu'aucuns Pilotes ou autres Navigateurs ne tourneront plus à l'entour de la Terre, sur peine de devenir Antipodes, & d'être précipitez au Ciel.

Que la Terre se reposera, & que le Soleil tournera pour elle, sur peine d'Excommunication.

Que Monsieur Thevenot sera tenu & reputé pour Espion & Perturbateur public des Abeilles, s'il ne rompt au plutôt ces maisons de verre, où il les tient malicieusement enfermées, ne se fiant pas à ce qu'en a dit Aristote.

Que très-humbles supplications seront faites au Seigneur Aristote, de vouloir souffrir que le Monde ne soit plus éternel: ordonner de plus que la matiere premiere ne sera toûjours qu'un quoi ni qu'est-ce.

Que les accidens seront de nouveau reconnus, non pas en qualité

d'Etres absolus & imperieux; mais pour jolies petites entitez.

Qu'on rappellera au plûtôt tous les Etres de raison qui s'étoient refugiez en Hibernie, & qu'ils seront rétablis dans tous leurs biens dans nôtre bonne Université de Paris.

Que le Cerveau déguerpira la qualité qu'il a mal à propos usurpée de Principe des Nerfs, & qu'elle sera renduë & restituée au Cœur nonobstant toutes les oppositions de Madame Autopsie, faites ou à faire, & à ce contraires; Que les sieurs Kerkerin & Stenon jetteront dans la Riviere tous leurs Instrumens Anatomiques, & seront tenus & reputez pour Innovateurs & Perturbateurs du corps humain, & seront obligez de biffer de leurs écrits le Triolet injurieux dit aux oreilles des femmes: Vous faites des œufs, vous êtes des Poules, nous sommes des Cocqs.

Que le sang ne circulera plus, & que le Cœur ne lui ouvrira plus la porte pour entrer au poulmon. Que le Foye sera reïntegré dans son premier office de faire le Sang, sans que le cœur lui ose plus disputer ledit office, & que le Chile l'ira trou-

trouver tout droit par la veine porte sans s'amuser à aller monter vers la Jugulaire, nonobstant aussi les oppositions experimentales de M. Pecquet, auquel il sera nouvellement fait inhibitions & deffenses, de plus à l'avenir faire ouverture des Chiens vivans pour prouver le contraire. Qu'on tirera desormais de l'argent de sa bourse, quoiqu'il n'y en ait point, comme on tire les formes substantielles & accidentelles de la matiere où elles ne sont point.

Que Gassendi, Descartes, Rohault, Denis, Cordemoi, de Launoi, & leurs Adherans seront conduits à Athénes, & condamnez d'y faire amende honorable devant toute la Grece pour avoir composé des Livres diffamatoires & injurieux à la Mémoire du deffunt Seigneur Aristote, jadis Précepteur d'Alexandre le Grand, Roi de Macedoine, & en mille livres d'amende, applicables moitié au Receveur, & l'autre moitié aux reparations des Colléges ruïnez de nôtre Université.

Que Gassendi sera lui seul condamné en pareille somme de dix mille livres, pour avoir osé afficher

ces Placards séditieux :

Quod immeritò Aristoteli libertatem philosophandi sibi ademerint.
Quod rationes nullæ sint quibus Secta Aristotelis videatur præferenda.
Quod maxima sit incertitudo Librorum doctrinæque Aristotelis.
Quod apud Aristotelem innumera deficiant.
Quod apud Aristotelem innumera superfluant
Quod apud Aristotelem innumera fallant.
Quod apud Aristotelem innumera contradicant ;

qu'on a voulu ci-devant faire ignoramment passer pour de grands & longs Chapitres très-doctes & très-judicieux. Cette amende applicable ausdits Professeurs Regens de ladite Université pour la moitié, & l'autre aux Repetiteurs Hibernois, pour tenir la main à l'execution des Présentes.

Enfin pour ôter tout sujet de contestation entre les Parties, qu'il soit ordonné qu'on continuëra toûjours de raisonner aveuglément en matiere philosophique. Que la seule autori-

torité d'Ariſtote fondée ſur un titre de preſcription qu'il s'eſt acquis depuis tant d'années, prévaudra à la Raiſon & à l'Experience; & qu'à l'avenir on ne prétendra plus ſottement & impertinemment, comme l'on fait (ſauf la réverence de la Cour) à de nouvelles découvertes qui ne ſoient pas dans Ariſtote, à peine de punition exemplaire, de mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts, & ferez bien. Ladite Requête étoit ſignée CHICANEAU, Procureur de ladite Univerſité.

Voici l'Arrêt rendu ſur ladite Requête.

ARRÊT BURLESQUE,

Donné en la Grand' Chambre du Parnasse, en faveur des Maîtres-és-Arts, Medecins & Professeurs de l'Université de Stagire au Pays des Chimeres, pour le maintien de la Doctrine d'Aristote.

VEU par la Cour la Requête presentée par les Regens, Maîtres-és-Arts, Docteurs & Professeurs de l'Université, tant en leurs noms que comme Tuteurs & deffenseurs de la Doctrine de Maître *en blanc*, Aristote, ancien Professeur Royal en Grec dans le College du Lycée & Precepteur du feu Roi de que-

querelleuse memoire Alexandre, dit le Grand, acquereur de l'Asie, Europe, Afrique & autres lieux; contenant que depuis quelques années, une inconnuë nommée la RAISON, auroit entrepris d'entrer par force dans les Ecoles de ladite Université, & pour cet effet à l'aide de certains Quidams factieux, prenans les surnoms de Gassendistes, Cartesiens, Malebranchistes & Pourchotistes, gens sans aveu, se seroit mise en état d'en expulser ledit Aristote, ancien & paisible possesseur desdites Ecoles, contre lequel, Elle & ses Consorts auroient déja publié plusieurs Livres, Traitez, Dissertations & Raisonnemens diffamatoires, voulant assujettir ledit Aristote à subir devant Elle l'examen de sa Doctrine; ce qui seroit directement opposé aux Loix, Us & Coûtumes de ladite Université, où ledit Aristote auroit toûjours été reconu pour Juge sans appel & non comptable de ses opinions. Que mesme sans l'aveu d'icelui, Elle auroit changé & innové plusieurs choses en & au dedans de la Nature, ayant ôté au Cœur la prerogative d'être le principe

des

nerfs, que ce Philosophe lui avoit accordée liberalement & de son bon gré, & laquelle Elle auroit cedée & transportée au Cerveau. Et ensuite, par une procedure nulle de toute nullité, auroit attribué audit Cœur la charge de recevoir le Chile, appartenant ci-devant au Foye; comme aussi de faire voiturer le Sang par tout le corps, avec plein pouvoir audit Sang d'y vaguer, errer & circuler impunément par les veines & arteres, n'ayant autre droit ni titre pour faire lesdites vexations que la seule Experience, dont le témoignage n'a jamais été reçû dans lesdites Ecoles. Auroit aussi attenté ladite Raison, par une entreprise inouïe, de déloger le Feu de la plus haute region du Ciel, & pretendu qu'il n'avoit là aucun domicile, nonobstant les certificats dudit Philosophe, & les visites & descentes faites par lui sur les lieux. Plus, par un attentat & voye de fait énorme contre la Faculté de Medecine, se seroit ingerée de guerir, & auroit réellement & de fait gueri quantité de fiévres intermittentes, comme tierces, double-tierces, quartes,

tri-

triple-quartes, & même continuës, avec vin pur, poudres, écorce de Quinquina, & autres drogues inconnuës audit Aristote, & à Hippocrate son devancier; & ce sans saignée, purgation ni évacuation precedentes ; ce qui est non seulement irregulier, mais tortionnaire & abusif; ladite Raison n'ayant jamais été admise ni aggregée au Corps de ladite Faculté, & ne pouvant par conséquent consulter avec les Docteurs d'icelle, ni être consultée par eux, comme Elle ne l'a en effet jamais été. Nonobstant quoi, & malgré les plaintes & oppositions réïterées des Sieurs Blondel, Courtois, Denyau & autres défenseurs de la bonne Doctrine, Elle n'auroit pas laissé de se servir toûjours desdites drogues, ayant eu la hardiesse de les employer sur les Medecins mêmes de ladite Faculté, dont plusieurs, au grand scandale des Regles, ont été guéris par lesdits remedes. Ce qui est d'un exemple très-dangereux, & ne peut avoir été fait que par mauvaises voyes, sortileges & pactes avec le diable. Et non contente de ce, auroit entre-

pris

pris de diffamer & de bannir des Ecoles de Philosophie les Formalitez, Materialitez, Entitez, Identitez, Virtualitez, Ecceïtez, Petreïtez, Polycarpeïtez, & autres Etres imaginaires, tous enfans & ayans cause de deffunt Maître Jean Scot leur Pere. Ce qui porteroit un préjudice notable, & causeroit la totale subversion de la Philosophie Scholastique, dont elles font tout le Mystere, & qui tire d'elles toute sa subsistance, s'il n'y étoit par la Cour pourvû. Vû les libelles intitulez *Physique de Rohault*, *Logique de Port-Royal*, *Traitez du Quinquina*, même l'*Adversus Aristoteleos* de Gassendi, & autres Pieces attachées à ladite Requête, Signée CHICANEAU, Procureur de ladite Université. Oui le rapport du Conseiller Commis. Tout consideré,

LA COUR ayant égard à ladite Requête, a maintenu & gardé, maintient & garde ledit Aristote en la pleine & paisible possession & jouïssance desdites Ecoles. Ordonne qu'il sera toûjours suivi & enseigné par les Regens, Docteurs, Maîtres-és-Arts & Professeurs de ladite Uni-

Université : Sans que pour ce ils soient obligés de le lire, ni de savoir sa langue & ses sentimens. Et sur le fond de sa doctrine, les renvoye à leurs cahiers. Enjoint au Cœur de continuer d'être le principe des Nerfs, & à toutes personnes, de quelque condition & profession qu'elles soient, de le croire tel, nonobstant toute experience à ce contraire. Ordonne pareillement au Chile d'aller droit au Foye sans plus passer par le Cœur, & au Foye de le recevoir. Fait défenses au Sang d'être plus vagabond, errer ni circuler dans le corps, sous peine d'être entierement livré & abandonné à la Faculté de Medecine. Défend à la Raison, & à ses adherans, de plus s'ingerer à l'avenir de guerir les fiévres tierces double-tierces, quartes, triple-quartes ni continuës, par mauvais moyens & voyes de sortileges, comme vin pur, poudre, écorce de Quinquina, & autres drogues non approuvées ni connuës des Anciens. Et en cas de guérison irreguliere par icelles drogues, permet aux Medecins de ladite Faculté de rendre, suivant leur methode ordi-

dinaire, la fiévre aux Malades, avec casse, séné, syrops, juleps, & autres remedes propres à ce; & de remettre lesdits Malades en tel & semblable état qu'ils étoient auparavant; pour être ensuite traitez selon les Regles; & s'ils n'en rechappent, conduits du moins en l'autre monde suffisamment purgez & évacuez. Remet les Entitez, Identitez, Virtualitez, Eccéïtez, & autres pareilles formules Scotistes, en leur bonne fâme & renommée. A donné acte aux Sieurs Blondel, Courtois & Denyau de leur opposition au Bon Sens. A reïntegré le feu dans la plus haute region du Ciel, suivant & conformément aux descentes faites sur les lieux. Enjoint à tous Regens, Maîtres-és-Arts & Professeurs, d'enseigner comme ils ont accoûtumé, & de se servir pour raison de ce, de tels raisonnemens qu'ils aviseront bon être; & aux Repetiteurs Hibernois & autres leurs Suppôts, de leur prêter main-forte, & de courir sus aux Contrevenans, à peine d'être privez du droit de disputer sur les Prolegomenes de la Logique.

Et

Et afin qu'à l'avenir il n'y soit contrevenu, a banni à perpetuité la Raison des Ecoles de ladite Université; lui fait défenses d'y entrer, troubler, ni inquieter ledit Aristote en la possession & jouïssance d'icelles, à peine d'être declarée Janseniste, amie des nouveautez. Et à cet effet sera le present Arrêt lû & publié aux Mathurins de Stagire, à la premiere Assemblée qui sera faite pour la Procession du Recteur, & affiché aux portes de tous les Colleges du Parnasse, & par tout où besoin sera. Fait ce trente-huitiéme jour d'Aoust onze mil six cens soixante & quinze.

Collationné avec paraphe.

MENAGIANA.

SECONDE PARTIE.

SI tous les Livres des Anciens étoient dans le feu, il n'y en a guerès que j'en tirasse plus volontiers que Plutarque. Il ne m'a jamais ennuyé; & quoique je le lise souvent, j'y trouve toûjours de nouvelles beautés. Il n'en est pas de même de Sénéque. Il y a dans ses Ouvrages des choses admirables, mais il perd beaucoup quand on le manie & qu'on l'aprofondit. Il est meilleur à citer dans la chaleur de la conversation, qu'à lire dans le silence du cabinet. Il veut briller, quelque sujet qu'il traite. C'est ce qui fait qu'il est fort souvent faux. Cependant le Pere Malebranche, à mon gré, a dit trop de mal de lui. On ne sauroit

contester à Séneque d'avoir eu de l'esprit infiniment. Quintilien dit un bon mot là-dessus : *Velles eum suo ingenio vixisse, alieno judicio.* Le Cardinal Palavicin dit aussi admirablement bien de Séneque : *Profuma i suoi concetti con ambra, e con un zibetto che a longo andare danno in testa.* C'est dans ses Considérations sur le Stile.

¶ Le Pere Bouhours a traité d'une maniere bien différente les *Sentimens de Cléante sur ses Entretiens d'Ariste & d'Eugene*, & ceux de *Cléarque sur les Dialogues d'Eudoxe & de Philanthe.* Il a fait ce qu'il a pû pour faire supprimer les premiers, & il n'a pas été en son pouvoir de suivre l'avis du Pere Commire, qui lui avoit conseillé de les mepriser :

Nesit, Buhursi, magnanimo pudor
Vanum Cleantem ferre silentio,
Tuaque ne digneris ira
Pugnæ avidum juvenem superbæ.

Mais pour les Sentimens de Cléarque, il les donnoit lui même à ses amis, comme M. Despreaux le faisoit des écrits qu'on publioit contre lui. Les Sentimens de Cléante passent pour être de M. Barbier Daucour, un des meilleurs sujets de l'Academie. On

On m'a dit que ſes Sentimens de Cléarque étoient de M. Andry.

Le Pere Bouhours dans ſa *Maniere de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit*, donne à l'Arioſte ce vers du Berni :

Il pover huomo che non ſen era accorto,
Andava combattendo ed era morto.

Je ne trouve pas que le P. Bouhours ait eu aſſez d'égard dans cet Ouvrage, au génie des Nations dont il critique les penſées. Ce qui eſt naturel à Paris, paroîtroit plat à Rome ; & ce qui nous paroît trop brillant en France, ne paroît que nature en Italie. Une penſée Italienne n'eſt pas à blâmer, ſuivant mon ſens, pour être un peu trop brillante ſi d'ailleurs elle ne choque pas ouvertement la Raiſon. Si je fais jamais réimprimer mon *Aminte*, j'y changerai bien des choſes, & ſur tout j'adoucirai beaucoup la Critique que j'y fais du bel endroit où Tancréde pleure Clorinde. A propos du Taſſe, je ne puis plus condamner avec le P. Bouhours le vers que dit Armide à Renaud, lors qu'il eſt ſur le point de partir.

 Sarò

Sarò qual piu vorrai, ſcudiero o ſcudo.

L'affection ſeroit blâmable dans un François qui diroit : *Je ſerai vôtre Ecuyer ou vôtre écu.* Mais elle me paroit pardonnable dans un Poëte Italien. M. Quinaut a fort bien rendu ce vers dans ſon Armide.

J'irai dans les combats, j'irai m'offrir
aux coups.
Qui ſeront deſtinez pour vous.

¶ M. Perrault eſt un de mes bons amis. J'eſtime beaucoup ſon Poëme de Pomone, qui eſt imprimé à la tête du Livre de la Culture des Jardins, composé par M. de la Quintinie : & ſur tout ſon Siecle de Louis le Grand, quoiqu'il s'en faille beaucoup que je ne ſois de ſon avis. Je ne puis lui pardonner d'avoir comparé Mezerai à Thucydide. Mezerai n'a pas de phraſe ; je le liſois encore ce matin, & il auroit eu de la peine à choiſir plus mal. J'aime infiniment ſon Poëme de la Peinture, qu'il a fait pour ſon ami M. le Brun. Il eſt un peu obſcur en quelques endroits, & trop negligé dans d'au-

d'autres. Je le préfere néanmoins à celui que Moliere a fait pour M. Mignard. Je voudrois que M. Perrault eût retouché tous les vers de son Poëme, comme il a fait ceux-ci qu'il a imprimez dans le premier volume de son *Parallele*.

Sur les uns le vieillard à qui tout est
possible,
Passoit de son pinceau la trace impercep-
tible.
D'une couche légere alloit les brunissant,
Y mettoit des beautez même en les ef-
façant;
Adoucissoit les jours, fortifioit les ombres,
Et les rendoit plus beaux en les rendant
plus sombres;
Leur donnoit ce teint brun qui les fait
respecter,
Et qu'un pinceau mortel ne sauroit imi-
ter.

On ne peut rien de plus heureux, ni de plus poëtique, que l'expression dont il se sert dans son Poëme de Louïs le Grand, pour dire que les Anciens ignoroient la circulation du sang. Il dit que l'antiquité

... Ignoroit jusqu'aux routes certaines

Du Meandre vivant qui coule dans les
veines.

M. de Furetiere lui a fait là-dessus une chicane mal à propos. M. du Périer *parcus admirator*, ne laisse pas d'admirer avec moi ce dernier vers. On peut bien dire de lui ce mot de Cicéron : *Tantum laudat quantum se posse sperat consequi.*

Pour ce qui est de la dispute qui s'est élevée depuis peu au sujet des Anciens & des Modernes, je suis de l'avis de *Sidonius Apollinaris*, qui dit qu'il faut lire les Anciens avec respect, & les Modernes sans envie : *Legebat cum reverentiâ antiquos, & sine invidiâ recentes.*

¶ Sous le regne de Philippe Second un Seigneur qui avoit parlé un peu fortement des privautés que le Roi avoit avec sa femme, fut mis en prison. On lui fit cette devise. Un Limaçon qui rentre dans sa coquille, avec ce mot : *Carcere cornua frænat.*

¶ M. le Comte de Guiche au milieu de ses plaisirs & de l'embarras de la Cour ne laissoit pas d'étudier au moins réglément trois heures par jour.

jour. C'étoit un Seigneur des plus accomplis que l'on pût voir. On change terriblement quand on voit qu'on va mourir. Pendant sa vie il avoit toûjours été fort éloigné de la bigoterie, & il est mort dans un froc de Carme qu'un Religieux de cet Ordre, qui l'exhortoit à la mort, lui fit prendre.

¶ M. de Grammont ne fit pas de même. Il étoit malade à la mort, & sa femme qui est dans une piété profonde ne le quitoit pas d'un moment. Le P. B..... son Confesseur l'instruisoit, en lui disant : Monsieur, il faut croire ceci, il faut croire cela. Et le Comte se tournant vers sa femme, lui demandoit: Cela est-il vrai, Comtesse ; Oui, oui, lui répondit-elle. Eh bien, ajoûtoit le malade, allons donc, dépêchons-nous de croire.

¶ Mad. de Chevreuse qui savoit fort bien l'Espagnol, disoit que le Dom Quixote, est le Castillan le plus pur que nous ayons. La traduction qui en a été faite depuis peu en nôtre langue est très-belle. Je l'ai toujours entendu donner à M. de S. Martin, le frere de ce

M. de la Chaiſe, qui a fait l'Hiſtoire de S. Louïs. Il ſemble pourtant que le P. Bouhours dans ſa Lettre à une Dame de Province ſur les Dialogues d'Eudoxe & de Philante, veuille nous perſuader qu'elle eſt de M. Arnauld, qui ſe ſeroit amuſé à traduire un Livre ſi divertiſſant, lors qu'une fiévre tierce l'empêchoit de faire quelque choſe de plus ſérieux. J'ai ouï dire que Michel de Cervantes Auteur de ce Roman de Dom Quixote étoit manchot, & qu'il avoit compoſé ce Livre étant captif en Barbarie.

¶ Le Lutrin de M. Deſpreaux eſt rempli de quantité de portraits d'après nature. L'Horloger la Tour eſt un Perruquier nommé Damour.

> Cet Horloger ſuperbe eſt l'effroi du quartier.

Ce Perruquier avoit un grand foüet avec lequel il venoit mettre le hola quand les poliſſons du quartier ſe battoient les uns avec les autres. Mais M. l'Abbé Aubri, Chanoine de la Sainte-Chapelle, fameux Moliniſte, frere de ce M. Aubri qui a fait l'Hiſtoire du Cardinal Mazarin,

y est sur tous les autres marqué avec des traits bien désignans.

Alain tousse & se leve, Alain, ce savant
homme
Qui de Bauni vingt fois a lû toute la
Somme.

M. Aubri qu'il peint là sous le nom d'Alain, n'a jamais parlé qu'il n'ait toussé une ou deux fois auparavant.

Mes yeux en sont témoins, j'ai vû moi-
même hier,
Entrer chez le Prélat le Chapelain Gar-
nier.

Ce Chapelain Garnier, qui s'appelloit Fournier en son nom, étoit grand Janseniste, & par conséquent pas trop bien dans l'esprit de M. Aubri. Au reste on est si aveuglé dans ce qui nous regarde, que M. Aubri lut le Lutrin plusieurs fois sans s'y reconnoître. M. son frere s'en est bien aperçû.

¶ On songeoit tout de bon à donner un Arrêt contre la Philosophie de Descartes, lors que M. Despreaux fit paroître le sien. C'est une

bagatelle, qui peut-être plus qu'aucune autre chose, a empêché que le Parlement n'en ait rendu un véritable. M. Boileau le Greffier presenta cet Arrêt à signer à feu M. le Premier President de Lamoignon avec beaucoup d'autres. Comme c'étoit un Magistrat fort exact, il les examina les uns après les autres. Quand il fut tombé sur celui de M. Despreaux, il dit à M. Boileau : Ah, voilà un tour de ton oncle !

On disoit dernierement ici que de tous les hommes, Descartes est celui qui a le mieux rêvé. Voëtius, ce célebre adversaire de M. Descartee, étoit de ces gens qui croient en Dieu par bénéfice d'inventaire. M. Descartes au contraire étoit fort religieux.

¶ L'état dans lequel se trouve un criminel qu'on renvoie à son premier Jugement, est très-bien exprimé dans ces deux vers :

Odit iter, numeratque dies, spatioque viarum
Metitur vitam, torquetur morte futurâ.

Il marche malgré lui, il compte ses jours

jours, il mesure sa vie de lieuë en lieuë, & la mort qu'il attend le tourmente.

M. le Premier Président de Lamoignon disoit que la plus fâcheuse circonstance d'un procès criminel pour l'accusé, c'étoit ces deux mots: *Ci présent*.

Je me suis trouvé une fois à l'interrogation d'un criminel. Lors que les Juges voulurent le faire asseoir sur la Sellette, il refusa de le faire, disant, Messieurs, il ne m'appartient pas de m'asseoir en vôtre présence.

¶ Je vais vous conter une histoire assez extraordinaire, & qui fait voir le Jugement de Dieu sur les criminels. Dans l'Anjou un Curé d'assez mauvaise vie, avoit eu querelle avec un Sergent du voisinage. Le Sergent étant venu à disparoître tout à coup, tout le monde soupçonna le Curé son ennemi déclaré, de l'avoir fait mourir. Dans ce tems-là il arriva à une ou deux lieuës du lieu où demeuroit le Curé, qu'on exposa un pendu sur les fourches patibulaires. Ses parens l'en détacherent, & le jetterent avec la corde au cou dans un étang voisin. Des Pê-

cheurs trouverent ce corps dans leurs filets, & la Justice y ayant fait une descente tout le monde vint voir le corps du pendu. Comme il étoit fort défiguré, le préjugé que l'on avoit contre le Curé, fit que le monde s'imagina que c'étoit le Sergent. On arrête là-dessus le Curé, on lui fait son procès, & on le condamne à être pendu. Quand il vit qu'il faloit mourir : Messieurs, dit-il à ses Juges, il est vrai que c'est moi qui ai tué le Sergent, mais vous me condamnez injustement, & tous ceux qui déposent contre moi sont des faux témoins. Le corps mort que l'on a trouvé, & sur la foi duquel vous m'avez fait mon procès, n'est nullement celui du Sergent. Le véritable corps du Sergent que j'ai assommé dans mon Presbytere, est sous une telle planche dans mon jardin, on y trouvera même son chien avec lui. Les Juges envoyerent au Presbytere du Curé, & l'on trouva les choses comme il les avoit dites.

¶ On dit que les *Femmes Savantes* de Moliere, sont Mesd. de.... & l'on me veut faire accroire que je suis

ſuis le Savant qui parle d'un ton doux. Ce ſont choſes cependant que Moliere deſavoüoit. Mais le Triſſotin de cette même Comédie eſt l'Abbé Cotin, juſque-là que Moliere fit achêter un de ſes habits pour le faire porter à celui qui faiſoit ce perſonnage dans ſa Piéce. La Scene où Vadius ſe brouille avec Triſſotin, parce qu'il critique le Sonnet ſur la fiévre qu'il ne ſait pas être de Triſſotin, s'eſt paſſée véritablement chez M. B..... Ce fut M. D.... qui la donna à Moliere.

Dans la Comédie des *Fâcheux*, qui eſt une des plus belles de Moliere, le Fâcheux Chaſſeur qu'il introduit dans une Scene de cette Piéce, eſt M. de Soyecourt. Ce fut le Roi lui-même qui lui donna ce ſujet, & voici comment. Au ſortir de la premiere repréſentation de cette Comédie qui ſe fit chez M. Fouquet, le Roi dit à Moliere, en lui montrant M. de Soyecourt: Voilà un grand original que tu n'as pas encore copié. C'en fut aſſez de dit, & cette Scene où Moliere l'introduit ſous la figure d'un Chaſſeur, fut faite & appriſe par les Comédiens

en moins de vint-quatre heures, & le Roi eut le plaisir de la voir en sa place à la représentation suivante de cette Piéce.

¶ La Scene des *Plaideurs* de M. Racine, où Chicaneau se brouille avec cette Comtesse, qui prétend qu'il a dit à tort qu'il falloit la lier, est arrivée de la même maniére qu'on la rapporte, chez M. Boileau le Greffier. Chicaneau étoit M. le Président de L..... Je ne sai point qui étoit la Comtesse, j'ai sû autrefois son nom; & il me souvient seulement que lors qu'on la joüa pour la premiere fois, on avoit conservé à celle qui la représentoit sur le théatre, un habit de rose séiche & un masque dessus l'oreille, qui étoit l'ajustement ordinaire de cette Comtesse.

La plûpart des Avocats du temps sont joüez dans les *Plaideurs*, & les différens tons sur lesquels l'Intimé déclame, sont autant de copies des differens tons des Avocats. Par l'Intimé, qui emploie dans une cause de *Bibus* le magnifique exorde de l'Oraison *pro Quinctio.* Q u æ *res in civitate duæ plurimum possunt, hoc tempore eæ contra nos ambæ faciunt,*

sum-

summa gratia, & summa eloquentia; On a voulu tourner en ridicule M. P.... qui dans un procès qu'un Pâtissier avoit pour une vetille contre un Boulanger, s'étoit servi du même exorde. J'ai entendu dire que l'Avocat de la partie adverse lui dit: Maître P.... ne se tiendra pas pour interrompu, si je lui dis, que pour l'éloquence, je n'en ai jamais été autrement soupçonné. Quant au crédit de ma partie, c'est un Maître Boulanger de petit pain. Quand l'Intimé répond au Juge, qui lui demande s'il sera long, en disant oui, contre la coûtume, c'est M. de Mon.... & il me souvient de lui avoir entendu dire en pareille occasion par M. le Premier President: du moins vous êtes de bonne foi.

☞ M. le Comte de.... étoit comme bien d'autres, qui ne portent que le nom sans avoir de Comté. Dans une compagnie où j'étois il voulut railler un Abbé qui suivant la coûtume ordinaire, se faisoit appeller de ce nom sans avoir aucun bénéfice. Monsieur l'Abbé, lui disoit-il, il y a une chose qui m'embarasse; Il y a long-temps que nous

nous

nous connoiſſons, & je ne ſai pas encore où eſt vôtre Abbaye. Quoi, Monſieur, lui répondit l'Abbé, vous ne le ſavez-pas? Elle eſt dans vôtre Comté.

¶ J'ai oui dire que Spinoſa étoit mort de la peur qu'il avoit eu d'être mis à la Baſtille. Il étoit venu en France attiré par deux perſonnes de qualité qui avoient envie de le voir. M. de Pomponne en fut averti; & comme c'eſt un Miniſtre fort zelé pour ſa Religion, il ne jugea pas à propos de ſouffrir Spinoſa en France, où il étoit capable de faire bien du deſordre, & pour l'en empêcher, il réſolut de le faire mettre à la Baſtille. Spinoſa qui en eut avis, ſe ſauva en habit de Cordelier; mais je ne garantis pas cette derniere circonſtance. Ce qui eſt certain, c'eſt que bien des perſonnes qui l'ont vû, m'ont aſſuré qu'il étoit petit, jaunâtre, qu'il avoit quelque choſe de noir dans la phyſionomie, & qu'il portoit ſur ſon viſage un caractere de réprobation.

¶ On ne veut jamais tant de bien a un homme qui diſpute contre nous, que lors qu'il fait une objection à la-

laquelle on a une bonne réponſe.

¶ Les diſputes qui ſe font ordinairement aux actes publics dans l'Univerſité, ſont bien ennuyeuſes & bien fatiguantes. Ce n'eſt jamais fait, & les diſputans ne ſauroient finir leurs argumens quoiqu'ils répetent toûjours la même choſe en d'autres termes. M. Arnauld dans une de ſes theſes qu'il ſoûtenoit en Sorbonne, indigné de la chicane que lui faiſoit un Cordelier, après lui avoir déja donné la ſolution ſur la difficulté qu'il avoit propoſée, à laquelle il croyoit avoir ſatisfait, dit: *Satius eſt contemnere.*

¶ Caſaubon s'étoit trouvé à une theſe que l'on ſoûtenoit en Sorbonne, il y entendit diſputer fort & ferme, mais dans un langage ſi barbare & ſi peu intelligible pour lui, qu'il ne pût s'empêcher de dire en ſortant de la ſalle: Je n'ai jamais oui tant de latin ſans l'entendre.

M. Hennequin entendant du veſtibule des Ecoles de Sorbonne, M. le Moine qui dictant diſoit: *Ita Vaſquez*, *Ita Suarez*, *Ita*, *&c.* avança un peu la tête en dedans la ſalle: & dit tout haut: *Ita Lanternez.*

¶ Un

¶ Un de mes amis ayant à soûtenir une these en Sorbonne, s'adressa à un habile Graveur pour avoir une planche. Le Graveur lui donna le portrait de sa fille, peinte en Vierge. La fille étoit une fort jolie personne, qui avoit eu quelque galanterie, l'on disoit même un enfant, mais assez incognito. Mon ami fut rançonné, & pour s'en vanger il mit à sa these pour inscription, *Virgini Matri*, & prit soin d'en donner l'explication.

¶ Les Payens avoient accoûtumé d'accuser les Chrétiens d'être la cause de tous les maux qui affligeoient l'Empire, comme l'ont remarqué Origene au chap. 24. sur S. Matthieu; S. Cyprien au commencement de son livre *ad Demetrianum*; Tertullien au chaq. 40. de son Apologetique; & Arnobe dans son premier Livre. Quand le Christianisme fut devenu la Religion dominante, les Chrétiens accuserent les Juifs & les Payens d'attirer sur l'Empire les calamitez qui arrivoient pour lors, cela se remarque principalement *in Novella tertia Theodosii*.

sii. Accusat Manilia dum rea non est.

Socrate au chapitre 20. du liv. 5. a remarqué que les anciens Chrétiens, outre les poissons, mangeoient aussi des oiseaux pendant le Carême. *Alii cum piscibus volucres etiam manducant, easque ex aqua, ut est apud Moysem, nasci asserunt.*

¶ M. Patru a été quatre ans à traduire la premiere période de l'Oraison de Cicéron pour le Poëte Archias, encore n'a-t-il pas rendu ces mots : *quod sentio quam sit exiguum.* C'est un Ouvrage de beaucoup de temps qu'une bonne traduction. Il en coûte souvent moins d'être Auteur de son crû. Nous n'avons point de bonne traduction par un bon Auteur.

¶ M. de l'Estang est l'Auteur des Regles de bien traduire de Port-royal. Il a pris tous les exemples des bonnes traductions, dans les livres de M. d'Ablancourt où de Port-royal; & ceux des méchantes, dans les livres de M. de Marolles, qui veritablement songeoit plûtôt à faire beaucoup de livres qu'à en faire de bons. M. de Marolles en fut fort en colére, & s'en plaignoit à

tout le monde. M. de l'Estang ayant jugé à propos de l'appaiser, choisit pour cela le jour que M. de Marolles alloit faire ses Pâques, & se présentant devant lui comme il alloit se mettre à genoux pour communier: Monsieur, lui dit-il, vous êtes en colere contre moi, je crois que vous avez raison; mais, ajoûta-t-il, voici un temps de miséricorde, je vous demande pardon. De la maniere dont vous le prenez, lui répondit M. de Marolles, il n'y a pas moyen de m'en défendre; Allez, Monsieur, je vous pardonne. Quelques jours après M. de Marolles rencontrant M. de l'Estang, lui dit: Monsieur, croyez-vous en être quitte? vous m'avez escroqué un pardon que je n'avois pas envie de vous accorder.

¶ Le Livre de *Potestate Papæ* de Barclay le Pere, est un ouvrage excellent. On en a fait une traduction qui est aussi fort bonne. Barclay le fils est l'Auteur de l'Argenis. C'est l'écueil des jeunes gens qui veulent apprendre le latin.

¶ Celui dont il est parlé dans l'Euphormion de Barclay sous le nom de *Cursor*, c'est la Varenne, un

un de ceux qui a le plus favorisé les plaisirs de Henri IV Il étoit Sur-Intendant des Postes, & c'est pour cela que Barclay l'appelle *Cursor*. Le Chancelier de Belliévre, qui étoit un homme éxtrêmement vert, lui faisant un jour quelque difficulté sur une grace qu'il avoit obtenuë; la Varenne lui dit: Monsieur, ne vous en faites pas tant accroire, si mon Maître avoit vingt-cinq ans de moins, je ne donnerois pas mon emploi pour le vôtre.

Le même la Varenne avoit donné un Gentilhomme à son fils. Le Roi qui ne connoissoit pas ce Gentilhomme, lui demanda qui étoit cet homme qu'il voyoit ordinairement avec son fils. La Varenne répondit que c'étoit un Gentilhomme qu'il lui avoit donné: Comment, dit le Roi, donner ton fils à un Gentilhomme, je comprens bien cela; mais donner un Gentilhomme à ton fils, c'est ce que je ne puis comprendre. La Varenne avant que d'être à Henri IV, avoit été à Catherine, sœur de ce Roi, depuis Duchesse de Bar, & son emploi avec cette Princesse étoit de

pi-

piquer les viandes ; & comme il y excelloit, elle l'avoit donné au Roi son frere. Catherine passant par Paris pour aller en Lorraine, vit la Varenne son ancien Cuisinier, & sachant son emploi auprès de Henri IV. elle lui dit : la Varenne, tu as plus gagné à porter les poulets de mon frere, qu'à piquer les miens.

¶ M. Bayle dans sa *Critique de l'histoire du Calvinisme* du P. Maimbourg, prétend que la censure aigre & mordante du Grammairien George de Trébisonde, qui se trouve dans l'histoire du Schisme des Grecs du même Auteur ; regarde le P. Bouhours, & que le bien qui est dit de moi, n'est que pour chagriner ce Pere, avec qui j'étois encore brouillé. Cela est entierement faux, & le P. Maimbourg n'a songé nullement à chagriner le P. Bouhours par le bien qu'il a dit de moi. La verité est qu'il souhaitoit que je lui rendisse quelque office auprès de M. de Montausier, & qu'il a voulu par là me faire sa cour. C'est un beau livre que la *Critique du Calvinisme du P. Maimbourg*, & lui-même ne pouvoit s'empêcher de l'estimer. Il me l'a avoué, quoi

quoi qu'ordinairement il affectât d'en parler comme d'un livre qu'il n'avoit pas lû. A la Religion près, je trouve tout ce qu'a dit M. Bayle fort vif & très-sensé. J'ai voulu lire ce que M. Jurieu a fait sur le même sujet, il y a bien de la difference. Le Livre de M. Bayle est le Livre d'un honnête homme & celui de M. Jurieu, celui d'une vieille de Prêche. C'est un méchant réchauffé de tout ce que du Moulin & les autres ont dit de plus fade contre la Religion Catholique.

M. Bayle dans sa *Cabale chimérique*, dit que les appointemens qu'il touche ne sont pas suffisans pour lui entretenir un Laquais. S'il étoit payé comme il le mérite, il auroit de quoi entretenir un carosse.

Je m'étonne que M. Bayle, ou quelqu'autre Savant du même génie, n'ait pas encore entrepris d'augmenter le livre de Pierius Valerianus, sur le malheur des gens de Lettres. * Les additions qu'on y a faites ne sont pas suffisantes. J'aurois de bons mémoires à donner là dessus: si j'étois

* Ce sont Tollius & Spizelius, qui ont travaillé sur ce meme sujet,

tois moins vieux, & que je ne fusse pas occupé entierement par mes Etymologies, je pourrois bien mettre la main à cet Ouvrage.

¶ Nous nous étions entretenu pendant quelque temps, M. du Cange & moi de l'Etymologie du mot *Boiteux* sans convenir de rien. Quelques heures après m'avoir quitté, il me manda que nous nous étions embarassé inutilement; que cette Etymologie sautoit aux yeux, & qu'il croyoit que *Boiteux* venoit de *Deboité*, puis qu'on disoit *une jambe deboitée*. Je croirois bien que cela pourroit être.

¶ Il y a chez moi un commerce établi de nouvelles & d'Etymologies. Je donne de veritables Etymologies à ceux qui m'apportent des nouvelles vrayes; mais je donne des Etymologies fausses à ceux qui me disent de nouvelles.

¶ M. du Périer n'est plus à beaucoup près ce qu'il étoit, supposé qu'il ait été le meilleur Poëte latin de son temps. Il traduit en vers latins cette Epigramme de l'Anthologie:

Τέσσαρες αἱ Χάριτες, Παφίαι δύο, καὶ δέκα Μοῦσαι·
Δερκυλὶς ἐν πάσαις Μοῦσα, Χάρις, Παφίη.

Voici

Voici le premier vers de ſa traduction :

Ecce decem Veneris Comites, Venus altera & ipſa.

Je ne me ſuis pas appliqué à retenir les autres. Le principe de tous méchans vers, eſt de n'avoir pas aſſez d'eſprit pour en faire de bons, ni aſſez de raiſon pour n'en pas faire de mauvais. M. du Périer a encore traduit quelques Epigrammes de l'Anthologie. C'eſt M. Formi qui les lui fournit & qui les lui explique.

M. du Périer venoit autrefois dîner avec moi aſſez ſouvent, comme je ſavois qu'il alloit dîner ailleurs, je diſois ce vers de Martial quand il étoit long-tems à venir :

Et major rapuit canem culina,
Antiquæ veniet ad oſſa cœnæ.

¶ M. le C.....M.....diſoit à M. de Bautru : Bautru, vous êtes plus vieux que moi, cependant je ſuis ſûr que vous me ſurvivrez, & je vous prens à témoin au cas que je ne meure pas en Philoſophe.

M. de Bautru étoit fort bien venu à la Cour, & par tout ailleurs, à cauſe de ſes bons mots. En entrant

un jour chez la Reine, il trouva dans l'antichambre M. de Roquelaure qui lui montra les cornes. Cela le piqua, parce qu'il savoit bien qu'il en étoit soupçonné; il continua néanmoins son chemin sans rien dire, & entra d'un air fort chagrin dans la chambre de la Reine. La Reine voyant M. de Bautru plus sérieux & plus rêveur que de coûtume, voulut à toute force en savoir le sujet. M. de Bautru après s'en être défendu longtems: Madame, dit-il, c'est que j'ai vû en passant dans vôtre antichambre M. de Roquelaure qui montroit à vos filles tout ce qu'il portoit. La Reine qui ne comprit pas d'abord ce que cela signifioit entra dans une colere furieuse contre M. de Roquelaure qui eut toutes les peines du monde à lui faire entendre la vérité de l'affaire.

La Reine avoit demandé bien des fois à voir Mad. de Bautru sans l'avoir pû obtenir. Un jour elle dit à M. de Bautru qu'elle vouloit à toute force qu'il la lui amenât. M. de Bautru qui s'en étoit défendu tant qu'il avoit pû, lui promit de la lui présenter l'aprèsdînée: mais, Mada-

me, lui dit-il, elle eſt incommodée de l'oreille. Allez, lui dit la Reine, je parlerai haut. Il s'en alla chez lui annoncer cette nouvelle à ſa femme, & l'avertit en même temps de parler fort haut, parce que, lui dit-il, la Reine a de la peine à entendre. Il la conduiſit au Louvre l'aprèſdînée, & d'abord la Reine commença la Scene en criant à pleine tête, & Madame de Bautru continuoit ſur le même ton. Le Roi qui avoit été averti du myſtere par M. de Bautru, rioit de tout ſon cœur. A la fin la Reine qui s'en apperçut, dit à Madame de Bautru: N'eſt il pas vrai, Madame, que Bautru vous a fait croire que j'étois ſourde? ce que Madame de Bautru lui avoüa. Ah, le méchant, continua la Reine! il m'avoit dit la même choſe de vous. *

¶ M. de Bautru me diſoit un jour qu'ayant été envoyé en Eſpagne, il alla à l'Eſcurial où il vit la Bibliothéque, & par une conference qu'il eut avec le Bibliotequaire, il connut que c'étoit un très-malhabile hom-

* Brantôme dans la Vie du Mar. de Strozzi dit la même choſe de la femme de Bruſquet & de la Reine Catherine de Medicis

me; ensuite il vit le Roi, qu'il entretint des beautés de cette Maison Royale, & du choix qu'il avoit fait de son Bibliotequaire. Il lui dit, qu'il avoit remarqué que c'étoit un homme rare, & que sa Majesté pouvoit le faire Surintendant de ses Finances. Pourquoi, lui dit le Roi? Sire, ajoûta-t-il, c'est que comme il n'a rien pris dans vos Livres, il ne prendra rien dans vos Finances.

¶ M. D.... étant venu voir M. de Bautru dans le temps qu'il avoit la goute, il le trouva à table mangeant du jambon. Que faites-vous là, lui dit son ami? ne savez-vous pas que le jambon est contraire à la goute? cela est vrai, lui répondit froidement M. de Bautru, je sai qu'il est contraire à la goute, mais il est bon pour les gouteux.

Le même disoit d'un homme qui avoit reçû tous ses Sacremens, sur tout la Confession, & qui n'attendoit plus que la mort: Confessé comme pour être pendu.

¶ M. de Bautru n'aimoit pas l'Angeli, parce que ce dernier se faisoit toûjours un plaisir de le railler. Un jour que l'Angely étoit

dans

dans une compagnie, où il y avoit déja quelque temps qu'il faisoit le fou, M. de Bautru vînt à entrer ; Si-tôt que l'Angeli l'eut apperçû., il lui dit : Vous venez bien à propos, Monsieur, pour me seconder, je me lassois d'être seul. On ne peut croire le dépit que cela fit à M. de Bautru.

On dit communément, entre chien & loup, pour dire, sur le soir. M. de Bautru disoit par allusion : Je viens de rencontrer une femme entre chienne & louve.

¶ Il me dit un jour, parce que j'ai souvent mon curedent à la bouche : Monsieur, si l'on vous effigie jamais, on fera comme à l'Amiral de Châtillon, on vous mettra un curedent à la main. Cela me fait souvenir de la naïveté d'une fille, au sujet d'un curedent. Mad. de C..... avoit à son service un valet de chambre qui avoit été en Italie, & qui juroit toûjours par *Ca* ..... Une des filles de cette Dame qui écorchoit quelque mot d'Italien, voulut savoir la signification de celui-ci, & le valet-de chambre lui fit accroire que cela signifioit un curedent. Quelque temps après Mad... de C..... étant

à table en grosse compagnie, eut besoin d'un curedent, & en demanda un à sa fille de chambre : celle-ci croyant dire merveille, dit au valet de pied Italien qui étoit au service de sa Maîtresse : Allez dire au valet-de-chambre qu'il apporte le *Ca.....* de Madame. Toute la compagnie se tourna vers cette fille, & se mit à rire de sa naïveté.

¶ Gomez étoit un Poëte fort pauvre. Il se trouva un jour, je ne sai par quel hazard, dans le Cabinet du Roi. Si-tôt que M. de Bautru l'eut apperçû, il s'écria : Comment ce miserable a-t-il pû passer par plusieurs portes fermées & gardées par des Suisses & des Huissiers, pour entrer en ce lieu, lui qui depuis dix ans n'a pû sortir de l'Hôpital, quoi que les portes en soient toûjours ouvertes?

¶ J'étois avec M. de Bautru à la porte de l'Hôtel de Bourgogne, un jour qu'il pleuvoit bien fort. Nous vîmes arriver un Gascon sans manteau, & très-mouillé. Le Gascon qui vit que nous le regardions, s'écria : Je gage que mes gens ont oublié de me donner mon manteau. M. de

de Bautru lui dit : Je me mets de moitié avec vous.

¶ M. de Bautru étant tombé malade de la maladie dont il mourut, ses Médecins furent d'avis de le faire saigner, à quoi il ne vouloit pas consentir. Le Roi qui l'aimoit ayant sû sa résistance, lui envoya ordre de le faire. Il dit à celui qui lui apporta cet ordre : Je n'aime point les saignées de la part du Roi.

¶ Peu de tems avant que de mourir M. de Bautru disoit : Je voudrois n'avoir que vingt ans & vingt sols, je ferois une belle fortune, je me ferois ou Comédien, ou le Mercure de quelque Prince. Sachant ce que je sai, j'irois loin dans ces deux professions ; le malheur est qu'on ne peut avoir de l'expérience que lors qu'on est vieux & quasi hors d'état de profiter de ce que l'on fait. Les Espagnols disent : *El diablo sabe mucho porque es viejo.* Mais, Monsieur, lui disois-je, vous n'y songez pas, vous perdriez vôtre réputation, qui fait un des plus doux biens de nôtre vie. Bon, réputation, me disoit-il, il est aussi difficile de passer pour honnête homme dès qu'on est

gueux, qu'il eſt aiſé de l'être, lors qu'on eſt riche, & que l'on a dequoi faire plaiſir; on eſt aiſément honnête homme quand on a trois ou quatre mille piſtoles à prêter à propos. Une maxime générale, me diſoit-il encore, que vous & moi n'avons pas aſſez ſuivie, c'eſt de compter très-peu ſur tout ce que la reconnoiſſance peut faire faire pour nous à nos amis, & de ne nous fonder que ſur ce que l'intérêt, ou de leurs affaires, ou de leurs plaiſirs, les oblige de faire.

M. de Bautru diſoit d'un homme riche, mais ſcélérat: Il mériteroit d'être honnête homme.

¶ Les Anglois ne peuvent comprendre que M. du Cange ait fait le Dictionnaire de la baſſe Latinité, & ils diſent qu'un Auteur ne peut pas faire en toute ſa vie un ouvrage comme celui-là. Cependant il l'a fait, & n'a mis que trente années à le faire.

¶ C'eſt M. Bigot qui a donné à M. du Cange le mot de *Græcitas*, dont il avoit beſoin pour le titre de ſon Dictionnaire du bas grec, lequel répond à celui de *Latinitas*, qu'il a em-

employé au titre de son Dictionnaire de la basse Latinité. C'est aussi lui qui a découvert ce beau passage de S. Chrysostome, par lequel on apprend que ceux qui citoient des Loix tronquées étoient punis de mort. Saint Chrysostome y fait comparaison de ces sortes de gens avec ceux qui tronquent les passages de l'Écriture Sainte. C'est aussi lui qui s'est donné la peine de conférer des manuscrits en Italie dans le temps que je travaillois sur Anacréon. Depuis son retour d'Italie, il est toûjours occupé à lire les bons Auteurs Grecs. Il me mandoit dernierement qu'il lisoit Synesius. C'est, me disoit-il, un bon Auteur, on y trouve de très-belles choses. J'y ai trouvé une description d'une maison de campagne entierement semblable à celle où je suis. Il copia le passage grec & me l'envoya. En lui écrivant pour le remercier, je lui envoyai des vers latins où je m'étois servi du mot de *Turpificatus*. Il les fit voir à quelques personnes qui se choquerent de ce mot : mais ils le trouverent bon, quand il leur eut fait voir qu'il étoit de Cicéron.

Je me suis aussi servi dans mes Poësies du mot de *Celerissimus*, qu'on eût de la peine à goûter d'abord, mais Lucréce, Censorin, Ennius, & Manilius s'en sont servis.

¶ J'ai toûjours fait beaucoup de cas de ceux qui savent le Grec : car sans cette langue, on ne peut être que savant à demi. M. Cotelier, M. de Treville, & M. Bigot, sont les seuls en France qui lisent les Peres Grecs dans leur langue. Ils entendent le Grec aussi bien que les Grecs mêmes. Pour moi, j'avouë que je n'entens pas assez Pindare pour y prendre du plaisir, & que je n'ai jamais lû le grec d'aucun Auteur sans avoir lû la traduction.

¶ M. Cotelier disoit qu'il avoit trouvé de grandes difficultez dans les Peres Grecs, qu'il avoit été quelquefois huit & dix jours à chercher pour s'éclaircir de certains endroits, sans en venir à bout, & que six mois ou un an aprés, il en avoit trouvé l'explication sans la chercher.

¶ M. Bigot entend mieux le grec que le françois, cependant on me lut dernierement une Lettre de lui, que je trouvai fort bien écrite contre son ordi-

ordinaire. Je dis à la personne qui me la lut, que M. Bigot ne me faisoit pas l'honneur de m'écrire si bien. On répondit à cela qu'il n'étoit pas si exact en écrivant à ses amis, qu'à ceux à qui il n'écrivoit pas si souvent, & que je n'avois pas lieu de me plaindre, puisqu'il me traitoit en ami. Le lendemain je reçus une Lettre de M. Bigot écrite à son ordinaire. Si-tôt que je vis la personne qui m'avoit fait voir cette Lettre bien écrite : Monsieur, lui dis-je, je viens encore de recevoir une Lettre de M. Bigot, il me traite toûjours en ami.

¶ Un Catalogue de la Bibliotheque de M. Bigot seroit excellent. On y trouveroit de bons Livres, parce qu'il les connoissoit. Il connoissoit aussi la main des Savans, comme de Scaliger, de Casaubon, de Saumaise, & d'autres; & quand il rencontroit quelques Livres sur lesquels ils avoient fait quelques Notes, ils ne lui échapoient pas. Un homme d'esprit de qui je suis ami, & qui me fait l'honneur de me venir voir, m'étonna fort il y a quelque temps en me demandant de quel-

le utilité pouvoit être le Catalogue d'une Bibliotheque. Monsieur, lui dis-je, vous vous imaginez peut-être qu'il n'y a que de l'ostentation de la part de ceux qui font imprimer le Catalogue de leurs Livres, & vous vous persuadez qu'ils le font afin de publier la quantité de Livres qu'ils ont acquise? On ne peut pas juger de l'intention des gens; mais je puis vous assurer, pour peu qu'on aime les Livres, qu'on leur a une grande obligation quand leurs Livres ont été amassez avec choix. Ceux qui les connoissent trouvent les bons Livres avec plaisir, & ceux qui ne les connoissent pas, doivent être ravis d'en avoir la connoissance par ce moyen. Ils apprennent du moins par les titres dont ils n'ont jamais entendu parler, les Livres dont ils peuvent se pourvoir pour se perfectionner dans les Sciences & dans les Arts, chacun suivant son inclination. Cela est si nécessaire qu'il seroit à souhaiter que les Professeurs dans nos Ecoles publiques, se fissent un devoir de marquer à leurs Ecoliers les Livres qui traitent, tant en général qu'en particulier, des Sciences & des Arts qu'ils enseignent

gnent

gnent. Par ce moyen une infinité de bons eſprits deviendroient en peu de temps très-habiles ; qui faute de ce ſecours néceſſaire, ſe rebutent entierement, ou du moins n'apprennent qu'avec de grands travaux ce qu'ils auroient pû apprendre très-facilement, pour enſuite paſſer à d'autres connoiſſances, auſquelles ils n'arrivent jamais par cet obſtacle. Pour moi je prens plaiſir à lire les Catalogues de Livres que nous avons, & j'en prendrois encore un bien plus grand à lire celui des Livres que nous avons perdus ; particulierement des Livres grecs, qu'il ſeroit aiſé de dreſſer ſur Diogene Laërce, ſur Athenée, ſur Photius, ſur certains Scholiaſtes, & ſur d'autres Auteurs. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un voulût bien s'en donner la peine. M. Bigot auroit été bien capable de le faire, auſſi bien que celui des Livres grecs qui ont échapé du naufrage. On dit qu'il travailloit à ce dernier il y avoit déja longtemps.

¶ Lors qu'on demandoit à M. Bigot quelque éclairciſſement ſur la bonté ou la rareté d'un Livre, il ne re-

refusoit jamais ce que l'on souhaitoit de lui, à tout autre, qu'à un Libraire. Il disoit qu'il ne falloit jamais instruire les Libraires, qu'ils en savoient toûjours trop pour nôtre profit, & que si un Livre étoit rare ou qu'il fût bon, il ne falloit pas le leur apprendre. Quand il vouloit acheter des Livres, il disoit que le meilleur temps étoit la veille ou le lendemain de beaucoup de Fêtes. Et sa raison étoit qu'en y allant la veille, ils faisoient bon marché pour avoir dequoi se réjouïr pendant les Fêtes; & qu'en y allant après que les Fêtes étoient passées ils se relâchoient pour se rembourser de l'argent qu'ils avoient dépensé.

¶ Outre les fautes ordinaires qui échappent dans l'impression, il y en a aussi d'autres qu'on laisse passer exprès, afin d'avoir occasion de mettre dans *l'Errata* ce qu'on n'auroit pas permis dans le corps de l'ouvrage. Dans les pays, par exemple, où il y a Inquisition, à Rome sur tout, il est défendu d'employer le mot de *fatum* ou *fata* dans les Livres. Un Auteur voulant se servir de ce dernier, s'avisa de cette adres-

se.

ſé. Il fit imprimer dans ſon Livre *facta*, & dans *l'Errata* il fit mettre, *Facta*, liſez *Fata*. M. Scarron fit à peu près la même choſe. Il avoit composé quelques vers, à la tête deſquels il mit une Dédicace avec ces mots : *A Guillemette, chienne de ma ſœur*. Quelques temps après s'étant brouillé avec ſa ſœur, dans le temps qu'il faiſoit r'imprimer ſes Poëſies en Recueil, il fit mettre malicieuſement dans l'*Errata* de ſon Livre : au lieu de *Chienne de ma ſœur* liſez *ma Chienne de ſœur*.

¶ M. le Maréchal de Baſſompierre étant ſorti de priſon, Madame la Ducheſſe d'Aiguillon lui offrit cinq cens mille livres pour en diſpoſer comme il lui plairoit : Madame, lui dit-il, en la remerciant, vôtre oncle m'a trop fait de mal pour récevoir de vous tant de bien.

¶ Des Courtiſans s'entretenans des affaires de leurs maiſons, & des gages qu'ils donnoient à leurs domeſtiques, & ſur tout à leurs Maîtres d'Hôtel. Un d'entr'eux dit qu'il donnoit cent piſtoles au ſien ; un autre dit qu'il en donnoit deux cens ; & moi, dit un de ces Meſſieurs, je ren-

renchéris par deſſus vous tous, car je donne quatre mille francs au mien. Cela eſt exorbitant, dirent les autres, & jamais on n'a tant donné à un Maître-d'Hôtel. Quelqu'un de la compagnie s'aviſa de lui demander: mais le payez-vous ? Oh! non, dit-il.

¶ Une maxime que je conſeillerai toûjours à mes amis, c'eſt d'être bien avec les Jeſuites: pour moi je m'en ſuis toûjours bien trouvé. Un Courtiſan diſoit, il n'y a pas long-temps, qu'il y avoit autant de difference entr'eux & les autres Religieux, qu'il y en a entre un Gentilhomme & un Roturier.

¶ Iſaac de la Pereyre de Bordeaux eſt l'Auteur d'un Livre intitulé *les Préadamites*, où il prétend faire voir qu'Adam n'eſt pas le premier de tous les hommes. Ce bon homme demeuroit en penſion à Nôtre-Dame des Vertus chez les Peres de l'Oratoire. Il étoit toûjours entêté de ſes Préadamites, & apparemment qu'il eſt mort dans cette fantaiſie. Il auroit été bien aiſe s'il avoit ſû qu'il y a un Rabin qui a fait mention du nom du Précepteur d'Adam. Mais ce Rabin étoit un Rabin, & c'eſt tout dire. Lors

Lors que le Livre des Préadamites parut, il fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. Je priai l'Auteur, qui étoit de mes amis de me l'envoyer avant qu'il fût mis en lumiere. Il comprit ma raillerie & me l'envoya avec ce vers d'Ovide, en changeant le mot d'*urbem* en celui d'*ignem*.

Parve, nec invideo, sine me, liber ibis in ignem.

¶ Dans le temps qu'on parloit encore de cette ridicule opinion des Préadamites, le Pere Adam Jesuite prêcha la Passion à saint Germain de l'Auxerrois. Il fit dans son Discours une comparaison fort odieuse des Parisiens avec les Juifs qui avoient crucifié Nôtre Seigneur. Il compara la Reine à la Vierge, & le Cardinal Mazarin à saint Jean l'Evangeliste. Ce Sermon fut très-mal reçu à la Cour. La Reine en parla à M. le Prince de Guémené, & lui demanda ce qu'il en pensoit: Madame, je suis Préadamite, lui répondit ce Prince. La Reine lui demanda ce que cela vouloit dire. C'est que je ne crois pas, Ma-

Madame, lui répliqua-t-il, que le Pere Adam soit le premier des hommes.

¶ Un Gentilhomme parlant fort haut à M. le Prince de Guémené contre le Cardinal de Richelieu : Parlez plus bas, lui dit-il, voilà de ses créatures qui pourroient bien vous entendre. C'étoient des pauvres qui venoient demander l'aumône.

¶ Dans le temps que les Maréchaux de France vouloient disputer le pas aux Ducs & Pairs, M. le Prince de Guémené disoit qu'il ne savoit pas surquoi les Maréchaux de France fondoient leurs prétensions ; car, ajoutoit-il, la plus grande cérémonie qui se fasse dans le Royaume, c'est celle du Sacre des Rois, & là tout le monde sait que les Ducs & Pairs l'emportent de belle hauteur sur ces Messieurs. Au Louvre, & au Palais ils ne nous le disputent pas : il est vrai qu'ils ont le pas sur nous à l'armée, mais nous ne nous y trouvons pas. L'air avec lequel il disoit ces dernieres paroles donnoit un grand agrément à son discours.

¶ M. N...... s'est ruïné à donner des Vêpres à ses Maîtresses. Il empruntoit pour cela le Jubé des Peres

de

dè la Merci vis à vis l'Hôtel de Guiſe. Un jour que nous avions aſſiſté grande compagnie à ces Vêpres, où ſe trouva entr'autres M. le Prince de Guémené; nous fîmes partie d'aller ſouper enſemble. Après le ſouper nous allâmes aux Tuilleries, où nous donnâmes le concert. Tout le monde y parloit de ces Vêpres, parce qu'on s'y étoit ſervi de violons, & que pour lors on n'étoit pas accoûtumé à en entendre dans les Egliſes. Quand nos concertans eurent joüé tout ce qu'ils ſavoient, ils vinrent demander à M. le Prince de Guémené ce qu'ils joüeroient: joüez-nous Vêpres, leur dit-il.

¶ Parmi un grand nombre de Ducs & Pairs qu'on fit, M. de la Ferté & M. d'Aumont n'en furent pas. Ils en eurent tous deux bien du chagrin; mais le premier en devint malade. Une Dame de ſes amies envoya ſavoir quel mal il avoit. Va, dit-il au valet-de-pied, dis à ta Maîtreſſe que j'ai la maladie de M. d'Aumont.

¶ Pendant les guerres de Paris, on diſoit que M. le Duc de Rets étoit allé dans l'armée des Princes pour y ſervir de Duc & Pair.

¶ Clau-

¶ Claude de Lorraine, Duc de Guise, qui vivoit en 1544. sous François Premier, est le Premier Prince étranger fait Duc en France.

¶ Quoique le Poëme de la Pucelle de M. Chapelain n'ait pas eu toute l'approbation qu'on en attendoit: néanmoins il faut avoüer qu'il y a de beaux vers, tels que ceux-ci.

Non même quand la nuit accomplissant
son tour,
Dessus son Char d'Ebene environné d'é-
toilles,
Dans le sombre Univers représente le jour.

Nous avons été long-tems amis & le sujet de nôtre brouillerie n'est venu que de M. Chapelain, qui a rompu avec moi de gayeté de cœur, pour se ranger du côté de mes ennemis: car de mon côté je n'avois eu pour lui que des respects & des tendresses, & je lui avois donné des loüanges dans toutes les occasions qui s'étoient présentées.

M. Chapelain étoit ponctuel, exact & formaliste en toutes ses actions, c'est pour cela que M. de Balzac l'appelloit *circonspectissime*. M de Bal-
zac

zac avoit fait ce mot sur celui de *Généralissime*, qui étoit alors nouveau, & que l'on fit exprès pour M. le Cardinal de Richelieu, qui commandoit alors l'armée d'Italie, afin d'éviter les disputes & pour le mettre au dessus des autres Généraux. Cette nouvelle Dignité attira à M. le Cardinal de Richelieu, non seulement les complimens de toute la Cour, mais aussi de tous les Corps, & particuliement de l'Université, qui vint le complimenter d'une maniere flateuse à l'ordinaire. Le Cardinal répondit: *Non sum is quem vult Academia vestra, sed non sum talis quem me volunt malevoli, verum tamen non displicet deceptio vestra.*

¶ Malgré les grandes occupations qu'avoit le Cardinal de Richelieu, il ne laissoit pas quelquefois de trouver le temps de se délasser de ces grandes fatigues qui accompagnent toûjours le ministere. Il aimoit, sur tout après les repas, les exercices violens, mais il ne vouloit pas être surpris dans ces momens de joie & de plaisirs. M. de Boisrobert qui étoit toûjours auprès de lui pour le divertir, m'a conté qu'un jour M. de Grammont

mont, qui étoit consideré au Palais Royal comme étant de la famille, parce qu'il avoit épousé une des niéces du Cardinal, & à qui pour cette raison les entrées étoient fort libres, trouva le Cardinal après le dîné qui se divertissoit dans la grande Gallerie du Palais Royal à sauter le long de la muraille le plus haut qu'il pouvoit. M. de Grammont voyant cela, fit un tour d'habile Courtisan, & disant à M le Cardinal qu'il sautoit bien mieux que lui, il conmença à sauter cinq ou six fois. M. le Cardinal qui savoit la Cour encore mieux que lui, vit bien ce que cela vouloit dire, & depuis l'en estima davantage. Un moment après que M. de Grammont se fut retiré, M. le Camus Evêque du Belley, entra, à qui le Cardinal de Richelieu demanda entr'autres choses ce qu'il pensoit du *Prince de Balzac*, & du *Ministre de Silhon*, (deux Livres nouveaux qui paroissoient alors) le Prince ne vaut gueres, lui répondit M. le Camus, le Ministre ne vaut rien.

¶ M. le Cardinal de Richelieu étoit très-soupçonneux. Desnoyers son valet-de-chambre étoit le seul qui

cou-

couchât dans sa Chambre, & qui le veillât. Avant que de se coucher il visitoit tous les recoins de sa Chambre. Un jour qu'il regardoit sous le lit de son valet-de-chambre, il y vit deux bouteilles de vin que ce valet y avoit mises pour se desalterer pendant la nuit. Il s'imagina que ce pouvoit être du poison, & il le contraignit à les boire toutes deux en sa présence.

M. le Cardinal de Richelieu étoit un grand génie, qui aimoit la gloire, & qui travailloit pour la gloire. Les grandes affaires que lui attiroit son ministére, ne l'ont pas empêché de composer des Ouvrages excellens qu'il nous a laissez. Quelques-uns veulent que le * *Testament politique* qui paroît sous son nom ne soit pas de lui. Cependant il y a des choses qui ne pouvoient être sûës que de lui;

* M. Amelot de la Houssaye, dans sa Traduction de Tacite, veut que le Cardinal de Richelieu soit le veritable Auteur de cet Ouvrage. Depuis la mort de M. Ménage, M. de la Bruyere s'est déclaré pour cette opinion dans la Harangue qu'il prononça à l'Academie le jour de sa reception.

lui ; & pour ce qui eſt de certains détails qui peuvent donner occaſion d'en ſoupçonner quelque choſe, il ne faut pas s'en étonner. C'étoient de bons Mémoires qu'il y a inſéré. De plus à le bien conſidérer, il n'y a que lui qui ait été capable de travailler à un ſi bel Ouvrage.

¶ Sous Philippe II. Roi d'Eſpagne, Prince des mieux faits & des plus accomplis de ſa Cour M. le Duc de...., ſe brouilla avec la Ducheſſe ſa femme à un tel point, qu'elle fut obligée de ſe retirer dans un Couvent, dans le deſſein de ne plus retourner avec lui, non ſeulement à cauſe de ſon étrange humeur & de la vie qu'il menoit, mais encore parce qu'il étoit malfait & deſagréable. La mere de la Ducheſſe voulut la remettre bien avec le Duc ſon mari. Elle en parla au Roi, & ſupplia ſa Majeſté d'en dire un mot au Duc de.... ce que le Roi lui promit. En effet ſi tôt que ſa Majeſté le vit, il lui demanda le ſujet de ſa brouillerie avec la Ducheſſe ſa femme. Le Duc défendit fort bien ſa cauſe, & dit au Roi entr'autres choſes, qu'à l'égard du reproche qu'on lui faiſoit d'ê-

d'être mal fait c'étoit une chose qui n'avoit point été cachée à la Duchesse, qu'elle avoit été bien aise d'épouser un Duc, qu'au reste il n'avoit pas tenu à lui d'avoir la taille plus avantageuse, & que si cela avoit été en son pouvoir, il se seroit fait comme sa Majesté. Il fit si bien sa Cour par ces dernieres paroles, que le Roi dit qu'il n'avoit pas crû jusqu'alors que le Duc de... eût tant d'esprit.

¶ D'Ouville, dont nous avons les Contes, étoit frere de M. l'Abbé de Boisrobert. Ce frere, aussi bien que d'autres de ses parens, ne cesserent point de l'importuner si-tôt qu'ils le virent dans la faveur. Ils l'accablerent de toutes les affaires qu'ils avoient à Paris, & se voyant obligé de demander souvent des graces pour eux, il fit ces vers :

Melchisedech étoit un homme heureux,
Son bonheur est tout l'objet de mes vœux,
Car il n'avoit ni freres, ni neveux.

Tout le monde a sû que M. l'Abbé de Boisrobert aimoit la Comédie avec passion, & qu'on le trouvoit plus souvent à l'Hôtel de Bourgogne que par tout ailleurs, & particuliere-

ment lors que Mondori y joüoit. Un jour qu'il étoit aux Minimes de la Place Royale où il entendoit la Messe, à genoux sur un Prié-Dieu fort propre, se faisant autant remarquer par sa bonne mine que par un Bréviaire en grand volume qui étoit ouvert devant lui; quelqu'un demanda à M. de Coupeauville Abbé de la Victoire, qui étoit cet Abbé? M. de Coupeauville répondit : c'est l'Abbé de Mondori qui doit prêcher cette après-dînée à l'Hôtel de Bourgogne. Quelques jours après M. de Coupeauville rencontra M. l'Abbé de Boisrobert qui s'en revenoit de la Comédie à pied, il lui demanda où étoit son Carosse : On me l'a saisi & enlevé, dit-il, pendant que j'étois à la Comédie. Quoi, lui dit M. de Coupeauville tout étonné, Quoi, Monsieur, à la porte de vôtre Cathedrale ! ah, continua-t-il, l'affront n'est pas supportable !

¶ M. de Boisrobert m'a voulu bien du mal pendant quelque temps, mais nous nous raccomodâmes, & nous avons toûjours été bons amis du depuis. Le sujet de son mécontentement contre moi, étoit de ce

que

que j'avois dit dans ma Requête des Dictionnaires qu'il aimoit plus le masculin que le feminin. Cela arriva justement dans le temps que M. le Cardinal de Richelieu l'avoit éloigné de lui à cause de ses débauches. Mais cet éloignement ne dura pas long-temps, car le Cardinal étant tombé malade, envoya chercher M. Citois son Medecin, en qui il avoit beaucoup de confiance. M. Citois connoissant, que sa maladie ne venoit que de quelque chagrin qu'il avoit eu, & voulant moyenner la grace de M. de Boisrobert auprès du Cardinal, laissa pour remede à son mal cette ordonnance ingénieuse: *Recipe Boisrobert*, & par ce moyen fit entendre au Cardinal que rien ne pouvoit contribuer davantage au rétablissement de sa santé, que les contes plaisans de cet Abbé. En effet, c'étoit un homme des plus divertissans de son temps. Il me contoit un jour que pour obeïr à la Coûtume, il fut au Sermon à l'Abbaye S. Antoine, où prêchoit un Capucin, qui s'imaginoit être plein d'esprit. C'étoit un jour de Pâques. Il disoit aux Religieuses: Savez-vous, Mesdames,

pourquoi après la Resurrection Jesus-Christ apparut d'abord aux femmes ? c'est que sachant la pente naturelle qu'elles ont à parler, il ne pouvoit mieux faire que de leur apprendre promptement un Mystere qu'il vouloit rendre public.

Mais un de ses meilleurs Contes, c'est celui des trois Racans. Deux amis de M. le Marquis de Racan surent qu'il avoit rendez-vous pour voir Mademoiselle de Gournai. Elle étoit de Gascogne, fort vive & un peu emportée de son naturel, au reste bel esprit, & comme telle elle avoit témoigné en arrivant à Paris, grande impatience de voir M. de Racan, qu'elle ne connoissoit pas encore de vûë. Un de ces Messieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez vous, & fit dire que c'étoit Racan qui demandoit à voir Madem. de Gournay. Dieu sait comme il fut receu. Il parla fort à Madem. de Gournai des Ouvrages qu'elle avoit fait imprimer, & qu'il avoit étudié exprès. Enfin après un quart d'heure de conversation il sortit, & laissa Madem. de Gournai fort satisfaite d'avoir vû M. de Racan. A pei-

peine étoit-il à trois pas de chez elle, qu'on lui vint annoncer un autre M. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier qui avoit oublié quelque chose à lui dire, & qui remontoit. Elle se préparoit à lui faire un compliment là-dessus, lorsque l'autre entra & fit le sien. Madem. de Gournay ne pût s'empêcher de lui demander plusieurs fois s'il étoit véritablement M. de Racan, & lui raconta ce qui venoit de se passer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la piéce qu'on lui avoit jouée, & jura qu'il s'en vengeroit. Bref, Mademoiselle de Gournai fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avoit été de l'autre, parce qu'il la loüa davantage. Enfin il passa chez elle pour le véritable Racan, & l'autre pour un Racan de contrebande. Il ne faisoit que de sortir lors que M. de Racan en original demanda à parler à Mademoiselle de Gournai. Si-tôt qu'elle le sut elle perdit patience: Quoi, encore des Racan, dit-elle; Néanmoins on le fit entrer. Madem. de Gournai le prit sur un ton fort haut, & lui demanda s'il venoit

pour l'insulter. M. de Racan qui d'ailleurs n'étoit pas trop ferré parleur, & qui s'attendoit à une autre réception, en fut si étonné, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. Madem. de Gournai qui étoit violente, se persuada tout de bon que c'étoit un homme envoyé pour la jouër, & défaisant sa pantoufle, elle le chargea à grands coups de mule, & l'obligea de se sauver. J'ai vû jouër cette Scene ici par Boisrobert en présence du Marquis de Racan, & quand on lui demandoit si cela étoit vrai. Ouida, disoit-il, il en est quelque chose.

¶ On dit ordinairement d'un homme d'esprit qui ne parle pas, qu'il n'en pense pas moins; mais M. de Benserade disoit d'un homme qui n'avoit pas beaucoup d'esprit, & ne parloit point: il n'en pense pas davantage. Une Dame de mes amies avec qui je me trouvai dernierement, disoit de ces sortes de gens, qu'ils avoient l'esprit en dedans.

Cette même Dame ayant remarqué cette inscription latine *Infundulo, sed avito*, qui se lit au dessus d'une porte cochere dans la ruë du Jar-

Jardinet, demanda à M. de Benserade ce que cela vouloit dire? Madame, lui dit-il, cela veut dire: Je suis gueux, mais c'est de race.

¶ M. de Benserade & M. l'Abbé Tallemant son inquiétude* causoient un jour ensemble chez moi. Pendant leur conversation je remarquai que quand M. de Benserade parloit, M. l'Abbé Tallemant portoit son doigt au front, comme pour montrer où l'autre avoit mal. M. de Benserade en faisoit autant lors que M. Tallemant parloit à son tour. M. le Clerc qui les écoutoit & qui voyoit tout ce manege leur dit, Messieurs, vous avez tous deux raison. Comme ils parloient de Vers, de Poësie & de Poëtes, je retins ce bon mot de M. de Benserade: Il dit, en parlant de Maître Adam Menuisier de Nevers, qu'il étoit monté au Parnasse avec une échelle qu'il avoit tirée après lui: pour dire, que personne n'avoit pû l'imiter dans ses Poësies.

¶ M. de Benserade, à ce que j'ai en-

* Pour distinguer M. l'Abbé Tallemant de son frere, on l'appeloit l'Inquietude.

entendu dire, étoit fils d'un Procureur de Gisors ; & j'ai été fort surpris lorsque M. l'Abbé Regnier lût ici dernierement la Harangue de M. Pavillon à sa reception à l'Académie, dans laquelle on donne à M. de Benserade une Généalogie magnifique. Mais je ne l'en estimerois pas moins pour être encore de plus bas lieu. Les Savans doivent se piquer d'être les fils de leurs propres Ouvrages. M. de Benserade avoit une assez jolie maison à Gentilli. Au dessus de la porte de cette maison il avoit fait mettre des Armes qu'il s'étoit données avec une Couronne de Comte. Un de ses amis dit un jour en les voyant : C'est aux Poëtes à en faire.

¶ Oppien a remarqué que les Chevaux de Cappadoce sont très foibles lors qu'ils sont jeunes, & que plus ils sont vieux, plus ils vont vîte.

Κραιπνότεροι δὲ πέλουσιν ὅσῳ μάλα γηράσκουσι.

¶ *Equi & Poëtæ alendi non saginandi.* Ce mot est de Charles IX. si cette maxime étoit observée à la rigueur, je ne conseillerois jamais aux

aux Poëtes de faire des vers dans l'espérance d'en être récompensez.

¶ Il n'y avoit point de privileges pour les Poëtes chez les Romains: *Poëtæ nulla immunitatis prærogativa censentur*, dit la Loy.

Le Poëtes, j'en excepte M. du Périer, ne sont pas naturellement fort hardis. M. Gilbert vouloit aller en Angleterre voir M. de Croissi qui y étoit alors nôtre Ambassadeur. Il fut un mois à Calais, ne trouvant jamais la Mer assez calme pour hazarder le trajet. Tous les jours au soir il comptoit avec son hôte, mais dès qu'il étoit prêt à s'embarquer la crainte le prenoit, & il s'en retournoit à l'Auberge.

¶ Je ne sache pas parmi les Modernes d'autres Poëtes tuez à la guerre que Garcillasso le réparateur de la Poësie Espagnole. Il fut assommé en Provence d'un coup de pierre, dans l'irruption que Charles Quint fit dans cette Province. En récompense je fournirois une assez longue liste de Poëtes qui ont été pendus, ou qui sont morts sur les Galeres; néanmoins la faim est leur plus grand fleau, & ce qui en fait mourir davantage.

 ¶ Lors

¶ Lors qu'un Poëte avoit composé un Poëme, c'étoit la coutume autrefois de le lire publiquement, afin de savoir le sentiment du public, & d'en recevoir l'applaudissement ou la censure. Strabon raconte qu'un Poëte lisoit son Poëme dans une place publique à quantité de gens qui l'écoutoient fort attentivement. Pendant ce temps-là on vint à sonner une cloche qui étoit le signal dont on se servoit anciennement pour avertir que le marché alloit se tenir, aussi-tôt la cloche sonnée le Poëte se vit abandonné de tout le monde, excepté d'un homme qui étant un peu sourd, n'avoit pas entendu le son de la cloche. Le Poëte croyant que cet homme demeuroit là, tant pour entendre son Poëme jusqu'à la fin, que par force d'esprit & comme un homme au dessus du vulgaire, commença à lui donner de grandes loüanges, & à lui dire qu'il n'avoit pas fait comme les autres, qui n'avoient pas plûtôt entendu la cloche, qu'ils avoient disparu; mais qu'il étoit un homme d'esprit & qui avoit le goût bon. Quoi, interrompit

pit l'autre brusquement, la cloche est sonnée? serviteur aux vers. Et partit aussi-tôt pour aller avec les autres.

¶ Le Marquis de Léganez, Gouverneur de Catalogne, ayant trop compté sur les promesses du Comte Duc, écrivit au Roi d'Espagne: Sire, Deux personnes ont gâté toutes vos affaires en Catalogne, le Comte Duc, en me promettant merveilles; & moi, en le croiant.

¶ C'est un Auteur * Latin, dont le nom ne me vient pas presentement à la mémoire, qui a dit le premier que les Muses n'étoient encore Vierges, que parce qu'elles sont gueuses, & n'ont pas dequoi se marier. J'ai entendu dire que cette pensée se trouve aussi dans le Garcillasso, un des premiers & des meilleurs Poëtes Espagnols.

¶ M. Sachot plaidoit pour un Boulanger à qui un de ses voisins avoit arraché le nez, ou une partie, dans une querelle de quartier. L'Avocat de la Partie adverse, qui étoit tellement camus, qu'à peine lui voyoit-on un petit bout de nez, s'é-

* Buchanan.

tant avisé dans sa défense de traiter cet accident de bagatelle, M. Sachot dit dans sa réplique : Maître L.... compte un nez pour rien.

¶ Un Bourgeois d'Amiens eut querelle contre un Bourgeois d'Abbeville. Celui-ci poursuivit le premier jusques aux portes d'Amiens. Quand le Bourgeois d'Amiens se vit sur son paillé, il cria à l'autre : *Qu'ils vienchent, qu'ils vienchent ches huiaus d'Abbeville, nous sommes quatre contre un. Huiau*, comme j'ai deja dit, signifie *cocu* à Amiens.

¶ Une Abbesse ennuyée d'être renfermée dans son Abbaye, eut envie d'aller se promener dehors. Pour ce sujet elle souhaitoit d'avoir de son Médécin une ordonnance pour aller aux bains à Barbotan. Il lui en envoya une dans laquelle en bon Médecin, il l'assuroit que les eaux de Forges lui étoient plus necessaires. L'Abbesse la lui renvoya par une personne exprès, qui en la lui rendant lui dit : Monsieur, c'est folie, Madame ne guérira jamais à Forges, il n'y a pas trente lieuës de l'Abbaye. A la fin le Médecin composa, & lui donna une ordonnance pour aller à Bourbon.

¶ Ma-

¶ Madame de Montpensier aimoit son neveu le Duc de Guise, fils de Henri le Balafré. J'ai vû autrefois des Lettres fort passionnées qu'elle lui avoit écrites. C'est pour cela que dans la Satyre Ménippée, quand on place tout le monde, le Heraut crie : Madame de Montpensier, mettez-vous sous vôtre neveu.

¶ Un air ne paroît jamais si beau ni si harmonieux que quand on en a fait les paroles. Je l'ai éprouvé plusieurs fois.

¶ M. l'Archevêque de Lyon a les mains toutes défigurées & toutes perduës de la goute. Il joüoit aux cartes avec M.... & lui gagnoit mille pistoles. Je me consolerois, lui dit M.... si mon argent n'avoit pas été ramassé par la plus vilaine main du Royaume. Cela est faux, lui dit M. l'Archevêque de Lyon, j'en sai encore une plus laide. Parbleu, repartit M..... je gage trente pistoles que non. M. l'Archevêque de Lyon après avoit gagé, ôta le gand qui couvroit sa main gauche, & M.... avoüa qu'il avoit perdu.

¶ M. le Coadjuteur de Roüen avoit

voit interrogé deux Prêtres, qui s'étoient présentez pour être Curez, & ne les ayant pas trouvé capables il ne vouloit pas les recevoir. M. l'Archevêque lui dit : Allez, ne laissez pas de les recevoir, il vaut mieux que la terre soit labourée par des ânes que de rester en friche.

¶ Lors que la Paix de l'Eglise fut faite en 1668. & que le Roy eut permis à M. Arnauld de paroître en public après avoir terminé toutes les disputes sur la Grace par le moyen du Pape Clement IX. on m'envoya cette Epigramme sans nom d'Auteur. Je la trouvai fort belle:

Arnaldo Annatoque odiorum Gratia causa est,
Hanc negat invictam hic, doctior ille probat.
Arnaldi in sermone Lepos, & gratia multa;
Gratia in Annato nulla leposve fuit.
Tandem composuit Rex, Papa judice, litem,
Arnaldique ratam sanciit esse fidem.
Tum victus secum Annatus: Non Gratia Christi
Me vicit, gratia Regis, ait.

A propos du mot de *Victus*, qui fait toute la beauté de cette Epigramme, par allusion à la Grace victorieuse, M. Arnauld n'a pas compris le sens de ce mot dans l'Epigramme que je vais vous dire, & que j'ai faite pour être mise au dessus de son Portrait.

Ab-

Abditus in tenebris & toto notus in Orbe.
Hostibus innumeris pariter qui sufficit unus,
Sæpe triumphatus, victus numquam, aspicit ille est,
Arnaldus victor victis in partibus, ille est.

Il a cru que ces mots : *Victor victis in partibus ille est Arnaldus* signifioient que son parti avoit été vaincu par le parti contraire, & au lieu de me remercier de mes vers, il m'en a fait faire des reproches par le Comte de...., Je ne parle pas de son parti, je parle du pays où il s'est retiré, qui est la Hollande & la Flandre.

¶ Quelque temps après que j'eus fait cette Epigramme Latine pour être mise au dessous du Portrait de M. Arnauld, on m'en présenta une très-belle traduction Françoise que voici :

Le voilà, cet Arnaud, dont les veilles célébres,
Par tant d'écrits fameux instruisent l'Univers,
Toûjours sage & vainqueur il est dans les ténébres,
Et souffre des vaincus les plus fâcheux revers,

M. l'Abbé Furetiere la vit, & la trouvant à son goût, dit : Voilà qui est bon ; mais qui sera le Juge, & fera bien connoître si M. Arnauld

est

eſt le vainqueur ou le vaincu? Et ſi quelqu'un du parti les entendoit réciter, ne pourroit-il pas dire?

Le voilà, cet Arnauld, dont les plaintes funébres,
Par de triſtes écrits ont troublé l'Univers,
Toûjours rempli d'erreurs, il eſt dans les ténébres,
Et ſouffre des vaincus les plus fâcheux revers.

¶ Je voyois aſſez ſouvent M. B..... Ambaſſadeur des Etats à Paris. Je lui parlois un jour de la Perpetuité de la Foi de M. Arnauld, à l'occaſion des atteſtations qui lui venoient d'Orient: Monſieur, Monſieur, me dit-il, ce n'eſt pas mon fait que la Religion; je ne m'en mêle point.

M. Peaucelier des Cholets achetoit une paire de bas aux Quatre Vents ſur le Pont Notre-Dame. Le Marchand lui en donna de pluſieurs ſortes, qu'il ne trouva pas à ſa fantaiſie. Ils n'étoient pas aſſez forts, ni aſſez épais. Donnez-m'en, dit-il, qui ſoient de *matiere continue* & non pas de *matiere diſcréte*. Le tour d'expreſſion eſt d'un veritable Docteur.

¶ Mad. de Bourdonne, Chanoineſſe de Remiremont, venoit d'enten-

tendre ſun Diſcours plein de feu & d'eſprit, mais fort peu ſolide & très-irregulier. Une de ſes amies qui y prenoit interêt pour l'Orateur, lui dit en ſortant: Eh bien, Mad. que vous ſemble-t-il de ce que vous venez d'entendre? Qu'il y a d'eſprit! Il y en a tant, répondit Mad. de Bourdonne, que je n'y ai pas vû de corps.

¶ Un Prédicateur avoit fait un excellent Sermon, & quelques uns de ſes Auditeurs ne pouvoient ſe laſſer d'en admirer la beauté, tant du côté des penſées que de l'expreſſion. Après s'être épuiſez à le loüer, le Bedeau qui les écoutoit, leur dit: Meſſieurs, c'eſt moi qui l'ai ſonné.

¶ Dans la Cauſe de M. le Duc de Mazarin, M. Errard qui plaidoit pour Madame Mazarin, s'étendit fort ſur les diſſipations du Duc Mazarin, & dit entr'autres choſes avec grand appareil, qu'il avoit gâté & mutilé des Statuës Antiques qui avoient coûté des ſommes immenſes, & que le Cardinal Mazarin avoit fait venir de Rome avec beaucoup de ſoin. M. Sachot dit à M. Errard: Eſt-ce à cauſe de cette mutilation de Statuës que vôtre Partie refuſe de retourner au Palais Mazarin.

¶ M.

¶ M. Cujas avoit une fille assez jolie, fort coquette, & qui ne haïssoit pas les hommes. Dieu sait si les Ecoliers quittoient volontiers les leçons du Pere pour aller cajoler la fille. Ils appelloient cela Commenter les Oeuvres de Cujas.

¶ Il y a long-temps que j'ai entendu dire pour la premiere fois, qu'en fait de Panégyrique, on ne sauroit contenter tout à la fois deux Belles, deux Heros, deux Auteurs, ni deux Saints.

¶ J'ai entendu appliquer au Chevalier de Rohan ce que Tacite dit d'Othon, lors qu'il est sur le point de se tuer pour finir la guerre par sa mort. *Alii vitam* (il y a *imperium* dans Tacite) *diutiùs tenuerunt, nemo tam fortiter reliquit.* Il est certain qu'il mourut avec une constance & une résignation, *quæ aliam causam mereretur.* Il disoit au P. Bourdalouë qui l'exhortoit à la mort: Mon Pere, je n'ai pas besoin d'exhortation pour mourir en honnête homme: Aidez-moi seulement à mourir en Chrétien.

¶ Deux Italiens regardoient un jour une Cométe. L'un dit: Cela présage quelque malheur; l'autre en tom-

tomba d'accord, & ajoûta : C'est la mort de quelque Prince, & il y a à craindre pour le grand Maitre de Malthe : *Abibo*, dit le premier, *il gran Maestro di Malta è ben un principe da Cometa.*

¶ M. le Maréchal d'E..., se trouvant fort incommodé de la pierre, prit la résolution de se faire tailler. M. le Duc de R.... envoya un Gentilhomme pour apprendre des nouvelles de sa maladie, & lui assurer qu'il prenoit beaucoup de part à sa santé & qu'il ne manqueroit pas de prier Dieu pour son entier rétablissement. Qu'il s'en donne bien de garde, lui répondit le Maréchal, il gâteroit tout.

¶ Il y a de belles choses dans les Poësies de Bertaut. Il ne lui manque que d'être venu au monde un peu plus tard. S'il eût vécu du temps où nous sommes, il auroit fait de bien meilleurs vers que ceux qu'il nous a laissé. On peut dire la même chose de Montagne, qui a été le meilleur Ecrivain de son tems. Il aimoit les Rélations de voyages, & s'est servi fort à propos de celles qu'il a pû recouvrer de son temps. Il auroit bien pro-

profité de celles qui se sont faites depuis lui.

¶ Ronsard n'a pas si bien réüssi dans la Poësie Françoise que les autres Poëtes qui vivoient à peu près dans le même temps que lui. Cependant il étoit savant, & principalement dans la Langue Grecque, ce qui ne contribua pas peu à le faire mépriser dans la suite. Car il s'appliqua si fortement à mettre en françois ce qu'il savoit du grec, & négligea tellement les autres pensées qu'il pouvoit avoir, que ses Ouvrages tomberent bien-tôt dans un mépris presque général. Il est vrai qu'il eut les Grands de son côté pendant quelque temps; Muret même qui avoit tant d'érudition, trouva ses Ouvrages si excellens, qu'il fit des Notes sur quelques-uns; mais cela ne dura pas; Et je crois qu'il seroit très difficile dans ce temps-ci de rencontrer une personne qui osât se vanter de les avoir & de les lire.

¶ M. le Président Ranconnet étoit un savant homme, & Cujas en a parlé avec grand éloge. Les Livres de sa Bibliotheque sont recherchez par les Curieux, parce qu'il marquoit

d'un

d'un crayon rouge ce qu'il y avoit de bon à remarquer dans chaque Auteur.

¶ A Rome dans le temps que les pénitences publiques étoient en usage & plus fréquentes qu'aujourd'hui (car elles y sont encore en usage en certaines rencontres) un Confesseur jugea à propos d'ordonner pour pénitence à une Dame, une discipline publique. La Dame en avertit son mari, & le mari qui savoit que sa femme étoit délicate, s'offrit de recevoir la discipline pour elle, & la reçut, parce que cela se pratiquoit. La Dame qui y étoit présente dit au Confesseur : Mon Pere, foüettez, foüettez fort, car je suis une grande pécheresse.

¶ La charité n'étoit pas connuë chez les Payens, mais en récompense ils pratiquoient mieux l'hospitalité, que nous ne pratiquons la charité.

¶ Lors que les Recteurs de l'Université de Paris parlent en public, c'est une Loi qu'ils doivent réciter par écrit, parce que ce seroit une confusion pour tout le Corps s'il venoit à manquer. Ceux qui ont as-

assez bonne mémoire pour réciter par cœur peuvent le faire, mais ils sont obligez d'avoir leurs cahiers devant eux.

¶ La methode de lire l'Histoire, composée par Bodin est excellente. Elle mériteroit d'être traduite en bon françois, mais il faudroit savoir beaucoup de choses pour s'en bien acquiter. Quand M. de Launai parle de Bodin, il l'appelle M. Bodin, parce qu'il étoit Angevin. M. de Launai a fait un amas de toutes les brochûres qu'il a rencontrées, & les a fait relier en plusieurs volumes, & parce qu'il y en a de méchantes parmi les bonnes, il a écrit ce mot au commencement *Sunt bona, sunt mala.* Un Italien a fait un Catalogue de ces sortes de brochures sous le titre de *Bibliotheca volante.* On appelle aussi ces brochures des *bluets*, parce que la plûpart sont brochées en papier bleu.

¶ C'est une belle Bible que la Bible de M. le Jay. Cependant qui le croiroit, elle est si méprisée, pour ainsi dire, & à si bon marché que sa relieure coûte plus que la Bible mê-

même. Le Cardinal de Richelieu avoit offert à M. le Jai de lui rembourser la dépense qu'il avoit faite pour la faire imprimer, & de lui faire un présent considérable, à condition qu'elle paroîtroit sous son nom, mais le Cardinal mourut trop tôt. Je crois que le Traité avoit été commencé, mais les parens du Cardinal ne voulurent pas en entendre parler. Vitré qui avoit imprimé un si bel ouvrage, avoit entre ses mains toutes les matrices des differens caracteres qui avoient servi à l'impression de cette Bible, mais la gloire de voir son nom à la tête du plus bel Ouvrage qui soit jamais sorti de dessous la Presse, & l'envie de s'immortaliser, lui fit concevoir le dessein étrange de fondre les matrices, les poinçons, & tous les caracteres qui y avoient servi. Ce que l'on ne reconnut qu'après sa mort, lors qu'on voulut s'en emparer de la part du Roi, qui les vouloit acheter.

¶ Le Pere Lauria, aujourd'hui Cardinal de ce nom, devoit être fait Cardinal par le Pape Clement IX. de qui il étoit grand ami, pendant qu'il étoit Cardinal, & c'étoit l'in-

l'intention de ce Pape. Mais voici de quelle maniere cette intention ne fut pas executée. Le Pere Lauria fut voir le Pape Clement IX. après sa creation, mais longtemps après les autres. Le Pape lui en fit un reproche obligeant, & le Pere Lauria s'excusa sur ce qu'il n'appartenoit pas à un pauvre Religieux comme lui de se presenter devant sa Sainteté, parmi la foule de ceux qui le devançoient en toutes manieres. Ensuite le Pape s'entretint familierement avec lui & lui dit fort obligeamment qu'il feroit tort à leur amitié de ne pas croire qu'il le feroit Cardinal, que c'étoit son intention, & qu'il devoit s'y attendre. Tout autre que le P. Lauria qui n'auroit pas connu la Cour de Rome comme lui, se seroit fié sur la parole du Pape, & auroit commencé à lui faire des remercimens du Chapeau de Cardinal, avant que de l'avoir receu, mais quoi qu'il pût se flatter que le Pape ne vouloit pas le tromper, après la familiarité avec laquelle il avoit vécu avec lui jusqu'alors, néanmoins il lui dit en lui parlant à la Napolitaine: *Santissimo*

Pa-

Padre, tu non sai ancora cosa è l'esser Papa, io ti dico che tu non mi farai Cardinale. Le Pape fut étonné de ce sentiment du P. Lauria, & lui demanda comment il pouvoit assurer si affirmativement qu'il ne le feroit pas Cardinal, puisque cela dépendoit de lui, & qu'il étoit maître de le faire? Le P. Lauria lui repartit: *Si, si, te lo dico, tu non mi farai Cardinale.* Il faut remarquer que les Papes dans les premieres promotions, quand ils ont un Neveu, ne font point de Cardinaux que de concert avec lui, afin qu'il connoisse ceux à la tête desquels il doit être, & qu'il soit assuré qu'ils auront tous pour lui l'attache qu'ils doivent en reconnoissance du Chapeau receu. Le Pape Clement IX. avoit fait en quelque maniere la liste de ceux qu'il devoit faire Cardinaux; & comme dans ces sortes de promotions on admet ordinairement un Théologien fameux; il avoit mis le P. Lauria dans sa liste, non seulement comme son ami, mais encore comme un grand Theologien, connu par ses Ouvrages & par les emplois qu'il avoit eu en plusieurs Congrégations. Mais il n'avoit pas encore communi-

qué cette liste à son Neveu, qui étoit Internonce en Flandre dans le temps de sa création, qui, après avoir traversé la France pour se rendre à Rome, étoit tombé malade en Piedmont, où le Duc de Savoie avoit pris un grand soin de lui pendant sa maladie. Enfin le Neveu se rendit auprès du Pape son Oncle, qui l'attendoit pour faire la promotion des Cardinaux; mais auparavant il lui fit voir la liste des sujets qui devoient en être. Le Neveu la trouva à son gré, à l'exception du P. Lauria. Il dit au Pape, qu'il ne doutoit pas que ce ne fût l'amitié que Sa Sainteté avoit pour ce Pere, qui lui avoit fait faire ce choix; mais qu'il seroit toûjours à temps de donner ce témoignage d'amitié ce Pere & que pour cette fois il espéroit qu'il aimeroit mieux obliger le Duc Savoie, avec qui il s'étoit comme engagé de faire donner le Chapeau au P. Bona en reconnoissance des soins qu'il avoit pris pour lui pendant sa maladie, dans l'espérance qu'il avoit d'obtenir cette premiere grace qu'il lui demandoit. Ainsi le Pape Clement IX ne vou-

lant

lant desobliger ni son Neveu, ni le Duc de Savoie, prefera le P. Bona qui étoit aussi d'un très-grand mérite, & digne de la Pourpre, au P. Lauria, qu'il remit à une autre promotion; mais la mort le prévint, & le P. Lauria ne fut fait Cardinal que depuis par un autre Pape.

¶ Je ne comprens rien dans ce qui se passe entre la Cour de Rome & nos Archevêques, touchant le *Pallium*. Car comment se peut-il faire qu'un Evêque, après avoir fait toutes les fonctions d'Evêque, ne puisse plus faire les mêmes fonctions d'abord qu'il est Archevêque, à moins qu'il n'ait le *Pallium*? Un Archevêque n'a pas besoin d'être sacré de nouveau, quand il a été Evêque auparavant, & ce n'est qu'en qualité d'Evêque qu'il ordonne les Prêtres, & qu'il fait les autres fonctions de son Ministere, & ce caractère ne peut lui être ôté pour quelque prétexte que ce soit. Pourquoi donc un Archevêque ne peut-il pas faire ces fonctions s'il n'a le *Pallium*? Cela arrive pourtant tous les jours, mais c'est un secret de

la Cour de Rome. Néanmoins un de nos Archevêques n'eut pas le ſcrupule des autres là-deſſus. Il ne laiſſoit pas de faire toutes les fonctions Epiſcopales, quoiqu'il n'eût pas le *Pallium*. Il diſoit qu'il avoit trouvé celui de ſon Prédeceſſeur en faiſant l'inventaire de ſes meubles. *

¶ Il me ſemble que Pline a été bien hardi dans ſon Hiſtoire Naturelle (*c.* 55. *l.* 7) d'avancer ſi ouvertement que l'ame n'étoit pas immortelle. C'eſt un ſentiment très-dangereux dans un Etat, parce que ce Principe poſé, les bons n'eſpérent plus de récompenſe, & les méchans ne craignent plus le châtiment. Néanmoins pour être dans ce ſentiment, Pline ne laiſſoit pas d'être un des plus honnêtes hommes de ſon temps, & c'étoit le deſir de mourir dans cette reputation qui le faiſoit agir comme les autres Romains qui aſpiroient à la gloire; mais ces Romains ſe repaiſſoient d'une viande bien creuſe.

¶ J'ai lû un bel endroit dans Pline, où pour exprimer en même temps l'invention & la malice des hommes, il

* On enterre ordinairement le Pallium avec le corps de l'Archevêque.

il dit en parlant des fléches, qu'on a donné des ailes au fer & qu'on en a fait un oiseau : *Ferrum alitem fecimus*. Qu'auroit-il dit, s'il fût venu après l'invention des armes à feu, & principalement, de ces nouvelles bombes qu'on jette de plus loin que de la portée du canon ?

¶ M. Ogier disoit qu'en lisant Pline le Jeune, il avoit remarqué qu'il faisoit une description si belle & si exacte de sa maison, qu'il sembloit qu'il la vouloit vendre.

¶ S'il nous étoit permis de choisir le lieu de nôtre naissance, il faudroit naître en Italie à cause de la douceur du climat. Après avoir reçu le jour en ce beau pays-là, il faudroit venir en France pour y vivre; car c'est le pays du monde où l'on fait le mieux aprêter à manger; Et après avoir assez vécu si l'on vouloit aller mourir quelque part, il faudroit que ce fut en Espagne, parce que c'est un pays fort triste, peu cultivé, & qui est fort propre à faire songer à la mort. La différence de ces trois pays a donné lieu à cette distinction : *Italia para nacer, Francia para vivir, España para morir.*

¶ Pour

¶ Pour marquer le caractére des Italiens, des Espagnols & des Grecs, on dit ordinairement: Ecrire en Italien, se vanter en Espagnol, tromper en Grec.

Le mal François est de dépenser plus que son revenu.

¶ Le meilleur Mouton que l'on puisse manger est celui d'Espagne, car ces animaux ne s'y nourrissent que de Thim, de Marjolaine & de Serpolet. Le plus excellent Bœuf est celui d'Angleterre, à cause de l'excellence & de la quantité des pâturages de cette Isle; & le meilleur Veau est celui d'Italie, car là on les nourrit de lait & de jaunes d'œufs, & on ne souffre point qu'ils mangent de l'herbe, ce sont particuliérement ceux que l'on appelle à Rome: *Vitelle monganne.*

¶ J'ai ouï dire que pour un gand de senteur, il faloit que trois Royaumes y contribuassent: Que l'Espagne en préparât la peau, à cause de l'excellence & de la quantité de fleurs, les Espagnols entendant bien cela, & rien autre chose; après que la peau auroit été preparée en Espagne, il faudroit l'apporter en France pour

la

la couper : car c'est en ce Royaume qu'on donne le bon air & la grace à toutes choses. Après que le gand auroit été coupé, il faudroit l'envoyer en Angleterre pour le coudre, car la couture à l'Angloise est la meilleure de toutes les coutures.

¶ Les cires de Bretagne & de la Basse-Normandie blanchissent parfaitement bien. Celles de la Haute-Normandie, du côté de Paris; celles du Berry & du Limousin; & celles d'Angleterre, de Hambourg, & de Danzic, blanchissent, mais non pas si parfaitement. Toutes celles de Touraine, & la pluspart de celles de Poitou, & toutes celles du Maine, à la reserve des lieux qui sont voisins de la Bretagne, & toutes celles d'Anjou, à la réserve des lieux voisins de la même Province, & particulierement de Château-Gontier; & quelques-unes de la Haute-Normandie, ne blanchissent point du tout. Celles du Comté de Bourgogne blanchissent difficilement. Celles d'Athenes blanchissent d'elles-mêmes; c'est-à-dire, sans les exposer à l'air. Je laisse à Messieurs de l'Academie Royale des Sciences à examiner les raisons d'une chose si extraor-

traordinaire. Il y a eu de tout temps un grand debit de cire dans les Provinces d'Anjou & du Maine; comme le marque l'art. 25. d'une ancienne * Coûtume manuscrite de ces deux Provinces rédigée par écrit en 1385. *Qui emble avettes & ruches, pert les oeils.*

¶ On ne doit point desapprouver le soin que l'on a d'empêcher le cours des Gazettes à la main qui sont remplies de faussetez. Elles ne font point tant de tort à Paris, parce qu'on est à la source, que dans les Provinces où elles mettent quelquefois les gens bien en peine. M. le Fevre en étoit souvent dans de grandes allarmes à Saumur où il étoit alors dans le temps que M. Pélisson, qu'il avoit raison d'aimer, étoit à la Bastille pour les affaires de M. Fouquet. Il me mandoit un jour: *M. Pélisson sera-t-il toûjours* in Chitone laina *dans un habit de pierres?* pour dire entre quatre murailles. *Craindra-t-on toûjours?* ..... *Je n'ai rien vû de si importun que le petit Gazetier de Paris.* Il entendoit par-

* Cette Coûtume MS. se trouve dans la Bibliotheque de M. de Harlai, Premier President du Parlement de Paris.

parler de celui qui envoyoit les nouvelles manuſcrites dans les Provinces.

M. le Févre n'étoit pas content de l'Académie de Saumur où il étoit Profeſſeur, il m'écrivit une fois pour me prier de lui faire avoir le contrôle aux Traites de Gabelles de Saumur. *Je quitterois là de bien bon cœur l'Académie*, me diſoit-il, *& ne rendrois jamais de ſervices à des gens meſquins, taquins, malins, & qui m'ont traité de telle ſorte, qu'il y a plus de cinq ans que je n'ai parlé à aucun d'eux.* Il ajoûtoit en me priant de l'excuſer de l'importunité qu'il croyoit me donner: *Urget res anguſta domi, & ea ſi unquam amplior facta fuerit certum eſt nemini homini ſupplicare, ibi tum veniam petemus, nunc opem.* Qui auroit pû s'empêcher de rendre ſervice à un homme qui importunoit ſi agréablement & ſi ſavamment. Ses différens avec l'Academie de Saumur venoient de cauſes aſſez légeres. Cependant on voulut lui faire de la peine, & c'eſt ce qu'il me manda dans une Lettre que je veux vous faire voir. *Monſieur, il y a déja huit jours que je ſuis aux priſes*

avec l'Academie, & avec le saint & sacré Consistoire de cette Eglise. Je sai que l'on me veut joüer un mauvais tour, & devinez pourquoi? C'est que j'ai écrit en quelque endroit que les Anciens aimoient les yeux noirs, & que j'ai pardonné à Sapho, si elle a aimé les femmes, puisque cette faveur lui avoit inspiré la belle Ode que vous savez, & que Catulle a traduit presque toute entiere. Voilà avec quelques autres choses aussi légeres que celles-là, ce qui fait ici tant de bruit. Voilà pourquoi on assemble les deux Corps, ce qui ne s'est point fait depuis que la Huguenoterie est plantée en cette Ville. On croit m'effrayer, & l'on se trompe. Je vous dis cela, afin que m'aimant comme vous faites, vous songiez aux moyens de me faire avoir raison, si ces hypocrites me poussent à bout. Vous avez des amis à la Cour & au Conseil, j'en ai aussi. Je prétens mener ces canailles de belle maniere; & nous verrons si pour de bagatelles, des ironies, des hyperboles, & autres choses de cette nature, on mettra en peine des gens comme moi? Moi, dis-je, qui vis plus honnêtement que ces Marchands de choses saintes; moi qui ai l'ap-

l'approbation de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en cette Ville, soit de vôtre Religion soit de celles que ces Cafars prêchent? Mais mon mal est, que, quoique je sois paisible & modeste au delà de tout ce que l'on pouvoit attendre de l'ame la plus humble, je fais mal aux yeux à ces sortes de gens-là. Ils croient que j'en sai trop, & que je ne les estime pas assez: mais ils ne savent rien de ce qui se passe dans mon cœur: car je ne parle de personne, & je n'ai pas ici de sujet qui me puisse obliger à faire de comparaisons. Cependant ils me poursuivent, & croient que je ne voudrai pas me servir de la voie du Conseil ou de la Cour; mais ils ne me connoissent pas, & c'est pourquoi je vous en donne avis, afin que vous voyiez ce que l'on peut faire. Je ne vous serai point à charge que dans la derniere extrémité; car j'ai des amis en nôtre voisinage qui ne sont pas du commun, & lesquels s'employent aussi d'une maniere non commune.

Quelque temps aprés M. le Févre publia ses belles Notes sur Longin, qu'il dédia au Roi. La * Dédicace en

 est

* M. Graverol dans les Mémoires de la Vie de M. le Févre, dit qu'il croit que ce

eſt très-belle ; mais parce que parmi les autres louanges qu'il donne à Sa M. il parle auſſi du bruit qui couroit alors qu'elle avoit deſſein de faire refleurir les belles Lettres, & d'y employer non ſeulement les Savans de France, mais de faire venir auſſi les Etrangers ; Ses Confreres de la R. P. R. lui firent une nouvelle querelle, & ſoupçonnerent d'abord que cela tendoit à ſe faire connoître pour être auſſi employé, & que pour ce ſujet il ne feindroit pas de changer de Religion, & je ne doute pas qu'il ne l'eût fait ſi cela fût arrivé. Voici ce qu'il m'écrivit la deſſus : *J'ai à vous dire que la Dédicace de Longin*, aperuit latiſſimam aream ſuſpicionibus apud *φράτορας noſtros ; & quelqu'un des Rabbinaſtres en a déja dit ſa petite penſée. Il les faut laiſſer parler, & ne rien faire que de bien ſûr, εἰς ἀΐδιας τὸν αἰῶνα. C'eſt à quoi je vous ſupplie de bien penſer* ; nam ſi quid titubatum fuerit tum me hominem nauci haud potavero. *Et certainement* Ego me potius avita abjudicarem, quam me ludum jocumque

fac-

fut à cauſe de cet Ouvrage que le Roi fit à M. le Févre une penſion de 500 écus.

factum viderem. *Enfin* tu impulisti; ne quid accusandus sis, vide.

Comme M. le Févre faisoit honneur aux belles Lettres, il étoit aimé & estimé de tout le monde, & l'on se faisoit un plaisir de le servir à cause de son mérite particulier. M. de Vardes voulut l'avoir auprès de lui dans le temps qu'il étoit bien à la Cour. Il lui fit offrir quinze cens livres & sa table, mais M. le Févre voulut avoir deux années d'avance & l'affaire ne se fit pas. M. de Vardes pendant sa disgrace est devenu un grand homme de Lettres, par la fréquentation des personnes savantes qu'il avoit auprès de lui.

Cette affaire ayant manqué, M. le Févre pria ses amis de le produire auprès de M. Colbert. Quelques-uns en parlerent fort avantageusement; mais des envieux suggérerent faussement à ce Ministre qu'il avoit été Prêtre & Moine. Sur ce rapport M. le Févre m'écrivit: *Vous m'obligerez bien fort si vous pouvez faire savoir à M. Colbert par quelque sarbacanne, que celui qui a dit que j'ai été Prêtre & Moine a menti par sa gorge :* Sicaro *les Italiens disent*

à mentito per la gola: Comme M. Colbert avoit soin des affaires du College Mazarin, M. le Févre avoit en vûë la Charge de Bibliothécaire, mais elle n'a été donnée que long-temps après sa mort.

¶ Scheffer fit imprimer les Fables de Phedre avec des Notes après l'édition de M. le Févre; & parce que sur le mot de *revocare*, M. le Févre avoit dit que celui d'*ἀντικαλεῖν*, qui signifie la même chose, ne se trouvoit que dans S. Luc, au moins le croyoit-il ainsi, Scheffer lui attribuë d'avoir dit que *revôcare* ne se trouve dans aucun Auteur Latin, que dans Phedre, pour donner à souper à celui qui nous a traité auparavant, à quoi il n'avoit pas songé. Voilà de quelle maniere on a querelle les uns avec les autres, faute de s'entendre. Néanmoins M. le Fevre s'est défendu sans aucune marque d'émotion.

¶ Le Castelvetro est très-obscur & avec cela il a un très-grand défaut; c'est qu'il ne rapporte jamais que la moitié des passages qu'il cite, & même quelquefois il n'en rapporte que les premiers mots, qui ne servent de rien à son sujet, com-

pre-

prenant le reste qui y contribuë sous un *&c cetera.*

¶ Le feu ayant pris à Lyon dans la maison de Castelvetro, il se mit à crier *al Poëtica*, sauvez ma poëtique. La meilleure Edition de ce Livre est celle de Vienne en Autriche.

¶ M. le Duc de Wirtemberg, ayant écrit à M. le Maréchal de Grammont une Lettre pleine de hauteur & de fierté ; M. le Maréchal de Grammont lui manda pour toute réponse: *J'ai reçu la très obligeante vôtre, & partant je demeure très-desireux de vous complaire.*

M. le Maréchal de Grammont étant allé par ordre du Roi voir le Ministre Morus qui étoit malade à l'extrêmité : à son retour le Roi lui demanda comment il étoit? Le Maréchal lui dit ; Sire, je l'ai vû mourir ; il est mort en bon Huguenot; mais une chose en quoi je le trouve plus à plaindre c'est qu'il est mort dans une Religion qui n'est maintenant non plus à la mode qu'un chapeau pointu.

¶ Je fis présent de mes Poësies au P. Verjus dans le temps qu'il étoit à Quimper, d'où il m'écrivit une belle Lettre de remerciment, dans laquel-

quelle, entr'autres choses, il me mande: *Je fais croître vôtre gloire en un pays où Homere, Virgile, Horace & Ovide n'étoient pas plus connus que vous avant moi, & où vous avez presque autant d'antiquité que ces grands hommes.* Quoique cette pensée soit remplie de flatterie à mon égard, néanmoins elle est très-belle d'ailleurs.

¶ Il y a une infinité de choses qui n'ont point de noms, comme dit le Jurisconsulte: *Plura sunt negotia quam vocabula.*

Il n'y a pas de métier plus difficile que celui de bien remercier.

¶ C'est Théophile qui a fait ces vers contre Saint-Amant, qui étoit Gentilhomme Verrier:

Gentilhomme de Verre,
Vôtre noblesse est mince;
Car ce n'est pas d'un Prince
Daphnis que vous sortez:
Si vous tombez par terre,
Adieu les qualitez.

Théophile s'étoit retiré à Senlis au sortir de sa prison. Il fut attaqué d'une fiévre tierce. Malheureuse-

ment

ment on avoit laiſſé près de lui deux bouteilles de vin d'Eſpagne qu'il but pendant la ſoif de l'accès, & deux jours après on l'enterra.

¶ Nous avions un grand commerce de Lettres & de Littérature M. Peliſſon & moi pendant qu'il étoit à la Baſtille, à cauſe des affaires de M. Fouquet. Il m'écrivoit des Lettres fort ſçavantes, auſquelles je repondois le mieux qu'il m'étoit poſſible; mais lors que ſes affaires furent dans un état à l'en pouvoir faire ſortir, & qu'il fallut ſolliciter, alors je m'employai pour lui avec chaleur. Ses autres amis lui ayant fait ſavoir tout ce que je faiſois pour ſoûtenir ſes intérêts, il m'écrivit: *Je ne vous parle plus de grec. Je vois bien* (μέγα θαῦμα) *que vous êtes pareſſeux critique & diligent homme d'affaires. Je vous proteſte pourtant que je m'en vengerai*, Si quando liceat & græcari & pergræcari... *de quelque côté que viennent les bienfaits*, ajoûtoit-il, *il faut les recevoir avec joie*;

Abs quivis homine cum eſt opus, beneficium accipere, gaudeas.

Mais

Mais le plaisir est infiniment plus grand d'être obligé par un ami.

¶ Muret a été brûlé en effigie à Toulouze. Il a fait de très-beaux vers Latins, qu'il montra à Joseph Scaliger, comme étant de Trabeas ancien Poëte. Il lui dit qu'il les avoit trouvez dans un bel endroit. Scaliger le crut, & en parla comme d'une belle découverte. Mais depuis ayant su que Muret l'avoit trompé, il eut honte de s'être laissé abuser, & fit cette Epigramme contre lui :

Qui rigidæ flammas vitaverat ante Tholosæ,
Muretus, fumos vendidit ille mihi.

Tout ce qu'a fait Muret est bon. Je me souviens d'une Epigramme qu'il fit sur un Bacchus posé sur une fontaine. Elle est belle, la voici :

Nondum natus eram cum me propè perdidit ignis;
Ex illo limphas tempore, Bacchus, amo.

Il n'y avoit autre chose à dire dans cette rencontre sur Bacchus, qui d'ailleurs aime le vin.

¶ Comme on demandoit à M.... quel

quel étoit l'état de sa fortune: Je n'ai rien, dit-il, mais je dois.

¶ Lors que le Roi eut donné à M. de la Rochefoucault la Charge de Grand Veneur, sa Majesté lui écrivit une Lettre de compliment, sur laquelle elle voulut bien consulter M. le Président Rose. En voici le commencement: *Monsieur, je me réjouïs avec vous comme vôtre ami, du présent que je viens de vous faire, comme vôtre Maître.* Sire, lui dit M. Rose, puisque V. M. veut bien me faire l'honneur de me consulter, je prendrai la liberté de lui dire que cela est trop brillant, & qu'il y a trop d'esprit pour une Lettre d'un Roi à un de ses Sujets; le caractére de Souverain demande plus de sérieux. Le Roi qui a le sens plus juste qu'aucun autre de son Royaume, approuva la remarque & changea sa Lettre. Cela est beau pour un Prince.

¶ * C'est un excellent Livre que les Lettres de Languet. M. Languet étoit Conseiller au Parlement, & hom-

* Voyez la Critique de cette Remarque dans le Dictionaire de Mr. Bayle, Tom. III. p. 3094.

homme de grand mérite. C'eſt lui qui eſt Auteur d'un Ouvrage admirable intiulé *Vindiciæ Regiæ contra Tyrannos*. Il fit ce Livre pour défendre la Cauſe d'Henri IV. Comme il y alloit de la vie de s'en déclarer Auteur, il prit ſi bien ſes meſures avec ſon Imprimeur, & le ſecret fut ſi bien gardé par l'intérêt qu'ils y avoient l'un & l'autre, qu'on ne ſût que long-temps après la mort de M. Languet, que ce Livre étoit de lui; & l'Imprimeur qui déclara qu'il l'avoit imprimé après la paix faite, découvrit auſſi au Roi Henri IV. comment la choſe s'étoit paſſée.

¶ M. Coltellini étoit du nombre des amis que j'ai eu, & que j'ai encore à Florence. Il avoit beaucoup de mérite, il étoit Avocat de Florence, Garde des Archives de la Ville, Chef de l'Académie des Apatiſtes, Membre de celle de la Cruſca, & grand ami de Nicolas Heinſius. Il étoit auſſi grand Juriſconſulte, & il a fait imprimer quelques Poëſies Italiennes, & quelques Diſcours de dévotion en Proſe.

¶ En 1300. Jean de Montagu donna.

na à l'Eglise de Paris une grosse Cloche, qui fut appellée *Jaqueline*, du nom de Jaqueline de la Grange sa femme. En 1681. le Chapitre de Paris fit refondre cette Cloche, parce qu'elle étoit dissonante des autres. Le Roi Louïs le Grand la nomma avec Marie Therese sa femme, & s'étant trouvée encore dissonante, le Chapitre de Paris la fit refondre une seconde fois, & y fit mettre cette inscription : *Quæ priùs Jaquelina, Joannis Comitis de Monte-acuto donum pond. XV. M. nunc duplò aucta, Emanuel Ludovica Theresia vocor, à Ludovico Magno & Maria Theresia Austriaca ejus conjuge, nominata : & à Francisco Harlæo, primo ex Archiepiscopis Parisiensibus Duce ac Pari Franciæ, benedicta. Die 29. Aprilis, anno Domini* 1686.

¶ C'est ce même Jean de Montagu, Grand Maître de la Maison, & Sur-Intendant des Finances de Charles VI. Roi de France, qui fut accusé d'avoir volé les Finances du Roi, & qui pour cela fut condamné à être decapité. Ce qui se fit sans la participation du Roi, & à l'instigation du Duc de Bourgogne & du

Roi

Roi de Navarre. Il eut la tête tranchée aux Halles de Paris le 17. Octobre 1409. & porté ensuite au Gibet de Monfaucon, où il resta pendu l'espace de près de trois années, puisque son corps ne fût ôté de ce gibet que le 27. Septembre 1412. pour être porté aux Celestins de Marcoussi qu'il avoit fondez, & dont il étoit Seigneur. Quoiqu'il eût été condamné sans la participation de Charles VI. le Roi ne laissa pas de donner la confiscation de tous ses biens à Louis Duc de Guyenne, Dauphin. J'ai pourtant appris de M. Perron, qui a fait une étude particuliére de la Vie de ce Seigneur, que tous ses biens furent enfin rendus à ses heritiers.

¶ Estienne de Tournay Abbé de sainte Geneviéve, dit que: *Plumbo Anglicano teguntur Ecclesiæ,* Romano deteguntur.* Il y a de l'abus par tout.

¶ M. de Furstemberg Evêque de Pa-

* C'est dans une lettre qu'il écrit au Roi d'Angleterre. Il dit qu'ayant à couvrir le clocher de son Eglise il aime mieux s'adresser à lui qu'à la Cour de Rome pour avoir du plomb, c'est à dire, demander des Bulles pour lever des Decimes.

Paderborn, m'a fait présent d'un Exemplaire de ses Poësies. Il n'étoit pas moins bon Italien qu'il étoit bon Latin: Comme il avoit été Camérier secret du Pape, il pouvoit espérer d'être Cardinal; mais son Evêché valoit beaucoup mieux qu'un Chapeau de Cardinal. Il a dit lui-même à M. Bigot qu'il lui valoit cinq cens mille livres de rente, & avec cela il étoit Coadjuteur de Munster. Avec un secours si considérable, il lui étoit aisé de faire des vers. Jamais Poëte de profession n'a été si riche. Les Poëtes ont toûjours demandé, mais lui, il pouvoit donner. Il a fait présent de ses Poësies à tous les Poëtes, & à tous les gens de Lettres de Paris.

¶ M. Guiet étoit capricieux, on connoissoit cela même dans les corrections qu'il faisoit sur les Auteurs. M. de Thou me demanda un jour si je n'avois point de lui des corrections sur Ovide. Je les lui prêtai avec quelques Auteurs que j'avois corrigez de sa main. En me les renvoyant il me manda que rien ne le faisoit souvenir davantage du génie & du caprice de M. Guiet que ces corrections. M.

M. de Thou au 50. Livre de ſon Hiſtoire, appelle *Peſcheſeul* en Anjou *Piſcarium*, mais ce mot François eſt mal rendu en Latin. Il faloit dire : *Piſcaſolium*. Quelques-uns l'appellent *Peſchereuil*, & je crois que c'eſt le véritable nom. *Piſcarium*, *Piſcariolum*, Peſchereuil.

Le même au 3. Livre de ſon Hiſtoire, parlant de Jean de Poitiers, Seigneur de S. Valier : *Ad mortem damnatus*, dit-il, *cum duceretur ad ſupplicium, ex pavore in tam acutam febrim incidit, ut veniâ in gratiam filiæ quæ pulchritudine ſuâ multorum Procerum benevolentiam demeruerat, à Franciſco primo impetratâ, vix ad mentem & ſanitatem ſæpius miſſo ſanguine reduci potuerit; unde* Sanvaleriana febris *in proverbium abiit*. Ce Seigneur ayant été condamné à mort, & étant conduit au ſupplice, étoit tombé de frayeur dans une fiévre ſi maligne, que malgré ſa grace que François I. venoit d'accorder à ſa fille, qui par ſa beauté s'étoit acquis l'amitié de pluſieurs Seigneurs, on eut bien de la peine à lui remettre l'eſprit, & à le guérir de ſa fiévre ; quoiqu'on lui eût tiré beaucoup de

ſang ;

ſang; & c'eſt de là que *la fiévre S. Valier* eſt paſſée en Proverbe, pour dire une fiévre très-maligne.

¶ M. de Thou vendit ſa charge, dans l'intention d'être Chancelier, ou Premier Préſident, mais il ne put obtenir ni l'une, ni l'autre de ces deux Dignitez. Dans ce temps-là Robert Etienne eut un procès contre une perſonne qu'il accuſoit de lui avoir pris ſa flûte, & le perdit. Quelque tems après il alla voir M. de Thou, qui le railla ſur ſon procès perdu, en lui diſant : *Hors de Cour & de Procès.* Robert Etienne qui ſavoit que M. de Thou avoit été refuſé dans les deux Charges qu'il avoit poſtulées, lui repartit avec beaucoup d'eſprit : *Hors de Cour & de Palais.*

¶ J'ai lû dans un Ouvrage d'Henri Etienne, que Robert Etienne ſon pere lui fit apprendre le Grec avant que d'apprendre un ſeul mot de Latin, & que quand on commença à lui montrer le Latin, on lui donna d'abord Horace à lire.

¶ On vient à bout de tout, pourvû qu'on y mette tout le temps qu'il faut.

Capta quidem ſero Pergama, capta tamen.

¶ Un Procureur du Roi du Châtelet étant aux Céleſtins, un Pere le conduiſoit par tout, & lui faiſoit voir la Maiſon & comme il n'étoit pas loin de midi, un ami qui accompagnoit le Procureur du Roi tira le Pere à part, & lui fit entendre qu'il ne feroit pas mal de prier le Procureur du Roi de dîner. Le Pere lui dit: Monſieur, nous avons nos cauſes commiſes aux Requêtes du Palais.

¶ Un de nos Angevins n'alloit jamais aux Convois & aux Enterremens, quoiqu'il en fût prié. J'ai peur, diſoit-il, qu'on ne me donne le bouquet. Pour moi j'ai bien reçu des billets ſans y aller. Et il n'y a pas deux jours qu'on m'en faiſoit des reproches: Bon, repondis-je, cet homme-là ne viendra pas au mien.

¶ Matthieu Pâris, Moine Anglois, eſt un bon Hiſtorien, à l'exception des viſions & des apparitions de phantômes dont ſon Ouvrage eſt rempli. C'eſt là ſon mauvais côté. Mais

Mais de son temps lors qu'on écrivoit une Histoire il étoit aussi essentiel de raconter plusieurs miracles, qu'il l'est aujourd'hui de n'en rapporter que peu ou point, à moins que ce ne soient des choses connuës generalement de tout le monde. D'ailleurs Matthieu Paris est sincere & franc ; & sans se mettre autrement en peine de faire le portrait des gens ; il en donne toutes les idées qu'il est nécessaire d'en donner. Cela vaut mieux à mon goût que l'affectation de faire continuellement des portraits dont le trop grand nombre rebute un Lecteur.

¶ Tertullien parlant de la cruauté de ceux qui ont les premiers travaillé à l'anatomie du corps humain, dit que pour connoître les hommes, ils les haïssoient : *Oderant homines, ut nossent.*

¶ Jean de Salisbéri, Polydore Virgile & Lipse, ont crû que Jules César n'étoit pas Auteur des Commentaires que nous avons de lui, & ils les ont attribuez à Julius Celsus, qui vivoit il y a un peu plus de huit cens ans. Ce qui les a fait donner dans cette er-

reur est que Julius Celsus a fait la Vie de Jules Cesar qui se trouvoit à la tête de ses Commentaires. Il est bon de savoir que cette Vie étoit fort rare il y a quarante ans, parce qu'elle n'avoit été imprimée qu'une seule fois en Italie.

Nous avons grand sujet de regreter les Livres de Cicéron *de Gloria* & *de Legibus*. Ce que nous avons de ce grand homme ne sert qu'à nous rendre cette perte encore plus sensible, & les fragmens qui restent de ce dernier Traité, ne nous laissent aucun lieu de douter que ce ne fût un Ouvrage très-excellent.

Le Traité *de la Gloire* de Cicéron fut trouvé tout entier par Philelphe. Il regarda cette heureuse découverte comme un moyen de se faire valoir dans le monde, & acquérir une grande réputation. C'est pourquoi il songea d'abord à le faire paroître comme son propre Ouvrage, mais craignant que ce mensonge ne fût découvert par la suite des temps, il fit un Traité *De contemptu mundi*, qu'il ne composa que des lambeaux du Livre de Cicéron, qu'il attacha ensemble du mieux qu'il pût, après quoi il jetta au feu le

Trai-

Traité *de la Gloire*, & fit perdre à la République des Lettres par cette action odieuse, un Ouvrage où il est à présumer que Cicéron n'étoit pas moins admirable, ni moins éloquent que dans ses autres Ouvrages.

¶ Léonard Arétin étoit un des Savans qui se sont le plus distinguez dans le temps du renouvellement des Lettres; mais il a fait une chose qui ne lui est pas honorable. Il trouva un Manuscrit grec de Procope, *de bello Gothico*. Il le traduisit en Latin, & fit passer cet Ouvrage comme s'il eut été de lui; mais depuis on trouva d'autres Manuscrits du même Ouvrage de Procope, & la supercherie de Léonard Arétin fut découverte. Machiavel s'y prit plus adroitement dans une semblable affaire. Un Manuscrit des Apophthegmes des Anciens de Plutarque lui étant tombé entre les mains, il en prit ce qui lui plut davantage, & ne croyant pas qu'une simple traduction lui fît assez d'honneur dans le monde, & ne s'accommodant pas d'ailleurs d'une imposture aussi grossiere & aussi facile à découvrir que celle de Léonard Arétin; il agit à la vé-

98025

rité plus finement que lui, mais non pas plus consciencieusement. Il entreprit la vie de Castrucio Castracani, & là il mit dans la bouche de son Heros la plûpart des bonnes choses que Plutarque rapporte des Anciens; encore a-t-il déguisé sa mauvaise foi, & n'a pas poussé l'impudence si loin que Léonard Arétin l'a poussée.

¶ Le Traité des Magistrats Romains que nous avons de Fenestella, est un Ouvrage supposé par Dominique Soceo Florentin.

¶ Quintilien fut racheté à Basle des mains d'un Chaircutier, pendant le Concile qui s'y tenoit; & c'est le seul Exemplaire Original qu'on en ait jamais vû. Agobard fut trouvé à Lyon chez un Relieur par Papyrius Masso. Le Gouverneur de feu M. le Marquis de Rouville joüant à la longue paulme dans une Terre près de Saumur, lut par hazard ce qui étoit écrit sur le parchemin de son batoir, & reconnut que c'étoit une feuille de la seconde Décade de Tite Live. Il courut en même temps chez le faiseur de batoirs, qui lui dit qu'il n'y avoit pas long temps qu'il avoit employé la derniere feuille.

¶ S. Augustin s'est trompé en disant que Nathanael n'avoit pas été Apôtre; car Nathanael est le même que S. Barthelemi. *Tholmai* étoit le nom de son pere. *Bar* signifie fils. S. Jean le nomme toûjours Nathanael, & les trois autres Evangelistes le nomment toûjours Barthelemi.

¶ S. Grégoire le Grand s'est trompé lors qu'il a confondu la Magdelaine avec la pecheresse. On fait encore plus en ce siecle, car on confond encore Marie de Béthanie avec les deux femmes précedentes. Marie surnommée Magdelaine, à cause peut être qu'elle étoit de *Magdalum* en Galilée, suivit nôtre Seigneur avec S. Jeanne femme de Chuze, depuis qu'il passa en son pays. Nôtre Seigneur la guérit un jour d'une possession de sept demons. (Quelques Prédicateurs disent que ce sont les sept pechez; cela est bien joli à dire en Chaire, mais cela n'en est pas plus vrai. Si on vouloit ainsi allegoriser tous les miracles de nôtre Seigneur, où en seroit l'Evangile ?) Elle étoit aux pieds de la Croix, elle acheta des

parfums pour le sépulcre, & fut la premiere à qui Jesus-Christ apparut après sa Resurrection. Elle mourut le 22. Juillet. On ne trouve point qu'elle ait été mariée; on croit qu'elle se retira à Ephése auprès de S. Jean l'Evangeliste, car son tombeau s'y voyoit encore dans le septiéme Siecle, & S. Modeste Patriarche de Jerusalem, dit qu'elle y fut martyrisée, & qu'elle avoit toûjours conservé sa virginité. Son corps fut apporté d'Ephése à Constantinople sous l'Empire de Leon le Philosophe. Marie de Béthanie étoit sœur de Lazare & de Marthe. Nôtre Seigneur soupant chez Simon le Lépreux, elle lui parfuma la tête d'une huile de senteur fort précieuse, qu'elle avoit, non pas dans une boëte d'Albâtre, mais dans une phiole de verre, qu'on nomme en Latin *Alabastrum*, parce que les premieres en étoient. Tous les Peres la prennent pour la figure de la vie contemplative, à cause de la maniere dont elle reçut Jesus-Christ. Elle mourut à Jérusalem le 4. Juin. La Pécheresse de Naïm fut convertie par nôtre Seigneur

gneur au souper de Simon le Pharisien à Naïm & non pas à Jérusalem. C'est elle dont nôtre Seigneur dit: Elle a beaucoup aimé. Il y a apparence qu'elle étoit étrangere & femme publique.

¶ J'ai vû entre les mains de M. Grudé de la Ville d'Angers, deux Poëmes François de la composition d'Etienne Grudé son parent, dans lesquels il décrit les miracles de Notre-Dame du Chêne, de la même façon que Lipse décrit en son *Virgo Hallensis* ceux de Notre Dame de Hal. Cette Notre Dame du Chêne étoit une Image de la Vierge, mise vers l'an 1494. dans un vieux Chêne, appellé *Le Chêne de la Jariaye*, qui étoit à l'entrée de la Lande de Vion, du côté de l'Anjou, dans la Paroisse de Vion: où Léonard Siette Curé de Vion, Archiprêtre de la Fléche, (car l'Archiprêtré de la Fléche est attaché à la Cure de Vion) fit bâtir vers l'an 1628. une grande Chapelle, dans laquelle est aujourd'hui cette Image de la Vierge. Ce qu'Etienne Grudé a écrit à la tête de son second Poëme, mérite d'être remarqué. Voi-

ci ses paroles: *Item: Autre Louange & Requête, faites par moi Estienne Grudé, & présentée par Jean Grudé mon fils, au voyage par lui fait le Samedy 19. May 1515. Et ce jour se trouva Pelerins plus de quatre mille. Et il y en eut plusieurs amenez en charette, & autrement détenus de diverses maladies. Et plusieurs s'en retournerent bien joyeux.* Il y a un Livre de Miracles de cette Image de la Vierge, intitulé *Le Pelerin de Notre-Dame du Chêne en Anjou*, imprimé à la Flêche par Grivau.

¶ La Croix du Maine, Auteur du Livre intitulé: *Bibliothéque Françoise*, s'appelloit *François Grudé*; & il étoit du Mans, fils d'un Bourgeois du Fauxbourg de S. Nicolas. Mais comme il avoit une petite Terre dans la Paroisse de Conneray qui est de la Province du Maine, il se fit appeller *La Croix du Maine*: & comme il a pris ce nom dans *sa Bibliotéque Françoise*, qui est le seul Livre que nous ayons de lui; quoi que si on l'en croit, il en ait fait un nombre infini d'autres, peu de personnes savent

vent qu'il avoit nom *François Grudé.* M. Blondeau Avocat du Mans, m'a dit que ce *La Croix du Maine* étoit de la Religion Prétenduë Reformée. Joseph Scaliger n'en a pas parlé avantageusement dans le *Scaligerana.*

¶ Nos Historiens d'Anjou remarquent que les Perdrix rouges ont été apportées en Anjou par René Roi de Sicile, & Duc d'Anjou. Ce qui me fait souvenir que les petites Poules nines, appellées autrement les petites Poules Blanches de Barbarie, qui sont en grand nombre en Anjou, y furent apportées en 1664. par le Sieur de Grammont Guidon des Gensdarmes du Roi. Ces Poules nous sont venuës en France de Barbarie, par la Hollande.

¶ Les Poulardes de Sablé ne sont pas moins excellentes que celles de Mézeray, qui n'en est éloigné que de quatre lieuës, & qui sont estimées les plus excellentes de toutes les Poulardes. Nous appellons *Poulardes*, des poulettes châtrées qu'on engraisse avec du grain dans un lieu obscur. Martial

en parlant de la maniere d'engraisser les poulettes par les ténebres; dit qu'en cela la gueule a été ingénieuse, qui est une façon de parler dont l'Empereur Marc Aurele s'est aussi servi. Voici l'endroit de Martial :

Pascitur & dulci faciles Gallina farina :
Pascitur & tenebris. Ingeniosa gula est.

Mais comme la gueule s'est encore montrée beaucoup plus ingénieuse en châtrant les poulettes, qu'en les engraissant par les ténébres, & que non seulement Martial n'en a point fait de mention au lieu allegué : mais que tous les anciens Auteurs de l'agriculture ; Caton, Varron, Columelle, Pline, Palladius, les Ecrivains Géoponiques, n'en ont point parlé, il est à croire que les Anciens n'ont point connu cette castration : il est constant qu'ils n'eont point connu celles des poules d'Inde, que j'ai vû pratiquer dans l'Anjou, par une Dindonniere du Maréchal de Brezé. Les Anciens ont pourtant connu

la

la * castration des femmes : cette castration ayant été inventée par Gygès Roi de Lydie, comme l'a écrit Xanthe le Lydien, dans son Histoire de Lydie ; selon le témoignage d'Hesychius dans l'éloge de cet Historien de Lydie.

¶ Il y a dans le Maine près Montoire, un lieu appellé Lavardin, qui a donné son nom à une très-illustre famille du Vendômois, dont étoit *Johannes de Lavarzino*, mentionné avec sa sœur Richilde, Comtesse de Vendôme dans un Titre de l'Abbaye de Vendôme, du temps de Jean Comte de Vendôme, & de Girard Abbé de Vendôme. La Croix du Maine dans sa Bibliotheque à l'article de Jacque de Lavardin, dit qu'Hildebert Evêque du Mans, étoit de cette famille : ce qui n'est pas véritable. Il étoit du lieu, mais non

* Dans le Livre du Pere Théophile Raynaud, intitulé : *Eunuchi nati facti mystici*, imprimé à Dijon en 1655. in quarto, il y a un Chapitre *De castrandis mulieribus*. Georg. Francus Professeur en Médecine à Heidelberg, a fait un petit Traité *De castratione mulierum. Heidelbergæ*, in quarto 1673.

pas de la Maison de Lavardin. C'étoit un homme de beaucoup de savoir, de beaucoup de mérite, mais de nulle naissance.

¶ Autrefois parmi les François, lors qu'un Juge s'étoit laissé corrompre par argent ou autrement, la Partie lezée pouvoit défier son Juge, en maintenant qu'il avoit donné un faux jugement. Cela dura jusques environ l'an 1200. & même plus avant.

¶ Feu M. le Prince comparoit saint François Xavier à Alexandre, & César à S. Ignace. Les derniers, disoit-il, étoient également prudens & braves, mais les deux premiers avoient encore plus de bravoure que de circonspection.

¶ M. P.... étant Premier Président de..... se plaignoit de M. le Chevalier de.... qui lui avoit écrit une Lettre, dans laquelle en lui demandant justice contre un homme, qui l'avoit volé, il lui parloit en ces termes: Prenez-moi cet homme-là, & me le pendez. Cela eût été bon, disoit M. P..... dans le temps que j'étois Intendant en G..... En effet, on disoit de lui qu'il étoit *vir bonus*

bonus ſtrangulandi peritus, comme on avoit dit que M. Machaud étoit *vir bonus decolandi peritus*, parce qu'il avoit fait trancher la tête à tant de Gentils-hommes, qu'on lui donna le nom de *Machault coupe-tête*.

¶ Quoique que je n'aime pas la médiſance, & que je n'aye jamais eu beaucoup d'inclination à médire, je ne puis néanmoins m'empêcher d'admirer ces deux vers de M. Deſpreaux :

Mépriſons de Senlis le Poëte idiot,
Le fade traducteur du François d'Amiot.

Le Poëte idiot de Senlis, c'eſt *M. de Linieres*. Se peut-il rien de plus heureux que ce ſecond vers pour faire entendre que M. l'Abbé Tallemant dans ce qu'il nous a donné des Vies de Plutarque, s'eſt ſervi davantage de la traduction d'Amiot, que du texte grec. Ces vers de M. Deſpreaux n'ont point été imprimez que je ſache, non plus que ceux ci :

Qui peut ſouffrir ſes vers, pitoyable Fourcroi,

Pour-

Pourroit bien pour sa peine aimer ceux
de Mauroi.

C'est une traduction de ce vers de Virgile :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina,
Mævi.

¶ M. Amiot qui nous a donné la traduction de Plutarque, étoit de Melun, né de parens pauvres, mais d'une grande probité, *Parentibus honestis magis quam copiosis*, comme il le disoit lui-même, puisque son pere étoit vendeur de bourses & d'aiguillettes. Il fit ses études au College du Cardinal le Moine en 1529. temps auquel le College Royal fut fondé. Il apprit le grec sous les deux premiers Professeurs Royaux, savoir Pierre Danés & Jacques Tusan, & les Mathematiques sous Oronce Finée. Sa grande capacité dans les Scinces l'ayant fait connoître à M. Colin, Abbé de saint Ambroise de Bourges, il voulut l'avoir auprès de lui. Il n'avoit que 23. ans lors que cet Abbé l'emmena à Bourges, pour le placer auprès des enfans de M. Bo-

Bochetel, Secrétaire d'Etat. Il ne fut pas long-temps auprès d'eux ſans leur faire faire de grands progrès dans leurs études, & les mit auſſi en fort peu de temps en état de ſe paſſer de lui. En reconnoiſſance de cela M. Bochetel lui fit donner par Madame Marguerite Ducheſſe de Berry, ſœur unique de François premier, une place de Lecteur public en grec & en latin à Bourges, qu'il poſſeda pendant dix ans. Pendant ce temps-là il traduiſſt de grec en françois l'Hiſtoire de Theagene & Cariclée, dont il ne connoiſſoit pas encore l'Auteur, & il ne ſut que long-temps après étant à Rome, qu'il s'appelloit Heliodore Evêque de Trica en Thrace, qui étant repris ſur ce Livre, aima mieux perdre ſon Evêché que de brûler ſon Ouvrage. M Amiot dédia cette traduction à François Premier, ce Prince lui donna l'Abbaye de Belloſanne, qui vaquoit par la mort de François Vatable. Et ce fut là le dernier Benefice que le Roi donna, car il mourut peu de temps après.

Après la mort de François Premier, qui arriva en Janvier 1547. M. Amiot fut Précepteur des Ducs d'Or-

cs d'Orleans & d'Angoulême, fils de Henri Second, & demeura auprès d'eux jusqu'à la mort de François Second. Ce fut en ce temps-là qu'il acheva la traduction des Vies de Plutarque qu'il avoit commencé sous François Premier, & la dedia à François Second. Charles IX. un de ses Eleves, lui donna l'Abbaye de saint Cornille de Compiegne, le fit Grand Aumônier de France, depuis Evêque d'Auxerre & Conseiller d'Etat & des Finances. En reconnaissance de tant de faveurs, il dédia à Charles IX. son bien-faicteur, le premier & le second Tome de ses Morales de Plutarque. Henri III. qui succeda à Charles IX. à la priere de Madame de Savoie sa tante, le continua dans la Charge de Grand Aumônier & l'honora de celle de Commandeur de l'Ordre du S. Esprit qu'il venoit de fonder, & qu'il attacha dès lors à cette Dignité. Après avoir mis la derniere main à toutes ses traductions, il fut attaqué d'une douleur de reins si excessive, qu'elle lui causa une fiévre continuë, à laquelle il ne put re-

resister. Il mourut le 6. Février 1593 âgé de 78. ans.

¶ Un Italien fort adonné au jeu & peu riche, avoit coûtume de dire lors qu'il perdoit; *O fortuna traditrice! tu mi poi ben far perdere; ma pagar nò.* O fortune traîtresse; tu peux bien me faire perdre, mais tu ne me feras pas payer.

¶ Les foux sont aisez à connoître, ils ne savent pas se taire: Μωρὸς σιωπᾶν οὐ δύναται. Le Sage avant que de parler songe à ce qu'il doit dire, mais le fou, comme disent les Italiens, *Parla prima e pensa poi.* Le Cardinal Madrucce disoit que ce n'est pas être fou que de faire une folie, mais de ne la savoir pas cacher.

Poëta Regius, en bon françois, signifie le fou du Roi. Le Poëte Regnier le Satyrique a dit:

Les foux sont aux éclats les plus proches des Rois.*

Le Roi ayant envoyé demander

* Le même dit que les hommes de savoir ont la visiére tendre.

der à M. le Chancelier Sillery s'il vouloit qu'on lui fit son procès, M. de Sillery pria celui qui fut chargé de lui faire cette demande, de réciter à sa Majesté de sa part, ce verset des Pseaumes :

Non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

¶ Je n'ai pas tant de mépris pour Ovide que M. du Périer. Malgré sa prévention je trouve qu'il a fait de très-beaux vers, témoin celui-ci :

Exspatiata ruunt per apertos flumina campos.

Ne semble-t-il pas que vous voyez les rivieres sortir de leurs lits & se promener parmi les campagnes.

Ovide a des expressions fortes & heureuses, par exemple, lors qu'il parle de Jupiter qui foudroye Phaëton :

... & sævis compescuit ignibus ignes.

Ce qu'il dit de Phaëton, lors qu'il aborde Apollon son pere, est si beau pour

pour marquer l'aveuglement de ce fils à vouloir conduire le Char du Soleil.

Suntque oculis tenebræ per tantum lumen obortæ.

Mais ce qu'il fait dire à ce pere qui ne veut pas rejetter la demande de son fils est infiniment plus beau & plus tendre :

Pignora certa petis, do pignora certa timendo.

Mon fils, vous me demandez des gages assurez de ma tendresse, je ne puis vous en donner de plus certains que la crainte que je vous fais voir.

¶ Le beau vers d'Ovide que dit Charles I. Roi d'Angleterre, lors qu'il étoit en prison ! & qu'il exprime bien la chute de ce Prince, & l'état malheureux où il se trouvoit alors

Qui decumbit humi, non habet unde cadat.

¶ Vers le 11 Siécle les Rois de Fran-

France avoient coûtume de se faire mettre la Couronne sur la tête aux bonnes Fêtes de l'année. Yves de Chartres dans ses Epîtres, dit qu'en 1094. Hugue Archevêque de Lyon & Légat du Pape, étant au Concile d'Autun, excommunia Philippe Roi de France; à cause de son mariage avec Bertrade de Montfort, & lui fit défenses de porter la Couronne, mais nonobstant ces défenses Raoul Archevêque de Tours, mit la Couronne sur la tête de Philippe le jour de Noël, & après la mort du Pape Urbain II. qui arriva en 1099. quelques Evêques de la Province Belgique mirent encore la Couronne sur la tête de Philippe le jour de la Pentecôte.

¶ Au commencement du 13 Siecle la Charge de Connétable en France, n'étoit pas alors la premiere du Royaume, comme elle a été depuis. Ce n'est que depuis la bataille de Bouvines, qui fut donnée en 1215. selon Rigordus qui y étoit. Mathieu Pâris la met en 1214. mais Gaguin qui la met en 1211. se trompe.

¶ Un

¶ Un Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe plaignant au Roi Henri IV. de ce qu'on ne faiſoit pas raiſon au Roi ſon Maître de quelques limites dont on s'étoit emparé, dit : Le Roi mon Maître viendra diſputer ſon droit à la tête de cinquante mille hommes. Henri IV. lui dit : Ce ne ſeront que des ombres. Faiſant alluſion au nom Eſpagnol *hombres*, qui ſignifie *hommes*.

¶ S. Grégoire le Grand eſt le premier des Papes qui à donné des Diſpenſes pour les Mariages. Ce fut à l'occaſion de Guillaume le Conquérant, qui ayant épouſé Matilde, fille de Baudouin V. du nom Comte de Flandre, qui étoit ſa parente en un degré prohibé, le Pape lui permit de la retenir, à la charge que lui & Matilde fonderoient chacun une Abbaye. En ce temps-là les Mariages n'étoient permis qu'au delà du ſeptiéme degré.

¶ Nous avons deux Livres qui portent le titre de Philothée. Le premier maſculin, qui eſt un ouvrage de Théodoret, où il décrit la Vie de trente Solitaires, dont les dix derniers, entre leſquels eſt S. Si-

Simon Stylite, vivoient encore de ſon temps. Le ſecond, féminin, qui eſt un petit ouvrage de S. François de Sales.

¶ Le Chevalier B...... étoit un homme extrémement bien-fait. Quelques uns prétendoient que cela lui procuroit quantité de bonnes fortunes, qui ſans qu'il eût aucun bien viſible, le faiſoient ſubſiſter honorablement. D'autres m'ont aſſuré, comme le ſachant de bonne part, qu'il avoit un ſecret pour faire les perles, & que c'étoit là ſon revenu. Ils prétendoient qu'il broyoit des ſemences & de petites perles, & qu'il en compoſoit une pâte qu'il ſavoit durcir & faire redevenir perles de la groſſeur & de la rondeur qu'il vouloit.

¶ M. l'Abbé de la Riviere louoit fort, en préſence de Mademoiſelle, feu Monſieur le Duc d'Orleans, Gaſton de France. C'étoit, diſoit-il, un Prince très-ſage, très-pieux, & qui valoit beaucoup: vous devez ſavoir mieux que perſonne, lui répondit Mademoiſelle, ce qu'il valoit, vous l'avez vendu aſſez de fois pour cela. L'Abbé de la Ri-

Riviere avoit gouverné Monsieur pendant nos guerres civiles.

¶ Il faut bien se donner de garde de haïr *gratis*, c'est à dire par antipathie.

¶ On ne peut pas faire une plus grande injure à un Auteur qu'en lui disant qu'il réduit ses Libraires à l'hôpital.

¶ Le mot de *Porphyrogennete* ne vient pas de *né dans la pourpre*; mais de *né dans le Palais de Porphyre*. Ce Palais étoit un de ceux de Constantinople. C'est Cedrenus qui le dit, & cela a été remarqué par M. de Balzac. Le P. Maimbourg dans ses Iconoclastes met *Porphyrogenite*: cela est très-mal: car on dit en Latin *Porphyrogenneta*, outre que l'usage est pour *Porphyrogennete*.

¶ Dans une Audience que la Reine Marie de Médicis donnoit à des Ambassadeurs Suisses, après que celui qui portoit la parole eut achevé sa harangue, la Reine demanda à Melson ce que ces Messieurs avoient dit, afin de sçavoir ce qu'elle avoit à leur repondre. Melson qui étoit interprête, mais qui ne savoit pas la Langue des Suisses, répon-

dit hardiment : Madame, ces Ambassadeurs disent que vôtre Majesté est la plus grande Princesse, la plus belle & la plus aimable qui soit dans l'Europe, & s'étendit sur ses louanges. Des gens qui entendoient le Suisse étant présens à cette Audience, dirent que les Ambassadeurs n'avoient rien dit approchant de cela. L'Interprête tout en colere reprit : Oh ! s'ils ne l'ont dit, ils ont dû le dire.

¶ M. Sarazin ne savoit presque rien qu'un peu de Latin, & quelques mots grecs. Il a voulu faire le savant dans son Ouvrage intitulé *Atticus Secundus*, c'est pour cela que je dis qu'il y a mis tout ce qu'il savoit. Sa *Conjuration de Valstein* est écrite d'un stile trop poëtique. On en peut juger par ces paroles : *Un superbe Palais s'élevoit sur la ruine de cent maisons.*

M. Sarazin appelloit M. Giraut Chanoine du Mans, qui étoit bel homme & bien-fait, *Lilius Giraldus*, faisant allusion au savant Lilius Giraldus. M. Girault étoit fort aimé de M. l'Evêque du Mans, & c'est lui qui le produisit auprès de M. le Prince de Conti.

¶ Lors

¶ Lors que M. Sarazin vouloit me marquer que j'étois fort de ses amis, il me disoit que j'étois *sur son ongle*. C'étoit une façon de parler qui lui étoit ordinaire avec ses amis, il s'en servoit aussi dans ses Lettres, & je vais vous en faire lire une qu'il m'écrivit de Flandres, où il étoit alors. La voici :

Ah, illustre de mon ongle ! M. Bigot me manque bien au besoin, & en son absence un cher M. Giraut ; car très-assurément je ne serois pas des derniers à avoir les nouveautez de Paris, & je suis très-assuré qu'ils prendroient la peine de me les envoyer. Cela ne vous couteroit pas beaucoup, si vous vouliez seulement dire à vôtre M. Fleuri de me les ramasser & de m'en faire un paquet, quand vous n'aurez pas le loisir de m'écrire deux lignes pour me dire l'état de vôtre santé. Nous n'avons rien ici de nouveau, sinon que M. le Prince a la goute depuis six jours, elle le tient entre la cheville du pied droit & le gros orteil, les grandes douleurs sont passées, & il n'a plus que l'incommodité de ne pouvoir se soûtenir sur son pied. Il est bon que la paix se fasse ; car la guerre ne vaut rien

 pour

pour les gouteux, c'est un métier où il bon pied faut avoir bon œil. Sa Majesté a toûjours fait voir que cela ne lui manquoit pas. Il est temps qu'il se repose, & nous aussi ; car vous savez qu'il y a tempus frondandi & tempus plantandi. *Aimez-moi toûjours & me croyez tout à vous.*

¶ On demandoit à un Gentilhomme Angevin qui avoit plusieurs Terres, & beaucoup de freres cadets, pourquoi il n'alloit pas à la chasse, comme tous les Gentilhommes ses voisins. Il dit : C'est qu'on voit souvent les fusils des cadets porter sur les aînez, & rarement les fusils des aînez porter sur les cadets.

¶ *Peinturer* est un bon mot françois, & on ne s'en peut passer. S. Augustin dit à des Payens : Vous vous plaignez qu'on vous a pris vôtre Hercule ; on vous en taillera un autre qu'on *peinturera*. Si le Traducteur avoit mis *peindra*, il n'auroit pas rendu la pensée de S. Augustin, qui vouloit dire : On enduira vôtre Statuë de couleur, mais non pas, on representera une Statuë dans un Tableau ; ce qu'auroit signifié *peindra.*

¶ Un

¶ Un Payſan alla trouver un Avocat pour conſulter une affaire. L'Avocat après l'avoir examinée lui dit qu'il trouvoit ſa Cauſe bonne. Le Payſan paya l'Avocat de ſa conſultation, & lui dit, Monſieur, à préſent que vous êtes payé, dites-moi ſincerement, trouvez-vous encore mon affaire bonne?

¶ Dans le 14. Siécle, la Charge ou Dignité de Chancelier de France n'annobliſſoit pas, & les roturiers n'étoient pas en ce temps-là capables de poſſeder des Fiefs, comme ils ne le ſont pas encore préſentement ſans payer les Francfiefs. Le Cardinal Pierre de la Foreſt, Chancelier de France, né à Suſe, & non pas à Billom, ou à Maſuere en Auvergne (comme le prétend M. Audiger dans ſes hommes illuſtres d'Auvergne) de condition roturiere, & qui vivoit en ce temps-là, ſe fit annoblir par le Roi Jean. Ses Lettres d'annobliſſement ont été imprimées par François du Chêne. Elles ſont du mois d'Octobre 1354. *

* Scellées du petit Sceau qui étoit à la garde de l'épée du Roi, par le Roi mê-

¶ Je liſois ce matin un Diſcours ſur la valeur, par M. l'Abbé de S. Réal. Il eſt adreſſé au Duc de Baviére. C'eſt une bonne Piéce. Le françois n'en eſt pas des plus corrects, mais on y voit par tout ce que l'on appelle *Eloquentia verborum.* Quand Barbin imprimoit les Notes de cet Abbé ſur les Lettres à Atticus, pour faire voir qu'il ſavoit du Latin, il diſoit: J'imprime les Lettres ad Atticus.

¶ M. l'Abbé de S. Réal vient de faire imprimer un petit Livre de la Critique, où il veut que l'honnêteté ne permette pas de critiquer les Ouvrages d'un homme qu'après ſa mort. Il me ſemble que l'honnêteté au contraire, défend de toucher à la réputation d'un homme qui n'eſt plus en état de ſe défendre: c'eſt *vellere barbam leoni mortuo*, & la Critique, à mon gré, ne doit jamais être plus reſervée, que lors qu'elle s'exerce ſur des gens qui ne ſont plus en pouvoir de repliquer.

M. Nu-

mie, à cauſe que Pierre la Foreſt avoit le grand Sceau.

M. Nublé étoit un très-habile Critique, & l'on pouvoit croire qu'un Ouvrage étoit bon lors qu'il étoit de son goût. M. Desmarêts lui faisoit voir tous ses écrits, & disoit ordinairement que de tous les Critiques il n'y en avoit point dont il apprehendât plus les sentimens que celui de M. Nublé.

M. Nublé ne pouvoit souffrir que le P. Chiflet Jésuite, qui étoit de mes bons amis, soutînt que S. Denis Aréopagite fût venu en France.

C'est M. Nublé qui nous a confirmé dans la pensée où l'on étoit que M. Cujas avoit fait des Leçons à Paris. Il trouva cette particularité en un endroit des récitations de M. Cujas, qu'il a dictées sur le Titre, *De bonis libertorum & jure patronatus*, qui est le 4. du VI. Livre du Code, où parlant de la Loi 4. de ce Titre, qui manquoit dans les anciennes Editions, & qu'il a depuis restitué au Chapitre 34. du XXII. Livre de ses Observations, il dit : *Et exstat integra in scrinio Regis sacratissimi, in hac urbe nimirum βασιλικῶν l. 49. Tit. I.* Mais

on n'en doute plus présentement depuis qu'on a trouvé l'Arrêt du Parlement du 2. Avril 1576. par lequel la Cour lui permettoit de faire les Lectures & Profession en droit Civil dans l'Université de Paris, à tel jour & heure dont il seroit convenu avec les Docteurs Régens en Droit Canon, avec permission à M. Cujas & aux Docteurs de donner les degrez à ceux qui auroient étudié le temps requis.

C'est lui qui a aussi découvert que le 37. Chap. du XIX Liv. des Observations de M. Cujas, est la Censure des deux premiers Livres des Sélections de Guillaume Fournier, dont le troisiéme n'étoit pas encore imprimé dans le temps qu'il fit cette Censure, & que cela ne regarde pas Charles du Moulin, comme on le croyoit, à cause de l'*Asinus & Molendinum* qu'on y lit; mais Guillaume Fournier, de même que le *Fornacarius obdormivit ad Fornacem*, qu'on lui attribuoit déja. Il est bon de savoir cela, afin qu'on ne croie pas que M. Cujas ait mal parlé de Charles du Moulin.

M.

¶ M. Nublé dit qu'avant que de répondre à quelque Satyre que l'on a fait contre nous, il faut considérer davantage ce qui nous convient le mieux, que ce que mérite l'Auteur de la Satyre.

¶ Théodulphe étoit Evêque d'Orleans en 827. Dans l'Hymne qu'il a faite: *Gloria, laus & honor*, &c. il décrit la Procession génerale qui se fait à Angers le Dimanche des Rameaux, de l'Eglise S. Maurice, à l'Eglise S. Michel du Tertre. Il chanta cette Hymne étant prisonnier dans le Palais des Comtes d'Anjou (aujourd'hui le Palais Episcopal d'Angers) au sujet de la conjuration de Bernard Roi d'Italie contre Louïs le Debonnaire, fils de Charlemagne. Ce Prince véritablement debonnaire qui assistoit à cette Procession, prit un si grand plaisir à entendre chanter les vers mélodieux de cette Hymne, qu'il fît mettre Théodulphe en liberté. Depuis ce temps-là l'Eglise chante cette Hymne tous les ans le jour de Pâques-Fleuries devant la Croix, & avant que de rentrer en l'Eglise fermée. Ce fait est rapporté par

Sigebert; mais Fauchet dit que l'on ne trouve point que l'Empereur ait été cette année en ce païs.

¶ O l'admirable vers ! que celui du Tasse pour représenter un valet qui se hâte de descendre de Cheval pour secourir son Maître que des voleurs maltraitoient :

Non scese, no, ma precipitò di sella.

¶ Marguerite Stuard femme de Louïs XI. qui n'étoit pour lors que Dauphin, rencontrant Alain Chartier endormi, le baisa, quoiqu'il fut fort laid : Je baise, disoit-elle, une bouche de laquelle sont sorties de si belles choses.

¶ M. l'Evêque de P... est d'Anjou. Il doit son élevation à son mérite. Il est fils d'un Notaire d'un Village près de Saumur en Anjou appellé les Côteaux. Il fut fait Evêque d'Acqs pour ses Prédications ; mais s'ennuyant à Acqs, dont l'Evêché ne vaut pas plus de dix mille livres de rente, il vint à Paris pour briguer l'Evêché de P.... dont il jouït maintenant. On fut choqué de voir tant d'ambition dans une

per-

personne de si basse naissance, & élevé si pauvrement dans l'Oratoire, cela donna occasion de dire de lui, qu'il étoit né gueux, qu'il avoit vécu en gueux, & qu'il vouloit encore P....

¶ Ce m'est une mortification toutes les fois que je songe aux vers de la Poëtique d'Horace;

At nostri proavi Plautinos & numeros, &
Laudavere sales, nimium patienter utrumque
Ne dicam stultè mirati.

Car c'est-à dire franchement que nous ne voyons pas bien clair dans le goût du siécle d'Auguste. Qui est-ce qui n'estimeroit Plaute infiniment à n'en juger que par les connoissances que nous en avons? Scaliger, Turnebe, Lipse veulent du mal à Horace de cet Arrêt & préferent leur goût au sien; mais comme le remarque M. Heinsius, les Romains du temps d'Horace, savoient mieux que nous ce que c'est que l'Urbanité, & étoient plus capables de juger de Plaute que nos Saumaises. D'ailleurs ce ne peut être l'envie, qui comme le

veut Parhasius, ait obligé Horace à parler contre un Poëte mort depuis si long temps.

¶ La Charge de Président au Grand Conseil fut créée par François I. en faveur de Gui Breslay, à la sollicitation du Chancelier Poyet qui étoit son ami particulier, & qui la lui fit donner. Avant cette création, le plus ancien des Maîtres des Requêtes qui se trouvoit au Grand Conseil, y présidoit en l'absence du Chancelier qui en étoit le Président, le Grand Conseil ayant été extrait par Charles VIII. & par Louis XII du Conseil Privé appellé alors *le Grand Conseil*, où présidoit le Chancelier, comme le remarque Pasquier. Mais Breslay n'exerça sa Charge de Président que depuis 1539, jusqu'en Mars 1543; car le Chancelier Poyet son Protecteur étant tombé dans la disgrace de François I, & ayant été fait prisonnier en 1541, & condamné en 1543; les Maîtres des Requêtes obtinrent en la même année une Déclaration du Roi pour présider au Grand Conseil, comme avant l'Edit du mois d'Octobre 1549.

Cette

Cette Déclaration se trouve enregistrée au Grand Conseil le 6. Mars 1543. Ce qui fait voir que Pasquier s'est trompé, en disant que cette Déclaration est de Henri II. Il est vrai que depuis, au mois de Septembre 1551. Henri II. créa deux Présidens au Grand Conseil du nombre des Maîtres des Requêtes, dont les successeurs dans ces Charges devoient être Maîtres des Requêtes : ce qui a été depuis toûjours observé dans les créations suivantes.

Nous avons de ce Gui Breslai un Dialogue en François intitulé : *Du Bien de Paix, & Calamité de Guerre*, imprimé à Paris *in seize* par Galiot du Pré en 1538 dans lequel le Cardinal de Tournon, alors Archevêque d'Ambrun, & Jean de Selve, depuis Premier Président du Parlement de Paris qui alloient en Espagne pour traiter de la Paix entre François I. & Charle-quint, s'entretiennent du bien de la Paix, & du malheur de la Guerre. Il avoit aussi écrit quelque chose en Latin que la Croix du Maine nous avoit promis, mais qu'il ne nous a pas donné.

¶ La plûpart du temps les maladies

dies Epidémiques ne consistent que dans l'imagination & dans la friponnerie des Médecins & Chirurgiens Charlatans. M. l'Abbé Bourdelot m'a dit que quand la Reine Anne d'Austriche mourut d'un Cancer au sein, toutes les femmes se faisoient visiter, & croyoient être atteintes de ce mal, un Charlatan pour son profit n'eût pas manqué de les penser ; & par ses remedes, il eût peut-être fait d'un mal imaginaire un mal véritable.

¶ Quand j'apprens la maladie de quelques-uns de mes amis, je me souviens toujours de ce Distique de Catulle :

Phœbe save : laus magna tibi tributur, in uno
Corpore servato, restituisse duos.

¶ Voir clair la nuit, est une maladie que l'on nomme Nyctalopie.

¶ La plus grande louange que l'on donne à Homere, c'est de n'avoir eu avant lui personne qu'il ait pu imiter ; & personne après lui qui l'ait imité. C'est Velleïus Paterculus qui la lui donne, de même qu'à Archilochus, en fait de vers ïambes :

In

In quo hoc maximum est quod neque ante illum, quem imitaretur; neque post illum, qui eum imitari posset, inventus est. Neque quemquam ullum cujus operis auctor fuerit, in eo perfectissimum, præter Homerum & Archilochum reperiemus.

¶ Une des plus belles louanges qu'on ait donné à Séneque, est ce que Tacite dit de lui: *Rarus per Urbem.*

¶ M. de la Mare & M. Lantin ont un troisiéme Traité manuscrit *de Coma* de M. de Saumaise. C'est un Traité du Docteur Voetius d'Utrecht, intitulé *Absalon*, qui avoit donné lieu à M. de Saumaise de traiter cette matiere.

¶ En France les valets vont toûjours après les Maîtres. Il n'en est pas de même en Italie: *La State dinanzi; l'Inverno, da dietro.* Les Maîtres marchent devant leurs valets en Eté à cause de la poussiere; & en Hyver, ils vont derriere à cause des mauvais chemins.

¶ M. Carpzovius qui m'écrit quelquefois d'Allemagne, s'est marié à la fille d'un Marchand très-riche, & cela l'a obligé de s'attacher plûtôt à la

la marchandise qu'à la literature.

¶ Les Ouvrages où tout le monde prend part, donnent bien plus de réputation que de plus excellens qui ne sont entendus que par esprits sublimes. Les viandes doivent plûtôt être aprêtées au goût des conviez qu'au goût des Cuisiniers, quelque habiles qu'ils soient : car, dit Martial :

..... Cœnæ fercula nostræ,
Malim convivis, quam placuiße cocis.

Pour donner un Ouvrage qui puisse avoir l'approbation du public, il faut le lire trois fois : La premiére, pour l'entendre ; la seconde, pour le critiquer ; & la troisiéme, pour le corriger.

¶ Le Cardinal Bessarion a été sur le point d'être Pape & il l'auroit été sans l'imprudence de Perroti son Conclaviste. Des Cardinaux qui vouloient lui donner leurs suffrages, étant venus à sa cellule pour lui parler, Perroti les renvoya, croyant qu'ils ne vouloient autre chose que briguer les suffrages de son Patron. Le Cardinal Bessarion qui le sut se con-

contenta de dire à Perroti : *O Perrote, Perrote! intempestiva tua sedulitas hodie mihi Thiaram, tibi galerum, ademit.*

¶ Rien n'est égal à l'empressement que témoignoit le public pour avoir les Lettres de M. de Balzac, lors qu'il s'en imprimoit de nouvelles. C'étoit le présent le plus agréable que les Galands pussent faire à leurs Maîtresses. La galanterie, comme à présent, n'étouffoit pas le goût de la littérature ; c'étoit à qui en auroit des premiers, & les Libraires savoient très-bien profiter de cette impatience du Public. Ils faisoient accroire qu'ils n'avoient pas encore fait leurs présens, pour vendre les Exemplaires plus chers.

¶ Belon dans son Livre *des Oiseaux*, rend une raison bien puérile de la haine que l'Aigle a naturellement contre le Roitelet. Il dit que c'est à cause que ce dernier s'appelle en grec βασιλίσκος, petit Roi.

¶ *Meretrix corpore corpus alit.* Et la Loi dit : *Turpiter faciunt cum sint meretrices, turpiter non accipiunt cum sint meretrices.*

¶ Il y a eu plusieurs personnes autrefois qui ont porté le surnom

de

de *Diable*. On trouve dans les Livres anciens un *Rogerius Diabolicus*, Seigneur de Montrésor ; un *Willielmus cognomento Diabolus*, Moine Anglois; un Hugue VI. du nom, surnommé *le Diable*, *Sire de Lesignem*, dans l'Histoire des Comtes de Poitou de Besly. Robert Duc de Normandie, pere de Guillaume le Conquérant Roi d'Angleterre, fut aussi surnommé *le Diable*. Et Olivier le Dain, s'appelloit originairement *Olivier le Diable*. Il changea le nom d'*Olivier le Diable*, en celui d'*Olivier le Dain*. M. le Marquis de Ressuge m'a dit qu'en Norwege & en Suéde, il y a une Maison du nom de *Trolle* qui veut dire *Diable*, & que ceux de cette Maison portent pour Armes un Diable. Il m'a dit aussi qu'en Autriche il y a une Maison du nom de *Teufel*, qui signifie aussi *Diable*, qui a changé ce nom en celui de *Saint Guetas*. Le P. Briet & le P. Labbe prétendent que cette famille a pris son nom des endroits de la Bretagne appellez *Diableres*.

¶ Le Roi ayant un jour à sa Messe plusieurs jeunes Abbez, de qui les

les visages ne lui étoient pas connus, demanda à un Prélat qui ils étoient? Le Prélat repondit : Vôtre Majesté n'en entendra pas parler sitôt; ils n'en sont encore qu'à frere Brunet.*

¶ Il falloit que la puissance des Papes parut déja bien grande dès le IV. siécle, car S. Jerôme dit que Pretextat qui avoit été désigné Consul, disoit à S. Damase: *Facite me Romanæ urbis Episcopum, & ero protinus Christianus.*

¶ La Callipédie de M. Quillet, déguisé sous le nom de *Calvidius Lætus*, est un très-beau Poëme Latin. Quelque mécontentement qu'il eut, fit qu'il y insera quelques vers contre M. le Cardinal Mazarin & sa famille. Il fit imprimer ce Livre en Hollande. Le Cardinal l'ayant su, fit avertir M. Quillet de lui venir parler; mais au lieu de lui témoigner du ressentiment, il se plaignit seulement avec douceur de ce qu'il l'avoit si peu ménagé dans ce Poëme. Vous savez, ajoûta-t-il, qu'il y a long-temps que je vous estime, & que si je ne vous ai pas fait du bien, c'est que des importuns m'obsedent & m'ar-

* *Il étoit Compagnon du P. de la Chaise.*

m'arrachent les graces ; mais je vous promets que la premiere Abbaye qui vaquera sera pour vous. M. Quillet touché de tant de bonté, se jetta aux genoux du Cardinal, lui demanda pardon, & promit de corriger son Poëme de telle maniere qu'il en seroit content ; le suppliant dès lors de vouloir bien souffrir qu'il le lui dédiât : ce que le Cardinal lui permit. En effet, il fit imprimer cette seconde Edition corrigée *in octavo* à Paris en 1656. & la dédia à M. le Cardinal, qui peu de temps auparavant lui avoit donné une Abbaye considérable, dont la mort l'empêcha de jouir long-temps. La premiere Edition de ce Livre qui est la plus rare, est imprimée *in quarto* à Leide en 1655. Celle de Paris est plus ample. Voici les principaux endroits qui regardoient le Cardinal Mazarin, qui sont retranchez dans l'Edition de Paris.

Liv. 4. parlant des Italiens.

Quid quod adulatrix formas se vertit in omnes,
Natio, servitio repens, magnatibus astans,
Subdola, lucro inhians si jusseris ibit in orcum,
Italus esuriens, crimen nec respuet ullum.

Et

Et parlant des François.

Quid loquar ut blande Galla excipiatur in aula,
Advena Trinacriis etiam devectus ab oris.
Gallia in externos nimia bonitate redundat,
Imò alienigenis prava ratione regendam,
Se tradit plerumque, suumque in gloria robur
Subjicit hospitibus longinquo è littore fusis.

Et encore dans le même Livre.

Scilicet indoctos animos ignavaque Regum
Corda fovent pravâ sontes ratione Ministri,
Utque suum servent regnum, regna omnia perdunt.
Fors erit ut nostri pulcherrima gloria sæcli,
Celtarumque insigne decus, Rex munere divûm
Editus, & fati Lodoïcus cura potentis,
Discussis quondam nebulis, diffundat ubique
Ingenitum jubar & proprio se lumine promat.
Sic sæpe obscuræ denso velamine nubis
Obsitus & terra pressus caligine Titan,
Nativo demum radiantis acumine lucis,
Nubila perrumpit Victor, seque asserit orbi.
Splendidus & toto rutilans spatiatur olympo.

Cette Prophétie par laquelle finit la Callipédie dans l'Edition de Leyde, & qui est retranchée dans celle de Paris, s'est accomplie à la lettre après la mort du Cardinal Mazarin.

¶ Platon consultoit les Professeurs des Arts ; non pas qu'il n'en sût autant qu'eux, mais parce qu'ils en faisoient profession. *Professioni, non Arti cedens.*

Un

¶ Un certain homme ayant recueilli ce qui s'étoit dit dans plusieurs entretiens que Sengebert & le Prieur des Matras avoient eus en sa présence, il arriva qu'après sa mort le recueil tomba entre les mains du dernier, qui y lut qu'il avoit mangé de la viande en Carême sans nécessité. Peste soit du sot, dit-il, en jettant l'écrit par terre, il devoit au moins ajoûter que j'en avois eu permission de mon Curé.

¶ Buchanan a été un Poëte très-célébre dans son temps. Tous ses vers sont excellens, mais il y en a qui sont si beaux, que je me fais un plaisir de les répéter souvent, par exemple ceux-ci où il parle de sa Maîtresse:

Illa mihi semper præsenti dura Neæra,
Me quoties absum, semper abesse dolet.
Non desiderio nostri, non mæret amore
Sed se non nostro posse dolore frui.

Elle n'a pour moi, dit-il, que des cruautez lors qu'elle me voit: cependant elle est dans des tourmens toutes les fois que je m'éloigne d'elle, mais ce n'est ni le regret de ne me pas voir, ni l'amour qu'elle a pour moi qui la fait souffrir; c'est qu'el-

qu'elle n'a pas le plaiſir de voir que je ſouffre.

Buchanan avoit été Précepteur des enfans de M. de Braſſac. Comme il étoit un jour à ſa table, il lui arriva dans le temps qu'il mangeoit du potage bien chaud, de laiſſer aller un vent qui fit du bruit: mais ſans s'étonner, il dit à ce vent qui étoit ſorti comme malgré lui: Tu as bien fait de ſortir, car j'allois te brûler tout vif. Puiſque la converſation eſt ſur ce ſujet, je dirai encore ce que j'ai ſu de M. de Racan. Le Cardinal du Perron joüant aux échets avec Henri IV. dans le temps qu'il plaçoit un Cavalier, il lui arriva la même choſe qu'à Buchanan en mangeant ſa ſoupe. Le Cardinal pour couvrir cette liberté, dit: Au moins, Sire, il n'eſt pas parti ſans trompette. M. de Racan m'a aſſuré qu'il avoit entendu l'un & l'autre. Ces ſortes d'inconveniens peuvent arriver à tout le monde dans les meilleures compagnies, & l'on ne devroit pas s'en offenſer.

¶ *Decimas Exemplationum nemorum de Brion: Exemplationes Boſchi de Boëria*: c'eſt-à-dire *Les Dîmes des*

des terres défrichées dans la Forêt de Bovére : Les Dîmes des novales des Forêts de Brion & de Bovére. Les mots *Exemplum*, *Exemplar*, *Exemplatio*, ſe trouvent dans cette ſignification en pluſieurs Titres Latins des Provinces d'Anjou & du Maine : Et, ce qui eſt remarquable, ils ne ſe trouvent gueres que dans les Titres de ces Provinces-là.

¶ Faret dans ſon Honnête Homme, dit qu'il vaut mieux être ſuperficiellement imbu de pluſieurs choſes, que de n'en ſavoir qu'une à fond, parce que celui qui ne ſait qu'une choſe eſt ſouvent obligé de ſe taire.

¶ Bergerac étoit un grand ferailleur. Son nez qu'il avoit tout défiguré, lui a fait tuer plus de dix perſonnes. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on le regardât, & il faiſoit mettre auſſi-tôt l'épée à la main. Il avoit eu bruit avec Mondory le Comédien, & lui avoit défendu de ſa pleine autorité de monter ſur le Théatre. Je t'interdis, lui dit-il, pour un mois. A deux jours de là Bergerac ſe trouvant à la Comédie ; Mondory parut & vint faire ſon rôlle à ſon ordinaire

terre lui cria de se retirer en le menaçant, & il falut que Mondory, crainte de pis, se retirât. Bergerac disoit, en parlant de Mondory : A cause que ce Coquin-là est puissant, & qu'on ne peut pas le bâtonner tout entier en un jour, il fait le fier ? Si Bergerac avoit vécu dans ce temps-ci je doute fort qu'il fût autant estimé, à beaucoup près, qu'il l'a été de son temps, qui étoit le regne des pointes & des équivoques. Je ne sai si les bons mots de Bergerac, qui ont le plus été admirez de la Cour, *qu'on ne savoit*, en parlant d'un homme qui sentoit mauvais, *si sa mere étoit accouchée de lui par le derriere*. Que *M. de Bouteville*, qui avoit eu le cou coupé pour s'être battu en duel, *s'étoit allé loger aux Champs Elisées près les Grammairiens Grecs qui ont inventé le duel*, & autres semblables, dériderоient à présent le front à des Laquais, tant le goût est changé. Qui se fût mêlé de predire alors un pareil changement se fut fait moquer de lui ; comme un homme qui soûtiendroit à présent que ce goût-là peut revenir.

¶ Le P. Lubin Augustin, très connu dans la République des Lettres, me disoit un jour qu'un Augustin & un Mathurin dans un Acte public, disputans ensemble de l'ancienneté de leur Ordre, le Mathurin apportoit tant de preuves tirées des Histoires de son Ordre & des autoritez des Papes pour soûtenir sa Cause, qu'il croyoit avoir triomphé de son adversaire. Mais l'Augustin prenant la parole à son tour, lui dit que toutes ces autoritez ne l'étonnoient point, qu'il ne vouloit pour le confondre que lui citer un Traité d'un de leurs Peres, qui a pour titre *Augustinus supra Trinitatem*. Tout le monde se mit à rire, battit des mains, & fut pour celui-ci.

¶ Henri IV. étant dans sa chambre avec une Dame qu'il aimoit, M. de Sully entra dans l'antichambre & voulut passer outre. On lui dit que cela ne se pouvoit pas. Il se douta aussi-tôt qu'il y avoit quelque intrigue qu'on vouloit lui cacher. L'envie de savoir ce qui se passoit, le fit appuyer sur une fenêtre qui regardoit vers le petit escalier du Ca-

Cabinet du Roi. Il vit sortir une Dame vétuë d'un habit verd qu'il ne put reconnoître. Un moment après le Roi vint à lui, & dit: Comment te portes-tu, Sully? Le Duc lui répondit, Sire, je suis toûjours très-humble serviteur de Vôtre Majesté: Mais, Sire, reprit le Duc qui voyoit le Roi un peu ému, la santé de vôtre Majesté me paroît un peu alterée. C'est, dit le Roi, que j'ai eu la fiévre pendant toute la matinée. Il est vrai, Sire, dit le Duc, je l'ai vû passer, elle étoit toute verte. Ventre saintgris, lui dit le Roi, on ne sauroit te tromper, tu vois trop clair.

¶ Je ne voudrois pas être appellé Conseiller du Roi, depuis qu'on a donné ce titre aux Commissaires & aux Notaires. On appelle les Notaires dans une Comédie, Conseillers Gardenotes, & moi j'appelle les Commissaires, Conseillers Boüeux.

¶ Le Livre des Caractères de Théophraste m'a plû. Dans les Caractères du siécle je n'y ai pas encore trouvé le mien. A la vintiéme Edition il n'y sera pas. Dieu veuille que je la voye.

¶ M. Simon est de la Ville de Dieppe, où il s'est retiré depuis quelque temps; & où il travaille avec une grande application. C'est un homme très-savant dans les matiéres Ecclesiastiques & de Littérature. Il est Auteur de deux petits Ouvrages intitulez: *Novorum Bibliorum Synopsis*, imprimé à Utrecht en 1684. & *Ambrosii ad Origenem Epistola de novis Bibliis Polyglotis*, imprimé aussi à Utrecht en 1686.

¶ M. le Moine se plaignoit à moi dans le temps qu'il étoit Professeur à Leide, que les belles Lettres ne faisoient plus en Hollande le bruit qu'elles y faisoient autrefois.

¶ Il y a des gens qui sont toûjours sur les consultations, & ne font jamais rien de ce qu'il faut faire. Je dis de ces gens-là: *Qui observat ventos non seminat.*

¶ On a dit du Prédicateur Loysel: *Vultus hilaris, vox flebilis, sermo inintelligibilis.* Je fis un jour tous mes efforts à un de ses Sermons pour comprendre ce qu'il disoit, & malgré toute l'application d'esprit que j'y apportai, je n'en pûs jamais venir à bout.

¶ Le

¶ Le Chifre Statique 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, dont nous nous servons présentement, a commencé d'être mis en usage en Europe pour la premiere fois en 1240. dans les Tables Alphonsines, dressées par les ordres d'Alfonse, fils de S. Ferdinand Roi de Castille, qui employa pour cela Isaac Hazan Juif, Chantre de la Synagogue de Tolede, & Aben Ragel Arabe. Les Arabes les avoient eu des Indiens en 900. Les autres Occidentaux les eurent des Espagnols en très-peu de temps. Le premier Grec qui s'en soit servi est Planudes dans un Ouvrage qu'il dédia à Michel Paléologue en 1270. Ainsi les Grecs ne les ont pas eu des Arabes, mais des Latins. La premiere fois que l'on vit de ces chifres à Paris, fut en 1256. dans la Sphere de Jean de Serbois (*de Sacrobosco*) enterré aux Mathurins.

¶ Quatre P. furent mis au dessus de la porte du Premier Président de Bourdeaux, qui s'appelloit Pierre Pontac, & cela vouloit dire : Pierre Pontac Premier Président. Un plaideur ayant un jour attendu trois ou quatre heures dans son anticham-

bre, fut surpris par le Premier Président lors qu'il avoit encore les yeux attachez sur ces quatre P. Le Président lui demanda : Eh bien, Monsieur, que croyez-vous que veulent dire ces quatre lettres? Ma foi, Monsieur, lui dit le Plaideur, elles veulent dire *Pauvre Plaideur*, *Prenez patience*,

¶ Le Cardinal Briçonnet a célébré la Messe avec deux de ses fils, l'un qui étoit Archevêque, & qui lui servoit de Diacre; l'autre qui étoit Evêque, & qui lui servoit de Soûdiacre.

On n'avoit encore jamais imprimé de Livres Latins en Irlande, jusqu'en l'année 1631. en laquelle Usserius y fit imprimer son Histoire de Godèscalque.

¶ Usserius savant Chronologiste, étoit Archevêque d'Armach en Irlande, peu riche. Le Cardinal de Richelieu lui envoya offrir une pension: mais au lieu de l'accepter, Usserius lui envoya des Livres.

¶ Vers l'an 1080. lors que quelque Seigneur, ou autre, faisoit quelques donations à l'Eglise, la coûtume étoit en ce temps-là de fai-

faire consentir à ces donations les heritiers des Donateurs, jusqu'aux enfans à la mamelle, pour lesquels les Meres, les Nourrices, les Tuteurs, ou quelques autres personnes semblables répondoient; & parce que par ces donations à l'Eglise les Seigneurs aliénoient quelquefois des Fiefs considérables que leurs enfans répétoient dans la suite, quoiqu'on les eût fait consentir à ces donations étant jeunes, les Moines ou autres gens d'Eglise qui étoient alors en possession de ces grands biens, furent obligez de payer à chacun des enfans ou heritiers des Seigneurs donateurs, une somme d'argent; comme on le peut voir par le don de l'Eglise de Vertou, faite aux Moines de S. Aubin d'Angers, par Gui Trésorier de S. Aubin d'Angers, lequel étoit marié; & comme on le peut voir encore dans une Chartre de S. Aubin, qui est du mois d'Octobre de l'an 1080. & c'est delà que nous vient le droit d'indamnité.

¶ Louïs XIII ayant trouvé un poux sur l'habit du Maréchal de Bassompierre, voulut en plaisanter;

le Marêchal lui dit, Vôtre Majesté fera croire qu'on ne gagne que des poux à son service.

Ce Maréchal mourut à Provins d'une dose d'*Opium* un peu trop forte qu'un Médecin malhabile lui donna. *

¶ René de la Rouvraye, sieur de Bressaut, étoit un homme de mérite, & qui a eu beaucoup d'emplois militaires, mais grand persécuteur des Catholiques, comme l'a remarqué le Président de Thou, en parlant de la Journée de S. Barthelemy... *nec non Renatus Roboreus Bressaldus, Sacerdotibus infestus quorum multos indignè mutilaverat, posteà capitali supplicio affectus.* C'est aussi de lui dont Brantôme entend parler, en parlant d'un Gentilhomme d'Anjou qui avoit un baudrier d'oreilles de Prêtres. Et c'est lui-même qui est représenté en taille douce avec une chaîne d'oreilles, en forme de baudrier, à la page 53. du Livre intitulé: *Théatre des cruautez des Heretiques de nôtre temps*, imprimé à Anvers chez Adrien en 1588.

Il

* *Moreri dit qu'il mourut d'Apoplexie dans une maison du Mar. de Vitry en Brie.*

Il fut décapité à Angers au Pilori le 10. Novembre 1572. Claude de Racapé sieur de Maignannes & de Menil, Lieutenant des Gardes du Roi, fit confisquer sur lui par félonie, la Terre de Bressaut.

¶ Jean Brunet, Avocat de Valence, a fait un Recueil de Nativitez. Ce Recueil, tout au plus ne devoit être bon que pour son Auteur; cependant au 184. feuillet il se trouve une chose remarquable pour tous ceux qui sont curieux de ce qui regarde la Vie de M. Cujas. C'est une figure au milieu de laquelle est écrit : Magdeleine du Roure est née en 1537. le 21. Septembre 16. heures 4. minutes après midi; au dessus, *Temperata*, & au dessous : Ladite se maria & épousa M. Cujas le 24. de Mai 1558. Papirius Masso parle de ce mariage, mais il n'a rien dit du temps. On trouve encore dans le même Recueil la Nativité d'Ennemond Bonnefoi, qui a fait voir qu'il étoit un très-grand personnage, par l'Edition du *Jus Orientale*, qu'il fit faire autrefois avec des Notes. Il est né en 1536. le 20. d'Octobre.

¶ Je devois écrire à M. le P. Président en faveur d'un de mes amis, qui avoit une affaire assez fâcheuse. Après avoir long temps cherché surquoi travailler, je ne trouvai rien de plus beau que ce qu'Agesilas écrivoit en pareille occasion à un de ses amis : *Si Cinnias n'a point failli, delivrez-le pour l'amour de vous ; s'il a failli, delivrez-le pour l'amour de moi ; de quelque maniere que ce soit, delivrez-le.*

¶ Tous les Historiens qui ont parlé d'Alain Seigneur de Châteaugontier, comme Courvaisier, Bondonnet, se sont trompez en appellant ce Seigneur Alain. Il s'appelloit Alard ; Messieurs de Sainte-Marthe dans leur *Gallia Christiana*, à l'article de l'Abbaye de Bellebranche ont fait la même faute.

¶ Le Pere Bourdalouë prêchoit le Carême à S. Sulpice. Un jour de Fête que M. le Prince y étoit, il se fit long-temps attendre. Cependant tout le monde causoit dans l'Eglise en attendant que le Prédicateur vint, & comme la foule étoit grande, le bruit étoit aussi fort grand

grand. Si-tôt que M. le Prince apperçut le P. Bourdaloue, il s'écria tout haut: Voici les Ennemis, voici les Ennemis.

¶ Le Pere.... prêchant à S. Paul le jour de S. Jean l'Evangeliste, dit qu'il y avoit cette différence entre S. Jean & S. Paul, que l'un étoit bien plus ouvert & accommodant que l'autre; car, dit-il, S. Paul fait le mystérieux & le reservé, & ne veut dire à personne les secrets qu'il a appris au Ciel; mais S. Jean ne cache rien: Tout ce que j'ai vû & tout ce que je sai du Verbe, dit-il, je vous le dis: *Quod vidimus de verbo vitæ annunciamus vobis.* A ces mots Mad. de Sevigni se tourna de mon côté, & me dit: Il me semble qu'il met S. Paul bien bas, & S. Jean bien haut. Venez l'entendre, lui répondis-je, le jour de S. Paul, vous verrez qu'il mettra S. Jean bien au dessous de lui, & qu'il vous prouvera que saint Paul étoit sage & prudent de cacher les secrets du Ciel, & que S. Jean étoit un indiscret de les réveler.

¶ M. Quinault est parmi nous l'Auteur d'une nouvelle espece de Poë-

me, je veux dire des Opera, où je doute que jamais l'on puisse réüssir mieux que lui. Je l'ai vû Clerc d'un Avocat au Conseil. Lors qu'il fit ses premieres Pieces, elles étoient si goûtées & si fort applaudies, que l'on entendoit les brouhaha à deux ruës de l'Hôtel de Bourgogne. Un Marchand qui aimoit la Comédie, conçût tant d'estime pour lui, qu'il l'obligea de prendre un appartement chez lui. Ce Marchand quelque temps aprés vint à mourir. M. Quinault fit les affaires de la famille & épousa ensuite la Veuve de son bon ami, de laquelle il a eu plus de quarante mille écus de bien. Il étoit fort bien payé de ses Opéra, & il étoit naturellement assez ménager, il est mort riche de plus de cent mille écus. Ce ne fut point du tout par besoin, mais plûtôt pour se divertir, qu'il fit l'Opera difficile qu'il adresse au Roi:

Ce n'est pas l'Opera que je fais pour le Roi
Qui m'empêche d'être tranquile,
Tout ce qu'on fait pour lui, paroît toûjours facile.

La

La grande peine où je me voi,
C'est d'avoir cinq filles chez moi,
Dont la moins âgée est nubile.

Je dois les établir, & voudrois le pouvoir;
Mais à suivre Apollon on ne s'enrichit guere,
C'est avec peu de bien un terrible devoir,
De se sentir pressé d'être cinq fois beau-pere.
Quoi cinq Actes devant Notaire,
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir;
O Ciel! peut-on jamais avoir
Opera plus fâcheux à faire.

On fit quantité de réponses à ce Madrigal. Voici celle qui m'a paru la plus raisonnable.

J'en sai, galand Auteur, qui ne vous plaignent guere,
De vous sentir pressé d'être cinq fois beau-pere.
Si cet empressement
Vient des Partis qui brûlent pour vos filles,
Et qui cherchent vôtre agrément,
Pour les mettre dans leurs familles.
Vous savez l'art de feindre, & pourrez finement

Ap-

Apporter du delai à leur contentement ;
Si c'eſt d'elles qu'il vient, ah ! c'eſt une
autre affaire.
Le danger en ce cas ſuit le retardement,
Il faut pour l'éloigner veiller exacte-
ment,
A cinq dots à la fois qui pourroit ſatis-
faire ?
L'embaras n'eſt pas ordinaire,
L'un eſt un Opera, l'autre un fâcheux
tourment,
Je vous en plains alors, & plains ex-
trêmement.

¶ Les Opera nous viennent d'Italie. Un de leurs premiers Auteurs, c'eſt Rinucini. Cet homme étoit un peu fou, à ce que j'ai entendu dire à gens qui l'avoient connu. Il ſe mit en tête que Marie de Médicis l'aimoit, & qu'il n'y avoit que la crainte du tablier qui l'empêchât d'entrer en commerce avec lui. Dans cette ridicule penſée il paſſa avec elle en France, où la vertu de cette Reine lui fit bien-tôt perdre contenance. Il fut aſſez étourdi pour confier ſes ſottiſes à quelques uns, & les railleries piquantes qu'on en fit l'obligerent enfin à quitter la France.

¶ Je me ſuis trouvé aujourd'hui

dans un grand embarras. Une Demoiselle de Beauvais, contre qui quelqu'un s'est diverti à faire des vers, est venuë ici avec un beau compliment, me prier de vouloir bien entreprendre sa défense, & faire réponse à ces vers; & afin que j'eusse moins de répugnance à lui accorder ce qu'elle souhaittoit, elle a ajoûté que ce seroit en payant. Jugez, moi qui ne choque jamais personne, & particulierement les Dames, si je n'ai pas été embarrassé à lui faire comprendre qu'elle s'étoit mal addressée, & que je n'étois pas tel qu'elle pensoit.

¶ M. Vanden-Broeke, que j'appelle Broechius dans les Lettres Latines que je lui ai écrites, étoit Flamand, de Dendermonde, & Professeur en Eloquence de l'Académie de Pise. Depuis sa mort on a fait imprimer ses Lettres Latines, parmi lesquelles il y en a de celles que j'ai reçuës de lui & de celles que je lui ai adressées. Il y a aussi de ses Poësies Latines que j'ai fait imprimer ici à Paris. M. Redi m'avoit procuré sa connoissance & son amitié.

¶ M. le Duc & M. le Maréchal de

de Créqui étant tous deux Malades de la maladie dont ils sont morts ; M. le Comte de Canaple, puîné du Duc, les alloit voir l'un après l'autre, avec beaucoup de soin & d'attache. M. le Duc de Créqui lui dit : Mon pauvre frere, ta chandelle brûle par les deux bouts.

¶ Quelques-uns ont des pensées justes sur toutes choses ; mais on ne s'en apperçoit point, parcequ'ils ne sauroient les exprimer. Ils conçoivent bien, & enfantent mal. Erasme dit qu'il semble qu'ils ayent appris à confesser tout ce qu'ils savent, tant ils se donnent peu de liberté d'en parler. D'autres au contraire conçoivent mal, & enfantent bien, ils disent plus qu'ils n'en savent. On disoit au siécle passé que le Procureur Genéral Bourdin savoit plus qu'il ne disoit ; & que l'Avocat Genéral Jean Baptiste du Mesnil disoit plus qu'il ne savoit.

On conte du Procureur Genéral Bourdin, que dormant un jour à l'Audiance un Conseiller dit à un autre : Voilà nôtre Procureur Genéral qui dort comme un cochon. M. Bourdin qui entendit cela, leva

va la tête, & dit : D'un cochon tout est bon, mais d'une âne rien n'en vaut.

¶ Nanteuil n'avoit pas moins d'esprit que d'habileté dans son art. Il faisoit un jour le Portrait du Roi en Pastel, & pour donner à sa Majesté un visage gai, il l'entretenoit de tout ce qu'il croyoit capable de lui donner de la joie : Sire, lui disoit-il, en venant au Louvre j'ai passé par les Augustins où l'on prêchoit la Passion. Le Prédicateur en étoit à cet endroit, où il est écrit, que les serviteurs du Pontife & autres gens se chauffoient à cause qu'il faisoit froid : *Et calefaciebant se*, disoit ce bon Pere, *quia frigus erat*. Et voici la refléxion qu'il faisoit faire à ses Auditeurs : Vous voyez, Messieurs, que nôtre Evangeliste ne se contente pas de rapporter la chose comme un Historien, *& calefaciebant se*, & ils se chauffoient ; mais il en rend la raison comme Philosophe, *quia frigus erat*, parce qu'il faisoit froid.

¶ M. le Bon faisoit autrefois ici la même chose que M. l'Abbé de Lavau à l'Academie. Je l'appellois toû-

toûjours *l'Ami Lecteur*. Il est vrai que peu de gens s'en acquitoient mieux que lui, car c'est un talent que de savoir lire. Il faisoit aussi un récit d'une maniere charmante & avec une présence d'esprit inconcevable pour tous les faits. Il n'étoit pas moins bon critique.

¶ Du Belley a fait cette belle Epigramme sur un Chien qui étoit de bonne garde contre les voleurs, mais qui laissoit entrer les Amans sans abboyer :

Latratu fures excepi; mutus, amantes:
Sic placui Domino; sic placui Dominæ.

On les a traduits en Italien, ainsi :

Latrai a i ladri, a gli amanti tacqui,
Così a Messere e a Madonna piacqui.

¶ M. le Chevalier de Cailly en a fait aussi de fort jolis sur une Chate qui battoit toûjours une belle petite Chienne qu'il avoit :

Nôtre Chate, qu'il vous souvienne,
Que si vous battez nôtre Chienne,
Vous serez bien-tôt le manchon

De

De nôtre petite Fanchon.

M. le Chevalier de Cailly, dont l'Anagramme eſt d'Aceilly, ne vouloit pas que ſon Libraire vendit ſes Poëſies. Il en faiſoit preſent lui-même aux perſonnes de ſa connoiſſance, à l'exemple de cet Auteur dont parle Pline, *Quia nullo pretio permutari poſſe credebat.* Il étoit d'Orleans, neveu de feu Madame la Préſidente de Bailleul.

¶ M. le Duc d'E..... étant au lit de la mort, ſon Confeſſeur l'obligea de faire quelque ſatisfaction à ſon valet-de-chambre, ce qu'il eut bien de la peine à faire: Je ne croyois pas, dit-il, que pour mourir en bon Chrêtien, il fallût ſe reconcilier avec ſon valet-de-Chambre.

Le même alla un jour trouver M. du Belley, pour le prier de l'aider dans un Livre qu'il vouloit compoſer, & qui devoit contenir la Vie des Ducs & Pairs & Chevaliers de l'Ordre qui n'étoient pas Gentilshommes.

¶ M. de Bourlemont Archevêque de Toulouze, fut nommé Commiſ-

missaire en 1667. pour faire le procès aux quatre Evêques. Il écrivit avant que de partir à M. Bertier Evêque de Rieux, que les Jansenistes le menaçoient de l'accabler d'écritures ; mais qu'il ne craignoit gueres leurs menaces, & que tout ce qui lui faisoit de la peine, étoit que les chaleurs étant effroyables ; il brûleroit de chaud en chemin. M. de Rieux qui a beaucoup d'esprit & qui étoit intime des quatre Evêques, lui repondit : A ce que je vois, Monseigneur, vous êtes du nombre de ces gens dont parle S. Augustin, qui ne craignent pas de pécher, mais de brûler : *Qui non timent peccare sed ardere.*

¶ M. Habert de Cérisi un des plus beaux esprits de nôtre temps, est l'Auteur d'une Chanson de l'Amant qui se meurt, dont le refrain est :

Ah ! c'en est fait, je céde à la rigueur du sort,
Je vais mourir, je meurs, je suis mort.

¶ Je disois un jour à M. de Launoi

moi qu'il avoit choqué tous les Jacobins dans les écrits qu'il avoit fait contre le Pere Nicolaï, & qu'ils écriroient tous contre lui. Il me répondit malicieusement : Je crains bien plus leur canif que leur plume.

¶ Le Petit Pere André prêchant le jour des Rois à Nanci devant M. le Maréchal de la Ferté, dont on se plaignoit alors dans cette Province, fit rouler tout son Sermon sur les présens que les hommes doivent à Dieu puisqu'ils tiennent de lui tout ce qu'ils ont : *Afferte*, disoit-il, *filios arietum; affertè aurum & argentum, afferte omnia quæcumque habetis.* Il répeta si souvent ce mot *afferte*, que ceux qui étoient auprès du Maréchal, plus attentifs à ce que disoit le Prédicateur, que lui même qui songeoit à toute autre chose, lui firent remarquer cette affectation du petit Pere André.

¶ J'assistai un jour à un Sermon du même Pere, je lui entendis faire la comparaison d'un pauvre, à une poule; & d'un riche, à un chien de Boulogne. C'étoit le jour de l'Evangile du Mauvais Riche. Un riche, disoit-il, quand il vit, Dieu le trai-

traité comme les femmes traitent leurs petits chiens. Elles partagent avec eux tous leurs bons morceaux, ne les nourrissent qu'avec des friandises, & les décorent avec de jolis rubans; mais quand le chien est mort, on le jette sur le fumier. La poule est une misérable qu'on ne nourrit qu'avec les choses les plus viles, mais après sa mort, elle est servie avec honneur à la table du Maître. De même le riche pendant sa vie est heureux, mais après sa mort il est enseveli dans l'Enfer, au lieu que le pauvre est placé dans le sein d'Abraham.

¶ Le même prêchant dans une Eglise d'une Societé * très connuë, le jour du Patron, prit pour texte de son Sermon *Vos estis fines terræ*, qu'il rendit ainsi *Vous êtes les fins de la terre*. Ce qu'il prouva par l'exemple des Apôtres qui avoient porté la Loi du Seigneur jusqu'aux extremitez de la terre.

¶ M. P..... l'Avocat étant de retour d'un jardin de ses amis, où il étoit allé se promener, on lui demanda comment il avoit été traité: le

* Les Jesuites.

le plus civilement du monde, repondit-il; on m'a voulu faire manger. On avoit lâché deux gros dogues, dont il avoit eu bien de la peine à se débarasser.

¶ M. Bartholin avoit une très-belle Bibliotheque en Dannemarc. Elle fut brûlée avec tous ses papiers, & un excellent Commentaire de Rhodius sur Cornelius Celsus. Cet accident est le plus grand malheur qui puisse arriver à un homme de Lettres. Il a fait un petit Traité *De Bibliothecæ incendio*.

¶ Un Servite grand Logicien, & redoutable dans la dispute, avoit si fort en tête ces mots, *contra sic argumentor*, que se tournant un jour vers le Peuple en célebrant la Messe, au lieu de dire *Dominus vobiscum*, il dit: *contra sic argumentor*.

¶ Heureux ceux qui ont assez de force d'esprit pour negliger de répondre à des libelles. Pour moi, le meilleur remede que je trouve contre les injures, c'est de les oublier, je me suis toûjours bien trouvé de ce précepte: *Injuriarum remedium est oblivio*.

¶ M. Boitard Président de la Chambre

bre des Comptes de Montpélier, se plaisoit fort à faire la guerre à M. de Gombaud. Un jour pour le railler, il fit mettre à sa porte une affiche, où on lisoit ces mots : *Si quelqu'un a trouvé un sac de satin de Bruges, où sont les pensées de Gombaud, il n'a qu'à les porter à l'Ecu d'Ancézune, ruë des Noyers au quatriéme étage*, ubi ponunt ova columbæ; *on lui donnera une honnête récompense.*

¶ M. de la Hoguette étant bien malade, & voyant beaucoup de Médecins autour de son lit, s'avisa de faire comme un soldat qu'on va passer par les armes. Il fit approcher celui de tous ces Médecins qu'il crût le plus habile, & lui dit : je vous prends pour mon Parrain.

¶ Casaubon a voulu reprendre Baronius de ses fautes ; mais il en a fait de plus grandes, en moins d'espace * ; il ne faut que lire ce qu'il écrit sur la Fête de l'Epiphanie pour en être convaincu.

¶ Cette pensée de Senéque sur la colére est très belle : Il souhaitoit, di-

* Voyez la Préface de l'Essai du Dictionnaire Critique de M. Bayle.

disoit-il, que les mouvemens impétueux de cette passion pussent être arrêtez d'abord, en sorte qu'elle ne pût nuire qu'une fois, à l'exemple des Abeilles, dont l'aiguillon se rompt à la premiere piquure qu'elles font: *Utinam quidem ea homini lex esset, ut ira cum telo suo frangeretur; nec sæpiùs, apum exemplo, liceret nocere quàm semel, nec alienis viribus odia exercere.* Le même dit: *Ira ruinis simillima quæ super eum quem oppressere, franguntur.*

¶ Je connois une personne qui régale des Auteurs de temps en temps, Mais il veut avoir le plaisir de les placer suivant la grosseur & la grandeur des Livres qu'ils ont fait imprimer. Ainsi il donne le haut bout & les places d'honneur à ceux qui ont fait imprimer des Livres *in folio foliissimo*, ensuite les Auteurs des Livres *in quarto*, puis ceux des *in octavo*, des *in douze*, &c. chacun selon leur rang.

¶ Saint Loüis a été le premier Saint canonisé selon la maniére & les cérémonies qui se pratiquent aujourd'hui dans l'Eglise.

¶ Il s'est tenu deux Conciles à Limoges pour déterminer si S. Martial

voit être appellé Apôtre: *Lemovicense primum & secundum.*

¶ Mess. d'Urfé se nomment Lascaris, en leur nom de famille, & prétendent être issus des anciens Lascaris, Empereurs de Constantinople. Le dernier Marquis d'Urfé, qui avoit épousé une Dalegre, disoit à son fils, qui étoit Exempt des Gardes *: Mon fils, vous avez de grands exemples à suivre, tant du côté paternel, que maternel; de mon côté, vos Ancêtres étoient Empereurs d'Orient, & du côté de vôtre mere, vous venez des Vicerois de Naples. Le fils répondit: Il faut, Monsieur, que ce soient de pauvres gens de n'avoir pû faire qu'un miserable Exempt des Gardes; d'où vient qu'ils ne m'ont laissé ni l'Empire, ni leur Viceroyauté?

¶ Autrefois pour pouvoir prêcher il falloit être actuellement Evêque, & aujourd'hui pour pouvoir devenir Evêque, il faut actuellement prêcher.

¶ Arminius Chef de Secte en Hollande, n'a pas fait de gros Ouvrages; mais il a fait imprimer plusieurs petits

* Il est à present Lieutenant des Gardes.

petits Traitez que M. Bigot a recueilli en deux volumes *in quarto.*

¶ J'avois appris que Flaminius excellent Poëte Italien, avoit fait des Hendécasyllabes à la loüange du Casa que je n'avois pas lû. Je priai M. Magliabecchi, Bibliothecaire du Grand Duc, de me dire où je les pourrois trouver. Il satisfit à ma priere le plus obligeamment du monde; il ne se contenta pas de me marquer qu'ils avoient été imprimez plusieurs fois avec ses autres Poësies à Florence par Torrentinus *in seize* & *in octavo*, à Venise par Valgrise & ailleurs, sous le titre de *Carmina quinque Illustrium* Poëtarum*, il eut la bonté de les copier lui-même sur la premiere Edition *in seize* de 1552. page 195. & de me les envoyer. Ils sont excellens, & je souhaiterois que tous ceux qui aiment la Poësie Latine

* Ces Poëtes illustres sont Petr. Bembus, Andreas Naugerius, Balthasar Castilionus, Joan. Cotta, & nôtre Ant. Flaminius. A propos de ce Recueil, il y a page 70 un vers très-dur, *Neu longæva vetustas facti famam aboleret*, en la place duquel il faut lire, *Neu famam posset longæva abolere vetustas*; ou bien, *Neu factum posset longæva abolere vetustas.*

les sussent par cœur comme moi, les voici :

Disertissime Casa, quem libellum,
Legendum dederas mihi, relegi
Sæpè ac sæpiùs : & tamen legendi
Is desiderium mihi reliquit.
Nec mirum : Si quidem tuus Libellus
Tam doctus, numerosus, elegansque est,
Ut scriptus videatur aureo illo
Sæculo Ciceronis, atque ab ipso
Divino Cicerone : nec profectò
Vivet iste minùs diu Libellus
Quam Libri Ciceronis. Ergo, Casa
Disertissime, perge : sæculumque
Nostrum orna aureolis tuis Libellis.

C'est ce Flaminius dont je viens de vous parler, qui a fait cette belle Epigramme sur la mort de Savonarole qui fut brûlé vif :

Dum fera flamma tuos, Hieronyme, pascitur artus
Relligio sacras dilaniata comas,
Flevit, &, O ! dixit, crudeles parcite flammæ,
Parcite, sunt isto viscera nostra rogo.

¶ M. Scarron fut un jour surpris d'un hoquet si violent que ceux qui étoient alors auprès de lui, craignirent

rent pour ſa vie, mais le fort du mal étant paſſé : Si jamais, dit-il, je reviens de cela, je ferai une belle ſatyre contre le hoquet *. Ses amis s'attendoient à toute autre réſolution, qu'à celle-là.

Le même avoit une maiſon qu'il vendit quatorze mille francs à M. Nublé. M. Nublé croyant qu'elle valoit davantage, lui en donna ſeize mille. Là deſſus M. Scarron m'écrivit, & me pria de l'aller voir. Il me dit d'abord ſans rire, comme s'il eût été fâché : M. Nublé m'a joüé un tour qui ne s'eſt jamais fait. Quoi ! ajoûta-t-il, je lui vends une maiſon quatorze mille francs, & il m'en donne ſeize ; encore une fois, cela ne s'eſt jamais fait ; & c'eſt pour cela, Monſieur, que je vous ai prié de me venir voir.

M. Scarron un peu avant que de mourir, voyant ſes parens & ſes domeſtiques qui fondoient en larmes : Mes enfans, leur dit-il, vous ne pleurerez jamais tant que je vous ai fait rire.

Quelques-uns tiennent que M.

 Scar-

* Il mourut de cette maladie, & le public a perdu la ſatyre.

Scarron auroit pu pouſſer la matiére de ſon *Roman Comique*, beaucoup plus loin qu'il n'a fait. C'eſt à mon gré le ſeul de ſes Ouvrages qui paſſera à la poſterité. Et comme dit Catulle:

Caneſcet ſæclis innumerabilibus.

En quoi il excelloit ſur tout, c'étoit à narrer. Il le faiſoit d'une maniere agréable & toûjours la plus naturelle du monde. Il y a des endroits dans le Livre que j'ai dit qui valent infiniment par ce côté-là. Pour ſon burleſque, il eſt tombé faute de gens qui ayent ſû manier ce ſtile-là comme lui, & qui ayent eu ſon génie. Le Pere Vavaſſeur, qui nous a donné un ſi beau Traité *de Ludicra dictione*, n'avoit pas une idée bien juſte du Burleſque, je m'en rapporte à Meſſieurs les Critiques. Les Anciens n'ont jamais connu le Burleſque.

M. Patru ſe moquoit du Burleſque de Scarron; il diſoit que tout y étoit ridicule, qu'on en avoit ri à Paris pendant trois ans, & qu'on s'en étoit dégoûté.

M. Scarron donne quelque part en ſes Ouvrages un coup de dent à M.

M. Boisrobert. Je ne sai point ce qui les avoit mis mal ensemble. M. Pellisson nous pourroit bien dire cela. Je me souviens seulement que le sujet de leur brouillerie avoit quelque chose de fort plaisant.

¶ Saint Epiphane appelle la maniere dont les Pharisiens servoient Dieu, Ἐτελοπερισσοτρησκεία, comme qui diroit, Culte sans fondement & fait à plaisir.

¶ J'avois quelques Bénéfices. Je les ai résignez, & ne me suis réservé que des pensions : ainsi me voila présentement, *vir supra titulos.*

L'an 1209. les Livres de Métaphysique d'Aristote furent brûlez à Paris, & l'on fit defense de les lire ou de les retenir, sur peine d'excommunication, parce qu'ils donnoient occasion à de nouvelles hérésies. C'est ce que dit Rigord en la vie de Philippe Auguste. L'an 1215. les mêmes Livres avec ceux de la Physique furent de nouveau interdits à Paris par un Légat Cardinal, du Titre de S. Etienne du Mont-Célius. Sa Dialectique fut toutefois permise; & pour lors celle de S. Augustin, dont on s'étoit

toûjours servi à Paris, fit place à celle d'Aristote, dont on s'est servi depuis jusqu'à présent. On voit par la Vie de saint Ode de Cluny, qu'on enseignoit à Paris de son temps la Logique & même la Musique de S. Augustin.

¶ Ce qu'il y a de pis dans le Péripatétisme, ne vient pas d'Aristote, mais de ses Disciples, & de ses Disciples les plus modernes. La Logique de l'Université de Paris & des autres, où l'on s'imagine suivre Aristote, est l'art de parler sans jugement des choses qu'on n'entend point.

¶ Théophraste à près de cent ans se trouvoit trop jeune pour mourir parce qu'il ne croyoit pas avoir suffisamment étudié faute de temps. Je m'accommoderois pourtant bien d'un *Ævum*. M. l'Abbé..... me disoit dernierement que je n'étois pas vieux. Quel âge avez-vous, me disoit-il, soixante ans? Ah! plût à Dieu, lui répondis-je, que je les eusse, avec un peu de force & de santé, je verrois encore bien de belles choses; vraiment je ne les ai pas, ils sont bien passez & fort loin.

¶ M.

¶ M. Costar avoit un procès de conséquence. Son Rapporteur étoit fort sollicité par sa Partie d'en faire le rapport. Il lui manquoit des papiers d'une très-grande conséquence, & il lui falloit du temps pour les recouvrer; il eut recours à moi, & me pria de faire en sorte auprès de son Rapporteur de gagner du temps; & afin de m'y engager voici ce qu'il me mandoit: *J'ai besoin de deux ou trois mois pour recouvrer des papiers sans lesquels je cours fortune de perdre mon procès; & si je le perds, je vous avertis que j'en serai ruiné, & qu'il faut que vous vous résolviez de me nourrir le reste de mes jours. Ce n'est pas une chose aussi aisée que vous pourriez bien penser, car je suis devenu friand en diable, & je ne saurois plus rien manger qui ne soit aprêté de la main d'un excellent faiseur de sausses. Songez-y donc, Monsieur, si vous le voulez, & ne vous allez pas attirer une charge si importune; elle vous dureroit peut-être plus long-temps que vous ne croyez; car mon Médecin me dit souvent que je suis vivace, & selon toutes les apparences devant que la gou-*

te m'étouffe, je me dirai encore de longues années, Monsieur, vôtre, &c.

¶ On croit que le nom de *Gibelin* vient (par une corruption étrange) de Guibert Antipape, sous le nom de Clement, qui vivoit du temps de Grégoire VII. vers l'an 1061.

¶ M..... D..... m'a dit qu'il avoit remarqué qu'en Angleterre les lieux publics ne sont quasi peuplez que de filles & de femmes de Prêtres. La raison est que les Bénéfices étant fort gras, toutes les Angloises qui aiment la bonne chere & le repos, & dont les vuës ne percent pas fort avant dans l'avenir sont ravies d'épouser un Prêtre, qui de son côté ne manque pas en bon Ecclesiastique de choisir la plus jolie. Aprés sa mort, mere & filles ne savent plus que devenir; & comme elles sont assez belles, elles se mettent à pratiquer. On ne peut pas concevoir l'obligation que l'on a au Concile de Trente d'avoir empêché le mariage des Ecclesiastiques Catholiques, & le mal que cela auroit produit.

¶ M. l'Evêque d'Amiens étant dans

dans la faveur demeuroit toûjours à la Cour, & n'alloit ordinairement à son Diocese que les Fêtes de Pâques. Cela fut cause qu'on l'appella *le Pere Pascal.* M. l'Archevêque de Sens l'appelloit aussi *Le Pere Damien.*

¶ *Inamabile ridet*, se peut fort bien dire d'une personne qui rit de mauvaise grace.

¶ Parmi les manuscrits Grecs de la Bibliotheque du Roi, il y a des actes d'un Concile de Constantinople, qui dispensent un Empereur des Commandemens de Dieu. Le Manuscrit n'est pas apocryphe; mais c'est le Concile qui n'est pas orthodoxe.

¶ Il seroit à souhaiter que l'on pût dire des Juges de ce temps-ci, ce que l'on disoit de Caton; qu'il étoit d'une droiture si grande, que personne n'osoit le solliciter pour une injustice: *O te felicem, Marce Cato, à quo rem improbam petere nemo audet!*

¶ Les Vestales à Rome avoient le Privilege *quod non submoverentur à Lictoribus.* Que les Licteurs ou Huissiers ne les faisoient pas ranger quand elles se rencontroient dans les

ruës par où passoient les Magistrats. Et lors qu'elles rencontroient en leur chemin un criminel qu'on menoit au supplice, elles lui donnoient grace, en jurant que la rencontre n'étoit pas préméditée.

¶ Mad. de V..... avoit un commerce de galanterie avec M. de Monbrun Souscarriere. M. de V..... son mari ne pouvant souffrir ce commerce, fit appeller M. de Monbrun en duel. Le rendez-vous étoit à la Place Royale, où ils se battirent en presence de beaucoup de monde; mais le pauvre M. de V..... eut le malheur de se voir desarmé, & tout ensemble cocu & battu. C'est ce qui donna occasion à M. de Gombaud de faire cette Epigramme:

Il fut battu, le bon Seigneur,
En presence de plus de quatre.
Et pour recouvrer son honneur;
Il alla se faire encor battre.

Ce Monbrun Souscarriere étoit bâtard de M. de Bellegarde, que l'on appelloit M. le Grand, parce qu'il étoit Grand Ecuyer du temps d'Henri IV. C'est lui qui apporta d'Angle-

gleterre en France l'usage des chaises à porteurs.

¶ Quand le Cardinal Chigi vint en France, un de ses Prélats élevé dans la méchante opinion que les Italiens ont de la prudence & de la sagesse des François, ne pouvoit se lasser d'admirer le bel ordre que le Roi avoit mis dans le Royaume, & l'habileté avec laquelle on ménageoit les affaires étrangeres. Il ne pouvoit s'empêcher d'en parler souvent à M. le Légat. Est-il possible, disoit-il, que ce soient là ces François si étourdis & si irréguliers dans leur conduite. M. le Légat lui répondit: *Gli Francezi pazzi sono morti.*

¶ La Flandre a toûjours été regardée comme le patrimoine de Mars. Strada dit: *Ut in alias terras peregrinari Mars ac circumferre bellum, in Belgio armorum sedem fixisse videatur.* En effet, sans remonter plus haut, il y a cent cinquante ans que la guerre y est perpetuelle. M. de Voiture dit dans une de ses Lettres, que les plus beaux Lauriers qui se moissonnent dans l'Univers, se sont toûjours cueillis en Flandres.

¶ Un

¶ Un déserteur qu'on alloit pendre, étant sur l'échelle donna une tasse d'argent à son Confesseur, qui étoit un Cordelier. Le Bourreau indigné de ce qu'il ne la lui avoit pas plûtôt donnée, dit au Cordelier : Eh bien, mon Pere, pendez-le.

¶ Les Moines ont introduit en Espagne une Coûtume qui leur est fort utile, c'est que l'argent pour payer les Messes que demande un homme qui meurt, se prend sur les biens qu'il laisse, préférablement à toutes ses dettes. Les Espagnols ordonnent souvent une si grande quantité de Messes, qu'il ne reste plus rien, la plûpart du temps, aux creanciers & aux heritiers. Ils appellent cela en Espagne, faire son ame heritiere, *Fulamo*, disent ils, *a dejado su alma heredara.* Quand le pere du Roi d'aprésent mourut, il ordonna que l'on dît cent mille Messes à son intention.

¶ Un homme de la robe ayant perdu sa femme ; pour éviter les incommoditez & la fatigue des complimens qui sont inséparables dans ces sorte de rencontres, ordonna

à ſon Cocher de prendre ſon capot de deuil dans lequel un homme eſt ſi bien caché qu'on ne lui voit que les yeux, & lui commanda de ſoûpirer & de ſangloter de temps en temps. Un de ſes amis prenant ſon Cocher pour lui, employoit les plus fortes raiſons qu'il ſavoit pour le conſoler. Le Cocher ne repondoit que par des ſoûpirs. A la fin ſe voyant preſſé de répondre: Je ne ſuis que le Cocher de Monſieur, dit-il à cet ami. Alors l'autre changeant de langage ſans s'étonner, lui demanda combien valoit l'avoine.

¶ Une Dame demandoit au Prince Maurice, quel étoit le premier & le plus grand Capitaine de ſon Siécle: Madame, lui dit-il, le Marquis de Spinola eſt le ſecond. Il donnoit par là à entendre qu'il ſe croyoit le premier, mais qu'il n'oſoit ſe nommer.

¶ M. l'Abbé B.... à la premiere viſite qu'il fit à ſon Abbaye, vit que ſes Moines étoient des gens qui ne cherchoient qu'à lui faire piéce & à le chicaner. Pour leur en ôter l'envie, il ſongea à leur donner quelqu'autre occupation. C'eſt pour-

quoi

quoi la premiere fois qu'il y retourna, il mena avec lui une pleine caroſſée de filles de Paris qu'il avoit choiſies exprès les plus gâtées. Quand elles furent arrivées, il pria les Moines de leur tenir compagnie, diſant que c'étoient ſes parentes. Les Moines qui ne ſongeoient qu'à chagriner leur Abbé ſans penſer au piége qu'il leur tendoit, furent ſe promener avec elles dans les bois, le feu s'y prit bien vîte, & en un mot ils s'accommoderent en vrais Moines. Dieu ſait après cela ſi l'Abbé en fit ce qu'il voulut ?

¶ M. l'Abbé Regnier parle en perfection le François, le Latin, le Grec & l'Eſpagnol. J'ai fait là-deſſus l'Epigramme ſuivante.

Oppida certarunt ſeptem de patriâ Homeri,
De patriâ certant oppida mille tuâ.

¶ *Puiſque nous ne pouvons y atteindre, vengeons-nous-en à en médire.* C'eſt la conſolation que Montagne ſe donnoit en parlant de la Grandeur. Les Grands peuvent bien pardonner cette vengeance ; elle ne leur fait pas de mal, & elle eſt de quelque

ſoula-

gement à ceux qui ne peuvent pas les égaler. Etant hommes, comme eux, il n'y a différence des uns aux autres que d'un travers de rouë

¶ Dans les démêlez que les petits ont avec les Grands, il faut toûjours que les petits demandent pardon, *qui finis apud imperantes.*

¶ Le plus haut qu'un Seigneur puisse prendre en écrivant à son vassal, est; Vôtre bon Seigneur à vous faire justice.

¶ Il en est souvent du mariage des Grands comme de leur baptême. Il y a long-temps que tout est consommé dans le particulier, lors que l'on donne au public le spectacle de la cérémonie.

¶ Ces deux vers qui sont au bas du Portrait de M. Vaillant, qui fait de si beaux Livres sur les Médailles Antiques, sont de M. de la Monnoye :

Tot collecta mori cur non monumenta vetabunt ?
Tot collecta vetat qui monumenta mori.

M. Vaillant, & plusieurs autres personnes se plaignent fort de l'Au-
teur

teur *De Nummis Populorum*, de ce qu'il ne fait aucune mention de ceux qui lui ont fourni des Mémoires pour cet Ouvrage. Cependant *Ingenui est fateri per quos profeceris*.

M. Vaillant m'a dit une chose très-remarquable, & que je n'ai jamais lû nulle part. Il a remarqué dans les Médailles Antiques, que les Fleuves qui portent leur nom & leurs eaux jusqu'à la mer, sont représentez par une figure ayant de la barbe *; & qu'au contraire ceux qui perdent leur nom & leurs eaux dans un autre Fleuve avant que d'arriver à la Mer, sont représentez sans barbe, ou sous la figure d'une femme.

M. Vaillant m'a dit aussi que l'on voyoit des Saltimbanques ou Danseurs de corde sur les Médailles; & sur tout qu'il y en avoit une belle que les Corinthiens avoient fait frapper à Caracalla, où on les vo-

* Ainsi ceux qui ont représenté avec une barbe la Sambre, qui perd son nom & ses eaux dans la Meuse, au revers d'une Médaille frappée pour la prise de Namur, n'avoient pas encore eu connoissance de cette Observation.

voyoit très-bien repréſentez. On diſoit ici dernierement, en parlant de la facilité avec laquelle M. Vaillant lit les Médailles les plus fruſtes : Monſieur Vaillant lit une Médaille comme un Manceau fait un Exploit.

¶ M. Corneille diſoit : M. Rotrou & moi ferions ſubſiſter des Saltimbanques ; pour marquer que l'on n'auroit pas manqué de venir à leurs Piéces, quand bien même elles auroient été mal repréſentées.

¶ J'ai vû feu M. Corneille fort en colere contre M. Racine pour une bagatelle, tant les Poëtes ſont jaloux de leurs ouvrages. M. Corneille dans le Cid, act. 1. Sc. 1. dit en parlant de Don Diegue :

Ses rides ſur ſon front ont gravé ſes exploits.

M. Racine s'étant ſervi de ce vers dans les Plaideurs, où il dit d'un Sergent :

Ses rides ſur ſon front gravoient tous ſes exploits.

Sans penser en aucune façon à celui de M. Corneille. Quoi, disoit M. Corneille, ne tient-il qu'à un jeune homme de venir tourner en ridicule les plus beaux vers des gens?

¶ *Auratus*, en François, Dorat, a fait une quantité de méchans vers. Il s'appelloit *Disne-matin* en son nom, on lui donna le nom de Dorat, à cause qu'il avoit les cheveux d'un blond doré. Il se maria à l'âge de 78. ans, & pour s'excuser, il appelloit cela une licence poëtique.

¶ Le P. Sirmond & le P. le Moine, tous deux Jesuites, ont écrit sur des matiéres bien différentes. L'un n'a fait que des Livres de Doctrine & d'érudition, & l'autre n'a fait que des Livres François en faveur des Dames : comme *La Gallerie des Femmes fortes*, & autres de cette nature. Un jour le Frere Portier des Jesuites alla dire au P. Sirmond que des Dames le demandoient. Mon Frere, lui dit le P. Sirmond, songez-vous bien à ce que vous dites? Des femmes me demander ! sans doute vous vous méprenez ; il faut nécessairement que

que ce ſoit le P. le Moine que ces Dames demandent.

¶ C'eſt un pauvre Livre que les Métamorphoſes d'Ovide en Rondeaux. Il n'y a en tout qu'un bon Rondeau : c'eſt celui de Deucalion & de Pyrrha, encore n'eſt il pas ſans défaut. Le voici ;

A coups de pierre ils ne s'attendoient guére
De repeupler l'Univers ſolitaire,
Deucalion & Pyrrha ſeuls reſtoient,
Et par deſſus leurs têtes ils jettoient,
Non ſans horreur les os de leur grand' mere,
Simples cailloux en langage vulgaire
Etoient ces os, ſur la foi du Myſtére
Le grand débris du monde ils rajuſtoient.
A coups de pierre.
Tous deux avoient leurs pareils à refaire,
Qui n'étoit pas une petite affaire,
De leur travail comme ils s'y comportoient,
Corps, têtes, bras, mains, pieds, jambes ſortoient :
Ils firent là ce qu'on ne voit plus faire.
A coups de pierre.

Je demande, ſi faire des hommes en jettant des pierres derriere ſoi, veut di-

dire, faire des hommes à coups de pierre? or Deucalion & Pyrrha jettoient les pierres derriere eux. *Ovid.*

Et jactos lapides sua post vestigia mittunt.

Je ne parle point du dessein de ce Livre qui est extrémement bizarre. Je dis seulement que le beau & le vrai doivent regner dans tous nos Ouvrages.

¶ Je ne sai de qui est cette belle Epigramme* ; mais elle est très-nette, & le sujet en est bien traité :

Impubes nupsi valido, nunc firmior annis,
Ex succo & molli sum satiata viro.
Ille fatigavit teneram, hic ætate valentem,
Intactam, tota nocte jacere sinit.
Dum licuit, nolui; nunc dum volo non licet uti.
O Hymen! aut annos, aut mihi redde virum.

¶ Les Huguenots prirent en Gascogne quelque place sur les Catholiques, qui dans le temps qu'ils y avoient été les Maitres, avoient empêché les mascarades & les autres folies qu'ils

* L'Epigramme de Beze & de ses trois femmes, est à peu près du même genre.

qu'ils ont coûtume de faire au Carnaval. L'Hyver d'après la prise, on les recommença de plus belle. Une vieille Huguenote qui étoit restée dans la place tout le temps que les Catholiques en avoient été les Maîtres, entendant une bande de mascarades, mit la tête à la fenêtre: Dieu soit loüé, dit-elle, c'est à présent que l'on voit que la veritable Religion est rétablie ici.

¶ M. de Voiture étoit à Amiens logé chez son pere dans un temps que toute la Cour y étoit. Comme il étoit à la mode & fort couru des Dames, il y en avoit toûjours quelqu'une qui le venoit demander. Il n'y est pas, crioit son pere, dès qu'il voyoit un Carosse arrêter à la porte; ces carognes-là, ajoûtoit il, ont déja donné deux fois la vérole à mon fils, & si Dieu ne l'assiste, je crois qu'elles la lui donneront bien-tôt pour une troisiéme.

¶ Le mot *Nepos* est un mot fort équivoque. Dans les Auteurs Latins du siécle d'or, & dans ceux du siécle d'argent, il signifie toûjours *Petit-fils*; & jamais *Neveu*; & nos Ecrivains Latins, qui disent aujourd'hui *ex*

fra-

fratre nepos; penſant parler élegamment, parlent barbarement. Il faut dire, pour parler le langage du ſiécle d'Auguſte, *fratris filius*; *ſororis filius*. Et à ce propos il eſt à remarquer que la Langue Latine ancienne n'a point de termes pour dire en un mot ce que nous appellons *Neveu*. La baſſe Latinité s'eſt ſervie de *nepos* en cette ſignification: & elle s'en eſt ſervie plus ordinairement qu'en celle de petit-fils. Et c'eſt de *nepote*, ablatif de *nepos*, que nôtre mot françois *neveu* a été fait, par le changement, premierement du P en B; & par le changement enſuite du B en V conſone: c'eſt pourquoi il n'y faut point de P, & ceux qui écrivent *nepveu* (& pluſieurs écrivent de la ſorte) commettent une grande faute contre l'orthographe. *Nepos* ſe trouve en la ſignification de *neveu* dès le commencement du ſixiéme ſiécle: Fortunat Evêque de Poitiers, qui vivoit dans ce ſiécle-là, s'en étant ſervi en cette ſignification dans les vers ſuivans, comme l'a remarqué M. de Valois à la page 452. du Premier Volume de ſon Hiſtoire de France:

In

In tantum patrui se prodidit esse sequacem,
Ut modò sit tutor conjugis iste nepos.

Mais ce mot a été depuis employé pour signifier plusieurs autres dégrez de parenté inférieure, comme l'ont très-véritablement remarqué Besly à la page 33. de son Histoire des Comtes de Poitou, & le P. Chiflet Jesuite, dans sa Lettre touchant Béatrix Comtesse de Châlons, à la page 26. Blondel dans son second Volume contre le P. Chiflet à la page 178. a fait une semblable remarque touchant le mot *Avunculus*. Il a même signifié *le Cousin Germain*, ce qui paroît tout-à-fait étrange. Les Annales de Mets en l'année 892. *Walgarius nepos Odonis Regis : Filius scilicet avunculi ejus Adelelmi.* Et Jean Jacques Chiflet page 189. de ses Lumieres généalogiques, croit que *nepos* peut signifier *le Cousin Germain.*

¶ Montmaur le Professeur, qui m'a donné occasion de faire le *Gargilius Mamurra* étoit riche. Il avoit bien cinq mille livres de rente ;

mais il étoit extrémement avare, & d'une avarice très-fordide. C'eft pour cela qu'il alloit dîner chez les uns & chez les autres, qui le fouffroient à caufe de fa grande mémoire, & parce qu'ils s'en divertiffoient. Il dînoit un jour chez M. le Chancelier Séguier. En deffervant on laiffa tomber un plat de potage fur lui. Il vit bien que cela étoit fait exprès. Il dit en regardant M. le Chancelier: *Summum jus, fumma injuria.*

¶ Séneque dit qu'un Vieillard que l'on preffoit à Rome de boire à la neige, répondit: *Ætas mea frigore fuo contenta eft.*

¶ Il y a des gens qui par leurs dépenfes fuperflues emploient la premiere partie de leur vie à rendre l'autre miférable.

¶ Mad. de Seignelay reprochoit à l'Ambaffadeur de Siam qu'ils avoient plufieurs femmes, l'Ambaffadeur lui répondit: Madame, fi l'on en pouvoit trouver à Siam d'auffi belles & d'auffi bien-faites que vous, nous n'en aurions qu'une; mais comme cela ne peut être, il nous eft pardonnable de nous en dédommager fur le changement. Cela

la est tout-à fait françois, & montre bien qu'à peu de choses près, l'esprit est le même chez la plûpart des peuples; & que la plus grande différence qui s'y trouve, naît de l'éducation. Rien à mon gré n'étoit plus injurieux aux Ambassadeurs Siamois que cette grande admiration que l'on témoignoit pour tout ce qu'ils disoient de raisonnable; c'étoit leur avoüer la mauvaise opinion qu'on avoit d'eux.

¶ M. P.... Ingénieur disoit un jour, Que ne sai-je les Langues Orientales, j'ai le plus beau systême de Religion & le mieux lié qui fut jamais; Oh! que je deviendrois opulent en peu de temps.

¶ Rabelais disoit qu'il faloit acheter tous les méchans livres, parce qu'ils ne se réimprimoient point.

¶ Boniface VIII. est le premier des Papes qui ait pris un Ecusson avec des Armes. Celles qu'on trouve avant lui sont inventées après coup.

¶ La Cause d'une saisie de vingt quatre Bouriques chargées de plâtre ayant été portée à une Chambre du Parlement de. .... le Président renvoya cette affaire au plus

ancien Avocat pour la juger. Comme un de ses Confreres s'en scandalisoit, l'Avocat lui dit : Voyez-vous pas bien que ces Messieurs ne peuvent pas juger en cette Cause. Ils sont parens au degré de l'Ordonnance.

¶ Il n'y a point de Chartreuse en Anjou, parce que les habitans y aiment trop à parler. M. Du..... m'a dit qu'il en étoit de même à Beauvais, & que lors que l'on avoit voulu y en établir, tous les Religieux mouroient de rétention de parole.

¶ Je ne crois pas qu'il y ait rien de si incommode qu'un homme qui parle toûjours. Je me souviens de deux vers qui furent faits sur le fils d'un Apoticaire qui rompoit la tête à tout le monde de son caquet:

Filius Albini Philodemus Pharmacopolæ
Instar mortarî tinnit sine fine paterni.

On a dit aussi du fils d'un Huissier qui lui ressembloit :

Clamosus juvenis clamoso sanguine cretus.

Pour

Pour moi, quand j'entends un grand parleur, je dis ce que Ciceron disoit d'un certain Aterius qu'on ne pouvoit plus faire taire, quand il avoit une fois commencé à parler : *Aterius noster sufflaminandus est.* Il faut faire à cet homme ce que l'on fait aux rouës de Carosses à la descente d'une montagne, il faut l'enrayer.

¶ Mad. C..... appelloit ceux qui en parlant toûjours repetent cent fois les mêmes paroles, des horloges à repetition. Elle disoit aussi d'une Dame qui à la verité parloit beaucoup, mais qui parloit bien, que c'étoit un Moulin à paroles par rapport aux Moulins qui avec leur grand bruit font de la farine.

¶ Le Cardinal du Perron étoit grand parleur. Quand il se mettoit sur je ne sai quel Concile, il ne finissoit pas. Lors que son valet-de-chambre l'entendoit enfiler cette matiere, il prenoit son manteau, & disoit à ses camarades, *andiamo al bordello*, faisant entendre qu'ils auroient du temps de reste.

¶ Voici l'Epitaphe d'un grand parleur :

Ci dessous gît un Monsieur de la Barre,
En son vivant ce fut un homme rare,
Il parloit prou, mais il raisonnoit peu.
Dieu gard' de mal tous ces esprits de feu.

¶ M. l'Evêque de Mets, ci-devant Archevêque d'Ambrun, suivoit la Cour dans une Campagne. Un jour qu'il étoit à table on lui porta la santé du Roi; mais il ne se pressa pas de la boire, & comme on lui en fit des reproches, il dit fort sérieusement: Je n'ai garde de la boire, on m'en travailleroit.

¶ M. Godeau étoit de Dreux & parent de M. Conrart. Il étoit fort laid & fort petit. C'est contre lui que Voiture a fait le Rondeau qui commence par ces mots: *Vous parlez*, & où il le traite de petit Embryon. M. Godeau, le P. Sirmond, M. Nublé & M. Bigot, étoient des hommes de l'ancienne vertu. J'estimois encore plus leur probité que leur science, quelque vaste qu'elle fût.

¶ M. Godeau étant Evêque de Grasse *, fut député de la part des Etats

* Maynard a fait deux ou trois Epi-

Etats de Provence, pour remontrer à la Reine Anne d'Aûtriche, Regente du Roi que cette Province ne pouvoit pas payer une somme considérable d'argent qu'elle lui avoit fait demander. Il dit entr'autres choses dans sa Harangue : Que la Provence étoit fort pauvre, & que comme elle ne portoit que des Jasmins & des Orangers, on la pouvoit appeller une gueuse parfumée.

¶ Quand on apportoit la lumiere le soir, les Grecs disoient anciennement : χαῖρε φίλον φῶς, *Salve amica lux.* Au lieu de cette expression, les Grecs d'aujourd'hui se donnent le bon soir lors qu'il y a compagnie. La même chose se pratique en Italie, en Provence & ailleurs. On ne dit rien à Paris.

¶ Quand le Prince d'Orange (Guillaume I.) prit le parti de se retirer en Allemagne à l'arrivée du Duc d'Albe dans les Pays-Bas ; le Comte d'Eg-

grammes contre lui, & il y a un petit livret fort rare fait par le P. Vavasseur: *Godellus utrùm Poëta.* [Il a été réimprimé dans l'Edition des Oeuvres du P. Vavasseur, faite à Amsterdam en 1709 *in fol.*

mont dans une conférence qu'ils eurent ensemble à Willembroch, fit tout ce qu'il put pour l'en dissuader. Il lui représenta que sa fuite ne manqueroit pas de le rendre coupable, & que les Espagnols lui confisqueroient tous les biens immenses qu'il avoit dans les Pays Bas. Et quand il vit que rien ne pouvoit le détourner de ce dessein : Adieu donc, lui dit-il, Prince sans Principauté. Adieu Comte sans tête, lui repartit le Prince d'Orange. Sa prédiction ne manqua pas d'arriver, car quelque temps après le Comte d'Egmont, qui comptoit un peu trop sur les grands services qu'il avoit rendus à l'Espagne, fut décapité à Bruxelles. Le Prince d'Orange n'étoit pas si soldat, ni si grand Capitaine que lui; mais il avoit des vûës bien plus sûres, & étoit meilleur Politique. Je remarque que tous les Princes de la Maison de Nassau, si l'on en ôte le pere du Prince d'Orange d'aujourd'hui, ont toûjours été gens d'une prudence bien rafinée.

¶ M. de Charnacé, qui fut envoyé en Suéde en 1628. a été un des plus habiles hommes de son temps. Il étoit en même temps homme d'intrigue,

gue, homme d'affaire, & homme d'Etat. Il avoit l'esprit souple, adroit, insinuant, agréable, complaisant; qui ne trouvoit rien d'impossible, plein de ressource pour les grandes affaires, & qui les manioit avec adresse. Cela parut avec le Roi de Suéde (Gustave Adolphe) qu'il engagea à la guerre d'Allemagne contre toutes les apparences du monde. Sa maniere de négotier étoit assez particuliere. Il étudioit longs-temps ses gens avant que de parler d'affaires, & ne témoignoit rien qu'il ne fût sûr de l'effet que ses paroles devoient produire. Il ne resta en tout que six mois en Suéde. Les trois premiers mois, il ne parla de rien. Il s'appliqua seulement à connoître l'humeur & l'esprit du Roi, & pour cela il faisoit la débauche, joüoit & chassoit avec lui; de sorte qu'il sut si bien contrefaire son humeur, que le Roi disoit quelquefois; Cet homme est admirable, je le trouve toûjours de même humeur que moi, & jamais je ne le trouve en défaut. Dans les trois derniers mois il fit son Traité.

¶ Les Grecs ont fait des Ouvrages Lipogrammatiques, c'est-à-dire,

dans lesquels une lettre de l'alphabet manque. C'est de cette maniere que Tryphiodore a fait son Odyssée; il n'y avoit point d'α dans le premier Livre, point de β dans le second, & ainsi des autres.

¶ On se donne bien de la peine dans le monde pour acquérir de la gloire, cependant elle n'est tout au plus sensible que pendant la vie, elle ne touche plus après la mort. C'est la pensée des Italiens: *La fama è viva a i vivi, & morta a i morti.*

¶ On disoit d'une main d'un Duc de Savoie, qui pendant sa vie avoit été fort vaillant & fort libéral, laquelle étoit représentée en un Tableau: *Questa mano si stringe al ferro, e si dilata all' oro.*

¶ Juvenal dit d'un homme disgracié qui se divertissoit loin de la Cour: *Fruitur diis iratis.*

¶ Gervais de Cantorbie rapporte qu'on disoit autrefois: *Civitas non est mortuorum, sed vivorum*; parce que les Cimetieres étoient toûjours hors des Villes; non seulement on n'enterroit point dans les Eglises: mais même il n'étoit pas permis d'en bâtir, pas même d'Oratoires dans les

lieux

lieux où il y avoit eu quelqu'un enterré. Dans toutes les Lettres de S. Grégoire où il permet de bâtir quelque Eglise, il y a toûjours : *Si nullum corpus ibi constat humatum.*

¶ Autrefois dans les plus grandes Villes on ne baptisoit que dans un même lieu. A Paris, par exemple, on ne baptisoit qu'à S. Jean le Rond. A Orleans il y en avoit deux, un pour les garçons, qui étoit S. Pierre Lentin, *S. Petri Lactentium* ; & un autre pour les filles, qui étoit S. Pierre Puellier : en Latin *S. Petri Puellarum.* A Poitiers, à Florence & à Pise, S. Jean le Rond. Et à Rome, *il Battisterio di Constantino.* Encore présentement à Rome on ne baptise qu'en certaines Paroisses pour cela appellées *Baptismales* : lesquelles ont chacune dans leur district plusieurs petites Paroisses qui dépendent d'elles pour le Baptême seulement.

¶ J'ai ouï parler d'un homme qui avoit eu plus de cinquante bénéfices l'un après l'autre, & qui à force de permuter étoit parvenu d'une Chapelle de vingt écus à un benefice de sept à huit mille livres

de rente. Cet homme vit encore en Gascogne, & on l'appelle M. l'Abbé des Expédiens. Il a bien mérité ce nom.

¶ Quand les Bacheliers traitent en Sorbonne, les vieux Docteurs leur disent : *Patres nostri manducaverunt nos ; & nos manducabimus vos.*

¶ C'est moi qui ai pris soin des Lettres de M. Costar, & qui lui conseillai de les faire paroître en deux Volumes. C'est moi aussi qui ai donné le dessein du Dictionnaire de Rimes Françoises, & qui ai persuadé à M. Fremont d'Ablancourt d'y travailler, comme il a fait. M. d'Ablancourt son oncle voulut s'en prendre à moi de ce que M. Fremont, qui prenoit cet Ouvrage à cœur, le consultoit souvent sur les mots françois. Cependant dans la suite il en fut bien aise. Il conseilla même à son neveu de faire ce Dictionaire en deux façons ; l'une en petit *in-folio*, où seroient toutes les terminaisons des conjugaisons des Verbes, & l'autre en petit volume à mettre dans la poche, où il n'y auroit que l'Infinitif de chaque Verbe. *Car il est important*, disoit-il, *qu'il y ait un Dictionaire de Rimes qu'on puis-*

puisse porter à la poche à cause que la poësie s'acheve autrement dans la promenade que dans le cabinet, & il faut s'en pouvoir servir partout. M. de Fremont pria M. Richelet de lui aider dans ce dessein, & nous leur avons obligation à tous les deux des premieres Editions de ce Livre en petit volume. Depuis quelque temps M. de Fremont étant passé en Hollande, M. de Richelet en a donné lui seul une nouvelle Edition augmentée d'une infinité de mots François, & rangée dans un ordre très-facile & moins embarassant pour trouver les Rimes; il y a même ajoûté un petit abregé de la Versification & des Remarques sur les syllabes difficiles. Les Editions de ce Livre imprimées à Geneve *in octavo*, ne valent rien, ce ne sont que de méchans mots, ou des mots forgez.

¶ M. Richelet dans ses Notes sur une Lettre de M. Costar, si je ne me trompe, avoit reproché à Messieurs du Périer & Varillas, qu'ils étoient faits comme des crieurs d'Arrêts. Cela piqua au vif M. du Périer, qui se fit faire une brandebourg qui lui coûta cent francs; mais

mais il n'eſt pas deſtiné à être brave. En ſortant d'ici à ſept heures du ſoir, il trouva un grivois à qui ſa brandebourg plut, il s'approcha fort modeſtement de lui, & s'inſinua tellement deſſous qu'il s'en trouva revêtu & le pauvre M. du Pérrier reſta en juſte-au-corps.

¶ On faiſoit gloire de ne jamais citer l'Ecriture Sainte dans les diſputes de Scholaſtique; c'eſt pourquoi on trouve ces mots dans les Regiſtres de la Faculté: *Solida die ſexta Julii ab aurora ad veſperam fuit diſputatum & quidem tam ſubtiliter, ut ne verbum quidem de totâ Scripturâ fuerit allegatum.*

¶ Une mere affligée de la mort de ſon fils unique, pria M. Gombaud de lui faire une Epitaphe. Il lui fit celle-ci.

Colas eſt mort de maladie.
Tu veux que j'en plaigne le ſort.
Que Diable veux-tu que j'en die?
Colas vivoit, Colas eſt mort.

¶ Guy, en Latin *Vido*, & non pas *Guido*, comme quelques-uns croient. Ce nom me fait ſouvenir de Guy IV. Sire de Laval qui aimoit

moit tant ce nom, qu'il pria le Pape de souffrir qu'il fît appeller son fils & tous ses descendans du nom de *Guy*. Le Pape, alors Pascal II. en consideration des services qu'il avoit rendus à la Chrétienté dans son voyage de la Terre Sainte, lui en accorda la permission, qui fut confirmée par Philippe I. Roi de France. Et Guy de Laval VII. du nom, ratifiant ce Privilege, ordonna par son Testament de l'an 1268. que les aînez de la Maison de Laval porteroient le nom de Guy & les Armes de Laval, & que la Seigneurie de Laval seroit indivisible; & cela à peine de privation de leur succession: laquelle en cas de non observance de toutes choses, seroit déferée au plus prochain heritier.

¶ Chemiré le Gaudin est une petite Paroisse au pays du Maine, différent de Chemiré sur Sarte en Anjou. Cette Paroisse fut ainsi appellée du nom de Gaudin, Seigneur de Chemiré qui avoit une fille nommée Dangerose, qui par l'excellence de ses perfections & des attraits de son visage, s'appelloit vulgairement *la belle fille*, ou la belle Nymphe, &

& dont le Château de Belle fille, a toûjours retenu le nom. Bondonnet, Courvaisier, & autres Historiens du Mans, rapportent : Que sous le Pontificat de Hugues XXXVII Evêque du Mans; Damase Seigneur d'Aînieres, Oncle de Dangerose, étant devenu amoureux de sa Niéce, en abusa; ce qui étant venu aux oreilles de Hugues Evêque du Mans, il excommunia Damase, comme un concubinaire public. Damase se moqua de l'Excommunication, & dit que cela ne lui feroit pas perdre le goût du pain & du vin, & ne lui empêcheroit point l'usage de l'eau ni du feu. L'Evêque étonné de cette obstination, lui prédit que si dans six mois il ne chassoit la Concubine, le feu & l'eau lui ôteroient l'usage de la vie. Damase se moqua de cette Prophetie; mais quelques temps après comme il faisoit voler un Faucon dans une Plaine proche d'une petite Riviere, un orage le surprit, & comme il voulut l'éviter passant l'eau, il se jetta dans un Esquif avec son Fauconnier; mais il ne fut pas plûtôt au coulant de cette Riviere

viere, qu'un éclat de tonnerre mit sa Nacelle en piéces, & coula ces deux hommes à fond. Le corps de Damase demeura englouti dans les eaux: celui du Fauconnier fut trouvé dans une Isle voisine. Dangerose épouvantée de l'accident de son concubinaire, se vint jetter aux pieds de l'Evêque, demanda pardon de son peché, & se confina dans une de ses Terres, avec deux de ses parentes, où elle mena une vie pénitente l'espace de cinquante ans.

¶ La chausse fourrée d'un Docteur qui prêche est un grand Sacrement. M... me demanda l'explication de cette Enigme; c'est, lui dis-je, un signe visible d'une science invisible.

¶ M. le Cardinal Mazarin envoya un jour M. Ondedei Evêque de Fréjus sa creature, à M. de Belliévre, Premier Président, pour l'intimider & le menacer de prison & destitution de sa Charge, s'il ne faisoit une chose qu'il desiroit de lui. Mais le Magistrat au lieu de lui répondre, regardoit par la fénêtre un cheval à qui on essayoit une bride, & à qui on faisoit faire le manege dans sa cour: Et à mesure que M. de Fré-

jus

jus se tuoit de crier tout haut qu'on emprisonnoit & qu'on destituoit un Premier President comme un autre, lors qu'il étoit desobéïssant aux ordres du Roi, M. de Bellievre crioit en montrant de la main M. l'Evêque de Fréjus : Mes enfans, voilà un cheval bien mal embouché.

¶ Après la mort de M. de Bellievre, M. de Lamoignon fut fait Prémier Président. Surquoi M. Peyrarede fit ce Distique :

Quam tristi occubuit Gallis Pomponius astro,
Tam læto exoritur sidere Lamonius.

Quand M. le Premier Président de Lamoignon fut mort, M. le President de Novion, qui étoit le second Président, alla trouver le Roi pour lui demander cette Charge: Sire, lui dit-il, quand le Capitaine est mort, le Lieutenant se présente pour remplir sa place.

¶ M. de Novion disoit que les Gens du Roi étoient dans le Parlement, ce que les Orgues sont dans l'Eglise ; c'est-à-dire, qu'elles ne servent qu'à allonger le service.

¶ M. le Chancelier Séguier disoit que

que la Charge d'un Préſident à Mortier dans une maiſon, étoit comme un Electorat.

¶ M. le Préſident de Meſmes étoit ſavant, & ſe plaiſoit ſi fort dans la converſation des Savans, qu'on diſoit de lui qu'en huit jours de temps il épuiſoit un Docteur.

¶ Le Rondeau de Voiture, qui commence par ces mots: *Ma foi c'eſt fait de moi*, eſt copié d'un Sonnet Eſpagnol que M. de Court vit dans un Recueil Manuſcrit de Poëſies Eſpagnoles, étant à Rome.

¶ M. l'Abbé le V..... qui eſt boſſu par devant & par derriere, entendant dire qu'on alloit faire abbattre les Saillies & les Auvents de devant toutes les portes & boutiques de Paris, dit plaiſamment qu'il s'en alloit vîte à ſon Prieuré, de peur que le Voyer paſſant par chez lui ne l'obligeât à faire abbatre les ſiennes.

¶ M. Auzout qui ſavoit bien la Cour de Rome, m'a fait ſouvent le conte que je vais vous dire: Un Prince Romain fit aſſaſſiner le Comte Fioume (en françois, de la Riviere) parce qu'il voyoit trop ſouvent la Princeſſe ſa femme. Cela donna oc-

occasion à une Pasquinade fort plaisante. On représente la Princesse avec une ligne au milieu du corps, semblable à celles avec lesquelles on marque à Rome contre les murailles jusqu'où monte le Tibre dans les inondations, avec ce mot: *Ecco dove è arrivato il fiume l'anno tale.*

Le même m'a dit que l'on appelloit à Rome le Palais Barberin, *Mons Martyrum*, à cause de la quantité de monde que les Barberins avoient ruïné pour le bâtir.

¶ M. le Maréchal de Schomberg disoit que les Suisses dans une armée, faisoient la même chose que les os dans le corps humain.

¶ Il y a bien des gens qui ne pourroient pas dire *petite Oye* en Latin. C'est *acroteria Anseris*. *Acroteria* sont les extrémitez.

¶ De dix Pontifes qui étoient dans l'Asie Proconsulaire sous les Payens, le Proconsul en choisissoit un chaque année qu'on nommoit Asiarque. On ne laissoit pas de donner le nom d'Asiarque à tous ceux qui l'avoient été, comme on voit par le 19. Chap. des Actes des Apôtres,

tres, où des Asiarques empêchent S. Paul d'aller à l'amphitheatre d'Ephese. La Vulgate a traduit *Princes d'Asie*. La Syrie avoit de même ses Syriarques; la Phénicie, ses Phéniciarques, & ainsi des autres de ces environs.

¶ Cicéron disoit à Verrès, qui étoit velu comme un Ours, *Ne pilum quidem viri boni habes.*

¶ Lors que des vers sont estimez, & au goût de tout le monde, je dis, Ces vers ont bien pris, par allusion aux arbres, qui étant plantez en bonne terre, prennent & y viennent bien; mais lors qu'ils sont mauvais, & qu'on m'en demande mon sentiment, je réponds alors ce que répondoit M. Chapelain dans une pareille occasion: Ils sont bons, disoit-il, sauf correction.

¶ Une Dame fort spirituelle parlant des vers qu'une de ses amies faisoit avec plus de travail & d'étude que de naturel & de génie, dit que c'étoient des eaux de Versailles qui ne couloient pas de source.

¶ Scevole de Sainte Marthe a fait d'excellens vers latins. En voici deux qu'il faut savoir par cœur:

Lym-

Lympha sitim pellit, rabidum levat Aura Calorem,
Vina fugant curas, amor ipse medetur amori.

¶ Dans le temps que je dis adieu aux Muses, je dis ce mot grec à M. de C... Αἰσχρὸν γέρων ποιητής. Un vieillard ne doit plus s'occuper à faire des vers: ni à faire l'amour, dit M. de C... principalement lors qu'il commence à se servir de Lunettes. C'est le Proverbe qui le dit: Bon iour Lunette, adieu Fillette. C'est est fait pour l'amour, il n'en faut plus parler.

Quæ bello est habilis, veneri quoque convenit ætas,
Turpe senex miles, turpe senilis amor.

Ῥόπαλον en grec, signifie *Massue*. C'est pourquoi on a apellé *vers Rhopaliques* ceux dont les mots vont en augmentant de syllabes, ainsi; Ὦ μάκαρ Ἀτρείδη, &c.

¶ Les vers Leonins ne sont pas ainsi appellez de *Leo*, comme l'a cru Jules Scaliger dans sa Poëtique, mais d'un certain *Leonius* qui en a fait le premier.

S.Chry-

¶ S. Chrysostome (Tom. V. 396. 19.) dit qu'il y a beaucoup de Princes qui ont la maladie étrange de souhaitter que leurs successeurs soient méchans. Les bons Princes le souhaitent, dit ce Pere, s'imaginant que leur gloire en sera plus grande; Les méchans le desirent, croyant, que ce sera un exemple pour appuyer leur propre méchanceté.

¶ *Villa nitida.* C'est une Métairie bien entretenuë, & dont le revenu est sûr & ne manque pas. Cela est d'Horace...... *Nitidis fundata pecunia villis.*

¶ Les Espagnols ont un Proverbe merveilleux pour dire à ceux qui incommodent par leurs longs & pitoyables récits de quelque avanture: *Que ceux qui sont morts s'en aillent en terre, & ceux qui se portent bien au cabaret.*

M. de Balzac m'a extrémement obligé par la peine qu'il s'est donnée de conférer six Manuscrits de Térence, pour me faire plaisir à l'occasion du différend que j'ai eu avec M. l'Abbé d'Aubignac, touchant le Ménédeme de Térence. Dans un de

de ces Manuscrits qui est fort ancien, il y a une figure qui répresente Ménédeme tenant une pioche en l'air prête à être jettée dans la terre, *ad proscindendam terram*. Ce qui fait voir que je n'ai pas été le premier à croire que Ménédeme travailloit dans le temps que Chremès lui parloit, contre le sentiment de M. d'Aubignac, qui a pretendu qu'il étoit nuit, & que retournant des champs il portoit sa pioche sur l'épaule. Mais j'ai fait voir clairement dans un Ouvrage imprimé dans mes *Miscellanea*, & qui vient d'être reimprimé séparément en Hollande avec des augmentations, par les termes mêmes de Térence, que Térence suppose que sa Piéce commence dans le temps qu'il étoit encore grand jour, & que Ménédeme travailloit en son champ lors que Chremès lui parloit. Le Traité est assez gros, parce que j'ai été obligé de prouver contre M. d'Aubignac par l'autorité des Anciens mêmes, que la durée des Piéces de Théatre s'étendoit à plus de douze heures.

¶ Je suis vieux, je deviens scrupuleux. La vieillesse en verité ne chan-

change pas moins l'esprit que le visage. Je n'ai osé lire le Livre de l'Abbé d'Aubignac sur le différend que nous avons eu ensemble touchant la régularité de l'Heautontimorumenos de Térence, sans en parler à des Casuistes, & entr'autres au P. Jourdan. Quelle foiblesse ! Ovide a dit :

Jupiter è Cœlo perjuria ridet Amantum.

On peut dire la même chose de ceux des Gens de Lettres.

¶ Les Armoiries des nouvelles Maisons sont, pour la plus grande partie, les Enseignes de leurs anciennes boutiques.

¶ M. le Président de Bersy avoit une Niece qui étoit allée pour quelque temps à la campagne où elle tomba dangereusement malade. Ceux qui avoient soin d'elle, en donnerent avis à M. de Bersy, qui lui manderent l'état dangereux de sa maladie, afin de lui envoyer quelque habile Medecin. M. de Bersy en fit assembler plusieurs chez lui pour les consulter. M. V..... qui est de Beauvais, se trouva du nombre des mandez. Il voulut dire son sentiment

comme les autres, mais à peine avoit-il prononcé quatre paroles, que M. de Berſy lui dit en l'interrompant : *Loquela tua Picardum te facit.*

¶ La deviſe que Madame Royale Chriſtine de France, a fait mettre ſur des Canons qu'elle a fait fondre, eſt très belle : *Habet ſua fulmina Juno.*

¶ Les Lettres qu'Henri IV. écrivoit à ſes Maîtreſſes, ſont gardées en original à la B. D. R. Elles ſont vives & agréables, & portent le caractere de ſon génie. J'en ai lû une entr'autres qui eſt fort belle, & qui finit ainſi, *Garde-toi bien de manquer* * ; *car autrement je te ferai voir que je ſuis Roi, & de plus Gaſcon.*

¶ M d'Ervart qui avoit acheté la Maiſon de S. Cloud, où eſt préſentement bâtie celle de MONSIEUR, étant allé voir M. Servien à ſa maiſon de Meudon, qui eſt venuë depuis à M. de Louvois, on vint à parler de la beauté de la vûë de ces deux maiſons. M. d'Ervart dit que la vûë de la ſienne étoit très-belle. M.

* Au rendez-vous s'entend.

M. Servien ſoûtint que Meudon étant plus élevé que ſaint Cloud, la vûë de ſa maiſon en étoit incomparablement plus belle, ſurquoi M. d'Ervart lui dit : Vantez tant qu'il vous plaira vôtre vûë ; je ne donnerois pas la mienne pour la vôtre. Tout le monde ſait que M. Servien n'avoit qu'un œil, & que M. d'Ervart avoit les yeux fort petits, mais très-bons.

¶ Un Boucher qui ſe mouroit diſoit à ſa femme : Vois-tu, Françoiſe, ſi je meurs, il faut que tu épouſes nôtre garçon Jacques, c'eſt un bon enfant, & dans nôtre metier il faut un homme. Helas, dit-elle, tien, j'y penſois.

¶ On conſervoit autrefois du vin dans des Calebaſſes, comme on fait encore aujourd'hui : cela ſe voit par un paſſage de S. Jerôme ſur Jonas, par lequel il ſe raille d'un Critique qui lui avoit reproché d'avoir traduit dans le Prophete par le mot d'*hedera*, ce qu'il falloit traduire par le mot de *cucurbita*. Il dit de ce Critique : *Timuit videlicet, ne, ſi pro cucurbitis hederæ naſcerentur ; unde tenebroſe & obſcure, biberet, non haberet.*

¶ M. Berthier Evêque d'Utique & Coadjuteur de Montauban, étant à Paris reçut un Courier, qui lui apprit que M. l'Evêque de Montauban étoit malade à l'extrémité. Il prit aussi-tôt la poste, & arriva à Montauban dans l'espérance certaine de prendre possession de l'Evêché, mais il fut trompé, & M. l'Evêque de Montauban étant revenu de sa maladie, on mit sur la porte de la maison de M. d'Utique son Coadjuteur, ces paroles d'un Pseaume: *utique non delectaberis.*

¶ S. Damase Pape avoit un Carosse, comme il paroît par ces paroles qu'Ammien Marcellin, qui véritablement étoit Payen, dit des Papes: car c'étoit S. Damase qui l'étoit de son temps: *Cum id adepti, futuri sint ita securi, ut ditentur oblationibus Matronarum, procedantque vehiculis insidentes.* C'est au Liv. 27.

¶ Protogene célébre Peintre de l'antiquité, ayant promis à la Courtisane Phryné de lui donner deux de ses plus beaux tableaux; elle usa de cette adresse pour savoir lesquels étoient les deux meilleurs. Elle lui

fit

fit dire que le feu venoit de prendre proche de son cabinet, & le Peintre s'étant écrié aussi-tôt : Ah ! qu'on sauve le Satyre & le Cupidon ; elle les lui demanda quelque temps après, & il ne put les lui refuser.

¶ M. de S.... en 1674. pendant que l'on étoit fort en peine de M. de Turenne, dont on ignoroit les mouvemens, eut la hardiesse & le bonheur de prédire le Combat de Seinzhein, & tous les glorieux succès qui le suivirent, un mois avant qu'ils arrivassent. Lors qu'on en apprit les nouvelles, tout le monde en fut fort surpris, & bien des gens s'imaginerent que M. de S...., n'avoit prédit tous ces évenemens que par les lumiéres de l'Astrologie Judiciaire. Le Roi voulut en être éclairci. Il interrogea M. de S.... en particulier, & il avoua à sa Majesté que ce n'étoit que les lumiéres du bon sens ; & une étude exacte du génie des Généraux & de la nature des armées. Le Roi dit en sortant de son Cabinet : Sans mentir S.... me vient de dire les choses du monde les plus extraordinaires pour un

Astrologue. Les Courtisans le prirent dans un sens différent de celui de sa Majesté, & l'approbation prétenduë du Roi fit passer S... pour un second Nostradamns.

¶ J'étois un jour avec M. Salmonet qui a écrit l'Histoire d'Ecosse, & nous plaisantions sur l'inscription que j'avois donnée à ma maison, en l'appellant *l'Hôtel de l'Impécuniosité*. Dans ce temps-là M. le Cardinal de Rets entra. Il n'étoit alors que Coadjuteur : Je viens d'apprendre, me dit-il, le nom que vous avez donné à vôtre maison. Je vous prie de m'y retenir un appartement. Il nous dit ensuite qu'il venoit de rencontrer M. de Monbazon, qui l'ayant vu en justeaucorps, sur lequel il y avoit de l'or, lui avoit dit tout surpris. Quoi ! mon Prélat, *Non solum in brevibus, sed etiam in doribus.*

¶ Un Recueil de Vaudevilles est une Piéce des plus nécessaires à un Historien qui veut écrire sincerement.

¶ Dans le XII Siécle les épreuves par le feu, par le fer chaud, & par l'eau froide, étoient fort ordinai-

naîtres, lors que l'on vouloit ou prouver, ou tirer quelque vérité des criminels. Hildebert Evêque du Mans, étant accusé du crime de Leze-Majesté par Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, fut prêt de les subir; mais il en fut dissuadé par Yves Evêque de Chartres, comme d'une chose qui étoit contre les Canons, & contre les Constitutions de l'Eglise. Un Abbé de S. Aubin d'Angers qui vivoit en 1066. ayant refusé à un Vicomte de Toüars un Cheval de service de cent sols, que le Vicomte prétendoit lui être dû à chaque mutation d'Abbé de l'Abbaye de S. Aubin d'Angers, l'Abbé offrit de justifier sa prétention à ne lui rien devoir, par l'épreuve du fer chaud, ou par le duel, pour lequel il offrit de fournir un homme. Le Vicomte accepta le duel; surquoi il faut remarquer qu'en ce temps-là l'Eglise approuvoit les duels au sujet des accusations dont on ne pouvoit produire des preuves convainquantes; mais faisant refléxion que ces preuves n'étoient pas convainquantes, il acquiesça enfin à la prétention de l'Abbé, à la charge

 qu'on

qu'on l'associeroit aux Prieres du Couvent, & sa femme & ses freres. Le Pape Eugene a néanmoins approuvé, & même introduit l'épreuve par l'eau froide. Ce fut aussi dans ce temps-là que l'on introduisit cet abus de donner à ceux qui étoient accusez de vol, un morceau de pain d'orge & de fromage de brebis, sur lesquels on avoit dit la Messe, & lors qu'ils ne pouvoient les avaler, ils étoient convaincus de ce crime. Cette Messe n'avoit rien de particulier, sinon que l'on avoit choisi ce qui pouvoit mieux convenir au sujet parmi les Messes qui se disent dans toute l'année jusqu'à l'*Offertoire*, & l'Oraison appellée *Secrete*, après laquelle on faisoit la bénédiction du pain & du fromage, en disant une ou plusieurs Oraisons composées pour ce sujet. Ensuite on donnoit à l'accusé un morceau de pain & de fromage pésant chacun neuf deniers; le pain devoit être d'orge sans levain, & le fromage, de lait de brebis du mois de Mai. M. du Cange au mot de *Corsned* a remarqué que nôtre façon de parler *Que ce morceau me puisse étrangler*, vient de

cet-

cette ſorte d'épreuve par le pain.

¶ Madame L... avoit ſurpris ſon mari careſſant ſa Demoiſelle. Quelque temps après elle lui donna ſon congé. Allez, lui dit-elle, mon amie, je n'ai plus beſoin de vous, la beſogne que vous faites ici, je la ferai bien.

¶ Madame la Marquiſe de Rambouillet s'appelloit Catherine de Vivonne. De Caterine, on a fait Artenice, de même que de Renée, on a fait Nerée.

¶ Il y a pluſieurs Sciences dont on ne ſauroit écrire d'une maniére fleurie, comme la Géographie, la Muſique, l'Algebre, la Geométrie &c. Cicéron qui avoit été prié par Atticus d'écrire de la Géographie, s'excuſe en ajoûtant ces mots: *nec tam poſſunt ἀντηρογραφεῖσθαι quam videbantur*. C'eſt à dire, *Floridè*. Néanmoins dans ces ſortes de Sciences, quelques petits mots d'érudition doivent tenir lieu de fleurs. Si on marque quelque lieu peu conſidérable, par exemple *Andelis*, en ajoûtant que c'eſt le pays de Turnebe, comme a fait Calepin. Cette érudition plaît davantage que toutes les fleurs de Rhetorique.

¶ Mau-

¶ Mauvilain étoit Médecin de Moliére. C'est celui pour lequel ce Poëte a fait le troisiéme Placet qui se voit à la tête de son Tartuffe. Etant tous deux à Versailles au dîner du Roi, sa Majesté dit à Moliére. Voilà donc vôtre Médecin ? que vous fait-il ? Nous raisonnons ensemble, répondit Moliére, il m'ordonne des remedes, je ne les fais point, & je guéris.

¶ M. Lambert excellent Musicien, étoit chez Mademoiselle d'Outrelaisse, qui étoit une fort belle personne. Cette Demoiselle faisoit tout son possible pour l'engager à lui montrer à chanter, il s'en défendit long-temps ; mais enfin se voyant pressé, il lui avoua franchement qu'il craignoit de devenir amoureux d'elle. Le Président L..... qui étoit présent, fit un passeport d'amour très-spirituel, dont je ne me souviens pas entierement, mais qui contenoit en substance ces mots : *Nous la divine d'Outrelaisse, permettons au sieur Lambert d'aller & de venir chez nous en toute assurance, & défendons à tous nos attraits, nos charmes, & nos appas, d'attenter à sa liberté...*

¶ Il

¶ Il y a des gens qui se plaisent à contredire sur toutes choses, jusques-là qu'ils ne se souviennent plus du sentiment dont ils étoient auparavant, pour prendre le sentiment contraire, seulement pour contredire. Un Seigneur de la Cour un peu contredisant, que je ne nommerai point, parce que je l'honore beaucoup, se promenoit un jour avec un ami chez Renard près des Tuilleries. Cet ami lui dit que le Maître du logis étoit bien fou d'abandonner son jardin au public, au lieu de s'y rejouïr librement lui & ses amis. Le Seigneur prit parti contre lui, & lui prouva par belles & bonnes raisons, que Renard ne pouvoit mieux faire que de rendre sa maison le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens à Paris. Le lendemain ils se trouverent sans y penser, près du même endroit. L'ami lui dit qu'on ne pouvoit trop louer les soins que Renard prenoit tous les jours de rendre son jardin le rendez-vous des honnêtes gens. Ce Seigneur, qui en toutes choses prenoit toûjours le parti contraire, reprit brusquement que Renard

étoit un fou, & qu'il le falloit être autant que lui, pour trouver bon que ce jardin, dont il pouvoit jouïr tranquillement avec ses amis, fut inondé par tout ce qu'il y avoit de faineans à la Cour & à la Ville.

¶ Philippe II. demandoit au Comte d'Egmont le décapité, combien il y avoit de journées de Bruxelles à Paris. Sire, lui répondit le Comte, si par journées vous entendez le chemin qu'une armée peut faire en un jour, il y en a tant ; si par journées vous entendez des batailles, il y a plus de trente journées de Bruxelles à Paris.

¶ Quand M. Colbert vit les grands desseins du Roi pour bâtir, il voulut avoir une devise, comme l'ame des grands bâtimens. M. Douvrier lui présenta la devise que le Roi porte encore *Nèc pluribus impar*. M. Colbert la donna à examiner à Messieurs Perrault le Moderne, Cassagne, Cotin & Chapelain, même avec pouvoir d'en faire une autre, s'ils le jugeoient à propos. Ces quatre Messieurs, d'ailleurs gens capables, résisterent à la tentation si chatouilleuse de se faire

va-

valoir par là, & tomberent d'accord de bonne foi qu'on ne pouvoit mieux faire. Cette deviſe là me plaît aſſez, l'ame ſur tout, *Nec pluribus impar*, ſonne merveilleuſement bien. Dans le temps qu'elle fut faite, elle ne manqua pas de gens qui la critiquerent. Les uns pretendoient qu'elle étoit obſcure, d'autres qu'elle avoit déja été faite pour Philippe II. Et il faut demander à M. Perrault le tour qu'un Chanoine de Liége * a fait là-deſſus. Enfin, les Critiques ſe ſont évanouïes, & la deviſe eſt reſtée.

¶ Les Cardinaux ne portent le Chapeau Rouge que depuis 1245. Et ce fut en cette année-là que dans le Concile de Lyon il fut arrêté qu'ils porteroient le Chapeau Rouge & la robe d'écarlate. Cependant les Peintres contre la verité de l'Hiſtoire, nous repréſentent S. Jerôme, & quelques autres Saints de ſon temps avec cet habit de Cardinal.

¶ Le Roi devoit danſer à un Ballet de la compoſition de M. de Lulli. Ce Prince alors dans ſa plus gran-

de

* Il fit imprimer exprès un *Ammirato*, où il mit cette deviſe qui ne ſe trouve dans aucune des Editions précédentes.

de jeunesse s'étant rendu au lieu où ce Ballet devoit se représenter, & n'ayant pas trouvé toutes choses prêtes, envoyoit incessamment des valets-de-pied à M. de Lulli, pour savoir quand on commenceroit & pour le presser. Mais voyant que rien n'avançoit, le Roi lui envoya un valet de garderobe pour lui dire qu'il se lassoit d'attendre, & qu'il vouloit absolument que l'on commençât. Ce valet de garderobe dit à M. de Lulli, que le Roi étoit dans une grande colere, qu'il ne pouvoit plus attendre. M. de Lulli songeant moins aux ordres pressans qu'on lui apportoit de la part du Roi, qu'à ce qu'il avoit encore à faire, répondit d'un grand sang froid, capable de pousser la patience à bout: Le Roi est le Maître, il peut attendre tant qu'il lui plaît.

¶ On dit dans l'Anjou & dans le Maine, que Judas Iscariot est né à Sablé, & là dessus on a fait ce Vers:

Perfidus ille Judas Sablolienfis erat.

Je ne sai sur quel fondement on a dit ce mauvais mot qui court parmi le petit peuple, ni la raison d'un

d'une opinion si erronée, si fausse & si extravagante. Les Bretons disent de même qu'il est né en Normandie, entre Caen & Roüen, & à ce propos ils recitent ces vers.

Judas étoit Normand,
Tout le monde le dit,
Entre Caen & Rouen ce malheureux nâquit.
Il vendit son Seigneur pour trente marcs contants.
Au diable soient tous les Normands.

On dit de même sans raison que Judas avoit demeuré à Corfou, & qu'il y est né. Pietro della Valle raporte dans ses Voyages, qu'étant à Corfou on lui montra par rareté un homme que ceux du pays assuroient être de la race du traître Judas, quoiqu'il le niât & avec raison, comme je crois: mais quoique cela soit apparemment faux, c'est un bruit qui court depuis long-temps en cette contrée, sans qu'on en sache la cause ni l'origine; il me souvient à ce propos qu'un homme qui avoit demeuré long-temps à Corfou, me dit un jour qu'il s'y rencontroit des gens qui des-

cen-

cendoient de Judas, & même que l'on y voyoit encore une maiſon qui lui avoit appartenu. Le peuple de la Ville de Ptolemaïs, autrement d'Acre, diſoit de même ſans raiſon, que dans une Tour de cette Ville on avoit fabriqué les trente deniers pour leſquels Judas avoit vendu nôtre Seigneur, & pour cela ils appelloient cette Tour, la Tour maudite.

¶ Il y a des gens qui ont beſoin d'être vivans, pour que l'on écrive contre eux. Après leur mort ils ceſſent d'être aſſez conſidérables, pour que perſonne en veuille prendre la peine.

¶ Je ne ſai ſi M. Carreau a mis dans ſon Hiſtoire de Touraine cette particularité; que les Danois ont pénétré autrefois bien avant dans les Gaules, mais qu'ils furent repouſſez deux fois devant la Ville de Tours. La premiere en 841. & la ſeconde en 903.

¶ Un Chanoine d'Angers fut ſi malade, que l'Evêque avoit déja diſpoſé de ſon Canonicat. Etant revenu de ſa maladie, il fut long temps ſans voir ſon Evêque. Ses amis lui en demanderent la raiſon. Il dit: C'eſt que je crois que nôtre Prélat eſt

est fâché de ce que je ne suis pas mort l'année passée.

¶ *Embrimium*, ou suivant le Grec Ἐμβρίμιον, est un banc large pour se reposer, lors qu'il ne reste pas assez de temps pour se mettre au lit. Les Chartreux en ont dans leurs Cellules. Cassien en parle dans ses Conférences Coll. 1. Chap. dernier. Il signifie aussi ce que nous apellons un *Canapé*, qui est une espéce de petit lit de repos pour faire la Méridienne durant les grandes chaleurs. Scaliger dit qu'il ne sait d'où vient ἐμβρίμιον: Il vient de βρίζειν, *dormitare*, faire un sommeil leger; & peut-être que βρίζειν vient de μετὰ τὴν βορὰν ἵζειν, *post sumptum cibum residere*. Brizo étoit la Déesse du sommeil.

¶ Mon Dieu que Monſ. le Curé de S.... mange bien! Mon Dieu, qu'il prêche mal! disoit un des Marguilliers de la Paroisse; c'est, ajoûtoit-il, un petit Bourdaloüe à table.

¶ Il y avoit dans l'Empire Romain ving-trois Villes qui portoient le nom d'*Heraclée*, trois dans une seule Province de l'Egypte; ce qui n'est pas plus surprenant que de voir vingt-trois Villages du nom de Dampmar-

tin;

tin; car comme ces Villages ont tiré leurs noms de leur principale Eglise appellée saint Martin ; ces Villes avoient leurs noms de leur principal Temple dedié à Hercule.

¶ Une femme mariée qui n'avoit point d'enfans de son mari, appelloit son lit un véritable lit de repos.

¶ M. Loüet avoit des pensées brusques qui faisoient rire. Un jour qu'il avoit cherché partout dans sa maison son fils l'Abbé, sans l'avoir pû trouver, il se mit sur le pas de sa porte pour le voir venir. Il n'y fut pas un moment, que son fils parut. Dès qu'il le vit approcher, il lui demanda tout haut d'où il venoit. L'Abbé répondit, qu'il venoit de la Messe*: Tu viens de la Messe à l'heure qu'il est, reprit M. Louet ? Ne voila-t-il pas de mes Bigots qui sont à manger les Saints des Eglises quand on a affaire d'eux au logis : Tu viens de la Messe, continua-t-il, en levant un bâton dont il faisoit semblant de le vouloir frapper ? ça l'Evangile du jour? L'Abbé tout interdit ne sut que répondre, & M. Loüet se contenta de

lui

* Il étoit deux heures.

lui avoir fait cette confusion devant le monde.

M. Loüet ne pouvoit garder de valets. Un jour étant allé dans la Conciergerie, il prit pour se servir un Espagnol qui avoit été condamné aux Galeres pour avoir donné un soufflet à un Magistrat d'Angers. Le Magistrat s'en formalisa & voulut en faire ses plaintes. M. Loüet l'alla trouver & lui dit, Monsieur, vous ne devez point crier si haut, ni trouver mauvais la hardiesse que j'ai prise, je vous donne ma parole que le condamné sera plus malheureux chez moi qu'il ne l'auroit été aux Galeres.

¶ Un Bibliothécaire Moine trouvant un Livre Hebreu, & ne sachant sous quel titre le mettre dans son Catalogue, mit: Plus un Livre dont le commencement est à la fin.

¶ Il y a dans la Bibliotheque du P. Labbe une faute. En citant les Manuscrits des Bibliotheques, il nous en cite un *ex Bibliotheca Car. Bar.* comme si c'étoit *ex Bibliotheca Cardinalis Baronii*, au lieu que c'est *ex Bibliotheca Caroli Baronis*.

Le P. Labbe a fait un petit Livre intitulé *Anagnostes mensæ*, qui me-

mérite d'être lû. Il y soûtient avec raison qu'*Areopagus* doit se lire bref à la pénultiéme, comme signifiant *la Colline de Mars* & non pas *la Ruë de Mars*. M. Capet prononçoit ridiculement *tabernaculum* long à la penultiéme.

¶ M. du Chesne le Pere a été un des savans hommes de son temps; néanmoins tout ce qu'il a fait n'a pas toûjours été bon, parce qu'il le faisoit pour gagner sa vie, & pour tirer d'un Imprimeur de quoi pouvoir subsister. Son Histoire d'Angleterre, ni celle des Papes ne sont pas bonnes: mais ses Histoires particulieres sont des Ouvrages admirables, comme l'Histoire de Montmorenci, &c.

¶ *Saint Macut* est la même chose que *saint Malo*, & *saint Maclou*. Macutus, *qui &* Machutes, *&* Maclovius, &c. *Factus postea Episcopus Alethus; urbis quæ nunc Maclovienfis, ab ipsius nomine dicitur; in Britannia Aremorica quum quadraginta annis sedisset, à malevolis civibus Episcopatu pulsus, iis maledixit, & in Santonum urbem se recepit*. Ce sont les termes du Bréviaire d'Orleans du 15. de Novembre. Outre ces trois noms

noms dont S. Malo a été appellé en Latin, il a encore été appellé *Machutus*. Et c'est de ce dernier mot que les Italiens l'ont appellé *San-Maũto*. On appelle à Rome *la Guglia di San Maũto*, l'Obelisque qui est vis à vis de l'Eglise de S. Barthelemy des Bergamasques, dédiée originairement à S. Malo. Federigo Franzini dans son Livre intitulé *Roma antica é moderna*, remarque que ce Saint a aussi été appellé *Maccuio* par les Italiens: ce qui fait voir que tous ces mots Latins ont été formez de *Mac*; qui est un nom propre d'homme, qui veut dire *Fils* en vieux langage Breton, & qui est encore en usage en Irlande, au commencement de plusieurs noms propres d'hommes. Et à ce propos il est à remarquer que S. Malo étoit Anglois. Pour ce qui est du nom françois de ce Saint: l'Evêché d'Aleth de Bretagne, qui a été appellé *saint Malo* de son nom, s'appelle ainsi par toute la France: Mais à Orleans, à Pontoise, & à Roüen, on appelle du nom de *saint Maclou* les Eglises qui lui sont consacrées: & on appelle de *saint Macut*, celle qu'il

qu'il a à Bar-sur-Aube.

¶ Le Cardinal du Perron vieux & accablé de goutes, acheta une maison à Bagnolet * deux fois plus qu'elle ne valoit parce qu'autrefois il y avoit sauté vingt deux semelles.

¶ Juglaris bel esprit de la Cour de Savoie, a composé en Latin un Eloge de Louïs XIII. que j'ai vû autrefois fort estimé. Il ne le seroit guere à présent ; ce sont des pointes éternelles. Il dit que Louïs XIII. devoit guérir le monde étant né d'une mere Médicis, & venu au monde le jour de S. Cosme & S. Damien, Patrons des Médecins.

¶ Du temps de Martial un certain Stella de Rome, donnoit ordinairement à manger aux Poëtes de son temps, & exigeoit d'eux qu'ils lui fissent des impromptus ; Martial qui s'y trouvoit quelquefois s'en plaignit par ces vers :

Lege nimis dura convivas scribere versus,
Stella cogis, licet scribere, nempe malos.

Il

* Il avoit une belle Imprimerie dans cette maison où il a fait imprimer tous ses Ouvrages.

Il est très-difficile de faire de bons impromptus, & je crois qu'il n'y a guere que ceux qui sont faits à loisir, qui soient bons.

¶ Gaguin * Géneral des Mathurins, qui écrivoit sous Louis XII. dit en ses Annales, qu'on fit présent à Charlemagne d'une Horloge qui marquoit les heures par douze boules, dont une à chaque heure tomboit sur un tymbre qui faisoit sonner un coup, après qu'une fenêtre s'étoit ouverte, qu'un petit Cavalier venoit renfermer à chaque heure par ressort, & que le corps de cette Horloge étoit d'archal.

¶ Les meilleures Horloges de sable ne valent rien, parce que non seulement le sable en coulant agrandit le trou, par sa dureté; mais encore, parce que les grains de sable deviennent plus petits en se frottant l'un contre l'autre: C'est ce qui est bien exprimé dans ce Distique:

Clepsydra mentitur verissima, namque foramen
Semper fit majus, semper arena minor.

¶M.

* Les Lettres de Gaguin sont extrêmement rares.

¶ M. d'Usez étoit Chevalier d'honneur de la Reine. Cette Princesse lui demanda un jour quelle heure il étoit. Il répondit: *Madame, l'heure qu'il plaira à vôtre Majesté.* Cela paroit badin d'abord, néanmoins il y a matiere de belles réflexions.

¶ La Reine Christine de Suede m'avoit fait son correspondant à Paris dans le temps qu'elle étoit à Stokolm. En cette qualité je recevois souvent de ses nouvelles; & toutes les Lettres qu'elle me faisoit l'honneur de m'écrire étoient d'une pureté qui passoit la capacité ordinaire des étrangers. Elle avoit établi une Académie dans sa Ville capitale, qui s'assembloit les Jeudis. Pour lors on s'assembloit chez moi les Mercredis. Cela lui donna occasion, en m'apprenant ce nouvel établissement, de m'écrire en ces termes: *Ma Joviale est très-humble servante de vôtre Mercuriale.* J'ai toûjours cru que ce trait n'étoit pas d'elle. Il est trop françois pour partir d'une Etrangere. Quelques années après elle vint à Paris, où j'eus l'honneur de la saluer. J'étois alors assez bien auprès d'el-

d'elle, & c'étoit moi qui lui présentois les personnes considérables qui venoient la saluer. Je ne manquois jamais de lui nommer les noms, & de lui dire quelque chose du mérite des personnes que je connoissois. C'est, lui disois-je, M. le Président un tel, M. le Conseiller un tel, &c. gens de mérite. Je ne sai si elle crut que je ne lui disois pas vrai, ou si elle s'apperçut qu'il ne se pouvoit pas faire que je ne mentisse souvent en lui disant tant de bien de tous ces Messieurs, mais je lui entendis dire d'un air chagrin: Ce Monsieur Ménage-là connoît bien des gens de mérite.

¶ La Reine Christine prenoit un grand plaisir quand on lui faisoit ce conte: Un Gentilhomme de Nemours qui voloit sur les grands chemins, fut pris & rompu vif à Paris. Le Curé d'un Village dont ce Gentilhomme étoit Seigneur, le recommandant au Prône à ses Paroissiens, disoit: Nous prierons Dieu pour Monsieur tel, Seigneur de ce Village, qui est mort à Paris de ses blessures.

¶ Quelque mauvais traitement que M... venoit de recevoir au sujet d'une

Dame qu'il aimoit, fit croire à tout le monde qu'il n'oseroit plus paroître à la Cour: mais on se trompa fort; car trois jours après cet accident, il y parut à son ordinaire, & sans s'embarasser de la surprise avec laquelle on le regardoit, il dit en entrant chez la Reine: Madame, je ne sai ce qu'ont tous ces gens-là pour me regarder avec tant d'étonnement, est-ce que je suis devenu sauvage pour avoir passé par le bois?

Peu de temps après cette affaire il se fit peindre avec un bâton de Commandement à la main. La Reine à qui il faisoit voir ce Portrait, demanda à M. le Prince de Guémené ce qu'il lui sembloit de l'attitude de M..... Il lui répondit, Madame, je la trouve admirable; le voilà comme un Saint Martyr, l'instrument de sa passion à la main. Quand on peint S. Laurent on lui mèt un gril à la main.

¶ On s'entretenoit un jour au Cabinet de la ressemblance qu'on dit que chaque homme a avec quelque animal; & en examinant ceux qui composoient l'Assemblée, on disoit: Celui-ci ressemble à un tel animal, celui-

célui-là à un autre; & parce que M. D..... étoit accusé de rapporter aux Ministres ce qui se disoit dans la compagnie, Quelqu'un dit: Pour M. D.....: il ressemble à un barbet, car il rapporte, & tout le monde en convint.

¶ M. de R..... contrefait parfaitement bien l'âne. Un jour Mad. de F..... sa sœur entendant un âne braire dans la ruë: Voilà mon frere, dit-elle.

¶ Il y a des fourmis dans la Chine & dans le Tonquin, qui volent en troupe sur des Arbres & qui y font une gomme dont on compose la Laque, si connuë des Peintres & des Teinturiers. Elle est d'un rouge pâle, agréable, mat: & c'est le principal ingrédient de la Cire d'Espagne.

¶ Lambin étoit un des plus honnêtes & des plus savans hommes du Siécle passé. Néanmoins les Ecrivains de son temps ne rendirent point justice à son mérite. Les uns l'accuserent de se faire honneur des pensées & des corrections d'autrui, en se les attribuant; les autres lui reprocherent son air décisif dans l'explica-

tion des choses les plus obscures & les plus difficiles qui se rencontrent dans les Anciens. Quelques-uns donnerent à entendre que pour faire parade de son érudition, il entassoit continuellement citations sur citations. Quelques autres lui reprochérent qu'il entroit fort mal dans le sens des Auteurs qu'il commentoit, & qu'il les corrigeoit à sa fantaisie. Enfin il y en eût qui blâmerent sa maniére d'écrire un peu trop diffuse & trop chargée. Tous ces reproches n'ont pas empêché les meilleurs Critiques d'aujourd'hui de le reconnoître pour un des plus doctes personnages qui ayent paru depuis François I. jusqu'à Henri IV. Grotius, le P. Sirmond, le P. Vavasseur & plusieurs autres étoient dans ces sentimens d'estime pour lui, sans parler de Messieurs du Cange & Bigot, qui ne cessoient de l'admirer. Daniel Heinsius le considéroit extrémement, puisqu'il en parle dans son commentaire sur Horace en ces termes: *Lambinus vir suprà eruditorum vulgus eruditus.* Il y a de belles Préfaces & de belles Lettres de Lambin dans un petit

tit Recueil qui a pour titre, *Epistolæ clarorum virorum.* Nicolas Heinsius, à ce que m'a dit M. Bigot, les avoit toûjours sur sa table, & ne se couchoit point sans en lire quelqu'une. Pour moi j'ai été charmé de celle qu'il écrit à Muret, sur ce qu'il se disoit Citoyen Romain, & pour l'exhorter à revenir en France. Elle est toute pleine de cordialité & très-bien faite. Muret à mon gré n'avoit pas assez de toute son éloquence pour payer Lambin d'une si belle Lettre. Cependant il l'a attaqué en plusieurs endroits de ses Ouvrages, sous prétexte qu'il lui avoit pris quelques corrections, & quoiqu'il ne le nomme pas, il le désigne si bien qu'on ne peut s'y méprendre. Lambin dans son Horace se défend fort bien de ce prétendu vol, & répond vivement à toutes les raisons de Muret. Un des plus grands ennemis de Lambin étoit Giphanius dans le Siécle passé, & un des plus outrez jaloux de sa gloire dans celui-ci, étoit Gebhardus, un je ne sai quel misérable Commentateur de Cornelius Nepos.

¶ M. R..... Conseiller au Parlement de Toulouse, qui étoit bon a-

mi de Mad. de P..... fut nommé Commiſſaire dans une affaire qu'elle avoit pour un trou de ſa maiſon de campagne, où M. R..... fit une deſcente qui dura aſſez long-temps. L'Avocat qui plaidoit contre cette Dame, & qui ſavoit la Chronique galante, faiſant un récit de tous les incidens du procès, dit en pleine Audience : M. R.... Meſſieurs, deſcendit ſur les lieux, fit viſite du Château, & enfin Mad. de P..... montra le trou, & M. R..... le vit; comme il appert.....

¶ Le même Avocat plaidant une Cauſe en ſon nom contre une femme de mauvaiſe vie qui avoit fait bâtir un petit Donjon qui lui ôtoit les vûës de ſon cabinet, commença ainſi : On peut dire, Meſſieurs, de ma Partie que *plus extruit, minus ædificat*, plus elle bâtit, moins elle édifie, &c.

¶ Les malheurs ne viennent jamais ſeuls. C'eſt ce qui fait dire aux Eſpagnols: *Ben vengas ſi vinieres ſola*. Ils ſous-entendent *diſdichæ*. C'eſt auſſi à ce ſujet que Martial a dit :

Ex ſpectant, curæque, catenatique labores.

Et

Et Malherbe a dit dans quelque endroit de ses Poëſies :

Nos jours filez de toutes ſoies,
Ont des ennuis comme des joies.

Pour nous apprendre qu'il ne faut point s'étonner des malheurs de la vie. Il dit fort bien dans un autre endroit, que nous n'avons de beaux jours que dans la jeuneſſe:

Le plus beau de nos jours eſt dans leur matinée,
La nuit eſt déja proche à qui paſſe midi..

Il y a dans Plutarque une belle penſée pour conſoler les malheureux. Il dit qu'ils ne différent en rien, la moitié de la vie, de ceux qui ſont heureux. Sénéque a été plus loin. Il a prétendu qu'il y avoit du bonheur dans le malheur, puis qu'il dit au Liv. de la Prov. c. 3 que rien ne lui ſembloit plus malheureux, que celui à qui il n'étoit arrivé aucun malheur, parce qu'il n'avoit pas eu occaſion de s'éprouver: *Nihil mihi videtur infelicius eo cui nihil unquam adverſi*

evenit ; non licuit enim illi se experiri.

¶ Le Pere Senleque fait assez bien des vers françois. J'ai vû de lui une Epigramme pour demander au Roi un benefice. Elle est belle & bien tournée, & je suis fâché que le bénéfice qu'il demandoit se soit trouvé donné lors qu'il la présenta. La voici.

Nous avons, grand Heros, deux desseins différens,
Vous de vaincre cent Rois, & moi cent concurrens.
Mais l'un de ces desseins est mieux conduit que l'autre;

Cependant que tout iroit bien!
Si vous me répondiez du mien,
Comme je vous réponds du vôtre.

¶ On ne se servoit pas de Perruques * chez les Anciens aussi ordinairement, que l'on fait à présent. Cependant les vieillards de leur temps

* On croit qu'Othon avoit une Perruque, comme il paroît par ses Médailles. C. Rango *de capillamentis*, *vulgò*, Perruques *in* 12. *Magdeburgi* 1663. M. Thiers a fait aussi un Traité des Perruques.

temps n'aimoient pas moins à paroître jeunes que ceux d'aujourd'hui. Au lieu de Perruques, ils se noircissoient les cheveux, comme on le voit par une Epigramme de Martial contre un certain Lentinus.

Mentiris juvenem tinctis, Lentine, capillis:
Tam subito corvus, qui modo cygnus eras.
Non omnes fallis, scit te Proserpina canum:
Personam capiti detrahet illa tuo.

¶ Urbain Grandier, Curé & Chanoine de Loudun, étoit un homme de beaucoup de mérite dans les Lettres, & qui peut aussi être ajoûté au Catalogue de Gabriel Naudé, des grands hommes accusez de magie injustement. Seguin, Médecin de Tours, dans sa Lettre de la Possession de Loudun, imprimée dans le 20. Tome du Mercure François en parle en ces termes : *C'étoit un esprit résolu, & qu'on peut dire fort : & tel, que M. le Président Cottereau m'a dit l'avoir admiré sur la sellette.* Il étoit particuliérement grand Prédicateur. Ses prédications, qui lui avoient attiré d'abord l'envie des Religieux de Loudun, lui attirerent

ensuite leur inimitié, ayant prêché contre eux un jour de Pâques avec beaucoup de véhémence, touchant l'obligation de se confesser à Pâque à son Curé. Comme il étoit bel homme & de bonne mine, agréable dans la conversation & propre en ses habits & en sa personne, il fut soupçonné d'être aimé des femmes, & de les aimer. Ses ennemis prirent de là occasion de le faire accuser d'adultere ; crime si considerable parmi les Ecclésiastiques, que dans les premiers siécles de l'Eglise * on rebatisoit les personnes qui avoient été baptisées par des Prêtres adulteres: & ils firent tant par leur cabale, que par sentence de l'Official de Poitiers, il fut condamné à faire pénitence & à se défaire de ses bénéfices. Mais s'étant porté pour appellant comme d'abus de cette Sentence; par Arrêt du Parlement de Paris, il fut renvoyé devant les Juges du Présidial de Poitiers, qui le renvoyerent absous avec prearation.

Quel-

* Théodore chap. 2. de son Pénitentiel: *Presbyter fornicans, si, postquam compertum fuerit, baptizaverit, iterum baptizentur illi quos baptizavit.*

Quelque temps après, quelques Religieuſes Urſulines de Loudun paſſerent dans la commune opinion du peuple pour poſſédées : car à l'égard des Sçavans, la plûpart d'entr'eux ſoûtenoient qu'elles n'étoient que malades ; ne ſe trouvant en elles, quelque choſe qu'on ait dit au contraire, aucune des trois marques que le Rituel Romain demande pour la marque d'une veritable poſſeſſion : qui ſont la Divination, l'Intelligence des langues qu'on n'a point appriſes, & les Forces ſurnaturelles du corps. Et j'ai vû deux Livres qui furent faits en ce temps-là contre cette prétenduë poſſeſſion : l'un par Duncan, Ecoſſois, célébre Médecin de Saumur, & pere du fameux Cérizante, Réſident en France de la part de la Reine de Suéde : & l'autre par Jacques Boutreux, Sieur d'Eſtiau, homme docte de la Ville d'Angers. Mainard dans ſon Catalogue des Ecrivains Angevins, fait mention de ce Livre de Jacques Boutreux, en ces termes : *Jacobus Boutreux, Dominus d'Eſtiau, Ponticæſarianus, cultæ & incitatæ ad eloquentiam naturæ, cujus ignem pole-*

micis scriptionibus totus impendit: nam post versus aliquot variis de rebus editos, &c. nova ingenii exercendi lætus occasione, Laudunensis theatri scenam aggressus, Parochi Granderii tepidatas silentio longo favillas, memoriamque scripto vindicare ausus; dubiæ quæstionis thema renovavit, ut tristes Virginum male tractatarum pœnas, vel exercitæ potius trophæa virtutis, ad scurrilia planorum ludibria, vindicandique, & suppositis in Granderium, ut credi vult, maleficii ministeria personata traduceret: grandi certè mentis fiduciâ, calami, scriptique libertate: nescio an censurâ feliciter. Mais quoiqu'il en soit, la commune opinion étoit, comme je viens de dire, que ces Religieuses étoient possédées. Les ennemis de Grandier firent aussi-tost courir le bruit que cette possession étoit arrivée par son fait: & ils l'accuserent de magie, le crime ordinaire de ceux qui n'en ont point: & lequel, selon la pensée excellente d'Apulée *, accusé autrefois du même crime, n'est pas

* *Sin verò, more vulgari, eum isti propriè magum existimant, qui communione loquendi cum Diis immortalibus ad omnia quæ*

pas même crû par ceux qui en accusent les autres : car si un homme étoit bien persuadé qu'un autre homme le pût faire périr par magie, il appréhenderoit de l'irriter en l'accusant de ce crime abominable. J'ai ouï dire souvent à M. Bouilliau qui est un homme digne de foi, qui est de Loudun, & qui a connu Grandier familierement, que Grandier accusé d'aimer les Urselines de Loudun, ne les avoit jamais vûës. Il est vrai que dans le procès verbal de la troisiéme possession de ces Religieuses, imprimé dans le 20. Tome du Mercure François, il est dit

velit incredibile quadam vi contaminum polleat; oppidò miror, cur accusare non timuerint quem posse tantùm fatentur. Neque enim tam occulta & divina potentia caveri potest itidem ut cetera. Sicarium qui in judicium vocat, comitatus venit : qui venenarium accusat, scrupulosiùs cibatur : qui furem arguit, sua custodit : enimverò qui magum, qualem isti dicunt, in discrimen capitis deducit, quibus comitibus, quibus scrupulis, quibus custodibus perniciem cæcam & inevitabilem prohibeat? nullis scilicet. Et ideò id genus crimen non est ejus accusare qui credit. Apulée dans son Apologie.

dit que la Superieure de ces Religieuses sentit un jour sur les cinq heures du soir tomber de l'eau sur sa main, & que cette eau étoit un pacte apporté par Grandier, qui étoit entré la nuit dans leur Convent par une porte que lui avoit ouverte le diable Cedron. Je ne crois pas qu'il y ait au monde une personne si crédule qui puisse ajoûter foi à une si ridicule imposture. Mais quand Grandier auroit fréquenté ces Religieuses; quand il auroit eu sujet de s'en plaindre; quand il auroit eu dessein de leur faire du mal; quand il auroit été Magicien, auroit-il eu le pouvoir de disposer des demons à sa volonté, pour les envoyer tourmenter des filles innocentes & consacrées à Dieu? Il n'y a personne de bon sens qui le puisse croire. Ce crime de magie ne fut aussi que le prétexte de sa perte. En voici la cause. La Capucins de Loudun, dans le dessein qu'ils avoient de se vanger de leur ennemi, écrivirent à Paris au Pere Joseph leur Confrere, que Grandier étoit l'Auteur d'un Libelle intitulé : *La Cordonniere de Loudun*, très-injurieux & à la personne

ne & à la naiſſance du Cardinal de Richelieu. Le Cardinal de Richelieu étoit ſans doute un grand Miniſtre: mais parmi beaucoup de perfections, il avoit le défaut de ne pas mépriſer les injures, & de pourſuivre à outrance les Auteurs des Libelles qu'on faiſoit contre lui. Le Pere Joſeph étant perſuadé par les Capucins de Loudun que Grandier étoit l'Auteur de ce Libelle, le perſuada aiſément au Cardinal de Richelieu de qui il étoit confident. Le Cardinal de Richelieu écrivit auſſi-tôt à M. de Laubardemont Conſeiller d'Etat, ſa créature, de s'informer ſoigneuſement de cette affaire, & il lui écrivit de ſorte qu'il lui faiſoit paroître qu'il ſouhaitoit la perte de Grandier. M. de Laubardemont après s'être informé de cette affaire vint à Paris en rendre compte au Cardinal de Richelieu, qui lui fit expedier le 8. Juillet 1634. des Lettres Patentes pour faire le Procès à Grandier, addreſſées à M. de Laubardemont, & à douze Juges des Sieges voiſins de Loudun: tous véritablement gens de bien, mais tous perſonnes crédules; & par cette raiſon

de

de crédulité, tous choisis par les ennemis de Grandier. Et à ce propos, il est à remarquer, qu'il n'y a point d'innocence à l'épreuve du choix des * Juges. Qu'on donne le choix des Juges à un accusateur, il fera brûler par des Juges Molinistes tous les Evêques Jansénistes, & par des Juges Jansénistes tous les Evêques Molinistes. M. Denyau Conseiller au Présidial de la Fléche, un des Juges de Grandier, & Procureur de la Commission, a fait un Traité de la Possession de Loudun, pour soûtenir le Jugement des Commissaires. Le 8. du mois suivant de la même année, sur la déposition d'Astaroth, Diable de l'Ordre des Séraphins & le Chef des Diables possédans; d'Easas, de Celsus, d'Acaos, de Cédon, d'Asmodée, de l'Ordre des Trônes; & d'Alex de Zabulon, de Neph-

* *Observandum est, ne is Judex detur, quem altera pars nominatim petat; (id enim iniqui exempli esse, divus Hadrianus rescripsit) nisi hoc specialiter à Principe ad verecundiam petiti Judicis respiciente permittatur*, dit le Jurisconsulte *Callistratus* en la Loi 2. au Titre *de Judiciis*.

Nephtalim, de Cham, d'Uriel, & d'Achas, de l'Ordre des Principautez. Ce ſont les termes du procès verbal : c'eſt-à-dire ſur la dépoſition des Religieuſes qui ſe diſoient poſſédées par ces Démons peres du Menſonge ; les Commiſſaires de Grandier rendirent leur Jugement, par lequel Maître Urbain Grandier, Prêtre, Curé de l'Egliſe de Saint Pierre du Marché de Loudun & l'un des Chanoines de l'Egliſe de ſainte Croix, fut déclaré deuëment atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & poſſeſſion, arrivée par ſon fait és perſonnes d'aucunes Religieuſes Urſelines de la Ville de Loudun, & autres Séculieres, mentionnées au procès. Ce ſont les termes du Jugement. Pour la reparation duquel il fut condamné à faire amande honorable, & à être brûlé vif, avec un Livre manuſcrit contre le célibat des Prêtres trouvé parmi ſes papiers, dont ce Jugement le déclaroit l'Auteur. Ce Livre qui n'étoit pas malfait, étoit adreſſé à une femme : & il finiſſoit par ce vers;

Si ton gentil eſprit prend bien cette ſcience,
Tu mettras en repos ta bonne conſcience.

J'ai

J'ai ouï dire encore à M. Bouilliau, qu'il n'y avoit point de preuves que Grandier eût fait ce Livre, & qu'il étoit constant qu'il n'avoit point fait le Libelle; lequel étoit indigne de lui, tant il étoit mal fait. Ce Jugement terrible fut prononcé le même jour à Grandier. Après l'avoir ouï sans émotion, il demanda pour Confesseur le Gardien des Cordeliers de Loudun, homme docte & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, lequel lui fut refusé. Et au même temps on lui presenta un Recollet, qu'il refusa: disant que c'étoit son ennemi, & un de ceux qui avoient le plus contribué à le faire périr: ce qui étoit véritable. Mais ce qui étoit étrange, ou plûtot abominable; & ce que la posterité aura peine à croire; ceux qui avoient tant de fois soûtenu que la Confession devoit être libre; ceux qui trouvoient à dire qu'un Curé eût prêché à Pâques, de l'Obligation de se confesser à Pâques à son Curé, ne voulurent jamais souffrir qu'on lui donnât d'autre Confesseur que ce Récollet. Et comme de son côté il persista à ne se point confesser à son ennemi;

nemi ; ne pouvant ſe confeſſer au Prêtre qu'il avoit demandé, ni à d'autre qu'à celui qu'on lui préſentoit, il ſe confeſſa à Dieu, qui eſt le ſcrutateur des cœurs, & auquel on ne peut rien cacher, ſuivant ce que dit Prudence :

Hic teſtis ; hic eſt arbiter :
Hic intuetur quidquid eſt.
Humana quod mens concipit
Hunc nemo fallit Judicem.

En ſuite de cette confeſſion mentale qu'il fit très-devotement, il alla au ſupplice qu'il ſouffrit très conſtamment, & très-chrétiennement. Henri de Sponde, Evêque de Pamiez, dans la Continuation des Annales de Baronius, en l'année 1634. fait mention de ce Jugement ; & il dit comme l'Auteur de l'Hiſtoire de la Poſſeſſion de Loudun, ci deſſus allegué, que Grandier avoit envoyé les diables dans les corps des Urſelines de Loudun, en haine de ce qu'elles n'avoient pas voulu le recevoir pour leur Directeur. Comme il étoit ſur le Bucher, il arriva qu'une groſſe mouche du genre de celles qu'on appelle *bourdons*, vola, en bourdon-

donnant, autour de ſa tête. Un Religieux préſent à cette éxecution, qui avoit lû dans le Concile de Quieres, que les diables * ſe trouvoient toûjours à la mort des hommes pour les tenter : & qui avoit oüi dire que *Belzébut* ſignifioit en hebreu *le Dieu des mouches*; publia auſſi-tôt que c'étoit le Diable Belzébut qui rodoit autour de Grandier pour emporter ſon ame en enfer. Et-là deſſus on fit une Chanſon plaiſante.

La Diablerie de Loudun ne finit pas par la mort de Grandier. Elle dura encore plus d'un an. Mais elle finit enfin avec le temps, comme la plûpart des maladies. J'ai oüi dire à la Mere Supérieure des Urſelines de Loudun, Jeanne de Belciel, de la Maiſon de Cauſe, qui étoit une de ces prétenduës poſſedées, que lors qu'elle fut délivrée des démons qui la tourmentoient, un Ange grava ſur ſa main, JESUS, MARIA, JOSEPH,

* *Certum eſt, quia ad omnes homines, quando egrediuntur de corpore, veniunt diaboli, & ad juſtos, & ad peccatores.* Ce ſont les termes de la Lettre des Peres du Concile *apud Cariſiacum*, à Loüis Roi de Germanie.

SEPH, F. DE SALES: & elle montra sa main sur laquelle ces mots étoient en effet gravez, mais légerement & de la façon que sont gravez ces Croix & ces Crucifix qu'on voit aux bras des Pélerins de la Terre Sainte. Je lui ai ouï dire de plus, que cet Ange grava premierement au haut de dessus sa main le nom de *François de Sales*, & que ce mot se baissa pour faire place par honneur à celui de *Joseph*, & à celui de *Marie*, lors que l'Ange les voulut graver, & qu'ils se baisserent en suite tous trois pour faire place à celui de *Jesus*. J'ai bien voulu rapporter cette particularité: non seulement pour faire voir l'innocence de Grandier, mais aussi pour faire connoître avec combien de prudence & de justice Louïs XIV. aujourd'hui heureusement & glorieusement regnant dans la France, y a arrêté le cours des procès criminels contre ceux qu'on accuse de Magie & de Sortilege; ayant commué la peine de mort en un bannissement, à l'égard de plusieurs particuliers, condamnez par Arrêt du Parlement de Roüen à être brûlez, comme coupables de ce crime & ayant

ayant en suite par Arrêt de son Conseil d'Etat du 26. Avril 1672. ordonné que par toute la Province de Normandie, les prisons seroient ouvertes à toutes personnes qui y seroient détenuës pour raison des mêmes crimes; qu'à l'avenir celles qui en seroient accusées, seroient jugées selon la Déclaration que sa Majesté promet par cet Arrêt d'envoyer dans toutes les Jurisdictions de France, pour regler les procédures qui doivent être tenuës par les Juges dans l'instruction des procès de Magie & de Sortilege.

Theophraste Renaudot, de la Ville de Loudun, Médecin celébre de Paris & l'inventeur des Gazettes en ce Royaume, a fait l'Eloge d'Urbain Grandier, imprimé à Paris en feuilles volantes.

C'est ce même Grandier qui fit & prononça à Loudun l'Oraison Funébre de Scevole de Sainte-Marthe après la mort de ce grand homme. Cette Oraison est imprimée parmi les Oeuvres de Sainte-Marthe.

¶ Je disois un jour à M. le Camus, aujourd'hui Cardinal, en me promenant avec lui dans les Chartreux

reux, que je voyois toûjours le nom du même Docteur, que je lui nommai, à la fin des belles Approbations que l'on voit à la tête des Ouvrages de Messieurs de Port-Royal, & que je ne croyois pas que cet homme eût assez de capacité & d'éloquence pour faire des discours si beaux & si bien suivis. Vous ne vous trompez pas, me dit-il, & ce Docteur ne signe qu'en second.

¶ Un Capitaine de Bohemes disoit: J'avois la plus belle Compagnie du Royaume, mais le Prévôt des Marechaux de Dijon me l'a perduë.

¶ L'Auteur du Roman de la Rose, où tout art d'amour est enclose, c'est Lorris & son continuateur, Clopinel. Il étoit assez mal voulu des Dames de la Cour pour avoir dit d'elles:

Toutes êtes, serez, ou futes,
De fait ou de volonté putes,
Et qui bien vous rechercheroit;
Toutes putes vous trouveroit.

Elles le virent un jour qu'il venoit au Louvre: Ah, dirent-elles, voilà le galand qui nous a honni. Il lui faut

faut donner le foüet, dit une; les autres agréerent la propoſition, & Clopinel étant entré, elles l'enfermerent & lui firent entendre de quoi il étoit queſtion: J'y conſens, dit Clopinel, qui vit qu'il ne pouvoit ſe deffendre, mais du moins que la plus garce de vous me donne le premier coup: Dieu ſait ſi on parla après de donner le foüet à Clopinel. Il s'appelloit Jean de Meun; Clopinel étoit un ſobriquet qu'on lui avoit donné, parce qu'il étoit boiteux.

¶ Mad..... étant allée en Hiver avec ſa Fille chez M. Ferrand Conſeiller de la Grand'Chambre pour le ſolliciter, entra dans une Salle où il n'y avoit point encore de feu. Peu de temps après M. Ferrand, qu'elle avoit fait avertir, vint à elle. Comme elle lui expoſoit ſon affaire, la fille qui avoit froid, frappoit des pieds pour s'échauffer. Sa mere s'étant tournée vers elle comme pour la blâmer: Madame, lui dit le bon homme M. Ferrand, elle demande ſon picotin.

¶ M. de Valois (Hadrien) dans la Vie qu'il a faite de Henri de

Va-

Valois ſon frere, en parlant des amis de ſon frere y fait mention d'un certain *Cantalupus*, qu'il appelle *très-pieux & très-ſavant*. Je crois qu'il a voulu parler de Claude Chantelou, Religieux de la Congrégation de S. Maur. Il fut receu Religieux Bénédictin Profès en l'Abbaye de la Dorade à Toulouſe le 7. Février 1639. âgé de vingt-trois ans. Il avoit été auparavant Religieux de Fontevrault. Il quitta cet Ordre, ne pouvant s'acoûtumer à ſouffrir que des Religieux fuſſent ſoûmis à une Religieuſe. C'étoit un homme très-ſavant dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & dans les Genéalogies, & très-verſé dans les Titres des Monaſteres de ſon Ordre. Il a compoſé l'Hiſtoire de l'Abbaye de Mont Major d'Arles, & celles de l'Abbaye de S. André d'Avignon. Ces deux Livres ne ſont pas encore imprimez. Il avoit commencé & fort avancé l'Hiſtoire de Marmoutier & celle de S. Florent de Saumur. En 1662. il fit imprimer à Paris les Sermons de S. Bernard avec des Notes, & la Vie de S. Malachie. Il avoit deſſein de donner toutes les Oeuvres de S. Ber-

nard qu'il avoit conferées sur plusieurs Manuscrits : comme je l'apprens de Dom Jean Mabillon dans sa Préface sur son Edition des Oeuvres de S. Bernard. Il fit aussi imprimer à Paris vers ce temps-là le Bréviaire des Benédictins, auquel il a eu beaucoup de part, ainsi qu'aux quatre premiers Tomes de la Bibliotheque Ascétique, comme il le témoigne lui-même dans la Préface qu'il a mise devant les Sermons de S. Bernard. On appelle *Livres Ascétiques* les Livres d'Exercice spirituel, les Livres de méditation pour la vie religieuse. Ces quatre Tomes ont été publiez à Paris après sa mort par Dom Luc d'Achery, avec lequel il travailloit au *Spicilegium*. Il a dressé une Carte Géographique des Monasteres de France de l'Ordre de S. Benoît. Il a copié un nombre infini de Titres de son Ordre dont il a dessigné les Sceaux. Enfin c'eût été un des plus grands personnages de son siécle s'il eût vécu longtemps : mais il mourut de mort subite à Paris en l'Abbaye de S. Germain des Prez le 28. Novembre 1664 âgé seulement de 47. ans. Il étoit

ami de tous les gens de Lettres de Paris.

¶ Un Jesuite qui passoit de France en Amérique, fut fort recomman-dé au Capitaine du Vaisseau où il s'embarqua. Le Capitaine qui vit ve-nir du gros temps, lui dit : Mon Pere, vous n'avez pas le pied ma-rin, le roulis du vaisseau seroit dan-gereux pour vous, mettez-vous à fond de cale, tandis que vous en-tendrez les Matelots jurer & tempê-ter, ce sera signe qu'il y aura en-core bonne esperance; mais si vous les entendez une fois s'embrasser & se réconcilier, alors recommandez-vous à Dieu. Le Jesuite envoyoit de temps en temps son compagnon à l'es-coutille voir ce qui se passoit. Helas! mon Pere, lui disoit-il, tout est per-du, les Matelots jurent comme des possédez, leurs blasphêmes seuls sont capables de faire abymer le vaisseau. Dieu soit loué, répondit le Pere; allez, allez, tout ira bien.

¶ M. le Comte de Saint-Agnan, qui depuis a été Duc de ce nom, réüs-sissoit à faire des vers en vieux lan-gage, & ceux-ci qu'il a fait en se plaignant de ce que M. Arnaud des

Carabins ne lui écrivoit pas, me plaisent fort :

Ce failli glouton d'Arnaldus,
Est moult échars de son langage.
Quand tels ribauds seroient pendus,
Ce ne seroit ja grand dommage.

Le même M. Arnaud étant Gouverneur de Philisbourg, la Place fut assiegée & prise, de quoi on lui fit un crime à la Cour ; car on croyoit qu'il ne l'avoit pas assez bien défenduë. C'est pourquoi il fut mis à la Bastille. Au bout de quelque temps ayant été mis en liberté, on dit pour nouvelle au lever du Roi que Mr. Arnaud étoit sorti de la Bastille. M. le Prince de Guemené dit : Pourquoi n'en seroit-il pas sorti? Il est bien sorti d'une meilleure place.

¶ Mad. de la C..... vendit une Terre où il y avoit beaucoup de labour, & qui étoit de bon rapport. On lui demanda pourquoi elle se defaisoit d'une si belle Terre. C'est, dit-elle, parce qu'elle ne rapporte que du bled. Elle l'eût peut-être gardée, si elle eût produit des Jasmins & des fleurs d'Orange.

¶ J'ai lû dans un Livre de Droit in-

intitulé : *Dispunctum ad Merillium, seu de Variantibus Cujacii*, composé par un nommé François Ory Docteur Régent en Droit en l'Université d'Orleans, une contestation qu'il eut avec un de ses Confreres sur l'intelligence de la Loi *Vinum* au Digeste. *Quod ait Cujacius*, dit-il, *temulentos pleraque ad Legem* VINUM *scribere quosdam interpretes, non ausim ipse dicere; sed irâ adeò permotum virum fortissimum, mihique nunc, & olim, amicissimum, in ea agitanda, dum suam ratam esse vult opinionem, aliquando infensum sensi; ut cùm duriusculum aliquid, & fortè subcontumeliosum, arbitrio suo, oblocutus essem, subinde ab eo vapularem, & quasi temulentus ego, ob impactum non perfunctòrie colaphum, viderer mihi videre micantes igniculos, stellulasque media luce discurrentes.* Ce Professeur en Droit dont il receut ce mauvais traitement s'appelloit *Aime Monnet* : qui étoit un Gentilhomme Savoyard, natif de Bonneville en Fossigni. J'ai appris de M. de Chambourg, que quelque temps après cette contestation, Monnet s'étant trouvé avec Merille Docteur Régent en Droit en l'Uni-

versité de Bourges, contre lequel Ory avoit écrit, il lui dit en lui montrant la main dont il avoit frapé Ory: voilà la main qui vous a vangé.

Outre le Livre dont je viens de parler, il en a fait encore deux autres qu'il a donnez au Public, savoir: *Apparatus Jurisprudentiæ*, & *De Pacto, dotalibus instrumentis adjecto.* Il mourut en 1657. riche de plus de cinquante mille écus. Au lieu de s'appeller en Latin *Ordericus* d'où a été fait *Ory*, il s'est appellé *Osius* dans ses Dispunctions contre Merille. Et j'aprens qu'il s'appella de ce nom, par l'amour qu'il avoit pour l'antiquité, à cause de cet endroit de la Loi 2. au Digeste *De Origine Juris*: *Appius Claudius R. litteram invenit, ut pro* Valesiis VALERII *essent*, & *pro* Fusiis, FURII: Et ce nom d'*Osius* lui plaisoit si fort, que s'entretenant avec des Etrangers, il se disoit de la famille du Cardinal Osius.

¶ On disoit à M. l'Evêque de la Rochelle qu'il n'avoit plus de parens pour soûtenir sa famille, il dit: Elle est assez ancienne pour finir.

¶ Les Gens de Cour parlent ordinairement avec mépris des Gens de Robe.

Robe. Ils les traitent de Bourgeois, & ne croient pas qu'il y ait des gens de qualité parmi eux. Ils se trompent, car il n'y a guere de grande Maison dans le Royaume qui n'ait eu des enfans Conseillers de la Cour, ou Maîtres des Requêtes. Les Maisons de Lavoye, de Bourbon l'Archambaud, d'Harcourt-Beuvron, de Rochefort, de Mailli, de Melun, de Moüi, d'Angest, de Genlis, d'Alegre, d'Aubusson, de Curton, de Chabanes, de Saint Maure, en ont eu en divers temps. De plus il y a encore aujourd'hui plusieurs Maisons dans le Parlement & dans le Conseil qui étoient originairement d'épée, & qui ont renoncé à la profession des armes pour embrasser celle de la Judicature, comme les Monthelons, les Marillacs, les Bérulles, les d'Argouges de Ranes, les de Harlays, les Lamoignons, les de Ryants, les Thumerys, les Bailleuls, &c. Enfin on peut diviser les Maisons du Parlement en trois Classes; anciennes, moyennes, & modernes. J'appelle anciennes, celles de la premiere création, & les premieres séances du Parlement, & même avant le tems de S. Louis, comme les Boileves,

de Marles, Bouchers, de Braques, le Prevôts, Blanchets, Chartiers, Barthelemys, le Picards, Charnis, l'Huilliers, Baillets, le Coqs, &c. J'appelle moyennes, celles qui sont venuës depuis Louïs XI. & Charles VIII, comme les Nicolaïs, du Tillets, Seguiers, Briçonnets, Villemontées, Charlets, Anjorrans, Potiers, Chevaliers, Hennequins, de Thous, le Maîtres, du Prats, du Bourgs, Bochards, Bruslarts, de Harlays, Marillacs, Quelains, Bariots &c. J'appelle modernes celles qui sont de ce siécle, ou un peu au dessus, comme les Lamoignons, Molés, d'Argouges, Monchals, Talons, Bignons, Hardiers, Barillons, Amelots, les Jays, Maupeous, d'Aligres, Boucherats, le Fevres, Machauts, Tonneliers, de Mesmes, Refuges, &c. Il est certain que ceux de la premiere Classe étoient tous nobles, car le Parlement n'étoit dans les premiers temps que l'Assemblée des Barons & des Notables du Royaume, & que ceux de nos Rois de la premiere, seconde & troisiéme Race envoyoient dans les Provinces pour rendre justice à leurs Sujets, & qu'on appelloit *Missos Do-*

mi-

minicos, auxquels nos Intendans ont succedé. C'étoient tous gens choisis de la premiere Noblesse. Or comme j'ai déja dit, il y a encore aujourd'hui dans le Parlement les descendans de ces premieres Maisons. Et quant à celles de la seconde & troisiéme Classe, que nous avons appellé moyennes & modernes, il est certain, ou qu'elles sont entrées dans le Parlement étant déja nobles, ou que l'étant devenues par leurs charges, la plûpart des cadets de ces Maisons ont embrassé l'épée, & se sont avancés à la Cour, & distinguez à la guerre par leur bravoure & par leurs emplois. Plus de la moitié des Capitaines aux Gardes sont enfans du Parlement. D'ailleurs les bonnes Maisons de la Robe ont un avantage pardessus celles de la Cour, que les gens de Robe n'ont jamais changé le nom de leur famille, au lieu que la Cour est remplie de gros Seigneurs qui portent le nom des Terres qu'ils ont achetées, ou celui des Maisons où ils sont entrez par alliances. Enfin il y a dans le Parlement comme à la Cour, des Familles illustres & des Maisons anciennes. Les Daligres, du Bourgs, Briçon-

nets, Potiers, du Prats, l'Hofpitals, Boucherats, Nicolaïs, Catinats, Bellievres, Caumartins, &c. font du premier genre; & les le Cocqs, Picards, le Prevoft, Charnys, Bouchers, Barthelemys, &c. font du fecond. Avant que le Parlement fût fédentaire, il étoit entierement femblable en France à celui d'Angleterre; ou plûtôt celui d'Angleterre n'a été formé que fur celui de France; car les Rois d'Angleterre ont porté chez eux la forme du Gouvernement qu'ils avoient vû obferver en France.

¶ *Défendez-moi, on me lira.* Je dis cela de la plûpart des Livres dont on défend le débit, car affeurément on ne les lit que parce qu'ils font défendus, quoi qu'ils ne valent pas quelquefois la peine d'être lûs.

¶ Entre tous les Livres que l'on lit, il y en a beaucoup où l'on ne trouve prefque rien de bon. En cela il faut imiter les Abeilles, elles voltigent par toutes les fleurs, mais elles ne tirent pas de toutes de quoi faire du miel: *Apes in omnibus quærunt, non ex omnibus carpunt.*

¶ Les Livres de Dévotion & ceux

ceux de Galanterie s'achetent également. La différence que j'y trouve, c'est qu'il y a plus de gens qui lisent les Livres de Galanterie, qu'il n'y en a qui les achetent; & plus de gens qui achetent les Livres de Dévotion, qu'il n'y en a qui les lisent.

¶ Les Livres ont toûjours été la passion des honnêtes gens. M. le Chancelier Seguier les aimoit tant, qu'il disoit souvent, que si on vouloit le corrompre, il n'y avoit qu'à lui donner des Livres.

Magnus Liber, magnum malum. Cela est bien vrai: Par exemple, le Recueil des Poësies de Scaliger le pere, est un gros volume *in octavo*, cependant il n'y a guere de plus méchant Livre; à peine y trouve-t-on quatre ou cinq Epigrammes qui puissent passer à la montre. En voici une de celles-là que je dis. C'est sur les Gascons qui prononcent l'*u* comme le *b*; & le *b* comme l'*u*.

Non temerè antiquas mutas Vasconia voces,
Cui nihil est aliud vivere, quam bibere.

¶ Le sentiment de Scaliger le pere dans sa Poëtique touchant l'Ode, est qu'elle approche de la Majesté du Poëme heroïque : *Ode proximè ad heroïci carminis majestatem accedit.*

¶ Jocundus a été le Précepteur de Scaliger le Pere. M. Huet croit que les Lettres de ce dernier ont été faites par son fils. Il l'en faut croire, car c'est un excellent juge en fait de stile.

¶ L'honnêteté qui fait qu'un homme est honnête homme, c'est la justesse de l'esprit & l'équité du cœur; Ainsi être honnête homme, c'est n'être point prévenu, avoir du discernement, juger bien des choses, avoir l'esprit & le cœur droit; c'est louer avec chaleur son concurrent ou son ennemi dans les choses où il est louable; c'est le condamner sans aigreur & sans emportement quand il est condamnable, c'est enfin ne pas exaggerer le mérite de son ami, & ne pas soûtenir ses sottises. Tout roule là-dessus ; la justesse de l'esprit & l'équité du cœur. L'une est une vertu en l'esprit qui combat les erreurs, & l'autre une vertu au

cœur

cœur qui empêche l'excès des passions, soit en bien, soit en mal. L'une & l'autre sont necessaires, car l'une sans l'autre fait un homme fort éclairé, & abandonné à ses passions; ce qui est un monstre; ou, un homme de qui le cœur est droit, mais qui manquant de lumieres fait mille fautes & s'abuse souvent. L'une péche par malice, & l'autre par simplicité. Des deux on fait un parfaitement honnête homme, sans passions au cœur & sans erreurs en l'esprit.

¶ La raison pourquoi les Saints qui ont été decapitez sont représentez portans leurs têtes * dans leurs mains, n'est pas qu'ils les y ayent reçuës, comme le peuple mal instruit se l'imagine, c'est qu'on nous a voulu marquer par là le genre de mort qu'ils avoient souffert, & que le tronc seul d'un corps auroit trop choqué la vuë.

¶ La pensée qui est dans ces deux vers touchant les amours de Narcisse est fine & belle:

Se

* Le pére d'un Lord prévoyant qu'on l'alloit condamner, se fit peindre comme S. Denis, portant sa tête dans sa main.

Se Narcissus amat captus lenonibus undis
Cui si tollis aquas, non est ubi sæviat ignis.

¶ Les Lacédémoniens représentoient Venus armée. Cela a donné lieu à cette belle Epigramme:

Armatam vidit Venerem Lacedæmone Pallas;
Nunc pugnemus, ait, Judice vel Paride.
Cui Venus, armatam tu me temeraria temnis,
Quæ, quo te vici tempore, nuda fui.

¶ *Lineæ Margaritarum*, veut dire un collier de perles * chez les Jurisconsultes.

¶ Le College des Grassins est fondé pour les pauvres Ecoliers du Diocese de Sens. Il y avoit autrefois sur la porte: *Le College des Grassins fondé pour les pauvres de Sens.* Ce qui faisoit croire à bien des gens que c'étoit un hôpital de foux. Du depuis on a ôté l'inscription.

Ge-

* Les Dames portoient autrefois des Colliers de Diamans. *Aristenette Litt. I.*

¶ Genebrard a fait un Traité *de Judæis in Æthiopia clausis*, dont le savant M. de la Mare étoit autrefois bien en peine.

¶ On me vint dire dernierement que deux Curez avoient un gros différend à qui auroit un corps mort, ayant tous deux les mêmes prétentions. Je dis à propos de cela ce que Martial disoit de son temps:

Cujus vulturis hoc erit cadaver?

¶ Catin veut épouser Martin
C'est faire en très-fine femelle.
Martin ne veut point de Catin,
Je le tiens aussi fin comme elle.

Cette Epigramme est de Marot qui l'a imitée sur celle-ci de Martial:

Nubere vis Celso, nec miror, Paula, sapisti.
Ducere te non vult Celsus, & ipse sapit.

Celsus apparemment étoit riche, & Paula, pauvre, mais peut-être décriée. Ainsi ils avoient tous deux raison; Paula de vouloir se marier à Celsus; & Celsus de ne vouloir pas épouser Paula.

Ma-

Marot étoit bon Poëte, mais pauvre. Il présenta ce placet à François Premier pour tâcher d'en avoir quelque gratification :

Plaise au Roi me donner cent livres,
Pour des Livres & pour des vivres.
De Livres je me passerois,
Mais de vivres je ne saurois.

Beze lui a fait cette Epigramme:

Tam docte Venerem divinus pinxit Apelles,
Illi ut credatur visa fuisse Venus.
At tantam venerem sapiunt tua scripta, Marote,
Ut tibi credatur cognita tota venus.

¶ M. Varillas m'a dit que le Prieur d'un des plus célébres Couvens de Paris, lui avoit parlé d'un Livre composé par un de ses Religieux, & l'avoit prié de le venir voir, afin qu'il pût examiner cet Ouvrage & & lui en dire son sentiment. M. Varillas étant chez ce Prieur, on apporta sur une table cinq gros *in folio* manuscrits. Cela l'étonna d'abord, mais il le fut bien davantage, lors qu'ayant ouvert le premier volume, il y trou-

trouva pour titre: *Summa Dei-paræ.* Il comprit d'abord le dessein du bon Pere qui l'avoit composé, & qui se vantoit d'y avoir travaillé l'espace de trente années, & d'avoir traité deux ou trois mille questions touchant la Vierge dont on ne s'étoit pas encore avisé. Pour écrire avec ordre sur une matiere aussi importante, il avoit cru devoir se servir de la méthode de S. Thomas, & faire une *Somme de la Vierge*, comme S. Thomas avoit fait une *Somme de Théologie*. Il y examinoit d'abord cette question *Utrum sit Virgo*, comme S. Thomas avoit examiné *Utrum sit Deus*, &c. Enfin on n'avoit jamais vû un dessein plus extraordinaire. M. Varillas pressé de dire son avis là dessus, conseilla avec beaucoup de jugement & de prudence au Pere Prieur d'entretenir doucement son Religieux dans l'espérance de faire imprimer son Livre, d'y faire survenir de temps en temps des difficultez; qu'apparemment au bout de tant de remises, le bon Pere qui étoit déja âgé de 74 ans viendroit à mourir; & qu'après sa mort il feroit jetter son Livre au feu; car à l'âge où

il y eût eu de l'inhumanité de lui donner le chagrin de voir son Livre ainsi méprisé.

¶ C'est une chose étonnante que M. Varillas, qui a si peu d'usage & de commerce dans le monde, ait attrapé si juste & sans tâtonner le goût du public dans ses Histoires. On ne peut pas nier cependant qu'elles ne soient pleines de fautes de Chronologie. Dernierement je lisois un de ses Livres où il appelloit le Corps Helvétique, les treize Cantons, en rapportant un fait arrivé vers 1490. & les Cantons n'ont été que bien long-temps après au nombre de treize.

¶ M. Varillas me disoit un jour que de dix choses qu'il savoit, il en avoit appris neuf dans la Conversation. Je pourrois dire à peu près la même chose.

¶ Trois Députez des Etats de Bretagne étant venus pour haranguer le Roi, l'Evêque qui étoit le premier, oublia sa harangue, & ne put pas dire un seul mot. Le Gentilhomme qui le suivoit se croyant obligé à prendre la parole, s'écria, *Sire, mon grand Pere, mon Pere, & moi, sommes tous morts à vôtre service.* Le Roi le

fit

fit taire, en lui disant qu'il n'entendoit point les harangues des morts.

¶ M. Dacier dans ses remarques sur Horace Liv. II. de ses Odes page 123. si je ne me trompe, nous dit que les femmes se distinguoient à Rome d'avec les filles, en ce que les filles portoient les cheveux pendans, & que les femmes les retroussoient. Je voudrois* qu'il nous apprît où il a appris cela, & en quel temps cette coûtume se pratiquoit. M. Vaillant, le premier Antiquaire de la France, que j'ai consulté là dessus, m'a dit qu'il n'avoit jamais observé cette différence-là dans les Médailles, & il m'a cité Julie fille de l'Empereur Tite, qui, quoique fille, se trouve dans ses Médailles coeffée avec ses cheveux retroussez.

Il est étonnant que M. Dacier ne se soit pas rendu aux raisons que je lui ai dites, & qu'il ait encore soutenu depuis dans le vers d'Horace: *Mecænas atavis edite regibus*, que *regibus* signifie seulement *grands Seigneurs*, & non pas *Rois*.

¶ M.

[* Voyez ce que Mr. Dacier a repondu à cela dans la seconde Edition de ses Remarques sur Horace.]

¶ M. le Comte de Charroſt qui devoit toute ſa fortune au Cardinal de Richelieu, en parlant de lui, l'appelloit toûjours ſon Maître. M. du Puy ne pouvoit ſouffrir cela. Il diſoit qu'un bon François ne devoit point avoir d'autre Maître que le Roi.

¶ J'ai lû quelque part, que nos vieux Gaulois avoient beaucoup de vénération pour Hercule, parce qu'il étoit grand & fort, & qu'ayant témoigné, lorſqu'ils ſe firent Chrétiens, qu'une de leur plus grande peine ſeroit de ne plus voir ſon Image, on les conſola en leur diſant: Que les Chrétiens avoient un Saint qui pour la force valoit ſix Hercules.

¶ Le Docteur Burnet voulant vendre un méchant cheval, monta deſſus pour le faire valoir; mais il n'en pouvoit lui-même rien faire de bon: & celui à qui il le vouloit vendre lui dit, Mon pauvre Burnet, quand vous me voudrez tromper, ne montez point à cheval, ne montez qu'en chaire.

¶ Ceux qui font leur capital de chercher de l'eſtime pour toutes leurs actions, ne rencontrent par tout que du mépris. Ce qui fait voir que leur

va-

vanité ne vient nullement de grandeur d'ame, mais plûtot de baſſeſſe de cœur, c'eſt qu'ils n'aſpirent pas au véritable honneur, mais ſeulement aux apparences; non aux vrais exploits, mais à s'en vanter ſans les avoir faits.

¶ Il y a des Tyrans qui ſe laſſent à la fin de commettre des crimes. Séné-que dit qu'il ne peut donner le nom de clémence à la douceur d'un regne qui a été precédée par un grand nombre de cruautez : *Laſſam crudelitatem, clementiam non voco*; & il ajoûte que dans cette occaſion il y a autant de cruauté à pardonner à tous, qu'à ne pardonner à perſonne. *Tam crudelitas eſt omnibus parcere, quàm nulli.*

¶ Le Médecin de François Premier s'appelloit *Sans malice*, & trouvant ce nom ridicule, il le traduiſit en grec, & ſe fit appeller *Acachia*. Le Pere Canard Jeſuite traduiſit le ſien en latin, & ſe fit appeller *Anat*. Le P. Comere a déguiſé le ſien, en changeant ſeulement une lettre, & s'eſt fait appeller *Comire*; parce que le mot de *Comere* joint à celui de *Pere*, lui ſembloient avoir quelque choſe de groteſque.

¶ Quoi

¶ Quoi que je n'aye que quarante ans; on veut à toute force que je sois vieux, parce que je suis un peu cassé. Je viens de voir une femme, à qui j'ai dit que j'avois bien mal aux jambes, elle m'a répondu, on ne peut pas être & avoir été. J'ai été chez une autre qui m'a répondu encore quelque chose d'approchant de cela; & revenant chez moi, j'ai vû un petit laquais qui écrivoit quelque chose sur une table: je lui ai demandé ce que c'étoit, & en même tems j'ai pris le papier; c'étoit une Lettre qu'il écrivoit à sa Mere, à qui il mandoit: Enfin on m'a placé chez un vieux garçon. Ainsi quoique je n'aye que quarante ans, il faut que je sois vieux, car tout le monde le veut.

¶ Le Cardinal de Rets me disoit un jour, apprenez moi un peu à me connoître en vers, afin que je puisse du moins juger de ceux qu'on m'apporte. Monsieur, lui dis-je, ce seroit une chose trop longue à vous apprendre, vous n'avez pas le tems de cela, mais lors qu'on vous en lira, dites toûjours que cela ne vaut rien, vous ne vous tromperez gueres.

¶ M.

¶ M. le Maréchal de la F.... étant prêt de mourir, son Confesseur qui étoit auprès de lui après l'avoit exhorté pendant quelques momens, demanda un Crucifix, aussi-tôt le valet-de-chambre & un laquais coururent pour en apporter un qui étoit sur la table; mais s'en étant saisis tous les deux en même tems, il y eut contestation entr'eux, le laquais ne voulant point ceder au valet-de-chambre; M. le Maréchal de la F.... qui voyoit cette dispute de son lit, se mit à crier à son Valet-de-chambre: Eh! Morbleu, casse lui-en la tête.

¶ M...... ayant été blessé à la tête d'un coup de mousquet au Siége de la Rochelle; les Chirurgiens qui lui mirent le premier appareil, lui dirent que le coup étoit fort dangereux, & qu'on voyoit sa cervelle. Ah, parbleu, dit-il, Messieurs, prenez-en un peu, & l'envoyez dans un linge au Cardinal de Richelieu, qui me dit cent fois le jour que je n'en ai point*.

¶ Cette Epigramme où Martial parle d'une chose impossible, est excel-

* On a dit la même chose de M. de la Feuillade, au Cardinal Mazarin.

cellente; elle contient une loüange fine & détournée de l'Empereur Domitien.

. . . .

Oceani fluctus me numerare jubes.
Et maris Ægei sparsas per littora conchas
Et quæ Cecropio monte vagantur apes;
Quæque sonant pleno vocesque manusque Theatro,
Cum populus subiti Cæsaris ora videt.

¶ François Premier ayant envoyé le Chancelier Poyet en prison pour une chose qui ne le méritoit pas; dit à Castellanus : Je dois vous avoir fait bien-aise en écartant un ennemi qui vous a tant traversé & qui avoit juré vôtre ruïne. Sire, répondit ce Favori, il ne falloit pas l'envoyer en prison pour si peu de chose; il avoit fait tant de crimes autrefois qui le méritoient mieux... Je n'ai pas, interrompit le Roi, tant de tort que vous pensez; quand le fruit d'un arbre n'est pas mûr, un grand vent a beau souffler, il n'abbat pas de fruit; mais quand il est parvenu à sa maturité, il ne faut que le moindre petit souffle pour le faire tomber. Cette comparaison me semble bien belle & bien juste.

¶ Du-

¶ Du Ryer dans une Comédie intitulée *Cleomedon*, fait raconter à une Princesse la naissance de son amour en ces deux vers :

Et comme un Jeune cœur est bien tôt enflammé
Il me vit, il m'aima : je le vis, je l'aimai.

Voilà quatre sens dans un seul vers, & l'effet de la sympathie.

¶ Une chose qui m'étonne quelquefois, c'est que j'aye eu tant d'ennemis, moi qui n'ai jamais cherché à offenser personne, & qui au contraire ai toûjours aimé à rendre service aux autres.

¶ Le plus ancien Auteur qu'on trouve s'être servi des années de Jesus-Christ, est Bede en son Histoire d'Angleterre, écrite du temps de Charles Martel, sous le fils duquel, qui étoit Pepin, quelques-uns commencerent de s'en servir en France : & sous Charlemagne cela étoit tout-à-fait établi. A l'égard du tems auquel on commença à compter les années par le premier jour de Janvier, ce fut seulement en 1564. sous Char-

les IX. qu'on commença en France à les compter par ce jour. Jusques-là c'étoit par Pâques, quoique Mobile.

¶ On appelloit un homme de Roüen *Corpus Poëtarum*, parce qu'il étoit excessivement gros, & qu'il savoit tous les Poëtes Latins par cœur.

¶ On a dit aussi d'un gros homme que l'on mettoit à quatre à cheval : *Equo incubuit bos.*

¶ En 1651. M. Doujat n'enseignoit le Droit qu'en particulier. Il alla exprès à Bourges pour disputer une Chaire de Droit, afin seulement de s'accoûtumer à parler en public. Il partit même si brusquement qu'il ne dit adieu à personne.

¶ *Joannes Cono Norimontanus*, c'est-à dire, de Nuremberg, étoit un Dominicain qui a fait imprimer quelques Traitez des Peres Grecs en 1512. n'étoit pas ignorant au sentiment de M. Bigot. Il avoit été disciple de *Marcus Musurus* à Padouë, & d'*Aldus Manutius* à Venise, comme il le dit dans une de ses Lettres à *Beatus Rhenanus.* C'est lui qui a corrigé tous les passages grecs qui se trouvent

vent dans les Institutes de Justinien.

¶ Il faut dire les *Institutes* de Justinien, & non pas les *Instituts*. Ce mot est très ancien dans nôtre Langue, & il se trouve plusieurs fois dans une version qui en a été faite dans le douziéme, ou tout au plus dans le treiziéme Siecle, écrite dans un *in folio* en velin, contenant encore les trois derniers Livres du Code Justinien & les Constitutions des Fiefs. Mais la version des Constitutions des Fiefs est d'une autre main, & à la fin on trouve quatre vers qui marquent qu'elle a été écrite l'an 1292. Ainsi on peut soupçonner que la version des premiers Traitez est plus ancienne.

¶ Du temps de l'Empereur Justinien la Ville de Béryte en Phénicie avoit des Professeurs en Droit. C'étoit alors un grand Privilege, puisqu'il n'y avoit que Rome & Constantinople qui eussent droit d'en avoir. Il y en avoit deux en chacune de ces deux grandes Villes, & il semble qu'il y en avoit davantage à Béryte; car outre les personnes que Justinien employa avec Tribonien à la réforma-

 tion

tion de la Jurisprudence Romaine; il y avoit aussi deux Antécesseurs de Béryte, & il n'y a nulle apparence que pendant qu'ils y étoient occupez, cette Ecole soit demeurée sans exercice. D'ailleurs, on remarque que la Constitution par laquelle Justinien regla la maniere d'enseigner le Droit publiquement est adressée à huit Antécesseurs. De sorte, que s'il n'y en avoit que deux dans chacune des Villes de Rome & de Constantinople, il faut qu'il y en ait eu au moins quatre à Béryte; car M. Nublé disoit qu'il restoit encore à examiner si en ce tems-là Rome étoit actuellement en la puissance de Justinien.

¶ Les Loix n'ont point d'effet rétroactif. Elles n'ont de vigueur que pour l'avenir: *Leges futuris dant formam negotiis.*

¶ M. Godefroy l'Historiographe étant sorti de son logis de grand matin le premier jour de l'An, rencontra dans la ruë de la Harpe M. de Launoi qui s'en alloit en Sorbonne. Il l'aborda & lui dit en l'embrassant: Bon jour & bon an, Monsieur, Quel Saint dénicherez vous du Ciel cet-

te année? Mr. de Launoi surpris de la demande, lui répondit: Je ne déniche point du Ciel les véritables Saints que Dieu & leur mérite y ont placé; mais bien ceux que l'ignorance & la superstition des peuples y ont fait glisser sans qu'ils le meritassent, & sans l'aveu de Dieu & des Savans. Cette réponse a été cause de l'Epigramme que j'ai faite sur M. de Launoi, où je le compare au Jupiter d'Homére, qui chassa du Ciel toute la racaille des faux Dieux qui s'y étoit glissée parmi les véritables, & qui leur donnant du pied au cu les fit tomber du haut de son trône & des étoiles en terre:

Λαυνοῖον ὁρᾷς ὅσπερ φῦτας οὐρανιώνων,
Ῥίψε ποδὸς τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

M. l'Abbé de L..... qui dans un si jeune âge fait paroître tant de science dans la Langue grecque, m'a fait l'honneur de me citer sur ce sujet, & de loüer l'application de ces deux vers dans une illustre assemblée qui fut tenuë chez lui il y a quelque tems en présence des plus habiles gens du Royaume, qui lui proposerent

rent des difficultez sur Homere, ausquelles il répondit avec une présence d'esprit admirable. Une des plus considérables fut celle que lui proposa M. l'Abbé Faydit, savoir, si Homere avoit fait quelque mention des Juifs dans ses Livres de l'Iliade ou de l'Odyssée. Il répondit qu'il n'en avoit fait nulle mention, & que le mot Ἰουδαῖοι ne se trouvoit point dans Homere. Cependant, Monsieur, reprit M. l'Abbé Faydit, il est étonnant qu'Homere, qui étoit un si excellent Géographe, & qui a affecté de parler de presque tous les peuples du Levant, & de les faire trouver au Siege de Troie ou dans les voyages d'Ulysse, ait oublié un peuple, qui, selon l'Ecriture, devoit être en ce tems là le plus puissant & le plus illustre de l'Univers. M. l'Abbé de L...... lui repartit qu'on trouvoit dans Homere les mots de Σολύμους & de φοίνικες, peuples sous les noms desquels on pourroit bien comprendre les Juifs, & particulierement sous celui de φοίνικες puisque les Phéniciens étoient confins avec les Juifs, mais plus connus parce qu'ils habitoient les côtes maritimes. Car

à

à l'égard des Solymiens, on ne peut pas les prendre pour les habitans de Jerusalem, puis qu'Hesychius dit que c'étoit une nation des Scythes.

❡ Cette belle Epigramme qui suit est de Sannazar. Il la fit pour consoler une Princesse qui étant grosse souhaitoit avec passion d'avoir un fils, & qui cependant n'accoucha que d'une fille.

Dum parit, & longas iterat Nisæa querelas,
Scinditur incerta seditione Polus.
Mercurius puerum, Charites optare puellam,
His Venus, at illi docta Minerva favet.
Adstat amans Veneri Mavors, Phœbusque Minervæ
Magnanimusque æqua Jupiter aure sedet.
Cum subito aurato surgit puer improbus arcu,
Et cœlum notis territat usque minis.
Assensere metu Superi. Pater ipse Deorum
Risit, & Aonias jussit abire Deas.
Exultat palma Venus & nascente puella,
Augentur Charites Cypria turba deæ:

❡ J'ai connu un homme qui étoit si avare qu'on disoit de lui qu'il n'auroit regardé ni à la peste, ni au bâ-

ton, ni au chien de S. Roch pour lui prendre ſon pain. C'eſt quelque choſe d'affreux que cette paſſion, & de toutes celles qui attaquent le cœur de l'homme, il n'y en a point de plus à craindre. Dans les autres il y a quelque apparence de plaiſir & de ſatisfaction qui nous y attache, mais dans celle-ci il n'y a qu'une foule de chagrins, de craintes & d'inquietudes. Bacon dit un bon mot ſur les avares, que l'argent eſt un bon ſerviteur, mais un méchant Maître. Il eſt bon d'être ménager, mais non pas juſqu'à l'excès. Mon Pere diſoit qu'il falloit boire ſon vin, mais qu'il ne falloit pas manger ſes vignes & qu'il falloit éviter de reſſembler à cet Italien, qui voulant enchérir ſur la léſine, diſoit, qu'au lieu de ſonner vingt-quatre heures, comme il ſe pratique en Italie, il falloit que les horloges n'en ſonnaſſent que douze, afin que les Ouvriers ne perdiſſent pas tant de temps à compter.

M. l'Evêque de.... faiſoit une Miſſion à la tête de douze Prêtres dans les lieux de ſon Dioceſe. Dès qu'il parut à la Ville capitale de la Province,

il

il donna la chasse à une troupe de Comédiens qui étoit depuis longtemps dans cette Ville. Ils ne laisserent pas le jour avant son arrivée, & la veille de leur départ, d'annoncer qu'il y auroit Comédie le lendemain, & de dire tout haut: Demain, Messieurs, vous aurez le Tartufe.

¶ Renault de Sabueil grand Seigneur & ancien Poëte François, vivoit en 1260 ou environ. Il a écrit quelques Poëmes François, non encore imprimez. Fauchet dans sa liste des anciens Poëtes François en a aussi parlé. Voici ce qu'il en dit: Monseigneur Renault est fort estimé par l'Auteur du Roman Guillaume de Dole, qui parle de lui ainsi:

De bons vers celui de Sabueil,
Monseignor Renault lui souvient.

Il se trouve de lui une Chanson commençant ainsi:

Ja de chanter en ma vie,
Ne quier més avoir courage:
Ains voil miex qu'Amors m'occie,
Pour fere son grant domage.

Car jamais ſi finement,
N'ert aimée ne ſervie,
Por c'en chaſti tote gent,
Quel ma mort & li traite.
Las! j'ai dit par ma folie,
Ce ſcai de voir grant outrage,
Mes à mon cuer priſt envie,
D'eſtre legier & volage.
Ha! Dame ſi m'en repent,
Mes cil a tart merci crie,
Qui attent tant qu'on le pent:
Por c'ai la mort déſervie.

¶ Je voudrois bien ſavoir l'Auteur du Sonnet de Richard. Il n'eſt pas moins beau que celui d'Ogier. Le voici :

D'icelui preux maints grands Clercs ont écrit,
Qu'oncques d'Ogier n'eſtonna ſon courage,
Abuſé fut par le malin eſprit,
Qu'il épouſa ſous feminin viſage.

Si piteux cas à la fin decouvrit,
Sans un ſeul brin de honte ou de dommage,
Dont grand renom par le monde s'aquit
Si qu'on tenoit trés honnęte langage
D'icelui preux.

Bien

Bien-tost aprés fille de Roi s'esprit
De son amour, qui volontiers s'offrit
Au bon Richard en second mariage.

Donc, s'il vaut mieux ou femme, ou
diable avoir,
Et qui des deux bruït plus en ménage,
Ceux qui voudront, si le pourront savoir,
D'icelui preux.

¶ L'effet de la beauté est si surprenant, qu'il se fait ressentir même jusqu'aux pieds des Autels. Voyez entrer une belle femme dans une Eglise, elle attire les regards de tout le monde. C'est ce qui a fait dire à M. Gombaud dans ce vers, que la beauté

Représente les Dieux & les fait oublier.

¶ Les Alguazils menant un jour en prison à Madrit un François, il rencontra en chemin un Espagnol de sa connoissance qui étoit fort laid. L'Espagnol ayant demandé au François où il alloit, il lui dit, je ne sai, ma foi, point, où l'on me mene; c'est peut-être en Amérique;

j'y verrai des Singes de vos parens, ne leur voulez-vous rien mander ?

¶ M. l'Evêque de Belley prêchant la Passion à S. Jean en Greve devant M. le Duc d'Orleans Gaston, s'apperçût que ce Prince étoit placé entre M. d'Emery & M. de Bullion, Intendans des Finances. Il prit de là occasion de faire cette exclamation équivoque. Ah ! Monseigneur, s'écria-t-il, quand je vous vois entre deux Larrons.... Cela fut remarqué par une bonne partie de l'assemblée, qui ne put s'empêcher d'en rire. Monsieur qui dormoit se reveillant en sursaut, demanda ce que c'étoit: Ne vous inquietez pas, lui dit M. de Bullion, c'est à nous qu'on en veut.

Le même prêchant un jour devant feu M. l'Arch. de... dont les manieres étoient fort bizarres, Monseigneur, lui disoit-il, quand je m'imagine vôtre tête, je crois voir une Bibliotheque ; D'un côté je vois les Livres de S. Augustin, de S. Jerôme ; de l'autre ceux de S. Cyprien & de S. Chrysostome..... & quantité de places pour en mettre d'autres. C'étoit

toit lui dire honnêtement qu'il avoit des chambres à louër.

Le même dans un Sermon qu'il faisoit aux Cordeliers le jour de S. François : Mes Peres, leur disoit-il, admirez la grandeur de vôtre Saint, ses miracles passent ceux du Fils de Dieu. Jesus-Christ avec cinq pains & trois poissons ne nourrit que cinq mille hommes une fois en sa vie, & S. François avec une aulne de toile, nourrit tous les jours, par un miracle perpetuel, quarante mille faineants.

Le même parlant des Moineries, disoit : Dans les anciens Monasteres, on voyoit de grands Moines, de vénérables Religieux, à présent *illic passeres nidificabunt*. L'on n'y voit plus que des moineaux.

¶ M. Boileau Despreaux étoit un jour chez feu M. le Premier Président à Basville. Il y avoit grand nombre de Jesuites qui soûtenoient tous hardiment qu'un certain Auteur connu avoit eu raison de faire un Livre exprès pour prouver que nous n'étions point obligez d'aimer Dieu, & que ceux qui soûtenoient le contraire, avoient tort & imposoient

soient un joug insupportable au Chrétien, dont Dieu l'avoit affranchi par la nouvelle Loi. Comme la dispute sur ce sujet s'échauffoit, M. Despreaux qui avoit gardé jusqu'alors un profond silence : Ah ! la belle chose, s'écria-t-il en se levant, que ce sera au jour du dernier Jugement, lors que nôtre Seigneur dira à ses Elûs: Venez les bien-aimez de mon Pere, parce que vous ne m'avez jamais aimé de vôtre vie, & que vous avez toûjours défendu de m'aimer, & que vous vous êtes toûjours fortement opposez à ces heretiques, qui vouloient obliger les Chrétiens de m'aimer. Et vous au contraire, allez au Diable & en Enfer, vous les maudits de mon Pere, parce que vous m'avez aimé de tout vôtre cœur, & que vous avez sollicité & pressé tout le monde de m'aimer... Il fit rire toute la Compagnie, & persuada plus efficacement par cette raillerie la néceſſité de l'Amour divin, que M. Arnauld n'avoit pû faire par des Livres entiers, & par des discours les plus éloquens:

ridiculum acri

Fortius ac melius magnas plerumque secat res.

¶ Vers l'an 1580. nous avons eu un Poëte François nommé Georges du Tronchai, très-habile dans la connoissance des Médailles, & autres Antiquitez Grecques & Romaines. La Croix du Maine dit qu'il a écrit plusieurs Poëmes François qu'il n'a pas fait imprimer. *C'étoit*, dit-il, *l'homme des mieux couchans par écrit qui fût en France.* J'ai de lui une Lettre en vers François écrite à Pascal Robin du Faux, sur la mort de Julienne Sibille de la Buronniere, femme de ce Robin, par laquelle il paroît qu'il avoit entrepris en effet beaucoup d'Ouvrages. En voici quelques vers :

———Mais comme une Pucelle,
Qui de cent belles fleurs veut choisir la plus belle,
Jette l'œil incertain, ores sur cette-cy ;
Ores sur cette-là : puis sur cette autre icy ;
Et de chacune à part les beautez elle admire :
Toutes brillant d'éclat, ne sait laquelle élire,

Cet-

Cette-ci lui plaît mieux pour sa divine odeur:
L'autre pour sa vertu, l'autre pour sa couleur;
Et sur le choix douteux de cette difference,
Enfin demeure pauvre en si grande abondance:
Je fais tout le semblable, ayant entre les mains,
L'argument projetté de plusieurs beaux desseins.
Si j'en veux prendre l'un, l'autre s'y oppose;
L'un me plaît pour un point, l'autre pour autre chose,
Je reste cependant incertain en mon choix.
Tantôt je veux ourdir un Clothaire François;
Tantôt je veux chanter les beautez de Climene:
Tantôt de vers plaintifs faire gemir la Scene:
Tantôt des Dieux Payens représenter je veux
Les Temples, les Autels, & leurs Prêtres, leurs vœux,
Leurs Offrandes, leurs noms & leurs Fêtes publiques;
Et tantôt les Portraits des Medailles antiques.

¶ Le Roi Jean ayant érigé en faveur de Jean son fils, le Duché d'Auvergne & de Berri, les nouveaux Ducs établirent leur Siege & leur domicile à Riom. Cela y attira les plus honnêtes gens du païs, & fit que d'une petite Ville qu'elle étoit auparavant; elle devint bien-tôt considérable. Les principaux Seigneurs de la Noblesse d'Auvergne y firent bâtir des Hôtels pour être près de leur Prince. On y voit encore aujourd'hui l'Hôtel de Montboissier, de Chasteaugai, de Montmorin, & d'ailleurs il y eut quantité de Gentilshommes qui s'y vinrent établir pour être Officiers dans la Maison du Roi. Les Marillacs, les Arnaulds, les Roberts, les l'Hospitals, les Dubourgs, les Forgets, les Cambrays, les d'Arbouzes, y prirent femmes, maisons, & charges. On trouve dans les vieux papiers un Marillac, Secretaire des Commandemens du Duc, un Cambray Intendant, dont le frere fut fait Archevêque de Bourges; un Henri Arnauld Ecuyer de Pierre Comte de Beaujeu & de son gendre le Connestable, c'est le trisayeul de M. de

Pom-

Pomponne ; un Forget Maître d'Hostel, parent du Président à Mortier ; un Sirmond, parent du savant Jesuite, Prévôt du Duc. M. l'Abbé Faydit qui est de Riom, m'a dit qu'il étoit si certain que Mess. Arnaulds étoient Gentilshommes d'extraction, qu'il avoit vû dans les Registres Baptistaires de l'Eglise de saint Jean de Riom, dont il est Prieur, que le frere de cet Henri Arnauld prenoit la qualité de Commandeur d'Herment & que sa femme s'appelloit Catherine Bariot, de la Maison des Bariots, dont Mess. les Marquis de Moussy & d'Hormeuils sont issus, & que le fils de cet Henry, qui s'appelloit Antoine, épousa la sœur de la femme de M. du Bourg, neveu du Chancelier, qui étoit aussi de Riom.

¶ M. l'Abbé Faydit fit un Poëme Latin en 1671. sur la Promotion de M. de Pomponne à la Charge de Secretaire & Ministre d'Etat. Il fit graver autour des Armes de ce Ministre un vers de Prudence, que je trouvai merveilleux. Prudence parle de S. Grégoire de Tours qui étoit Auvergnac, & dit de lui :

Alpi-

Alpibus Arvernis nemens mons altior ipsis:

L'application à M. de Pomponne est d'autant plus heureuse, qu'outre qu'il est Auvergnac d'origine, il porte avec cela une montagne dans ses Armes.

Le même Abbé m'a donné une Epigramme fort belle sur M. Colbert, lors que le Roi le fit Cordon-bleu, & lui mit la Colombe au cou pour récompense de ce qu'il avoit chassé les Corbeaux de l'Arche, c'est-à-dire, les Partisans qui pilloient les finances & les coffres du Roi:

Maxime Rex, merito Colbertum extollis honore,
Militiæ socium dum facis esse tuæ;
Nam sine spe reditus corvi fugere rapaces,
Arcam sola tuam fida Columba tenet.

Toute la finesse consiste dans l'allusion au Corbeau qui fut chassé de l'Arche de Noé & n'y retourna plus, au lieu que la Colombe y demeura.

¶ Parmi les plus grandes Maisons du

du Royaume, je n'ai point vû de plus beaux Titres, ni qui établissent plus nettement la descendance généalogique d'une famille de mâle en mâle & de pere en fils depuis six cens ans, que ceux de M. le Marquis de S. Heren de Montmorin. Il n'a point d'autre nom que celui de sa Terre, ce qui est parmi les connoisseurs une grande preuve d'ancienne Chevalerie; car autrefois il n'y avoit point de noms héréditaires, & il n'y avoit que les gros Seigneurs qui ajoûtassent à leur nom de baptême celui de leur Terre & de leur apanage, ce qui insensiblement est devenu le nom de famille, en sorte que les Cadets qui prenoient le nom de la Terre qu'on leur donnoit pour apanage, sont devenus insensiblement Chefs de differentes Maisons, & ont oublié la tige dont ils étoient sortis. On croit en Auvergne que les Montboissiers sont Cadets de Montmorin; que les Langheacs sont les Cadets de Mercœur; que les Chalançais sont Cadets de Polignac, dont ils ont repris le Nom & les Armes aujourd'hui, à cause qu'ils ont la Terre; que les Tour-

sets

ſets ſont Cadets d'Alegre, dont ils ont de même repris le Nom & la Terre ſans les Armes. De plus il n'y a jamais eu dans la Maiſon de Montmorin aucun changement dans les Armoiries. On voit encore aujourd'hui le Sceau de Hugues de Montmorin & de Bompar ſon fils, qui vivoient du tems de Hugues Capet & du Roi Robert & de Philippe Premier dans l'onziéme Siecle; leurs Armes ſont toutes les mêmes que celles de M. de S. Heren d'aujourd'hui, & celles de ſon biſayeul paternel, qui étoit Gouverneur de Bourbonnois. Enfin on trouve dans le Treſor des Chartres de la Chambre des Comptes, l'original d'une donation de quelques Moulins bannaux & de quelques terres, faite par Philippe Auguſte aux Barons d'Auvergne, parmi leſquels eſt un Seigneur de Montmorin, pour recompenſe de ce qu'ils s'étoient ſignalez dans la Croiſade & guerre d'outre-mer. Les Religieux de l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu s'opposerent à cette donation, prétendant que leſdites Terres & Moulins Bannaux étoient à eux, & non pas du

Do-

Domaine, & qu'ainsi le Roi n'avoit pû en disposer en faveur des susdits Barons, & en appellerent au Pape Innocent III., qui confirma la Donation, à condition que lesdits Barons se croiseroient une seconde fois contre les Albigeois, comme ils avoient fait contre les Sarrazins, ce que les Seigneurs de Montmorin, de la Tour de Langheac & de Montboissier executerent avec beaucoup de valeur, & furent maintenus dans la jouissance de la Donation. Mais environ deux cens ans après sous le Roi Jean, les Moines de la Chaise-Dieu intenterent un nouveau procès, & disputerent encore cette Donation. La Cause fut examinée par le Parlement, & sur la Piéce originale de la Donation de Philippe Auguste, & de la confirmation par le Legat *à Latere* du Pape Innocent III. produite par le Seigneur de Montmorin, tant en son nom qu'en celui de ses consors; ils furent maintenus dans la possession, & défenses furent faites aux Moines de les troubler. M. de S. Heren jouït encore aujourd'hui de ces Moulins, Prez & Terres, & a fait lever copie, tant de l'Arrêt ren-

rendu à la fin du quatorziéme siécle sous le Roi Jean, que de la Donation de Philippe Auguste & du Pape Innocent III. au commencement du douziéme. M. du Bouchel dans l'Histoire manuscrite qu'il a composée de la Maison de Montmorin, prouve par plusieurs Contrats, Titres de Fondations, & autres Pieces originales, que le Seigneur de Montmorin qui soûtint les procès du tems du Roi Jean, étoit le septiéme ayeul paternel de M. de S. Heren d'aujourd'hui. Rien n'est si curieux que l'Acte de cette donation; les erreurs des Albigeois y sont racontées avec beaucoup de naïveté, & on y apprend mille circonstances mémorables des histoires de ce tems-là.

M. Boyer étoit autrefois de mes amis. Ses Tragédies & sur tout son jeune Marius, ne sont pas si méchantes. M. Furetiére fit contre lui l'Epigramme que je m'en vais vous dire, sur ce qu'à la sortie d'une de ses Piéces où il n'y avoit pas eu grand monde, il en avoit rejetté la faute sur la pluye:

Quand

Quand les Piéces representées,
De Boyer sont peu fréquentées,
Chagrin qu'il est d'avoir peu d'assistans,
Voici comme il tourne la chose:
Vendredi la pluye en est cause,
Et le Dimanche, le beau temps.

¶ Joseph Scaliger étant appellé par les Hollandois pour être Professeur chez eux, alla prendre congé du Roi (Henri IV.) auquel il exposa en peu de mots le sujet de son voyage. Tout le monde s'attendoit à quelque chose d'important de la part du Roi, mais on fut bien surpris, lors qu'après lui avoir dit; *Eh bien, M. de l'Escale, les Hollandois vous veulent avoir & vous font une grosse pension; j'en suis bien aise.* Ce Prince changeant tout à coup de discours, se contenta de lui demander: *Est-il vrai que vous avez été de Paris à Dijon sans aller à la selle?*

¶ *Marche* veut dire *Frontiere*, ainsi *Marquis* vouloit dire un *Seigneur* ou *Intendant de Frontieres.* M. de Marca a fait un Traité *de Marca Hispanica.* Dans la Chronique de Reginon l'Anjou est appellé *Marchia*,

par-

parce qu'il eſt ſur les Marches de Bretagne. Les Comtes d'Anjou de ce temps-là ſont auſſi appellez Marquis de France, comme les Comtes de Barcelonne, Marquis d'Eſpagne; les Comtes de Toulouſe, Marquis de Gothie; & les Comtes de Forcalquier, Marquis de Provence.

¶ Il eſt auſſi fait mention dans la même Chronique que les Normans étant pourſuivis par Robert Gouverneur d'Anjou, & Ranulfe Comte de Poitiers, qui fut créé par Charles le Chauve premier Duc de Guyenne, ſe retirerent dans une grande Egliſe bâtie de pierre. En ce tems-là la plûpart des Egliſes étoient de bois. Le Temple de ſainte Sophie fût bâti originairement de bois; ayant été brûlé, il fut rebâti de bois. Mais ayant été brûlé une ſeconde fois, il fut rebâti de pierre. La plûpart des Autels étoient auſſi de bois. On prétend, mais ſans aucune preuve, que S. Sylveſtre ordonna le premier qu'ils ſeroient de pierre. Par le Concile d'Epone tenu en 509. Canon 26. il eſt fait défenſe de conſacrer les Autels s'ils ne ſont de pierre. Dans une des Chartres de Henri,

furnommé Etienne Comte de Chartres, on remarque que l'Eglife Cathedrale de Chartres étoit originaiment de bois, & que ce fut Yves de Chartres qui la fit faire de pierre. *Ex lignea, lapideam; ex vili, reddidit preciofam.*

¶ M. le Comte de Fiefque entraut un matin chez Madame de L....... vit en paffant dans une chambre deux de fes filles d'honneur qui étoient encore dans le lit: Eh bien! Mefdemoifelles, leur dit-il, vous voilà couchées enfemble en attendant mieux?

¶ Un Cardinal avoit fait faire une belle ftatuë à Rome par le meilleur Sculpteur de ce tems-là. Si-tôt qu'elle fut faite, il l'alla voir, & l'ayant confiderée depuis les pieds jufqu'à la tête; il en parut fort content à la réferve du nez, auquel il trouva quelque chofe à redire. Le Sculpteur qui n'en demeuroit pas d'acord, étant preffé d'y remedier, prit fon maillet & fon cifeau avec un peu de poudre de marbre, & feignit de retoucher à cet endroit que le Cardinal trouvoit defectueux, en laiffant tomber adroitement de

cet-

cette poudre de marbre qu'il avoit dans la main. Alors le Cardinal ne lui trouvant plus de defaut, lui dit tout transporté de joye : *Veramente gli havete dato la vita.*

¶ Cette Statuë me fait ressouvenir de ce qui arriva à Chantilli à l'occasion de la belle Statuë équestre de M. de Montmorenci, qui est dans le jardin de cette belle maison. M. le Prince se promenoit dans ce jardin accompagné de M. de V..... & de plusieurs autres Seigneurs. Lors qu'on fut arrivé proche de cette Statuë équestre, M. de V.... dit à M. le Prince : Monsieur, voilà nôtre Grand-Pere. Voilà le vôtre, lui dit M. le Prince, en lui montrant le Cheval ; & voilà le mien, en lui montrant M. de Montmorency.

¶ Je connois une personne à qui on a donné pour nom de baptême celui de *Caton*. Je ne sai pas de quel Martyrologe on peut avoir tiré ce Saint, & si l'on ne doit pas ce Patron à l'ancienne Rome ; quoiqu'il en soit, ce nom est devenu plus commun depuis que le Cardinal Gorrevod qui le portoit l'a donné à

plusieurs autres. Ainsi quoi qu'il n'y ait peut-être pas de Saint de ce nom, néanmoins le voilà consacré, & consacré par un Cardinal pour servir de nom à des Chrétiens. Les noms de *Cesar*, d'*Annibal*, & de *Scipion*, sont aussi fort communs en Italie.

¶ On avoit fait à Madrit une Comédie sur l'Alcade. Il eut le crédit de la faire défendre. Néanmoins les Comédiens eurent assez d'accès auprès du Roi pour la faire réhabiliter. Celui qui fit l'annonce la veille que cette Piéce devoit être représentée, dit au Parterre: Messieurs, le Juge, (c'étoit le nom de la Piéce) a souffert quelques difficultez. L'Alcade ne vouloit pas qu'on le joüât, mais enfin sa Majesté consent qu'on le représente. On a dit à peu près la même chose lors qu'on voulut défendre le Tartufe de Moliére.

¶ On se plaignoit devant feu M. le Prince de ce qu'on souffroit que les Comédiens représentassent le Festin de Pierre qui est une Piéce pleine d'impiété, pendant que l'on faisoit défendre le Tartuffe, qui est une Piece de morale. M. le Prince dit:

dit : C'eſt que dans la premiere, on joue la Religion, & dans l'autre les faux dévots.

¶ Il y a eu un Jacques des Alleux Sieur de la Cuſche, qui faiſoit des vers françois aſſez paſſablement. C'eſt lui qui a fait cette Epitaphe du Sieur le Févre du Tuſſeau, Avocat au Siege Préſidial, & Conſeiller de la Prévôté d'Angers ; homme qui faiſoit profeſſion d'une grande indifférence, & dont le mot favori étoit *Ni plus, ni moins :*

Arrête ici, Paſſant, ou bien pourſui tes pas ;
Contemple ce Tombeau, ne le contemple pas ;
Apprens le nom de celui dont la cendre
Fut ici miſe, ou paſſe ſans l'apprendre.
C'eſt du Tuſſeau, Gentilhomme, ou Bourgeois :
Avocat, Ecuyer, Juge, Docteur és Loix,
Du Tuſſeau de qui la ſcience,
Fut la tranquille indifférence.
De profundis, Libera, Te Deum,
Ou ſi tu veux, *Laudate Dominum,*
Di pour ſon ame ; ou bien ta patenotre :
Que ſon eſprit affranchi du trépas,
S'envole en haut, ou qu'il deſcende en bas,

Ni plus, ni moins, qui fit l'un, a fait
l'autre.

Il est mort à Candie dans quelque emploi militaire pour la République de Venise.

¶ D'Ambreville que l'on a brûlé étoit un merveilleux Pantomime. Il contrefaisoit un homme sans en omettre le moindre trait, & le rendoit reconnoissable à ceux qui ne l'auroient vû qu'une fois. Il étoit fort souple & fort adroit de son corps. A l'entreprise de Gigery il étoit forçat sur les Galéres du Roi: un Maure bien monté venoit souvent insulter les François, & faire le coup de pistolet aux gardes avancées. D'Ambreville se cacha derriere une mazure, où il attendit le Maure, & quand il fut passé il lui sauta en croupe, & le renversa mort de deux coups de poignard.

¶ L'aimable science que celle de savoir se soustraire aux affaires, aux visites & aux intrigues! que de temps gagné! vivre dans cet embarras, c'est vivre à la hâte, on ne goûte aucun repos. Pour moi, je suis du sentiment de ceux qui disent que

le

le vrai moyen de vivre en paix, c'est de ne se point mêler des affaires des autres.

On dit que les Flamands voyent la fin des affaires, & que les affaires voyent la fin des Espagnols.

En ce temps-ci la plus grande de toutes ses affaires, est celle de toucher de l'argent, je l'appelle *negotium negotiosissimum*.

Quand j'en demande à ceux qui m'en doivent, afin de les obliger de m'en donner plûtôt, je leur dis qu'il y va de ma vie. Il m'est arrivé une fois d'avoir prêté de l'argent à un de mes amis, qui m'en avoit prié instamment. Quelque temps après j'en eûs besoin, & fus le lui demander; Monsieur, me dit-il, j'ai trente raisons pour ne vous le point rendre à present. La premiere, c'est que je n'en ai point. Comme il alloit poursuivre; Monsieur, lui dis-je, je vous quitte des vingt-neuf autres.

¶ M. Grotius étoit fort avant dans le parti Arminien, lors que le Prince d'Orange (Maurice) entreprit de le détruire. Comme il étoit des meilleurs amis de Barneveld, il

emprisonné avec lui ; mais le Prince d'Orange au lieu de lui faire couper la tête comme à Barneveld, se contenta de l'envoyer prisonnier au Château de Louvestein. Sa femme entreprit de l'en retirer & elle y réüssit. M. Grotius avoit obtenu permission de faire venir des Livres, & ils passoient ordinairement dans un coffre que ses gardes à la longue négligerent de visiter. Sa femme le fit enfermer dans ce coffre, & par bonheur on le laissa sortir sans le fouiller ; néanmoins un des soldats qui s'avisa de le soulever, dit : voilà un coffre bien pesant ? N'y a-t-il point dedans quelque Arminien ; mais M. Grotius n'eut que la peur & se sauva par ce moyen. C'est de lui-même que je tiens toutes ces particularitez. Sur cette avanture on fit une Epigramme, dont voici les deux derniers vers, dans lesquels l'Auteur parlant du Crocheteur, dit :

Mutatum nec sensit onus, quod enim ille ferebat,
Id quoque sed vivens Bibliotheca fuit.

¶ Quand

¶ Quand M. Grotius prit son Audiance de congé de la Reine Christine au retour de son Ambassade de France, elle lui dit des paroles un peu fortes. M. Grotius sortit en disant seulement : Madame, je demeure vôtre très-humble serviteur. La Reine s'en fâcha & ne pût s'empêcher de dire qu'il étoit fort malhonnête à M. Grotius de se retirer sans prendre congé d'elle. Marigny lui dit : Madame, il a pris congé de vous. Vous ne savez ce que vous voulez dire, lui répondit la Reine ; si cela étoit je le saurois. Madame, ajoûta Marigny, ce que je vous dis est vrai, j'y étois ; en France quand on dit en partant : *Je demeure vôtre très-humble serviteur*, c'est prendre congé du monde. La Reine prit cela pour argent comptant, & renvoya querir M. Grotius, à qui elle donna pour quarante mille francs de cuivre. Voilà comme un fou fait rendre service à un homme sage. M. Grotius résolut ensuite de se retirer en Hollande, où le parti Républicain commençoit à devenir le plus fort, mais il fut si fort batu de la tempête, qu'il mourut peu de temps après être arrivé à

Rostock. Le Ministre qui vint pour l'assister lui disoit d'assez mauvaises choses. M. Grotius pour gagner du temps, & lui faire entendre qu'il se passeroit bien de ses exhortations, lui dit: *Sum Grotius. Tu Magnus ille Grotius!* dit le Ministre: voila un bel éloge!

Quand on sût à Paris que M. Grotius étoit mort à Rostock, le Pere Pétau qui étoit persuadé qu'il étoit Catholique dans l'ame, dit la Messe pour lui. On disoit même en ce tems là que M. Grotius avoit voulu se déclarer Catholique avant que d'aller en Suede rendre compte de son Ambassade; mais qu'il avoit suivi le conseil du Pere Pétau, qui étoit de faire ce voyage de Suede, & de retourner en suite à Paris pour s'y établir, & exécuter la résolution qu'il avoit prise. Quoiqu'il en soit, il est constant que le Pere Pétau dit la Messe pour lui après sa Mort.

¶ Lors que le Pere Pétau professoit en Theologie, M. Grotius alloit souvent entendre ses explications, & une fois en sortant de son auditoire il dit: Je viens d'entendre en une heure de tems de plus belles cho-

ſes qu'on n'en dit en Sorbonne en toute une année.

¶ Quand M. Grotius étoit en France en qualité d'Envoyé de Suede, ſa femme avoit le tabouret chez la Reine. Comme elle étoit extrêmement groſſe on le remarquoit très-aiſement. M. de V..... qui ne la connoiſſoit pas encore, demanda à une Demoiſelle qui l'accompagnoit toûjours : Qui eſt cette groſſe Louve ! Monſieur, c'eſt ma mere, répondit la Demoiſelle. Il s'étoit juſtement adreſſé à Mademoiſelle Grotius pour faire cette belle queſtion.

¶ Meſſieurs de la Societé Royale de Londres ayant réſolu d'envoyer faire des experiences de Torricelli ſur le Pic de Ténériffe, députerent deux perſonnes de leur Corps pour demander à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne des Lettres de recommandation pour ces Iſles. L'Ambaſſadeur témoigna beaucoup de bonne volonté aux Deputez, & les prenant pour Membres d'une Societé de Marchands qui s'étoit formée à Londres depuis peu pour le negoce des vins de Canarie, il leur deman-

da la quantité qu'ils prétendoient en enlever. Les Députez de la Société lui firent entendre, que ce n'étoit pas pour négotier, mais pour y faire des expériences sur la pesanteur de l'air. Quoi! leur dit l'Ambassadeur, vous-voulez peser l'air? Les autres ne lui eurent pas plûtôt répondu que c'étoit leur intention, qu'il les fit sortir de chez lui comme des fous, & s'en alla aussi-tôt à Whitehall, disant à tout le monde qu'il étoit venu chez lui des fous qui vouloient peser l'air; mais il eut le chagrin d'apprendre que le Roi & le Duc d'York étoient à la tête de ceux à qui il donnoit le titre de fous. Marque, qu'un Ambassadeur est exposé à dire des sottises, s'il n'a au moins une idée générale des Sciences.

¶ Les Archidiacres sont les Vicaires nez des Evêques, & dans la plûpart des Villes Episcopales, ils avoient autrefois une Officialité. Les Archiprêtres sont beaucoup moins considérables que les Archidiacres. Ceux qui demeurent à la campagne, appellez en plusieurs lieux *Doyens Ruraux*, ont droit d'inspection

tion ſur les Curez, ſur les Prêtres, & ſur les Paroiſſiens de leur détroit. Ceux qui réſident dans les Villes Epiſcopales, ſoulagent l'Evêque dans les petites affaires.

Dans la Ville d'Angers, en la Cité, au côté du logis de M. Garande, qui regarde le grand Placitre, il y a une porte murée, ſur laquelle on lit ces mots : *Officialité de l'Archidiacre.* Par Arrêt du Parlemant de Paris du 9. Janvier 1619. il a été fait défenſe aux trois Archidiacres de l'Egliſe de Paris, & à leurs Officiaux de prendre connoiſſance des cauſes matrimoniales, de décerner Monitions ou Abſolutions : & on leur permet ſeulement de connoître des cauſes civiles & legeres, dans le cours de leurs viſites.

¶ Il y a dans la Touraine & dans l'Anjou des Archiprêtres & des Archidiacres : mais il n'y a que des Archidiacres dans le Maine, les Archiprêtres y ayant été ſupprimez par Maurice XLIII. Evêque du Mans. Bondonnet dit que ce Maurice Evêque du Mans, fut le premier des Evêques de France, nez François, qui

fit

fit serment de fidélité, mais il se trompe, & sa remarque n'est pas véritable. Car il paroît par le serment de Guillaume de Beaumont LI Evêque d'Angers, fait à Louïs VIII. en la même année 1223. au mois de Novembre, que le Roi de France étoit dès ce tems-là en possession de faire faire le serment de fidelité aux Evêques de son Royaume. *Guillelmus, Dei gratia Andegavensis Episcopus, universis præsentes litteras inspecturis. Noverit Universitas vestra, quod nos carissimo Domino nostro Ludovico, Dei gratia illustri Regi Franciæ, fecimus sacramentum fidelitatis, sicut alii Episcopi Regni Franciæ ipsi faciunt. Et ipse nobis recognovit, quod non tenemur ire in exercitum, aut equitatum ejus, in propria persona nostra, vel mittere aliquem ad sumptus nostros. Nec occasione istius sacramenti fidelitatis, ullum onus, aut gravamen imponetur nobis, aut Ecclesiæ nostræ: sed nos & Ecclesia nostra, manebimus in illis libertatibus, quas habuimus tempore felicis memoriæ Philippi, quondam Regis Franciæ, patris sui, & Regum Angliæ, Henrici & Richardi. Item re-*

recognovit nobis, quòd cùm Electus Andegavensis erit confirmatus à Metropolitano, vel ab eo qui potestatem habebit confirmandi, ipse reddet ei Regalia sua per nuncios,. Patentes litteras deferentes confirmationis ipsius. Ipse tandem Electus tenebitur bona fide adire Dominum Regem, si fuerit in Regno, infra XI. *dies post susceptionem Regalium, & eidem fidelitatis sacramentum præstare. Et si infra quadraginta dies ad Dominum Regem, sicut dictum est, non venerit; Dominus Rex poterit saisire Regalia sua, & ea tamdiu tenere, quousque Regi fidelitatem suam fecerit.* L'Evêque ajoûte, que si le Comté d'Anjou venoit à être separé de la Couronne, il ne seroit point obligé de faire ce serment de fidelité au Comte d'Anjou : *Et sciendum, quod si Comitatus Andegavensis separetur à Regno, non teneremur facere Comiti Andegavensi hujusmodi sacramentum* : Ce qui est remarquable : Les anciens Comtes d'Anjou, & les anciens Ducs de Normandie, & tels autres grands Seigneurs, ayant tous joüi du Droit de Régale. Mais plus de quatre cens ans avant ce Maurice Evêque du Mans,

Mans, les Rois de France étoient en possession d'éxiger le serment de fidelité des Evêques de France, comme il paroît par le troisiéme Concile de Tours, qui est de 813 & par le second * Concile d'Aix-la-Chapelle qui est de 836.

¶ C'est une belle Tragédie que l'Herode de Daniel Heinsius. C'est une famille où la science est héréditaire, & M. Heinsius d'aujourd'hui pourroit faire ses preuves & passer Chevalier de Malthe dans la République Littéraire. Nicolas Heinsius faisoit aussi d'assez bons vers.

¶ Le Cri des anciens Comtes d'Anjou étoit *Rallie*. En voici l'origine. Eude II. Comte de Blois marchant avec une armée considérable contre Foulque Nerva Comte d'Anjou. Ces deux Princes se rencontrerent

* *Si quisquam Episcoporum sacramentum fidelitatis Ludovico promissum violaverit, & ejus contrariis malevola intentione quolibet modo se copulaverit, gradum proprium Canonica atque Synodali sententia amittat.* Ce sont les termes du Canon 12. du 2. Chap. du 2. Concile d'Aix-la-Chapelle.

rent à Pontlevoi ſur le Cher, où ils ſe livrerent bataille le 6. Juillet 1016. Foulque eut d'abord quelque deſavantage, mais Herbert Comte du Maine, dit *Eveillechien*, étant venu à ſon ſecours, il rallia ſes troupes, & défit abſolument le Comte de Blois, lui ayant tué ou pris près de ſix mille hommes, & pillé tout ſon bagage. Depuis ce temps-là le cri des anciens Comtes d'Anjou étoit *Rallie*. Et à ce propos je vous rapporterai ce qu'en dit Maître Vace, ſurnommé *Le Clerc de Caen*, dans ſon Roman de Normandie.

François crie Montjoye , *&* *Normans* Dex-aye:
Flamands crie Aras, *&* *Angevin* Rallie,
Et li cuers Thiebaut Chartre *&* Paſſavant *crie*.

¶ La qualité de Maître de la Monnoye eſt bien inférieure à celle d'Ouvrier & de Monnoyeur, le Maître de la Monnoye n'étant que le Fermier de la Monnoye, & ne jouïſſant des Privileges de la Monnoye que pendant ſa Ferme: & les Monnoyeurs, ou comme on les appel-

pelloit anciennement *les Monnoyers du ſerment de France*, & les Ouvriers étant du Corps de la Monnoye, & jouïſſans toûjours & leurs deſcendans de ces Privileges. Les Rois à leur avenement à la Couronne, créent en chaque Monnoye du Royaume un Ouvrier & un Monnoyeur ; & non ſeulement cet Ouvrier & ce Monnoyeur jouïſſent leur vie durant des Privileges de la Monnoye, mais leurs deſcendans, tant mâles que femelles. Le fils aîné de chacun d'eux eſt Monnoyeur ; qui eſt celui qui marque l'ouvrage. Les filles ſont Taillereſſes : c'eſt-à-dire, arrondiſſantes l'ouvrage. L'Ouvrier durant la premiere année de ſa réception étoit appellé Recuiteur, parce que ſuivant la fabrique ancienne, lors qu'on fabriquoit au marteau, il faiſoit paſſer pluſieurs fois ſon ouvrage par la cuiture. Et durant cette premiere année, on appelloit Ricochon l'apprenti Monnoyeur : après laquelle année il étoit reçu Monnoyeur, s'il étoit trouvé capable. On a appellé le Corps des Ouvriers & des Monnoyers, *Les Ouvriers & les Monnoyers du Serment*

de

de France, pour les diſtinguer de ceux de l'Empire : leſquels furent admis en France par l'Empereur Charlemagne, & par les autres Rois de France qui ont été Empereurs. Et ce Serment de l'Empire a duré juſqu'au tems de François I. qui le ſupprima ; réüniſſant les Ouvriers & les Monnoyeurs de ce Serment à celui de France. Il y avoit auſſi autrefois en France des Ouvriers & des Monnoyeurs du Serment de Brabant. Charles V. au ſujet d'une grande mortalité d'Ouvriers & de Monnoyeurs du Serment de France, en ayant fait venir en France du Serment de Brabant. Mais il y a plus de cent ans qu'on ne voit plus en France de ces Monnoyeurs ny de ces Ouvriers du Serment de Brabant. On a appellé *de Serment de France*, ceux qui avoient fait Serment en France : & *du Serment de l'Empire* & *du Brabant*, ceux qui avoient fait ſerment en Allemagne & en Flandres, ou qui deſcendoient de ceux qui y avoient fait Serment. Les Ouvriers, les Monnoyeurs & les Tailleresses, ſont fondez de mettre à leurs Armes de Familles, un

chef

chef d'azur chargé de deux marteaux d'argent & d'une fleur-de-lys d'or en cœur, & de les entourer d'un collier composé d'écus d'or & de quart-d'écus entrelassez ensemble. Ce qui fait voir, contre l'opinion de M. de la Roque, qu'ils ne dérogent point ; les Roturiers, selon l'opinion du même M. de la Roque, n'étant pas fondez à avoir des Armes. Et il seroit d'ailleurs ridicule que des emplois qui exemptent de Taille, & qui ont tant d'autres Privileges dérogeassent à la Noblesse. Et j'ai appris à ce propos de M. de Chassebras, Conseiller de la Cour des Monnoies de France & qui en a écrit l'Histoire, que plusieurs personnes de grande qualité ont été Ouvriers & Monnoyeurs, & qu'en 1450. Jacques de Montmorenci fut reçû Monnoyeur en la Monnoye de Paris par les Généraux des Monnoyes de France. Que si les Ouvriers & Monnoyeurs ne dérogent point, à plus forte raison le Garde, ou le Prévôt qui est le Juge. J'oubliois à remarquer au sujet de ces Privileges que Fille de fille, pert le Privilege, mais que Fils de fille, le conserve.

¶ Une

¶ Une des plus belles pensées de M. de Voiture, est celle qu'il employe dans la Lettre où il fait l'éloge du Cardinal de Richelieu : *Qu'il est bien plus touchant d'entendre ses loüanges de la bouche du peuple, que de celles des Poëtes.* Toutes les femmes y sont encore plus sensibles que les hommes, à cette espece d'éloge qu'arrache la vérité. Elizabeth donnoit audiance à Londres à des Députez des Etats Généraux. Un jeune Hollandois de la suite de ces Députez trouvant la Reine à son gré témoigna par des paroles un peu libertines que cette Princesse étoit assez belle pour souhaitter d'être de ses amis. Pendant l'Audiance la Reine s'apperçut que le jeune Hollandois avoit dit quelque chose qui avoit scandalisé des Dames qui l'écoutoient, elle s'en informa, & loin de vouloir du mal à ce jeune homme d'avoir manqué de respect, elle lui sut bon gré de son emportement : *Reginam mulier vicit.* Mad. de Montbazon disoit aussi, que rien ne lui faisoit plus de plaisir que les loüanges qu'on lui donnoit dans les ruës, quelque brutales qu'elles fussent : J'ai, dit-

dit-elle, plus de plaisir à entendre dire à un Artisan qui me voit passer, *voilà une belle femme*, que d'entendre un Savant détailler en grec, en latin & en françois, toutes mes perfections. C'est la force de la vérité qui fait parler cet Artisan; au lieu qu'il entre de la flaterie dans les éloges faits à plaisir. M. L.... citoit dernierement cet exemple, mais au lieu de dire que les loüanges que Mad. de Montbazon recevoit dans les ruës la piquoient plus que toutes les autres, il disoit que les loüanges que Mad. de Montbazon recevoit dans les lieux publics, lui plaisoient bien davantage que celles qu'elle recevoit dans sa chambre. Cela fait un assez plaisant sens.

¶ Sur un bruit qui courut que Madame de Montbazon s'étoit noyée en passant l'eau, Mad. de Crécy lui fit cette Epitaphe:

Cy gist Olimpe à ce qu'on dit;
S'il n'est pas vrai, comme on souhaite,
Son Epitaphe est toûjours faite.
On ne sait qui meurt ni qui vit.

M.

M. l'Abbé Regnier en a fait une en Italien sur la même Mad. de Montbazon qui est très-belle :

Sotta quel duro marmo di mortal velò
sciolta
La bella Mombazon giace sepolta,
Fe[illegible]ggin le donne, piangan gli amori;
[illegible]ri hoggi mai vadino i cuori.

¶ Une Dame de la Cour de Savoye avoit été condamnée par le Magistrat à payer une grosse amende, pour avoir souffert que l'on eut joüé chez elle à un jeu defendu. Ses filles qui étoient assez jolies allerent se jetter aux pieds du Prince : Monseigneur, dit l'aînée, ce vilain Monſ. de...... a condamné Maman à payer l'amende, parce qu'on a remué des cartes chez nous, & nous venons prier Votre Altesse Royale de la faire décharger. Un Courtisan qui étoit présent, dit au Prince : Monseigneur gardez vous-en bien, elle est trop laide.

¶ M. de la Feuillade disoit ordinairement : Pour un Cadet je n'ai pas mal poussé mon bidet.

¶ L'Ambassadeur du Roi de Suéde

de devoit faire ſon entrée à Londres. M. le Baron de Batteville Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, fit tant par ſes artifices qu'il ſurprit M. d'Eſtrade qui étoit pour lors Ambaſſadeur pour le Roi en Angleterre, & fit paſſer ſon Caroſſe avant celui de M. d'Eſtrade. Cela donna lieu à ce mot que l'on diſoit à la Cour lors qu'on demandoit : Que fait Batteville en Angleterre? on repondoit : Il bat l'Eſtrade.

¶ Les Médecins étoient autrefois tous Clercs, & ce ne fut qu'en 1452 que le Cardinal d'Etouteville dans le tems de ſa Légation en France leur apporta la permiſſion de ſe marier.

On prétend que ce n'eſt pas tant pour guérir le malade qu'on fait venir le Médecin, que pour le conſoler, & c'eſt de là que l'on dit *Medicus conſolatio Ægri.*

Pétrarque étoit grand ennemi des Médecins. Sur les mots *Ars longa, vita brevis*, qui ſont au commencement des Aphoriſmes d'Hippocrate, il dit d'eux que *vitam dum brevem dixerunt, breviſſimam effecerunt.*

¶ M.

¶ M. Godeau n'en a pas mieux parlé dans ſes Poëſies :

Cet Art qui fait le meurtre avec impunité,
Et dont nôtre foibleſſe accroît l'autorité,
Par ſes remédes m'empoiſonne....

¶ Caſaubon étoit du Dauphiné. Dans les premiers Ouvrages qu'il fit imprimer, il prit le nom d'*Hortibonus*, qui eſt le même que *Caſaubonus*, parce que *Caſau* en Dauphiné veut dire *Jardin*, d'où il fit *Hortibonus*, qu'il changea dans la ſuite en celui de *Caſaubonus*, qui ſonne mieux. Bien des gens qui ſe mêlent de connoître les Livres ne ſavent pas qui eſt cet *Hortibonus*, lors qu'ils rencontrent des Livres de Caſaubon ſous ce nom.

¶ On diſoit de M.... depuis qu'il eſt marié, il ne couche plus avec ſa femme.

¶ Quand on fit des vers ſur la guirlande de Julie, qui étoit pour lors Madem. de Rambouillet, & qui fut depuis Mad. de Montauſier, M. de l'Etoille fit ceux-ci ſur la couleur de Narciſſe :

Epris de l'amour de moi-même,
De Berger que j'étois, je devins une fleur.
Faites profit de mon malheur,
Vous que le Ciel orna d'une beauté suprême,
Et pour en éviter les coups,
Puisqu'il faut que chacun aime,
Aimez un autre que vous.

¶ Dans le XI. siecle les procès se faisoient aux vassaux par leurs Pairs, c'est-à-dire par leurs convassaux, & toute sorte de procès se font encore présentement en Angleterre à toute sorte d'accusez par leurs Pairs, c'est-à-dire par des personnes de leur même état & de leur même condition, à la réserve des Bourreaux & des Bouchers, qui à cause de leur cruauté ne sont point Juges. Géoffroi Martel Comte d'Anjou fit faire ainsi le procès à Guérin de Craon, parce qu'il avoit fait foi & hommage de la Baronnie de Craon à Conan Duc de Bretagne. Géoffroi fit assembler ses Barons, qui, selon l'ancienne forme observée en matiere féodale, firent le procès à Guérin son vassal

&

& le condamnerent, quoiqu'il fut absent. Et il est à remarquer à ce propos que le Pape Innocent III. qui favorisoit Jean sans-Terre, parce qu'en 1213. il avoit soûmis son Royaume d'Angleterre au Saint Siége au devoir de mille marcs d'argent par an, ayant allegué aux Ambassadeurs de Philippe Auguste que Jean sans-Terre avoit été condamné absent, & que les Loix défendent de condamner les accusez sans les ouïr; ils lui répondirent que l'usage du Royaume de France étoit de condamner les absens, aussi bien que les présens, lors qu'ils avoient été deuement citez en jugement. Chez les Romains il n'étoit pas permis de condamner les absens: *Non licet civem inauditum damnare.*

¶ C'est un bel & bon esprit que M. de Bussy Rabutin. Je ne puis m'empêcher de lui rendre cette justice, quoiqu'il ait tâché de me donner un vilain tour dans son *Histoire des Gaules*. On ne peut pas écrire avec plus d'esprit & plus de feu qu'il fait dans cette Histoire. Il fut trahi par Mad. D.. qu'il aimoit, & à qui il avoit confié son secret. On peut dire de lui ce que disoit Ovide de soimême:

Ingenio perii qui miser ipse meo.

Les deux versque M. de Santeuil a fait pour être mis sous le portrait de M. de Furetiere, sont imitez sur celui d'Ovide. Les voici :

Multum scire nocet, si non tam docta locutus,
Felix ingenio viveret ille suo.

¶ M. de Bussy Rabutin servant sous M. de Turenne, donna imprudemment dans une embuscade. Il envoya prier ce General de lui donner secours pour le dégager. Mais M. de Turenne en fit des railleries : Hé quoi, disoit-il, donne-t-on encore aujourd'hui dans de telles embuscades. M. de Bussi qui sut la raillerie qu'on avoit fait de lui, fit cette Chanson pour s'en vanger :

Son Altesse de Turenne,
Soi disant Prince très-haut,
Ressent l'amoureuse peine,
Pour l'Infante Guenegaut ;
Et cette grosse Climene,
Partage avec lui sa peine.

M. de Buffi étoit de l'humeur des Provençaux, qui étant Poëtes naturellement (car c'est de ce païs-là que viennent les Trobadours ou Trouveres) quand ils ont reçu un déplaisir de quelqu'un, n'ont recours à d'autre vengeance qu'en le menaçant de faire une chanson, ils disent: *Te farai une Canson.*

¶ Quoique M. le Marquis de Liche eût une femme belle & bienfaite, cependant il ne l'aimoit pas: Il avoit toûjours, à la mode d'Espagne, son Amancebada (sa Courtisane) à qui il faisoit tous les jours quelques présens. Un jour la Marquise ayant été avertie qu'il faisoit venir pour elle une étoffe magnifique, elle la fit enlever si-tôt qu'elle fut arrivée, & s'en fit faire un habit. Quelques jours après elle le fit voir à son mari, & lui en demanda son sentiment: Voilà une belle étoffe, dit le Marquis, mais elle est mal employée. Tout le monde en dit autant de moi, repartit froidement la Marquise. Le Marquis de Liche avoit de l'esprit infiniment, mais il étoit laid & malfait. La Marquise sa femme étoit u-

ne des plus belles perſonnes que l'on pût voir ; En récompenſe le Comte de Monterei frere du Marquis eſt un Seigneur très-bien fait, & la Comteſſe de Monterei, n'eſt rien moins que belle.

¶ M. le Marquis de Liche étoit Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome malgré lui. C'étoit le Duc de Medina Celi premier Miniſtre qui l'y retenoit, parce qu'il appréhendoit ſon eſprit & ſes intrigues. Pendant tout le temps de ſon Ambaſſade il fit tout ce qu'il put pour chagriner le Pape Innocent XI. croyant que c'étoit le meilleur moyen pour ſe faire rappeller ; mais il ne put en venir à bout. Il tomba malade ſur ces entrefaites, & envoya chercher le Médecin du Pape. Un de ſes amis qui ſavoit qu'en Italie les Medecins, & tout ce qui leur reſſemble, ſont encore plus à craindre que dans aucun païs de la Chrétienté, dit au Marquis: A quoi ſongez-vous d'envoyer chercher le Médecin de vôtre ennemi? Eſt-ce pour abreger vôtre vie? C'eſt pour cela même, lui dit-il, & vous pouvez bien penſer que je n'envoyerois pas chercher le Médecin du Pape ſi

je

je n'étois las de vivre. Le Pape ayant appris cette histoire, envoya Favoriti faire compliment au Marquis sur sa maladie. Il lui dit que sa Sainteté souhaittoit sa convalescence avec autant de passion, que son rappel. Vous pouvez juger par là, ajoûta Favoriti, si le Pape qui a fait tant d'instance à Madrit pour vous faire rappeller, a envie que vous vous portiez bien.

¶ Le fameux Budé fut fait Maître des Requêtes dans le siecle passé, parcequ'il savoit le Grec; & dans celui-ci, savoir le Grec, c'est un moyen pour ne le pas être.

¶ M. de la Bruyere peut passer parmi nous pour Auteur d'une maniere d'écrire toute nouvelle. Personne avant lui n'avoit trouvé la force & la justesse d'expression qui se rencontrent dans son Livre: Il dit en un mot ce qu'un autre ne dit pas aussi parfaitement en six. Ce qui est encore de beau chez lui, c'est que nonobstant la hardiesse de ses expressions, il n'y en a point de fausses & qui ne rendent très-heureusement sa pensée. Je doute fort que cette maniere d'écrire soit suivie. On trouve bien mieux son compte à suivre le

ſtile efféminé. Il faut avoir autant de génie que M. de la Bruyere pour l'imiter, & cela eſt bien difficile. Il eſt merveilleux d'ailleurs à attraper le ridicule des hommes & à le développer. Ses caractères ſont un peu chargez, mais ils ne laiſſent pas d'être naturels. Si ce Livre avoit paru de nôtre tems, il n'auroit pas eu la vogue & la réputation qu'il a acquis; la raiſon eſt que les femmes y ſont trop maltraitées, & que pour lors elles étoient en poſſeſſion de décider de la deſtinée de ces ſortes d'Ouvrages. Comme à l'extérieur près, les femmes de ce tems-là reſſembloient à celles de celui-ci, il y a apparence que M. de la Bruyere ne les auroit pas épargné davantage. La Traduction des Caractéres de Théophraſte eſt bien belle & bien françoiſe, & montre que ſon Auteur entend parfaitement le Grec. Je puis dire que j'y ai vû bien des choſes que peut-être faute d'attention je n'avois pas vû dans le Grec.

¶ On veut que *Ménalque* dans le Livre de M. de la Bruyere, ſoit le feu Comte de Brancas. Il a oublié d'y mettre deux traits des plus extra-

traordinaires de ce Comte. Le premier est, qu'un jour le Comte de Brancas marchant dans S. Germain de l'Auxerrois, M. de la Rochefoucault se présenta pour lui parler. Dieu vous assiste, lui dit M. de Brancas. M. de la Rochefoucaut se mit à rire, & en même tems en devoir de lui parler. N'est-ce pas assez de vous dire une fois Dieu vous assiste, ajoûta M. de Brancas, sans mentir on est bien importuné de ces coquins-là. M. de la Rochefoucaut se mit à rire encore davantage, & ce ne fut qu'après un peu de temps que M. de Brancas s'apperçût que M. de la Rochefoucaut n'étoit pas un mandiant. Voici le second trait: M. de Brancas lisoit au coin de son feu, Dieu sait si c'étoit avec attention, la gouvernante de sa fille la lui apporta, il quitte son livre & prend cet enfant entre ses bras. Il badinoit avec elle, lors qu'un valet vient annoncer une visite d'importance; aussi-tôt oubliant qu'il avoit quitté son livre, & que c'étoit sa fille qu'il tenoit, il la jette sur la table. Par bonheur sa gouvernante lui sauva le coup, & la reçut entre ses bras.

¶ M. de la Bruyere dit en parlant des Grands, que leur avantage sur les autres hommes est immense, par l'endroit d'avoir à leur service des gens qui les égalent par le cœur & par l'esprit, & qui les passent quelquefois. Cela est beau. Miguel de Cervantes fait dire la même chose à peu près à Dom-Quixote, si je ne me trompe, dans le Chap. 31. Part. 2. *Y que una de las ventajas majores, que llevan los principes, a los demas hombres; es que se sirven de criados, tan buenos como ellos*. C'est-à-dire, qu'un des plus grands avantages que les Princes ayent sur le reste des hommes, c'est d'avoir à leur service des gens qui valent autant qu'eux.

¶ M. de la Bruyere a fait le portrait de M. de Santeuil sous le nom de *Théodas*. Il dit de lui, qu'il a comme deux ames qui ne se connoissent pas, qui ont chacune leur tour & leurs fonctions séparées. Quand le Duc, dans Dom-Quixote, voit le Heros du Roman raisonner si sagement de tout, où il n'est pas question de Chevalerie; & si ridicule d'ailleurs, par tout où il s'agit de Fées, d'Enchanteurs & d'Amadis, il dit

de

de même qu'il y a deux ames dans Dom-Quixote dont la nature & les fonctions sont différentes. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore fait le portrait de M. de la Bruyere, lui qui se fait une occupation de faire celui des autres. Il y en a de ceux qu'il a dépeints qui n'en doivent pas être fort contens. Il n'y a pas long-tems qu'il m'a fait l'honneur de me venir voir, mais je ne l'ai pas vû assez de temps pour le bien connoître. Il m'a paru que ce n'étoit pas un grand parleur.

¶ Tout le monde convient que M. d'Ablancourt a fait des traductions excellen[redacted]voit un génie particulier pour nôtre langue; cependant il y a des choses qu'il auroit pû mieux traduire, & il est aussi moins excusable qu'un autre d'avoir fait de grands vers dans sa traduction de l'Afrique de Marmol, lui qui avoit l'oreille si fine: Par exemple cet endroit où il dit: *Jusqu'à ce que Dom Jean premier Roi de Castille.* Il écrit par [redacted] *Jean*, mais bien des gens sont d'avis qu'il faut dire *Dom Jouan.*

M. d'Ablancourt dans un autre endroit de cette Hiſtoire dit : *Après avoir* ramaſſé *le Corps du Général, on en voulut élire un autre en ſa place.* Il falloit dire : *Après avoir* emporté *le corps &c.* Les Pariſiens diſent : *Ramaſſez* vôtre coeffe ou vôtre chapeau ; mais à la Cour on dit ; *Amaſſez* vôtre coeffe, *amaſſez* vôtre chapeau.

Il dit auſſi dans cette Hiſtoire : *Il y a grand nombre de gros & menu bétail.* Il y a deux fautes conſidérables dans ce peu de mots. La premiere eſt que *grand nombre* ne ſe peut dire que d'un pluriel ; car on dit *grand nombre d'écus & de piſtoles*, mais on ne peut pas dire *grand nombre d'or & d'argent.* La ſeconde eſt qu'il falloit répéter l'article *de*, & dire *beaucoup* de *gros &* de *menu bétail.* Il dit auſſi : *Ils ſont riches en gros & menu bétail.* Il faut dire : *En gros & en menu bétail*, de même que l'on dit : *En gros & en détail*, à peine d'un barbariſme.

M. d'Ablancourt dit auſſi dans le même Ouvrage, en parlant de deux Maures qui aſpiroient à l'autorité ſou-

ſouveraine, *qu'ils faiſoient de grandes offres aux Portugais pour en être aidez chacun contre ſon rival.* Il me ſemble que le mot de *concurrent* n'auroit pas été mauvais, au lieu de celui de *rival* que l'on n'employe ordinairement que dans les affaires d'amour, & une perſonne me diſoit dernierement qu'outre le mot de *concurrent* que je crois le meilleur, il y avoit encore celui de *compétiteur*; & de plus qu'il ne falloit pas s'imaginer de pouvoir défendre le mot de *rival* dans le ſens de M. d'Ablancourt, par l'étymologie ni par l'exemple des Latins, car toutes ces connoiſſances [redacted] la plûpart du tems qu'à faire mal parler.

¶ On dit indifféremment *Vent du Nord* & *vent de Nord. Vent du Midi* & *vent de Midi.* C'eſt pourquoi M. d'Ablancourt n'a point mal dit: *Ce port eſt bon, & les Vaiſſeaux n'y ſont incommodez que du vent du Nord.* Néanmoins puis qu'on peut uſer de l'un & de l'autre indifféremment il ſeroit beaucoup mieux de dire: *Les* [redacted] *ſont incommodez que du vent de Nord.* Car le changement des articles a bonne grace quand l'uſage le

le permet, & ce sont ces petites choses qui font le principal agrément du langage.

¶ Il faut dire: *J'ai dit à un de vos amis. J'ai vu un de vos amis*, & non pas *à l'un de vos amis*, ni *l'un de vos amis*. *L'un* ne doit être en usage que quand on dit: *l'un devant l'autre*. Je sai que nos meilleurs Auteurs ne sont pas de cet avis; c'est pourtant comme il faut écrire, & comme il faut parler.

¶ Quand on y prend garde on trouve une très-grande difference pour le françois dans les Ouvrages de M. la Mothe le Vayer, qui ont paru avant les Remarques de M. de Vaugelas, & ceux qu'il fit imprimer après qu'elles eurent paru. Il écrivoit Gaulois auparavant; cependant il n'a pas laissé d'écrire contre Vaugelas, quoiqu'il lui eût une si grande obligation. C'est aussi une piéce bien Gauloise que la Préface de M. Chapelain sur l'*Adone du Marin*, *in folio*, de l'impression de Paris. Je défierois un de nos Ecrivains les moins polis de la lire sans, comme on dit, donner l'Auteur au diable avant que d'arriver à la fin.

¶ Séné-

¶ Sénéque a remarqué un mot dans les Géorgiques de Virgile, qui n'étoit plus en usage de son tems; mais ce mot qui étoit en usage du tems de Virgile, n'ôtoit rien de la beauté de Virgile au tems même de Sénéque. Que les mots changent dans une langue tant que l'on voudra, la beauté sera toûjours la même tant que l'arrangement des mots ne changera pas. C'est ce qui arrivera tout au plus dans nôtre langue françoise, qu'on peut dire être dans sa perfection à cet égard.

¶ Il n'y a rien de réglé sur le mot de *Monsieur* qui se donne après la mort. Les uns le perdent plûtôt, les autres plus tard; on ne dit pas *Monsieur Scaliger*, & on dit encore, & dira dans cent ans d'ici *Monsieur Descartes*. Le Pere Daniel n'a pas bien fait à mon gré d'avoir intitulé son Livre *Voyage du monde de Descartes*; il falloit mettre *de Monsieur Descartes*. Mais je ne puis pardonner à M. Dubois d'avoir mis à la tête de sa traduction des Offices de Cicéron; *faite sur l'Edition de Grævius*. L'honnêteté vouloit qu'il mit *de Monsieur Grævius*. M. Grævius est

eſt un homme qui vit encore, & très-connu à Paris. Je ſuis ſon ami & il en a quantité d'autres. Il faut voir ſur ce ſujet une Note de M. Corneille (Thomas) ſur les Remarques de M. de Vaugelas.

¶ On croyoit qu'il n'y avoit plus de remarques à faire ſur la Langue françoiſe après les Remarques de M. de Vaugelas, & c'eſt pour cela qu'on me fit compliment ſur celles que je fis imprimer, mais comme la matiere eſt ample, je n'en ſuis pas demeuré là, j'en ai fait d'autres; le Pere Bouhours en a fait auſſi & en fait encore, & il y a apparence qu'on n'en demeurera pas là.

¶ La premiére Edition de mes Origines de la Langue françoiſe eſt de Vitré, & des Imprimeurs m'ont dit en parlant de cette Edition, que c'étoit un chef-d'œuvre dans leur Art. Dans le tems qu'elle parut, j'en envoyai un Exemplaire à M. Rigault qui étoit alors à Toul. Il en fut ſurpris, mais il auroit été bien plus étonné d'en voir l'augmentation. Il avoit eu un même deſſein, comme il le marque lui-même par cette Lettre de remerciment qu'il m'écrivit le

le 24 Decembre 1650. *Monsieur, Je vous rends graces très-humbles de l'honneur que vous m'avez fait en me donnant part du bel Ouvrage que vous avez mis en lumiere, & dont le Public vous sera obligé tant qu'il y aura des François qui ne seront point barbares, mais curieux de l'Origine de leur Langue & de parler proprement. Ce Livre est rempli de belles & de doctes recherches, & je me promets de le lire durant ces Fêtes avec plaisir & contentement. Je crois vous avoir dit que ce même soin m'avoit tellement touché, que je m'étois obligé à M. l'Huillier a[illegible] vaquer tous les soirs en passant le te[illegible] conversation durant [illegible]hyver, en parcourant le Dictionnaire François. Mais je n'avois pas dessein de penétrer si avant que vous avez fait. Je me fusse contenté de remarquer seulement l'origine de chaque Diction sans la confirmer d'exemples. J'approuve & loue infiniment la peine que vous en avez voulu prendre. Elle est pleine de belles remarques & d'érudition très-exquise. [illegible]vous de moi en même tems que vous me [illegible]es ce beau & riche présent? J'ai prié M. du Puy de vous*

en

en faire un de ma part, qui est le pauvre Commodianus. *C'est du plomb pour de l'or; tellement que tout l'avantage est de mon côté. Je cherirai cette faveur & demeurerai toute ma vie, &c.*

¶ Les Langues vivantes sont plus difficiles à bien savoir que les Langues mortes. Il y a cinquante ans que je travaille sur la nôtre & je ne la sai pas encore. Pour la bien connoître & pour la bien écrire, il faut savoir les Langues anciennes encore plus que les modernes. La plûpart des Langues sont enchaînées les unes avec les autres. Il y a un nommé [redacted] qui en a fait voir le rapport. La Dissertation du Pere Bénier Jesuite sur ce sujet, est très-curieuse. Il devoit continuer un projet si beau & si utile. Il en a tous les talens nécessaires. Je lui avois prêté ce que j'ai fait sur les origines de la Langue Grecque, afin qu'il vit celles qui pouvoient venir de la Langue Phenicienne. Il auroit été très-capable de cette entreprise, mais il n'a pas eu le [redacted] pliquer.

¶ Les mots des Langues moder-

nes

nes sont nez des anciennes en même idiôme. Le François, par exemple, l'Italien & l'Espagnol, du Latin. Et il est à remarquer que les mots françois, par exemple, ne sont pas nez des mots latins écrits, mais des mots latins prononcez. *Table* n'est pas né de *Tabula* écrit, car on auroit dit *Taboule*, mais de *Tabula* prononcé, dont on prononçoit l'u si bref qu'il ne se faisoit pas sentir, & on n'entendoit que *Table*.

¶ M. Morel, à qui j'avois fait présent de mes Origines, me disoit un jour qu'il admiroit mon Origine de *Laquais*, que je fais venir de *vernacula* de même que celle de Garçon.

¶ *Mantissa*, vient de *Manutensa*. C'est ce qui se peut prendre de la main pardessus la mesure. Les Italiens appellent cela *Paragnante* ou *Buona mancia*.

¶ *Menianum*, c'est un *Balcon*. Ce mot ne vient pas de *Mœnia*; mais d'un Menius à Rome, qui le premier en fit faire chez lui, selon Festus. Asconius dit qu'il vendit sa maison; mais qu'il retint ses *Meniana* pour avoir des places à voir les jeux.

S.

¶ S. Isidore dans ses Origines, parlant de celle des Chemises, dit: *Camissas vocamus, quod in his dormimus in camis, id est, in stratis nostris.*

¶ Le mot d'*Esclave* vient de *Sclavus* Esclavon; parce que les Italiens & autres Européens les achetoient pour en faire leurs serfs. On dit de même *Suisse* pour *Portier*. Ces Sclaves étoient autrefois venus de Scandinavie fondre sur l'Illyrie. Ce mot *Sclave* ou plûtôt *Slave* en leur langue comme ils l'écrivent, signifie *illustre*.

¶ Ce n'est pas de *Muztarabes* qu'on a nommé Muzarabes les Chrêtiens d'Espagne, venus des Maures & des Sarazins, mais d'un Muza Gouverneur de la Mauritanie Tingitane, du tems du Comte Julien.

¶ Le Jeudi Saint est appellé *Natalis Calicis* dans l'ancienne Vie de sainte Geneviéve.

¶ On s'est moqué de la remarque que j'ai faite dans mes Aménitez de Droit, sur le mot de *Graculus*, pour faire voir qu'il ne signifie pas un *Geai*, comme le prétendent des personnes d'un grand mérite,

rite ; mais une *Corneille*, comme je l'ai prouvé par des autoritez incontestables. Cependant elle est fort juste, puisque je viens d'apprendre que les Provençaux & les Marchands de Marseille, qui sont dans les échelles de Levant, appellent les Corneilles des *Grailles*, ce qui marque infailliblement que ce mot vient de *Graculus*.

¶ Etant François comme je suis, c'est avoir été bien hardi d'avoir fait les Origines de la Langue Italienne, & d'avoir écrit contre les Origines de M. Ferrari. Un étranger contre un Auteur qui devoit savoir sa langue mieux que [redacted] s'étoit trompé, & j'ai cru devoir faire remarquer ses fautes. Il a fait aussi un Livre *de Re Vestiaria*, & un autre *de Lato Clavo*, contre Rubenius. Il n'est pas si aisé qu'on s'imagine, de travailler aux Origines d'une Langue, il faut pour cela avoir une grande sagacité & savoir le changement des lettres, & beaucoup d'autres choses.

¶ Un Italien qui croyoit dire u-[redacted]chose, disoit que l'on parloit chez mo[redacted]nq ou six sortes de langues, parce qu'on y parle quel-

que-

quefois cinq ou six en même tems.

¶ Quand on a acquis une certaine réputation, il ne faut jamais se hazarder à parler une Langue dont on n'a pas l'usage, quelque bien qu'on l'entende. Il y a trop à perdre. Un méchant mot suffit pour vous décréditer. J'ai composé plusieurs Livres en Italien, & je ne parle pas Italien. On m'a dit que l'Empereur entend fort bien le François, & néanmoins il ne le parle pas.

¶ Je fais une fort grande différence entre savoir de l'Italien, & savoir l'Italien. Je dis la même chose du Latin & du Grec. Il y en a qui en savent si que peu cela ne vaut pas la peine d'en parler; cependant ils en font vanité, & à les entendre ceux qui en savent plus qu'eux sont des ignorans. Le pis est qu'il se trouve des gens qui sont assez sots pour les croire sur leur parole.

¶ M. de C.... sait la Langue Italienne à fond. Dans le voyage qu'il a fait en Italie, il a lû non seulement les bons Poëtes, comme le Dante & Pétrarque, avec les Ouvrages de Bocace; mais encore les Histoires de Villani, du Ricordani & du

du Malespini, qui sont les meilleurs Auteurs que l'on puisse lire pour bien apprendre cette Langue.

¶ Je suis assez de l'avis de M. de Launai, qui a remarqué que l'on a mieux écrit en latin depuis François premier jusqu'à présent, que l'on n'avoit fait depuis Cicéron jusqu'à François premier. Néanmoins dans cet intervalle il faut excepter Lactance, qui a écrit très-dignement & beaucoup mieux que Minucius Félix. La Consolation de la Philosophie par Boëce, est aussi assez bien écrite. Quintilien a tâché de s'élever au dessus de son siecle & d'imiter Ciceron, mais il n'a pû y arriver.

¶ Dans une compagnie d'hommes & de femmes, on s'entretenoit de l'air que devoient avoir un homme & une femme pour être bien faits; Quelqu'un dit qu'un homme pour être bien fait devoit tenir de l'homme & sentir son homme; & que pour les femmes il n'aimoit point celles qui étoient homasses; & moi, reprit une femme aussi-tôt: Je suis de vôtre sentiment, je n'aime point les hommes e[redacted]z.

¶ Pour que les femmes soient aima-

imables, il ne faut pas qu'elles soient trop maigres ni trop grasses. C'est le sentiment de Martial :

Habere amicam nolo, Flacce, subtilem.
Sed idem amicam nolo mille librarum.
Carnarius sum, pinguiarius non sum.

Ovide aimoit les belles jambes dans les femmes. Il a dit de celles de son tems :

Qualia succincta pinguntur crura Dianæ,
Cum sequitur fortes fortior ipsa feras.

Catulle ne vouloit point qu'une Maîtresse fût muette :

Si linguam clauso tenes in ore,
Fructus projicies amoris omnes,
Verbosa gaudet Venus loquela.

Et quoiqu'elle soit infidelle, disoit Properce, on ne laisse pas cependant de l'aimer :

Perfida, sed quamvis perfida, chara tamen.

On

On ne peut rien de plus naturel que le portrait qu'il nous a fait des femmes dans ces vers :

Nulli te dicit mulier mea nubere velle.
Quam mihi, non si te Jupiter ipse petat.
Dicit; Sed mulier cupido quod dicit amanti,
In vento & rapida scribere oportet aqua.

¶ M. du Périer se plaint que les femmes sont des causeuses. On voit bien qu'il ne lit gueres Ovide, il verroit que la maladie est si ancienne qu'il ne faut plus s'en [redacted] :

Ecce Anus in mediis residens annosa puellis.
Sacra facit tacitæ, vix tamen ipsa tacet.

¶ Une femme entreprit de faire une neuvaine à saint Rabboni pour demander la conversion de son mari. Quatre jours après le mari étant mort, elle s'écria que la bonté du Saint est [redacted] puis qu'il donne plus qu'on ne lui demande!

¶ Que celui-là a bien rencontré, qui a dit d'une femme en croupe derriere ſon mari : *Poſt equitem ſedet atra cura.*

¶ On diſoit d'un homme qui avoit épouſé une femme extrémement rouſſe, que c'étoit un Jaſon qui avoit conquis la Toiſon d'or.

¶ L'endroit où une belle femme paroît avec plus d'éclat, c'eſt ſon lit. Iſabelle Reine de Caſtille, diſoit ordinairement qu'il n'y avoit rien de plus beau à voir que *Hombre d'armas en campo; Opisbo pueſto en pontifical, Linda Dama en la cama, y Ladron en la horca.*

¶ C'eſt une queſtion de ſavoir ſi *Virgo* chez les Anciens ſignifioit *Pucelle*, ou ſimplement *Jeune fille* ou *femme.* Horace dit :

Quæ tibi virginum ſponſo necato,
Barbara ſerviet ?

¶ En corrigeant une épreuve d'un livre dans lequel on citoit un paſſage de S. Paul de ſa ſeconde Epître aux Corinthiens [redacted] y a *Exhibeamus nosmetipſos ſicut Dei miniſtros .....in vigiliis & jejuniis.* Je trouvai ce

ce passage traduit ainsi : Comme fideles Ministres de Dieu, rendons-nous recommandables par les veilles & par les jeûnes.

¶ Un jour je me trouvai dans un repas où l'on avoit prié M. Patin. C'etoit le Médecin le plus gaillard de son tems. Les Lettres que nous avons de lui témoignent assez quel étoit son caractere. D'abord qu'il fut à table il demanda à boire & me porta la santé de M. Rohault, qui faisoit bruit alors par ses expériences physiques, & auprès duquel j'étois assis. Il me dit en mirant son verre : *Domine Menagi oportet vivere S. I. C.* Ah, Monsieur, lui dis-je, cette Sentence ne vient pas sans doute d'Hippocrate, & si tout le monde la suivoit à la lettre, vous & vos Confreres auriez encore bien plus d'emploi que vous n'en avez. Je vois bien, me répondit-il, que vous n'entendez pas l'energie des trois lettres du mot *Sic*, qui veulent dire qu'il faut faire en partie le contraire de ce que je fais, *vivere Sobriè, Jucundè, Castè.*

¶ Il est arrivé à M. l'Evêque de .... deux petites avantures dans la

derniere viſite de ſon Dioceſe, qu'il m'a dites lui-même. Etant au Village de..... il fit aſſembler les habitans dans l'Egliſe, & là après avoir demandé aux Marguilliers s'il n'y avoit point de plaintes contre leur Curé, il fit pluſieurs queſtions aux Paroiſſiens touchant leur croyance. Dans ce tems-là il apperçût une bonne femme qui faiſoit tous ſes efforts pour fendre la preſſe afin de voir plus à ſon aiſe M. l'Evêque. Il la fit approcher & lui demanda combien il y avoit de Sacremens? à quoi ayant ſatisfait; Avez-vous été confirmée, continua-t-il? Elle fit une profonde révérence, & lui dit: Oui, Monſeigneur, j'ai eu le bonheur de l'avoir été par feu Monſieur vôtre pere.

M. l'Evêque de..... quitta ce Village pour aller dans un autre, où en viſitant l'Egliſe du lieu, il s'apperçut qu'il y avoit au Maître-Autel un S. Martin repreſenté en Cavalier, mais dans une attitude ſi mal-ſéante, que le cheval preſentoit le derriere au Célébrant, quand il étoit à l'élevation; & voulant remédier à l'indécence de cette peinture, il dit

aux

aux Marguilliers, que quoique S. Martin eut été un Cavalier celébre, il avoit été auſſi un Evêque d'une ſainte vie; & qu'ainſi il étoit bien plus à propos de repreſenter leur Patron en Evêque qu'en Cavalier; que d'ailleurs cela conviendroit mieux à l'ornement de leur Autel. A quoi le plus ancien des Marguilliers répondit: Monſeigneur, nous aimons bien mieux voir le Patron de nôtre Paroiſſe en Cavalier qu'en Evêque, & comme on lui en eut demandé la raiſon, c'eſt, ajoûta-t-il, qu'à un Cavalier, il ne lui faut qu'un cheval, dont l'entretien ne coûte pas beaucoup, mais à un Evêque il lui faut un caroſſe & ſix chevaux, qui coûtent beaucoup plus à nourrir. Surquoi il faut remarquer que M. l'Evêque de..... faiſoit ſa viſite dans un caroſſe à ſix chevaux.

¶ M. de...... aimoit Mad. la Comteſſe de...... ſoit par jalouſie ou autrement, il fit des vers ſatyriques contre elle, par lesquels entr'autres choſes il lui reprochoit qu'elle étoit vieille. La Comteſſe indignée de ſon procedé s'adreſſa au Marquis de.... qui l'aimoit auſſi,

elle lui déclara que s'il vouloit qu'elle repondît à son amour, il falloit qu'il prît soin de la vanger d'une personne de qui elle avoit reçu quelque chagrin. Le Marquis accepta le parti, & la Comtesse lui ayant nommé M. de...... il lui assura qu'elle seroit satisfaite. Cependant M. de..... nonobstant ses vers satyriques vouloit renoüer avec la Comtesse, & cherchoit tous les moyens de se raccommoder avec elle. Ils demeuroient tous deux dans un même quartier, & la Comtesse avoit coûtume de passer le Pont neuf pour aller à la Messe aux Augustins. M. de... qui avoit donné ordre à un de ses laquais de venir l'avertir lors qu'elle sortiroit, apprit un moment après qu'elle alloit à la Messe. En même tems il monte sur son bidet & sort dans le dessein de se rendre aux Augustins, mais lors qu'il fut arrivé près de la Samaritaine, il se sentit tout à coup décharger quelques coups sur les épaules en presence de la Comtesse & du Marquis qu'il apperçut qui marchoient sur le rebord du Pont, ce qui lui causa encore plus de chagrin. Etant de retour

tour chez lui il ne songea qu'à se vanger du Marquis. Les duels n'étoient pas encore défendus en ce temps-là ; c'est pourquoi il fit appeller le Marquis, qui tourna la chose en plaisanterie. Il fit reponse qu'étant homme d'épée, il ne vouloit pas se battre contre un homme de robbe, que cependant il acceptoit le deffi, pourvu que M. de..... entrât seulement pour une journée parmi les Cadets, & en fit toutes les fonctions. L'affaire n'eut pas d'autres suites.

¶ Un Curé de Village avoit un Missel déchiré & percé en plusieurs endroits. Pour suppléer aux mots qui manquoient, il se servoit du mot de *Jesus*. Le Seigneur du lieu l'ayant un jour invité à dîner, lui dit : Monsieur le Curé, il est beaucoup parlé de Jesus dans l'Evangile d'aujourd'hui. Cela est vrai, répondit le Curé, mais ce mot-là en vaut bien un autre.

¶ Un autre Curé d'une grande Ville qui ne savoit pas beaucoup de latin, mais qui d'ailleurs ne manquoit pas d'esprit, se mit à la tête de son Clergé pour recevoir un corps

qu'on devoit lui remettre entre les mains. On lui fit un très-beau discours en latin, comme c'est la coûtume, en le lui remettant. Comme il ne l'entendoit gueres, voici ce qu'il répondit: *Loquebantur Apostoli variis Linguis*, Monsieur, dit-il, les Apôtres parloient plusieurs Langues, vous venez de me parler en latin, & moi je vais vous répondre en françois & fit un discours dont toute l'assemblée fut fort contente.

¶ Un Païsan étant à confesse s'accusoit d'avoir volé du foin, le Confesseur lui demandoit: Combien en avez-vous pris de bottes? *Ardé*, dit-il, *Monsieur*, *devinez*? Trente bottes; dit le Confesseur, *Oh non.* Combien donc, soixante? *Oh vrament nani*, reprit le Païsan, *mais ardé boutez-y la chartée*, *aussi bien ma femme & moi devons-je aller querir le reste tantôt.*

¶ L'absolve des Grecs, ou la maniere d'absoudre chez ces peuples, se fait en disant: *Dieu vous absolve*, ou *vous pardonne vos pechez*, & cette maniere paroît plus conforme au bon sens, que celle des Latins, qui di-

disent : *Je vous absous de vos pechez.* En effet, si un homme alloit dire à un criminel que l'on est sur le point d'exécuter ; *Je vous absous, je vous donne ma grace*, au lieu de dire : *Le Roi vous donne sa grace* ; on ne laisseroit pas de passer outre.

¶ Il y a dans Valere Maxime un Chapitre de l'ingratitude de la Patrie envers les grands hommes. C'est une chose étrange que le mérite excite plutôt l'aversion & l'envie, au lieu de la reconnoissance & de l'émulation qu'il devroit faire naître. J'ajoûterois bien un nouveau Chapitre à celui de Valere Maxime, & j'aurois de beaux exemples pour le remplir. Il s'en trouve de nos jours presque dans tous les Etats du monde.

¶ Je crois qu'on auroit bien de la peine à rapprocher de nos langues d'Occident celles des Peuples les plus reculez de l'Orient, comme de la Chine. Jusques ici personne ne s'est avisé de faire aucune découverte là-dessus. On dit que M. Thevenot doit avoir les écrits d'une personne qui avoit appris dans l'Amérique, le long du Fleuve de S. Laurens, quinze langues toutes dif-

férentes, plus riches que les nôtres & dont il avoit fait des Grammaires & des Dictionnaires.

¶ *Philarque*, *Phyllarque*, & *Phylarque*. Ces trois mots dont la prononciation est presque semblable, ont cependant trois significations fort différentes. *Philarque* signifie *Ambitieux*, proprement *Avide à gouverner*. *Phyllarque*, signifie *Prince des feuilles*; & *Phylarque* veut dire *Tribun*, ou plutôt *Dizenier d'Athenes*: c'est-à-dire Prévôt de l'un des quartiers de cette Ville; car il y en avoit dix, comme il y en a quatorze à Rome, & seize à Paris, & ce quartier d'Athenes avoit nom *Phyle*, qui signifie *Garde*, à cause qu'on y faisoit la garde.

¶ Un jeune Prince couroit à la rencontre d'une Dame de grande qualité, fort belle, & pour qui il avoit beaucoup d'estime. Elle lui dit: Monsieur, vous allez bien vîte. Le Prince lui repondit: Madame, je suis mon penchant.

¶ Un Confesseur vouloit toujours interroger son penitent sans lui donner le tems de dire [illegible]e chose que *oui* & *non*. Un jour un jeune homme

me s'étant presenté à lui pour se confesser, il lui fit tant de questions & tant de façons, que son penitent le voyant à bout, lui dit : Mon Pere, ne savez-vous que cela ? vraiment j'en sai bien d'autres.

¶ M. Petit a restitué un endroit de Diogene Laërce, que je croyois irrémédiable. Nous en avions fort disputé ensemble pendant un après-dîné, ce qui lui donna occasion le lendemain d'y faire réfléxion, & de m'envoyer la correction de ce passage dans une lettre. C'est l'endroit où Laërce parle du prétendu Testament de Diogene le Cynique. Ce Philosophe ordonne qu'on le jette dans le Fleuve Elissus, afin d'être utile à ses freres (c'est-à-dire, les chiens qu'il appelloit ainsi) M. Petit prétend que cela n'est pas vrai-semblable, & qu'il y a une transposition dans ce passage. Voici sa Lettre. Il y corrige aussi un endroit d'Elien :

P. Petitus Ægid. Menagio suo

S. D.

Loci Laertiani de obitu Diogenis agnosco tecum vitium, sed nego esse immedicabile. Quid de eo sentirem hesternâ die, aperui, quæ mihi tunc fuit subitaria conjectura. Nunc pensitatâ re diligentiùs nec video tamen cur ab illa opinione discedere debeam. Quam cum animum adverteris & tibi quoque probatum iri non dubito. Sed ipsum locum integrum adscribere operæ pretium est. Sic ergo ibi Laertius: ἔνιοι δέ φασι τελευτῶντα αὐτὸν καὶ ἐντείλασθαι ἄταφον ῥῖψαι ὡς πᾶν θηρίον αὐτοῦ μετάσχει, ἢ εἴς γε βόθρον συνῶσαι, καὶ ὀλίγην κόνιν ἐπαμῆσαι. οἱ δὲ εἰς τὸν Ἐλισσὸν ἐμβαλεῖν, ἵνα τοῖς ἀδελφοῖς χρήσιμος γίνηται. *in iis verbis illum* ἀνακόλουθον *absurdumque est quod cadaver projici in fluvium jubetur ut eo canes fruantur. Fratres enim canes vocat Cynicus quia & canes cynici dicebantur. Vitiosa igitur, ut dixi, lectio; hanc verò arbitrabar restitui posse si luxata quædam verba in suam sedem reponerentur; ac talis fieri contextus:* ἢ εἴς γε βόθρον συνῶσαι

καὶ

καὶ ὀλίγην κόνιν ἐπαμῆσαι, ἵνα τοῖς ἀδελφοῖς χρήσιμος γένηται. εἰ δὲ εἰς τὸν Ἐλισσὸν ἐμβαλεῖν. Tute omnia jam plana fatearis oportet. Variæ hîc opiniones super ultima Diogenis voluntate traduntur. Alii mandasse ipsum dicunt ut cadaver suum abjiceretur insepultum, quò feræ omnes eo fruerentur; aut in foveam deponeretur modico pulvere injecto, ut esset fratribus, nempe canibus, utilis: alii verò ut in Elissum præcipitaretur. Non video quid habeat hæc lectio difficultatis, nisi si quis Elissum confundat cum Ilisso amne Atticæ, in quem errorem non incidet qui legerit apud Pausaniam Elissum inter fluvios Corinthiaci territorii. Proinde Ἰλισσὸν in græcis Æliani codicibus perperam pro Ἐλισσῷ scriptum non dubito ubi de ejusdem Diogenis exitu mentio fit. Vale, Vir Clarissime, & me tibi devotissimum amare perge. Ex Musæo, die 12. Junii ann. 1658.

¶ Si-tôt que l'on eut appris la mort de M. de Louvois * dans nôtre Assemblée, M. de V..... qui y étoit, fit à cette occasion l'impromptu que je vais vous dire. C'est une

* Il mourut à Versailles le 9. Juillet 1691.

une eſpece d'Apoſtrophe aux Ennemis de la France :

Pourquoi vous réjouïr fiers Ennemis ? tout beau,
Louvois agit dans le tombeau ;
Sa vigilance ſans ſeconde
A ſervir le plus grand des Rois
Animera toûjours les fideles François :
Il n'eſt qu'un LOUIS dans le monde.
Mais il eſt encor des Louvois.

L'Auteur de cet impromptu m'envoya quelque temps auparavant cet autre qu'il avoit fait dans une aſſemblée, en apprenant que le Roi venoit de nommer M. le Duc de Beauvilliers Chef du Conſeil,

Son mérite plus grand que tout ce qu'on peut croire.
Au Miniſtére même ajoûte de l'éclat.
C'étoit le ſeul degré qui manquoit à ſa gloire,
Et le ſeul ornement qui manquoit à l'Etat.

¶ Lors que M. l'Abbé de..... qui fut depuis Cardinal, ſoûtint ſa Ma-

jeure, un Bachelier qui disputoit contre lui, cita le passage d'un Concile, qu'il nia formellement s'y trouver. Le Bachelier fut chercher le Livre à la Bibliotheque de Sorbonne, & le lui montra tel qu'il l'avoit cité. L'Abbé de..... voulut s'excuser, & pour exprimer qu'il avoit vû d'autres exemplaires où la citation n'étoit pas, il dit: *Vidi alia toma ubi locus iste non erat*, au lieu de dire *alios tomos*. M. Hennequin qui étoit aux écoutes cria tout haut: *Quia vidisti toma, credidisti.*

Le même M. Hennequin en expliquant un passage de l'Ecriture où il vouloit que les Interpretes se fussent trompez, disoit: *Hic Lambinus, lambinat; Lyra, delirat: Justus Lipsius, justè lapsus est.*

¶ Malherbe âgé de soixante & dix ans, voulant venger la mort de son fils tué en duel par M. D... dont les parens font encore aujourd'hui une belle figure à la Cour, envoya un cartel de défi à ce jeune Gentilhomme. Les amis de Malherbe ayant appris cette nouvelle, firent tous leurs efforts pour l'empêcher de s'aller battre, à quoi il répondit: Qu'y

a

a-t-il à appréhender, la perte ne seroit pas si grande pour moi que vous le pensez, je ne hazarde qu'un double contre une pistole.

¶ M. M.... ayant appris il y a quelques jours que M. de Furetiere étoit bien malade, l'alla voir aussi-tôt, parce qu'il est bien de ses amis. Il le trouva en robbe-de-chambre devant son feu assis dans un fauteuil de commodité. Il lui conta toute sa maladie, disant qu'il avoit bien souffert, & qu'il avoit été à l'extremité. Pendant que cet ami lui marquoit le plaisir qu'il avoit de le voir hors de danger, M. l'Abbé d.... arriva: Ah tenez, lui dit-il, voilà mon Sauveur, en montrant cet Abbé qui venoit d'entrer, c'est à lui seul à qui j'ai obligation de la vie. En effet, c'étoit cet Abbé qui avoit pris soin de lui & qui avoit fait la depense de toutes choses pendant sa maladie. M. de Furetiere lui demanda par maniere d'entretien à combien pouvoit aller cette depense. Si vous voulez le savoir, lui dit cet Abbé, je crois en avoir le memoire dans ma poche, là-dessus il le tira & se mit à lire:

tant

tant pour la viande de vos bouillons, tant pour vos Médecins, tant pour vôtre Chirurgien, tant pour l'Apoticaire, tant pour le linge & autres menus frais, tant pour le Porte-Dieu & ſon Compagnon qui vous ont apporté le Viatique, & tant pour les deux Prêtres qui vous ont adminiſtré l'Extrême-Onction. A ces deux derniers articles M. de Furetiere s'écria : Abbé, Abbé, vous m'avez ruiné en Sacremens.

¶ Voici des vers qu'on m'envoya ces jours paſſez. Je n'en connois point l'Auteur, je ſai ſeulement qu'ils ont été faits à l'occaſion de l'éloge que le Prince d'Orange fit du Roi dans le diſcours qu'il prononça à la Haye le 5. Février 1691. en préſence de tous les Princes liguez. Vous en jugerez : les voici :

Les Racines, grand Roi, les Boileaux, les Corneilles,
En vain pour te louër ont conſacré leurs veilles,
Leurs éloges pompeux deviennent ſuperflus,
Naſſau vient d'en faire un qui t'honore encor plus.

La

La plus sûre louange, & la mieux affermie,
Est celle que nous donne une bouche ennemie.
Ce Prince qu'en naissant un destin envieux;
Rendit de ta grandeur rival ambitieux,
Et dont les yeux d'abord offensez de ta gloire
Ne virent qu'à regret ta premiere victoire,
Qui sans cesse depuis traversant ton chemin,
S'offrit par tout à toi les armes à la main,
Qui sans se rebuter de cent revers terribles,
Bravoit tout de nouveau tes armes invincibles,
Et vaincu mille fois, s'en prenant au malheur,
Ne se croyoit jamais au dessous du vainqueur,
Lui, dis-je, dont l'orgueil facile à le séduire,
N'imputoit ses malheurs qu'au defaut d'un Empire;
Lui qui s'osoit flatter que s'il devenoit Roi,
Il pourroit s'élever, & s'égaler à toi.
Aujourd'hui qu'il a joint aux forces de Hollande,
Les sceptres d'Angleterre & d'Ecosse & d'Irlande,

Que

Que l'Europe liguée au gré de ses souhaits,
Sert son ambition, seconde ses projets,
Et de ces Nations à ta perte animées,
Deposé entre ses mains le sort & les armées;
Il rend pourtant aux yeux de cent Princes confus
Un solemnel hommage à tes hautes vertus,
Exalte ta valeur, admire ta prudence,
Convient que ton pouvoir passoit sa connoissance,
Te nomme hautement le plus puissant des Rois,
Juge de l'avenir par tes derniers exploits,
Et leur dit que c'est fait de la cause commune
Sans leurs derniers efforts & ceux de la fortune.
O! magnifique éloge, & dont jamais, grand Roi,
N'approcheront tous ceux qu'on peut faire de toi.
Tous les plus grands Heros dans le cours de leur vie,
Se sont trouvez en bute à la maligne envie,
Leur présence toûjours offençoit quelques yeux,
Ce n'est qu'en le perdant qu'on les connoissoit mieux:
La mort étoit pour eux une source de gloire,

Et l'on ne traitoit bien que leur seule mémoire.
Tu braves seul, grand Roi, l'Envie & ses efforts;
On t'accorde vivant ce qu'ils n'ont eu que morts,
Et sans t'attendre au bout de ta noble carriere,
L'Univers dès ce jour te rend justice entiere

¶ M. de Munster dans une grande maladie fit vœu, à la persuasion des Jesuites, de faire bâtir sous le nom de S. Ignace, une Eglise de cinquante mille écus, s'il en revenoit. Il fut fort long-tems à guerir; & lors qu'il ne fut plus en danger, un Jesuite de Paderborn écrivant à un autre lui disoit: *Mirabamur sanctum nostrum non arripere subitò tam bonam occasionem.* Elle a été bâtie, mais en l'honneur de S. Ignace Martyr.

¶ M. de Vivonne qui est naturellement spirituel & railleur, voyant venir un Garde pour lui rendre visite, & remarquant que son juste-au-corps étoit retourné, quoique fort propre, lui dit: Vous voilà donc, Monsieur, avec vôtre juste-au-corps de retour de la Campagne.

¶ Le

¶ Le Carosse de M. le Maréchal de Bassompierre s'étant accroché avec celui d'une Dame qu'il avoit aimée, & avec laquelle il avoit depensé beaucoup de bien, elle lui dit: Te voilà donc, Maréchal, dont j'ai tant tiré de plumes. Il est vrai, Madame, dit le Maréchal, mais ce n'est que de la queuë, & cela ne m'empêche pas de voler.

¶ M. de Mesmes Lieutenant Civil, ayant été averti par Messieurs de l'Université du jour auquel ils viendroient le haranguer en pleine Audiance pour l'inviter à leurs paranymphes, résolut pour se divertir de faire présider ce jour-là M..... Lieutenant Particulier, qu'il savoit n'être pas trop chargé de latin. Le jour venu M. de Mesmes étant prêt d'entrer à l'Audiance, pria Messieurs du Châtelet de trouver bon que M...... tint sa place feignant d'avoir un Ordre du Roi qui ne lui permettoit pas de tenir le Siege ce matin-là. Ensuite il pria M...... qui accepta la chose sans se douter de rien. A peine fut-il entré à l'Audiance que M. le Recteur accompagné des Facultez, précedé de

de ses Massiers, entra & fit à M..... une belle harangue en latin. M...... qui ne s'attendoit point à cela, & qui n'ayant pas été averti, n'avoit pas preparé de harangue, & qui d'ailleurs ne savoit pas assez de latin pour en faire une sur le champ, dit au Recteur après qu'il eut fini: *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum vestram ibimus.* Allez Monsieur, & une autre fois ne surprenez pas la Cour.

¶ *Omnia venalia præter bonam mentem, & puto si venalis esset, neminem habere emptorem.*

¶ Lipse après avoir fait un volume entier des miracles de Nôtre-Dame de Hall, lui dédia sa plume. Surquoi Scaliger fit ce vers:

Post opus explicitum quod tot miracula narrat,
Pennam Lipsiades hanc tibi, Virgo, dicat.
Nil potuit levius pennâ tibi, Virgo, dicare,
Ni forte est levius quod tibi scripsit Opus.

¶ J'ai ouï dire à Mad. la Maréchale d'Humiéres qu'une honnête fille peut bien dire, qu'elle ne veut pas d'un tel pour son mari, mais qu'elle ne peut pas dire aussi: Je veux un tel.

Gou-

¶ Gouveau Portugais, Jurisconsulte, & Briand Vallée, étoient tous deux Professeurs à Bordeaux & ne s'aimoient pas beaucoup. Gouveau savoit que Briand Vallée avoit si peur du tonnerre, qu'il se cachoit dans les caves lors qu'il l'entendoit gronder, il fit ce distique contre lui:

Dum tonat, in cellas propero pede Vallius imas
Confugit, in cellis non putat esse Deum.

Briand Vallée, qui savoit aussi qu'on soupçonnoit Gouveau d'être Juif, lui fit cette réponse,

Antoni Goveane, tua hæc Marrana propago,
In cœlo & cellis non putat esse Deum.

¶ Dante Secretaire de la République de Florence, avoit si bonne opinion de sa personne, qu'il croyoit qu'on ne pouvoit rien faire de bien sans lui, c'est pourquoi quand il s'agissoit d'une Ambassade, il auroit voulu pouvoir la faire & demeurer en même tems à Florence. Il disoit: *Se io vò, chi stà? Se io stò, chi và?* Si j'y vais, qui sera ici? Si je reste: qui ira?

¶ San-

¶ Sannazar a été enterré près du tombeau de Virgile, surquoi le Bembo lui a fait cette Epitaphe :

Da sacro cineri flores, hic ille Maroni,
Sincerus Musa proximus it tumulo.

Sincerus est le même que *Sannazar*, qui s'est caché sous le nom d'*Accius Sincerus*. Ce qu'il a fait sur les Pescheurs est d'une grande beauté, & c'est ce qui a fait dire à un Poëte Italien :

Giacopo Sannazar ch' alle camene,
Lasciar fa i monti ed halitar le arene.

¶ On disoit à M. de Coulange qu'un Gentilhomme d'une Maison illustre s'étoit fait Minime, il dit : C'est une tache d'huile pour cette Maison.

¶ L'Epitaphe de Nicolas de Beze Conseiller au Parlement, qui est dans l'Eglise de S. Cosme à Paris, a été composée par Théodore de Beze son neveu. Elle commence par ces mots : *Marmoreas, Lector, &c.* & finit par ceux-ci : *Patruo Charissimo Theodorus à Beza mœrens ponebat* 1543.

¶ Ju-

¶ Julien Baudereau a fait un Commentaire sur la Coutume du Maine, où il n'a pas trop bien réüssi. Lors qu'on vouloit le railler on disoit de lui : Si Baudereau fait bien, ce n'est pas sa Coutume.

¶ M. M...... alloit en Bretagne avec Mad. la Marquise de Lavardin, pour voir Mad. de Sévigny. Il étoit dans le carosse de la Marquise, & dans le chemin, *per non parer troppo coglione*, lui contoit des douceurs, & lui prenoit les mains pour les baiser. Mad. de Lavardin lui dit en riant, Monsieur vous recordez donc pour Mad. de Sevigny ?

Le même se trouvant avec Mad. la Comtesse de la Suze, lui manioit les mains, elle lui dit ce vers de M. Scarron : *Les patineurs sont gens insupportables*, auquel il répondit aussitôt par le vers qui suit : *même aux beautez qui sont très-patinables.*

¶ J'ai eu le Perroniana manuscrit longtems avant qu'il fut imprimé. M. le Cardinal du Perron étoit un bel esprit, mais il n'étoit pas savant.

¶ Madem. de Schomberg Hautefort étoit du nombre des Dames que

le Roi Louis XIII. voyoit ordinairement, mais elle se dégoûta de la Cour & se retira aux Magdelonettes. M. l'Abbé de la Victoire y étant allé, pour la voir lui dit: Madame, c'est donc pour faire honneur au Roi que vous vous êtes retirée ici?

J'apprehende bien que quelqu'un ne prenne droit de m'avoir connu pour me faire quelque mechante Epitaphe. Je dis comme Passerat:

Mea molliter ossa quiescent,
Sint modo carminibus non onerata malis.

¶ Un jeune Prince avoit une volliere dans laquelle, entr'autres oiseaux, il nourrissoit des tourterelles; un jour qu'elles se faisoient mille caresses, il leur dit: Depêchez-vous vîte, car voici mon Gouverneur qui vient.

¶ *Inalberarsi.* C'est un mot dont se servent les Italiens pour dire se cabrer, en parlant d'un Cheval.

¶ Jules Scaliger écrivoit ses Ouvrages avec tant de justesse, que sa copie & l'imprimé se rencontroient page pour page, & ligne pour ligne: on en a voulu dire autant de M.

Va-

Varillas. Si cela est vrai, ce n'étoit pas par un esprit géometrique dont on ne l'a jamais accusé.

¶ M. Faure ne fut avoüé de personne lors qu'il fit ôter du livre de M. Bigot la Lettre de S. Jean Chrysostome. Elle n'auroit pas fait tant de bruit. On ne put s'empêcher de crier contre une conduite si peu sincere, & où la politique du Censeur avoit plus de part que le zele de la Verité. Le P. Hardouin a répondu aux inductions que les Protestans en vouloient tirer, & il se trouve, selon ce Pere, que cette Lettre ne fait rien pour eux.

¶ M. Foucher, Chanoine de Dijon, sait parfaitement l'histoire des Philosophes. Il le fait bien voir dans son *Histoire des Academiciens*, qui est un Ouvrage admirable, & qui lui donnera une grande réputation lors qu'il sera achevé. Je suis ravi de ce qu'il a conceu ce dessein. Personne n'est plus capable que lui de le bien executer. Si mon Diogene Laërce qu'on imprime en Hollande n'étoit pas si avancé, on y pourroit joindre cette histoire, aussi bien que les remarques de M. Lan-

 tin.

tin. Néanmoins il me ſemble que cela doit être ſéparé; car ſon deſſein eſt de ſuppléer au deſſein de Diogene Laërce, & ſa vûë eſt plus étenduë que la mienne, qui ſe renferme uniquement au ſentiment particulier de cet Auteur. Cependant nous aurions beſoin d'une hiſtoire univerſelle de toutes les Philoſophies juſqu'à nôtre ſiecle. J'ai fait l'hiſtoire des femmes Philoſophes, je voudrois bien encore qu'on eût fait celle des hommes. Un Anglois * en a commencé quelque choſe, & j'apprens que l'Auteur de la Bibliotheque univerſelle y travaille à Amſterdam.

¶ M. le Goux, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, me demandoit un jour qui étoient ceux que je croyois les plus verſez dans l'Hiſ-

* [Thomas Stanley a donné une Hiſtoire de la Philoſophie en Anglois, dont la ſeconde Edition parut en 1687. Mr. le Clerc en donna un long Extrait dans le Tome VII. de la Bibliotheque Univerſ. & il a traduit en Latin la partie de cet Ouvrage qui regarde la Philoſophie Orientale. On a publié à Leipſig en 1712 une Traduction Latine de l'Ouvrage entier, *in 4.*]

l'Histoire des Philosophes, & dans le discernement de leurs Sectes. Je lui dis que je n'en connoissois pas de plus habiles sur cette matiere que M. Huet Evêque d'Avranches, & M. Foucher.

¶ Au sujet de la lecture que j'ai fait du second livre des Dissertations de M. Foucher sur la Recherche de la Vérité ; je lui disois dernierement que je trouvois qu'il avoit renfermé beaucoup de choses en peu de mots, que je ne m'étois jamais beaucoup attaché à cette matiere, mais que je croyois qu'elle dût être épuisée. Depuis le tems que les hommes la recherchent, ajoûtai-je, il me semble qu'ils devroient l'avoir trouvée. L'Art de trouver la Vérité, me dit-il, est semblable à celui de lire & d'écrire ; il faut toûjours revenir aux principes comme on revient à l'alphabet. Néanmoins, lui repliquai-je, nous avons des Grammaires completes & achévées dont on convient, mais nous n'avons point de Philosophie. Cela est vrai, reprit M. Foucher, & cela vient de ce que les meilleurs Philosophes, qui sont les Académiciens, à ce que je pretens, n'ont point écrit

à cause des superstitions qui regnoient en leur tems, mais maintenant nous avons plus d'avantage, & il est nécessaire de travailler à une *Grammaire des Idées*; car après tout, les idées composent les paroles & le langage de l'esprit. Or cette Grammaire est proprement la Logique des Anciens que nous avons perduë & qu'il est important de rétablir. Sans cela jamais les Philosophes ne pourront s'accorder entr'eux, au lieu que la Logique vulgaire que l'on enseigne dans les Ecoles, n'est bonne que pour exprimer les véritez que l'on connoît déja, & non pas pour commencer à découvrir celles qu'on ne connoît pas encore. Autre chose est de bien dire ce que l'on pense, autre chose de est bien penser comme on le doit, en quoi il est clair que l'on a besoin de deux Logiques, dont l'une enseigne à découvrir la vérité, & l'autre à la bien exprimer par nos paroles. L'une à bien pénétrer les principes, & l'autre à bien tirer les conséquences. Pour moi, lui dis-je, j'ai vû le livre du Pere Mallebranche contre M. Arnauld sur ce sujet. Mais je n'y comprends rien & quantité de

gens

gens m'ont dit la même chose ; c'est un grimoire tout particulier aux Philosophes. Il n'y a en cela, me dit-il, que le mot d'idées qui nous effraye ; mais il ne s'agit pas dans ces livres des idées abstraites que l'on prend ordinairement pour des chimeres ; mais des premieres conceptions ou notions des Etres qui sont au monde, & enfin de la connoissance de nous-mêmes & de nôtre propre entendement.

¶ M. R... qui a fait le voyage de Rome, disoit dernierement qu'en passant dans une ville d'Italie, il avoit été voir les Peres de l'Oratoire chez qui il avoit été très-bien reçu. L'envie que j'avois, me disoit-il, de faire connoissance avec les habiles gens de cette Compagnie, me fit rester avec eux pendant un tems assez considérable pour les connoître à fonds : c'est une Maison d'où l'on peut dire qu'il est sorti de grands hommes, & qui n'a commencé à déchoir de cette réputation que depuis qu'ils ont souffert que quelques-uns des leurs ayent donné dans les nouveautez les plus bizarres, & dans les opinions les plus nouvelles. Lors que le Jansenisme

parut, il trouva chez eux ses plus hardis défenseurs, & le Pere *Desrames* se mit en campagne pour l'aller soûtenir à Rome. A peine la Philosophie de Descartes fut-elle publiée dans le monde qu'ils l'adopterent, & j'ai vû une Lettre imprimée en très-beau latin d'un de leurs jeunes freres, qui demandoit permission de la professer avec deux cens de ses Confreres. Enfin dès que quelques Docteurs Flamans ont fait une querelle à quelques Religieux François pour soixante ou quatre-vingt propositions extraites de leurs Livres, & qu'ils ont voulu les faire condamner par un Pape, aussitôt un de leurs Peres écrivit à son Général *mitte me*, & se fit deputer pour aller à Rome. Un autre qui passe chez eux pour un oracle, a fait un livre exprès pour prouver, que l'on voyoit Dieu intuitivement dans cette vie. Le P. *Bramanchelli* a enchéri par dessus; car non seulement il prétend que l'on voit très-clairement en cette vie l'Essence divine, & que nous regardons Dieu face à face, mais il soûtient même que tous les corps que nous voyons, nous ne les voyons.

yons que dans l'essence divine. Un autre s'est mis en tête de faire la Critique de l'Ecriture Sainte & il ne tient pas à lui que nous ne croyions que le Pentateuque n'est pas de Moyse, & que tous les Livres de l'Ecriture ne sont que des extraits abregez des Registres publics de la Synagogue. Enfin le P. de S. Thomas a fait *Memorie sopra la Gracia*, où l'on ne comprend rien. Il n'est ni dedans ni dehors; & selon lui Molina & Alvarez, Scot & S. Thomas, les Peres Grecs & S. Augustin n'ont qu'un même sentiment sur la Grace. Mais ce qui vous surprendra davantage, c'est que lors que je suis parti, il alloit faire imprimer un gros Volume des Etymologies de toutes les Langues, où il prétend, que comme tout vient d'Adam, aussi toute Langue vient de l'Hebreu; & que le Bas-Breton & le Chinois, l'Esclavon & l'Arabe, l'Anglois & le Latin, l'Italien & l'Allemand, l'Iroquois & le Grec, le Canadois & le François, & généralement toutes les Langues, viennent plus clair que le jour de l'Hebreu; quoi qu'elles n'ayent pas le moindre raport entr'elles, & que les Hebreux n'en-

 tent-

tendissent rien même dans le Syriaque, comme il paroît par l'Ecriture Sainte, quoique ce fut le païs le plus connu & le plus fréquenté parmi eux.

¶ Lors que le Duc de Savoye vint en France en 1600. Henri IV le mena au Parlement comme au plus magnifique spectacle que l'on pût voir à Paris. On devoit plaider ce jour-là une des plus belles causes que l'on eut entendu depuis long-tems. Le Roi prit cette occasion, & fut avec le Duc de Savoye se placer dans la Lanterne de la Grand-Chambre. Quand le premier Avocat eut parlé: Il a raison, dit le Duc de Savoye: assurément l'autre perdra sa cause. Vous ne savez pas encore ce que c'est que nos Avocats, lui dit le Roi, donnez-vous patience. Effectivement, quand l'autre Avocat eut plaidé, il tomba d'accord qu'il ne savoit à qui des deux Parties donner le droit.

¶ M. le Cardinal de Rets nous pria un jour M. Salmonet & moi de l'accompagner dans une visite de conséquence, nous osâmes le refuser. Il nous quitta en entrant chez la personne, & nous dit qu'il ne seroit

qu'un

qu'un moment, mais il nous oublia. Alors je dis à M. Salmonet: Je crois que son Eminence n'y pense pas, si elle croit nous prendre pour des *Induti*, elle se trompe fort, nous ne sommes pas propres à faire ce personnage. On appelle *Induti* les Diacres qui assistent un Archevêque quand il officie pontificalement; ils ne font aucune fonction & sont à l'Autel ce que les *personæ mutæ*, sont sur le théatre.

¶ M.... eut une affaire fâcheuse pour laquelle on decréta contre lui. On sut le lieu où il s'étoit caché, & un jour qu'il alloit de ce lieu à une Eglise voisine, on lui mit la main sur le colet. Il se défendit, & à la faveur d'un secours, il se sauva, non sans avoir été bien maltraité. Il prit soin de cacher cette circonstance, & disoit pour la couvrir qu'il avoit été ainsi maltraitté par des voleurs en passant dans une Forêt. On sut à la Cour la vérité de la chose, & un jour M. le Prince de Guémené passant avec lui sur le Pont S. Michel lui dit, en lui montrant la Barriere des Sergens: Monsieur, voilà la Forêt où vos voleurs se retirent.

¶ M. Petitpied Chanoine de Nôtre Dame de Paris, a fait autrefois une action de générosité en faveur de M. Cotelier, qui l'avoit reçu Maître és Arts. Il lui abandonna sans aucune charge, la diguité de Théologal de Bayeux dont on l'avoit revêtu. Ce fut M. de Launai Professeur en Droit François qui en fit la proposition, & qui la fit accepter à M. Cotelier, qui depuis la résigna à un autre, à la charge d'une pension.

¶ M. H.... Bailly du Chapitre de ... ayant épousé une jeune & belle femme, fut rencontré de grand matin par un de ses amis deux jours après son mariage. Son ami lui demanda quelle affaire l'obligeoit à sortir si matin. Aucune, lui repartit M. H... je me leve seulement pour me délasser.

¶ Il arriva hier à M..... une petite avanture que j'appelle disgrace pour un vieillard, de laquelle il s'est tiré en galant homme. Il loge chez un Marchand, & la petite fille de ce Marchand lui fait amitié, & l'appelle son mari. Il revint de la Campagne, & cet enfant fut pour lui faire fête & le baiser; Mon Dieu, lui dit-elle, mon mari, vous n'avez

plus

plus que deux dents. Vous me faites grace, lui répondit-il en riant, je n'en ai plus qu'une.

¶ Deux amis firent partie pour aller trouver M. G.... à sa Maison de Campagne, où ils se faisoient fête de passer au moins huit jours agréablement & d'être bien régalez, mais il les trompa bien; car à peine furent-ils entrez, que s'entretenant de ce qu'il leur étoit arrivé en chemin, ils dirent entr'autres choses, qu'ils avoient vû de très-beau bled en venant, M. G.... leur dit aussitôt: Vous en verrez demain de bien plus beau en vous en retournant.

¶ Un Prélat qui me devoit une pension & beaucoup d'arrerages, étant tombé dangereusement malade; son valet-de-chambre à qui j'en demandois des nouvelles, me dit qu'on parloit de le faire confesser: Je m'oppose à son absolution, lui dis-je.

¶ Un Religieux prêchant la Magdelaine à Beauvais, s'arrêta fort sur le malheur des filles qui l'imitent dans sa vie sans vouloir lui ressembler dans sa pénitence. Il les exhorta toutes à faire dire des Messes.

Les

Les unes à la Vierge pour les conserver dans un état pur, & les autres à la Magdelaine pour les retirer de leurs malheureuses inclinations. Au sortir de la Chaire une fille l'arrêta pour le prier de lui en dire une ; desquelles, lui dit-il, voulez-vous ; belle demande, lui repondit-elle, de la Vierge ; mais prenez garde, reprit-il : hé bien, ajouta la bonne fille, mêlez-y un peu de la Magdelaine.

¶ A la mort de Madame la Dauphine, les Compagnies furent reçuës à haranguer le Roi. Un jeune Magistrat entr'autres en prononça une dont on fut fort content. Peu de jours après une de ses parentes se trouva dans une compagnie où elle ne manqua pas de vanter la harangue de son parent. La femme d'un autre Magistrat qui devoit haranguer dans peu, voulant rabattre sa vanité, lui dit : Madame, ne faites pas tant la fiere, nous aurons aussi une harangue du bon faiseur.

¶ M. de Launai disoit qu'un bon livre & un grand Seigneur, devoient avoir une bonne table. Il disoit aussi en parlant des Romains, qu'ils a-
voient

voient été de fort honnêtes gens dans le particulier, mais de grands tyrans dans les affaires d'Etat, & qu'il s'étoit fort étonné du desir insatiable qu'ils avoient eu de s'aggrandir, qui à la fin a été la cause de leur perte.

¶ Je ne me souviens point du nom de celui qui a fait cette Epitaphe d'Erasme:

Hic jacet Erasmus qui quondam bonus erat mus,
Rodere qui solitus, roditur à vermibus.

Il y a, comme vous voyez, deux grosses fautes de quantité qu'il semble que l'Auteur ait bien reconnu, & quand on lui demandoit pourquoi il avoit fait la premiere syllabe de *vermibus* breve; c'est, répondoit-il, que dans le premier vers j'ai fait la premiere syllabe de *bonus* longue.

¶ M. P..... se disoit Auteur d'un Ouvrage que M. de Benserade avoit fait. On demandoit à celui-ci ce qui en étoit: Je l'ai fait, répondit-il, mais il est à son service.

¶ On peut dire que Pâris avoit été le plus heureux de tous les hom-

hommes. Il avoit joui de la plus belle femme de son tems, & avoit tué le plus vaillant de tous les Grecs.

¶ Un Marchand ayant fait naufrage sur un Vaisseau, laissa par sa mort de grands biens à un jeune fils qu'il avoit. Le fils dans la suite voulut continuer le même négoce, & courir les mers. Un de ses amis lui représenta en vain ce qui venoit d'arriver à son Pere, & sans lui cacher que son grand Pere avoit péri de la même maniere, il lui dit qu'il devoit appréhender un sort pareil; mais le jeune homme sans s'étonner: Je vous prie, dit-il à son ami, de me dire où sont morts vôtre Pere & vôtre grand-Pere; dans leurs lits, lui répondit l'autre; & comment, ajoûta-t-il, osez-vous donc après cela vous coucher dans un lit?

¶ Caliste II du nom, Pape, nommé Gui cinquiéme, fils de Guillaume de Bourgogne, grand Capitaine, & qui pour son courage fut surnommé *Tête hardie.* Ce Pape, dis-je, est celui qui en 1119. ou 1120. sacra l'Eglise & le Cimétiere de Fontevrault, & qui approuva & con-

firma

firma les Conſtitutions de Pétronille, premiere Abbeſſe de Fontevrault, & qui en 1119. dédia l'Egliſe de l'Abbaye du Ronceray de la Ville d'Angers, & prêcha enſuite ſur la tombe du Cimetiére de S. Laurent, remettant à tous ceux qui auroient aſſiſté à cette Dédicace, & à tous ceux qui aſſiſteroient à l'avenir à la Fête de cette Dédicace, la ſeptiéme partie de leurs pechez. La Bulle de ce Pape eſt datée de 1119, mais le Martyrologe de Fontevrault met cette Dédicace en 1120.

Cela me fait ſouvenir de ce que le Pape Urbain II. fit étant en France. La petite Chronique d'Anjou dit qu'étant à Vendôme il conſacra le Crucifix de l'Abbaye de la Trinité de Vendôme, remettant la ſeptiéme partie des péchez de ceux qui célébreroient tous les ans cette conſécration, ce qui ne doit pas paroître étrange, puiſque peu de tems auparavant étant à Maguelonne, où il reſta cinq jours à la priere de l'Evêque, il y conſacra l'Iſle de Maguelonne, & donna l'abſolution de tous les péchez de ceux qui étoient & qui ſeroient enterrez dans cette Iſle. De

là

là il passa à Plaisance, où se tînt un Concile en 1095. dans lequel le Pape donna le droit de Mître aux Abbez de l'Abbaye de Cluny, dont il avoit été Religieux Prieur. Il y fit aussi plusieurs belles Constitutions; entr'autres il ordonna que nul ne seroit admis aux Ordres Sacrez sans titre, c'est-à-dire sans bénéfice. De Plaisance il passa en France, pour solliciter lui-même tous les Princes à se croiser pour la délivrance de la Terre-Sainte. Il alla ensuite à Clermont en Auvergne, où il tint le célébre Concile de Clermont. Il y ordonna la Croisade & entre les Reglemens qu'il fit, il ordonna qu'on ne prendroit point d'argent pour les batêmes, ni pour les sépultures; qu'on ne pourroit avoir un Evêché & une Abbaye en même tems, & qu'aucun sans dispense du Pape, ne seroit fait Evêque, s'il n'avoit de la naissance. C'étoit en ce tems-là la pratique de France. Il se fit couronner en l'Eglise de S. Maurice de Tours, qui avoit été originairement dédiée à S. Gatien dont elle porte encore le nom présentement. Au retour de la Procession qui se fit ensuite de son Couronnement, il fit pré-

présent à Foulque Rechin Comte d'Anjou, d'une fleur d'or qu'il avoit dans la main. Depuis ce tems-là les Papes ont de coutume de donner ou d'envoyer aux Rois & aux Princes des fleurs d'or. Et le Pape Alexandre vers l'an 1163. *rosam auream quam gestavit, dominicâ quâ cantatur* Lætare Jerusalem, *Ludovico Regi Francorum transmisit.*

¶ La Chronique d'Albéric en 1087. *Magister Hugo*, parlant du Pape Urbain II. *Sedit annis decem, mensibus quatuor, natus de Castellione super Matronam, filius Domini de Lageri. Habuit fratrem Joibertum, qui dedit corporale pro reliquiis, quo vilipendente, corporale incidit, & sanguis inde exivit: qui adhuc reservatur apud Lageri.*

¶ L'Auteur du livre intitulé *Roma antica e moderna*, a confondu par une faute considérable le *Mont Pincius* de Rome, avec le lieu appellé *Pinzi*, proche de la Ville de Nole dans la Campanie: où S. Felix Prêtre de Nole, est mort. La neuviéme Leçon du Bréviaire de Paris, du 14. Janvier, jour de la Fête de ce Saint: *Recusato urbis Episcopatu obdormivit in Domi-*

Domino; sepultusque est prope Nolam, in loco quem in Pincis *appellabant.*

¶ Le bon homme M. de la Roque étoit fort mécontent de Meſſ. d'Harcourt-Beuvron, qui ne l'avoient pas payé à ſon gré de l'Hiſtoire Généalogique de leur Maiſon, qu'il a faite avec beaucoup de travail & de dépenſe. Pour s'en venger, il diſoit par tout: *On pourra écrire contre moi.* C'étoit de lui même dont il prétendoit parler, car il fut ſur le point de ſe refuter & de détruire les titres qu'il avoit produits.

¶ Un Gruyer ou Juge des Eaux & Forêts qui n'avoit guéres de pratique, prétendoit, pour étendre ſa Juriſdiction, que quand on avoit donné des coups de bâton à un homme; il en devoit connoître, parce que le bâton ſe tiroit des Forêts, & par la même raiſon, que lors que l'on jettoit de l'eau ſur quelqu'un par la fenêtre, ſans crier gare, cela le regardoit encore.

¶ Beſly dans ſon Hiſtoire des Comtes de Poitou, page 82. s'eſt trompé lors qu'il a dit, en parlant de Joachim du Belley, qu'il étoit bâtard. Joa-

Joachim du Belley étoit fils légitime de Jean du Belley Sieur de Gonnor, & de Renée Chabot Dame de Liré.

AVIS.

ON n'a pû refuſer à la priere de pluſieurs perſonnes qui eſtiment avec juſtice les Ouvrages de M. Ménage, de mettre ici ſa *Requête des Dictionaires*. Cette Piéce ſera ſans doute plaiſir au public ; c'eſt une des plus agréables de celles que ce ſavant homme a faites en ce genre : & comme elle ne ſe trouve que dans le Recueil qu'il fit imprimer à Paris en 1652. ſous le titre de *Miſcellanea*, in quarto, qui eſt à preſent fort rare, on l'alloit perdre inſenſiblement : ç'auroit été dommage.

REQUÊTE

DES

DICTIONAIRES

A

MESSIEURS DE L'ACADEMIE

FRANÇOISE.

Quintilien Liv. VIII. chap. 3.

Iniqui judices adversus nos sumus : ideóque paupertate sermonis laboramus.

Seneque Epître LVII.

Quis autem ferat in egestate fastidium?

REQUÊTE DES DICTIONAIRES A MESSIEURS DE L'ACADEMIE FRANCOISE.

A Nosseigneurs *Académiques*,
Nosseigneurs les Hypercritiques,
Souverains Arbitres des mots,
Doctes faiseurs d'Avant-propos,
Cardinal-historiographes,
Surintendants des Orthographes,
Raffineurs de Locutions
Entrepreneurs de Versions,
Peseurs de Breves & de Longues
De Voyelles & de Diphthongues.
Supplie humblement Calepin,
Avec Nicot, Estienne, Oudin.
Disant, que depuis trente années,
On a par diverses menées,

Banni des Romans, des Poulets,
Des Lettres douces, des Billets,
Des Madrigaux, des Elegies
Des Sonnets & des Comedies,
Ces nobles mots, moult, ains, jaçoit,
Ores, adonc, maint, ainsi-soit,
A-tant, si que, piteux, icelle,
Trop plus, trop-mieux, blandice, isnelle,
Pieça, tollir, illec, ainçois,
Comme étant de mauvais François.
Et bien que telle outrecuidance
(Soit dit sauf vôtre reverence)
Fît préjudice aux Suppliants
Vos bons & fideles Clients;
Et que de GOURNAY *la Pucelle,*
Cette savante Demoiselle,
En faveur de l'Antiquité
Eût nôtre Corps sollicité
De faire ses plaintes publiques
Du décri de ces mots antiques:
Toutefois, comme nous pensions
Que le reste des Dictions
Ne souffriroit aucun dommage
Par ces Correcteurs du Langage,
Et que sous vôtre autorité
Nous aurions toute seureté;
Nous nous serions par déference
Tous contenus dans le silence,
Aymant mieux perdre ces bons mots

Que

Que de troubler vôtre repos.
Cependant, on sait par la Ville,
Que depuis, vôtre GOMBERVILLE
Auroit injustement proscrit
Le pauvre Car, *d'un sien écrit,*
Comme étant un mot trop antique,
Et qui tiroit sur le Gothique;
Et qu'aussi-tot vôtre BARO
Sur ce mot cria tant haro
Qu'on alloit par cette crierie
D[illegible] de la Chancelerie,
Tant lors on étoit de loisir,
Le Car tel est nôtre plaisir:
Sans que CONRART *le Secretaire,*
D'un tel mal ne pouvant se taire,
S'opposa genereusement
A ce cruel bannissement;
Vous remontrant qu'en toute affaire
Le Car *est un mot necessaire;*
Que c'est un mot de liaison,
Introducteur de la Raison,
Et que depuis plus de cent lustres
Toûjours par des emplois illustres
Il sert utilement nos Rois
Dans leurs Traitez & dans leurs Loix,
Sa Remontrance étant suivie,
Au pauvre Car *sauva la vie.*
Mais d'autres bizarres Esprits,
Qui méchamment ont entrepris
De vous reduire à l'indigence,

Vouloient, contre toute apparence,
Par brigues & par faux témoins
Proscrire encore, néanmoins,
Pourquoy, d'autant, cependant, onc-
 ques,
Or, toutesfois, partant, & doncques,
Et prononcer un interdit
Tant contre ladite & ledit,
Que contre lequel, & laquelle,
Un quidam, un tel, une telle.
*Mais grace à l'*ABBÉ DE [redacted].
A SIRMOND, *au* PERE BOURBON,
A GODEAU *le grand Paraphraste,*
A BAUDOIN *le grand Metaphraste,*
Au Politique PRIEZAC,
Au grand Epistolier BALZAC
A CHAPELAIN *l'Archipuriste,*
A VAYER *le Dialogiste,*
VAYER *qui de Pyrrhonien*
S'est fait Academicien,
Au vieux MAYNARD *le Satyrique,*
A SILHON *le melancholique,*
Au Jansenisse DE BOURZAY;
Contre l'avis de SERIZAY
*De l'*ESTOILLE, *de* MALLEVILLE,
De FARET, *& de* GOMBERVILLE,
Et d'autres à nous inconnus,
Ces mots ont été maintenus
 Or Nosseigneurs Académiques,
Nosseigneurs les Hypercritiques,

Ce

Ce n'est pas tout : nos pauvres mots
Ont bien enduré d'autres maux.
Mille ont été bannis des Métres,
Les uns accourcis de trois lettres,
Les autres d'autant alongez,
Les genres ont été changez,
Par une trop lâche mollesse
Qu'on appelle delicatesse,
De combien de mots masculins
A-t-on fait de mots feminins
Tous vos Puristes font la figue
A quiconque dit un intrigue ;
Ils veulent, malgré la raison,
Qu'on dise aujourd'huy la poison,
Une Epitaphe, une Epigramme,
Une navire, une Anagramme ;
Une reproche, une Duché,
Une mensonge, une Evêché,
Une évantaille, une squelette,
La doute, une Hymne, une Epithete,
Et le delicat SERIZAY
Eût chaque mot feminisé,
Sans respect d'Analogie,
Ni d'aucune Etymologie,
Pour condescendre au doux HABERT ;
*Sans que l'*ABBE' DE BOISRO-
BERT,
Ce premier Chansonnier de France,
Favory de son Eminence,
Cet admirable Patelin,

Aymant le genre Masculin,
S'opposa de tout son courage
A cet effeminé langage.
De plus, depuis quatre ou cinq ans,
Un de vos plus grands Partisans,
Afin de nous faire injustice,
Et par belle & pure malice,
Auroit de son autorité,
Dans l'Avant-propos d'un Traité,
Qu'il a fait, suivant son caprice,
De la Faculté Concoctrice
(Mais qui par ses obscuritez
Cause aux Lecteurs des cruditez)
Banni de ce noble Royaume
Du Latin le docte Idiôme,
Comme langage de Pedant:
Et par cet étrange accident,
La pauvre Langue Latiale
Alloit être troussée en male,
Si le bel Avocat BELOT,
Du Barreau le plus grand falot,
N'en eût pris en main la défense,
Et protegé son innocence.
En quoy, certes, & sa bonté,
Et son zele, & sa charité,
Se firent d'autant plus paroître,
Qu'il n'a l'honneur de la connoître;
Semblable à ces preux Chevaliers,
Ces Paladins Avanturiers,
Qui, deffendant des inconnuës,

Ont

Ont porté leur nom jusqu'aux nuës.
Enfin je ne sçai quels Auteurs
Auroient prescrit aux Correcteurs
Une impertinente Orthographe,
Leur faisant mettre Paragrafe,
Filosofie, ôtre, le tans
L'Iver, l'Otonne le Printans,
Place Reale ; le Réome.
Saint Ogustin & Saint Gerome.
Et retranchant mal à propos
L'S de la pluspart des mots,
*Comme d'*Estat, d'oster, *de* nostre,
D'estre, *d'*estonnement, *d'*Apostre,
Son usage fut mal-traité
Autant ou plus qu'il fut du T,
Lorsque de toutes leurs querelles
Elle fit juges les Voyelles.
Si bien que les petits Grimauds
Ne rencontrant point tous ces mots,
Suivant nôtre Ordre Alphabetique,
Qui retient l'Orthographe antique,
Entrent aussi-tôt en couroux,
Et lors nous frappent à grands coups,
Souffletant le Dictionnaire
Aussi bien que le Despautere.
Mais tout cela n'est rien, au prix
De ce que nous avons appris,
Que VAUGELAS *dans sa Harangue*
Opinoit à nouvelle Langue ;
Et que sous vôtre autorité,

En dépit de l'Antiquité,
Dans un Vocabulaire étrange,
Donnant aux Escoliers le change,
Avecque nos Locutions
Il supprimoit nos Dictions:
Ce qui sauf vôtre reverence,
(Outre la haute impertinence
Qu'un Estranger & Savoyard
Fasse le procés à Ronsard)
Seroit une extrême injustice,
Qu'enfin, après tant de service
Que par nos termes renommez
Et de tout le Monde estimez
Nous avons en toute Science
Rendu, sans reproche, à la France,
On nous cassât honteusement.
Nous l'osons dire hautement,
Que tous les vieux Dictionaires
Sont absolument necessaires.
Par eux s'entendent les Auteurs.
Par eux se font les Traducteurs.
Ils servent à tous de lumieres
Dans les plus obscures matieres:
Ils sont les Docteurs des Docteurs,
Les Precepteurs des Precepteurs,
Les Maistres des Maistres de Classes:
Et tels qu'on a crû Savantasses
A la faveur de leurs bons mots,
Sans eux n'étoient rien que des Sots.
Témoin, ce que fit ce bon homme

Lais-

Laissant son Calepin à Rome;
Témoin MONTMAUR, *ce Professeur,*
Qui seroit un pauvre Fesseur,
S'il n'avoit point les trois ESTIENNES,
Avec les Gloses Anciennes:
Le Nomenclateur JUNIUS,
Et MATTHIAS MARTINIUS.
Mais, sans parler ici des autres,
Vous savez que parmi les Vôtres
Les plus renommez Traducteurs,
Et les plus celebres Auteurs,
Qui s'en font maintenant à croire
Nous sont obligez de leur gloire.
Et cependant, ô siecle! ô mœurs!
Ce sont eux qui par leurs clameurs
Aujourd'hui dans l'Academie
Nous traitent avecque infamie.
Quantesfois dans ses Versions,
Sans le secours des Dictions,
Et de CALEPIN *&* ESTIENNE.
BAUDOIN *étoit-il en grand' peine?*
Sans eux COLOMBY, *dans Justin*
Etoit au bout de son Latin.
Sans eux dans Terence VOITURE
Avoit l'esprit à la torture.
Dans Quinte Curce VAUGELAS
Dès le prémier pas étoit las,
VAUGELAS *ce grand Interpréte*
Qui seul plus que Vous les mal-traite.

MAYNARD *sans eux traduisoit mal*
Son Catulle & son Martial;
Et les Verrines faisoient nargue
A vôtre Candidat LES FARGUE.
Sans eux GIRY *n'entendoit rien*
Aux écrits de Tertullien:
Et l'obscur Apologetique
A tous coups lui faisoit la nique,
Dans les Sept Pseaumes DESMARETS
N'eût pas fait, comme il fait, flo-
rès.
Le beau PATRU *dans sa Harangue*
Ne savoit de qui prendre langue,
Et cent fois étoit à quia
Dans l'Oraison pro Archia.
COLLETET *dans son Sainte Marthe*
Prenoit souvent renard pour marte,
Même le hardy D'ABLANCOURT
Dans Tacite se trouvoit court.
Sans eux HABERT *n'entendoit note*
Dans la Morale d'Aristote:
C'est-à-dire en la Version,
Qu'avec beaucoup d'attention,
En ont fait en Langue Latine
Des gens d'eminente doctrine.
Pour le Texte non dicitur,
Car Græcum est, non legitur.
Que si nous sommes moins utiles
*Aux l'*ESTOILLES, *aux* GOMBER-
VILLES,

Aux SERIZAYS, *aux* SAINT A-
MANS,
Aux CONRARTS, BAROS & RA-
CANS,
Et tels autres ſçavans Critiques
Des Ouvrages Académiques,
Ces grands & fameux Palatins.
Eſtrangers és païs Latins:
Il eſt pourtant tres-véritable
Que ce qu'ils ſçavent de la Fable,
[illegible] l'ont appris des Verſions,
Qu'à l'ayde de nos Dictions
Il fut autrefois neceſſaire
De leur faire en Langue vulgaire.
Ainſi, quoy qu'indirectement,
Nous leur ſervons de truchement.
Mais ſans regarder aux offices,
Aux aſſiſtances, aux ſervices,
Que vous rendent les Suppliants,
Voyez les inconveniens
Que dans cette Langue vulgaire
Cauſeroit ce Vocabulaire.
Vous n'en étes qu'à l'A bé-cé:
Depuis plus d'un luſtre paſſé
Qu'on travaille à ce grand Ouvrage.
Or nos chers Maîtres du Langage,
Vous ſçavez qu'on ne fixe point.
Les Langues vives en un point.
Tel mot qui fut hier à la mode,
Aujourd'huy ſe trouve incommode:

Et tel qui fut hier décrié,
Passe aujourd'huy pour mot trié.
Après tout, c'est le seul Usage
Qui fait & defait le Langage.
Si bien qu'il pourroit arriver,
Quand vous seriez prêts d'achever
Cet Ouvrage extraordinaire,
Ce grand, ce beau Vocabulaire.
Que cent de vos Locutions,
Que mille de vos Dictions
Qu'à present vous trouvez nouvelles
Et qui vous paroissoient très-belles,
Ne seroient lors plus de saison.
Nous joignons à cette raison,
Que tous les jours vôtre Critique
Décriant quelque mot antique,
Et des meilleurs & des plus beaux,
Sans qu'elle en fasse de nouveaux,
On seroit ; ô malheur insigne !
Reduit à se parler par signe.
Mais quand vous feriez d'autres mots,
Combien souffriroit-on de maux
Avant que de les bien entendre,
Avant que de les bien apprendre ?
Combien vous faudroit-il de temps,
Pour appaiser les mal-contens :
Et faire que ce beau Langage
Fût homologué par l'Usage ?
CE CONSIDERE', *Nosseigneurs,*

Pour

Pour prevenir tous ces malheurs,
Qu'il plaise à vôtre Courtoisie
Rendre le droit de Bourgeoisie
Aux mots injustement proscrits
De ces beaux & galans Ecrits.
Laissez là le Vocabulaire,
Ne songez point à la Grammaire;
N'innovez, ni ne faites rien
En la Langue; & vous ferez bien.

TABLE

DES MATIERES.

ABbé sans Abbaye,
Abbé à la Messe du Roi, 138
Abbesse demande à son Medecin une ordonnance pour aller aux bains de Barbotan, 60
M. d'Ablancourt, 347. 348. 349.
Absens accusez, condamnez en France, 339
Absolve des Grecs & des Latins, 368
M. d'Aceilly. *V.* de Cailly.
Le P. Adam Jésuite, 41
Maistre Adam de Nevers, Poëte, 55
Affaires, 318
Affiche plaisante, 168
Agesilas, 154
M. le Comte de S. Agnan, 267
Agobard, 102
Mad. la Duchesse d'Aiguillon, 39
Air harmonieux, 61
Alabastrum. Sa signification, 104

Alain,

Alain, pour Allard, 154
Alain Chartier, 130
Jacques des Alleux, Poëte François, 317
M. de Saint Amant. 88
Ambassadeur d'Espagne, 119
Ambassadeurs Suisses, 121
Ambassadeurs de Siam, 194. 195
M. l'Evêque d'Amiens. 178. 179
Ammien Marcellin. 220
Amiot. 112. 113. 114
Anatomie. 99
Anciens & Modernes. 6
Le P. André. 165. 166
M. Andry. 3
L'Angely. 28. 29
Années de J. C. Quand on a commencé à les compter par Janvier. 289. 290
M. Auzout. 211
Archidiacres, Archiprêtres. 324. 325
Leonard Arétin. 101
Argent. 319
Aristote, ses Ouvrage brûlez. 175
Arminius. 170
Armoiries. Le premier Pape qui en a pris. 195
Armoiries nouvelles. 217
M. Arnauld. 8. 17. 62
M. Arnauld des Carabins. 267. 268

As-

Asne. Un Seigneur contrefait l'asne. 243
Avarice. 295. 296
M. l'Abbé d'Aubignac. 215. 216
S. Augustin. 103
M. d'Aumont. 43
Avocats. 246
Auratus. V. Dorat.
Auteur de l'Hymne *Gloria, laus & honor*, &c. 129. Du Roman de la Rose. 203
Auteurs regalez. 169
Auteur, méchant Auteur. 121
Avunculus pour *Cousin germain*. 193

B

Acheliers. 204
Bacon. 29
Balet de M. de Lully. 229. 230
M. de Balzac. 44. 121. 215. ses Ouvrages recherchez. 137
Baptême. Lieux particuliers pour le Baptême. 203
M. Barbier Daucourt. 2
Barclay. 20
Bartholin. 167
M. de Bassompierre. 39. 151. 152. 381
M. le Baron de Batteville. 336
Julien Baudereau, 385
M. de Bautru, 11. 12. 25. jusqu'à 32
Mad. de Bautru, 26. 27.

M. Bayle, 22. 23
M. le Duc de Beauvilliers, 374
Beauté, 299
Bede, 289
M. Begon. 2
M. l'Evêque de Belley, 46. 300. 301
M. du Belley, Poëte, 162. 404.
M. de Beliévre, 21. 209. 210
Belon 137
Bénéfices, 203
M. de Benserade. 54. 55. 56. 399
Bergerac, 144. 145
M. le Président de Bersy, 217. 218
Bertaut, Poëte, 67.
M. Bertier Evêque d'Utique, 220
Besly, 404.
P. Besnier, 354
M. le Cardinal Bessarion, 136. 137
Beze. Nicolas & Théodore, 384
Bible de M. le Jay, 70
Bibliothecaire ignorant, 27. 28. 235
Bibliotheque brûlée. 167
Bibliotheque du P. Labbe, 235
M. Bigot, 32. 33. 34. 35. 37. 38. 170. 198. 387.
Billets d'enterrement, 98
Bodin, 70
Bœuf d'Angleterre, 78
Bohemes, 263
Boileau, 14

M.

M. de Boisrobert, 8. 9, 45. 49 50. 51 52. 175.
M. Boitard, 167. 168
Boiteux, Etymologie de ce mot. 24
M. le Bon, 161. 162
Boniface VIII. 195
Ennemond Bonnefoy, 152
Boucher mourant, 219
P. Bouhours, 2. 3. 8. 22. 352
P. Bourdaloüe, 154
M. l'Abbé Bourdelot, 134
Bourdin, 160. 161
Mad. de Bourdonne, 64
Bourgeois d'Amiens & d'Abbeville, 60
M. de Bourlemont Archevêque de Thoulouze 163
M. Boyer, 311
M. de Brancas, 344
Guy Breſlay, 132. 133
Breſſaut, 152
Bretagne. 282
Briand-Valée, 383
M. le Cardinal Briçonnet, 150
Brizo, Déeſſe du ſommeil, 233
Brochures. Catalogue de Brochures, 70
Vanden-Broek, ou *Brechius*, 159
Brouillerie d'un Duc avec ſa femme, & ce qu'il dit pour ſa defenſe, 48

Jean

Jean Brunet, 153
M. de la Bruyere, 343. & ſuiv.
Buchanan, 142. 143
Budé, 343
Burleſque, 174.
M. Burnet, 284.
M. de Buſſy Rabutin, 339. 340

C

M. le Chevalier de CAilly. 162. 163.
Callebaſſes en uſage autrefois pour conſerver du vin, 219
Caliſte II. 400
Callipédie de M. Quillet, Poëme latin, 139
M. l'Abbé le Camus, 262
Canapé, 233
M. du Cange, 24. 32. 33. 224
Canonicat donné, 232
Caractéres des Nations, 78
Caractéres de Théophraſte, 147
M. Carpzovius, 135
M. Carreau; 232
Carroſſes en uſage du temps de S. Damaſe 220
Caſa. 171
Caſaubon, 17. 168. 337
Caſtellanus, 288
Caſtelvetro, 86. 87
Caſtration des poulettes, 108. Des Fem-

Femmes, 109
Catalogue de Bibliotheques sont utiles, 36
Caton, 179
Cause renvoyée à un Avocat. 195
Cedrenus, 121
Celerissimus, 34
Julius Celsus, 100
M. de Cérisi, 164
Michel de Cervantes, Auteur du Roman de Dom Quixote, 8
Cervelle, 287
Jules Cesar. S'il est l'Auteur de ses Commentaires, 99
M. de la Chaize. 8
Chaizes à porteurs. Quand, & par qui elles sont venuës en France, 180. 181
Chancelier de France annobly, 125
Chanoine d'Angers malade, 232
Le P. Claude Chantelou, 265
Chapeau rouge. Depuis quand les Cardinaux le portent, 229
M. Chapelain, 44. 213
Charge de Connestable, 118
Charge de Président à Mortier, 211
Charge de Président au grand Conseil; 132
Charité inconnuë aux Payens, 69
Charles I. Roi d'Angleterre, 117
M.

M. Charnacé, 200. 201
M. le Comte de Charost, 284
Chartreuse, pourquoi il n'y en a point en Anjou 196
Chasse. Pourquoi un Gentilhomme ne vouloit pas aller à la Chasse. 1[illegible]4
Chausse fourrée. 209
Chemiré le Gaudin, 207
M. du Chesne, 236
Chevaux de Cappadoce, 56
Mad. de Chevreuse, 7
Chifre Statique, quand en usage, 149
M. le Cardinal Chigi, 181
Chrétiens accusent les Payens, 18
Christine Reine de Suede, 240. 241.
Chronique d'Albéric, 403. d'Anjou, 401
S. Chrysostome, 33. 215. 387
Ciceron, 100. 197. 213
Cimetieres hors des Villes, 202. 203
Cires de differentes contrées, blanchissent differemment, 79. 80
M. Citois, 51
M. le Clerc, 55
Cloche. Grosse cloche de N. D. par qui donnée, 93
Clopinel, 263
Cocher pris pour son Maître, 182. 183.
M. Colbert, 228

Co-

Colere, belle Pensée de Seneque sur cette passion. 168. 169
College des Grassins, 278
M. Coltellini, 92
Combat de Seintzheim, 221
Comédie défenduë & joüée, 316
Comédiens chassez, 296
Comete 66
Comparaisons, 41. 110. 288.
Comte sans Comté, 15
Concile de Plaisance, 402
Concile d'Epone, 313
Concile de Clermont, 402
Concile de Limoges, 169. 170
Concile de Constantinople, 179
Concile d'Aix la Chapelle, 328
Congregation de gens sçavans en Italie donne dans les nouveautez, 391
Connétable, Charge en France, 118
Jean *Cono*, 290
Conseiller du Roi. 147
Consultans, 148
Conte des trois Racans, 52
Contredriseur, 227
Conversation, on y aprend plus que dans les Livres. 282
M. Corneille, 187. 188
M. Costart, 177 Ses Lettres, 204
M. Cotelier, 34. 396
M. de Coulange, 384
Cou-

Couronne mise sur la tête des Rois, 118
Coûtume des Recteurs de l'Université, lors qu'ils parlent en public, 69
Coûtume de saluer le soir, 199
Coûtume des Papes de donner des Fleurs d'or aux Princes, 403
Coûtume utile aux Moines d'Espagne, 182
Mad. de Crécy, 334
M. de Créqui, 159. 160
Cri des Comtes d'Anjou, 328. 329
Criminel, 10. 11
Critique, 1. 2. 3. 4. 103. 121. 126. 127. 128. 133. 189. 190. 277. 278.
Critique de l'Histoire du Calvinisme, 22
La Croix du Maine, 106. 107
M. Cujas, 66. 127. 128. 153
Culte des Pharisiens, 175
Curé habile à table, 233
Curez en différend, 279
Curé de Village, 367

M. DAcier, 283
S. Damase Pape, 139. 220
Dambreville, 318
Dame condamnée à une grosse amande, pour le jeu, 335
Une Dame attaquée prie M. Ménage

ge

ge de faire des vers pour sa défense, 159
Danseurs de Corde, 186
Dangerose, ou la belle-fille, 207
Le P. Daniel, 351
Dante, 38[illegible]
Dépenses superfluës, 194
M. Descartes, 9. 10.
Descente au sujet d'un trou, 246
Déserteur justifié, 182
Desnoyers, 46
M. Despreaux, Explication de quelques endroits de son Lutrin. 8. 9. Confond des Jesuites. 301
Devise d'un cocu, 6
Devise de Mad. Royale, 218
Devise du Roi, 218
Diable pris pour surnom, 137. 138
Dictionaire de la basse Latinité, 33
Dictionaire de Rimes. 204. 205
Differences entre les Jesuites & les autres Religieux, 40
Diogene Laërce, 371. 388 Endroit de cet Auteur restitué, 372. 373
Disgrace, 202. Arrivée à un vieillard, 396
Dispenses pour les Mariages, quand & par qui données pour la premiere fois, 119
Disputes aux Actes publics, 17. 146
Dis-

Dispute pour le pas entre les Maréchaux de France & les Ducs & Pairs, 42
Distique de Catulle, 134
Distique sur la mort de M. de Bellievre, 210
Sur les horloges de sable, 209
Dom Quixote, par qui traduit, 7
Donations à l'Eglise, 150. 151
Dorat, Poëte, 188
M. Doujat, 290
Doyens ruraux, 324
Droit de Mitre donné aux Abbez de Clugny, 402
Droit. Premiers Prof. en Droit, 291. 292
M. Dubois, 351
Ducs & Pairs, 42. 43
Duel à la place Royale, 180

ECriture Sainte, n'étoit point citée autrefois dans les disputes, 206
Eglises anciennement bâties de bois, 313
M. le Comte d'Egmont, 199 200. 228
Elien. Endroit de cet Auteur corrigé, 373
Elizabeth Reine d'Angleterre, 335
Embrimium. Sa signification, 235
Ennemis, 289

On n'enterroit point autrefois dans les Eglises, 202. 203
Epigramme Grecque, 293
Epigrammes Latines. Sur le diferend de M. Arnauld & du P. Annat, 62. 63. Pour être mise au dessous du Portrait de M. Arnauld, 63. De Scaliger contre Muret, 90. De du Bellay sur un chien de bonne garde, 161. De Flaminius sur la mort de Savonarole, 172 De M. Ménage sur M. l'Abbé Regnier, 184. De M. de la Monnoye pour mettre au bas du Portrait de M. Vaillant, 185. Sur une femme qui avoit été mariée fort jeune, 190. De Martial, 238. 249 279. 280. 288. De Scaliger sur les Gascons, 275. Sur Venus armée, 278 De Béze, sur Marot, 280. De Sannazar, pour consoler une Princesse, 295. sur M. Colbert, 307.
Epigrammes Françoises Pour M. Arnauld, 63. Contre M. Arnauld, 64. De M. de Cailly, sur une petite chienne, 162. De M. Gombaud, 180. Du P. Senlecque, 248. De Marot, 279. 280. Contre Boyer, 312
Epi-

Epigramme Italienne, 162
Epigrammes de l'Anthologie traduites, 24
St Epiphane, 175
Epitaphe d'un grand parleur, 198. De Colas, par M. Gombaud, 206. De du Tusseau, par des Alleux, 317. De Mad. de Montbazon par Mad. de Crecy, 334
Epitaphe Latine de Sannazar par Bembo, 384 d'Erasme. 399
Epitaphe Italienne de Mad. de Montbazon par M. l'Abbé Regnier, 335
Epreuves de diverses sortes, pour prouver, ou découvrir la vérité, 221. 223
Erasme, 399
M. Errard, 65
Errata, 38. 39
M. d'Ervart, 218
Esprit en dedans, 54
M. de l'Estang, 19
Estienne (Henry & Robert) 97. 98
Estienne de Tournay, 94
M. de l'Estoille, 337. 338
M. d'Estrade, 336
Etymologies, 24
Evêques sans naissance, 130
Ce qu'il faut faire pour être Evêque, 170

Ce qui arriva à un Evêque en faisant sa visite, 364. 365
Exemplum, *Exemplar*, *&c.* 143. 144
Expression de Docteur, 64

FAbles de Phedre de Scheffer, 86
Les Facheux, Comedie de Moliere, 13
Familles anciennes à la Cour & dans la Robbe, 270. & suiv.
M. Farot, 14[illegible]
M. Faure, 387
Fautes d'impression faites exprès, 38
Faute dans Varillas, 282
M. l'Abbé Faydit, 294. 306. 307
Femmes bien-faites. 359
Sentimens des Anciens sur les Femmes, 360. Le lieu où elles paroissent avec plus d'éclat, 362
Femmes savantes de Moliere, 12
Fenestella, 102
M. Ferrand, 264
M. Ferrari, 357
M. le Maréchal de la Ferté, 43. 165 287
M. de la Feuillade, 335
M. le Févre, 80. & suiv.
M le Comte de Fiesque, 314
Fievre S. Valier. 96. 97
Fille peinte en Vierge donnée pour servir à une These, 18

Fille de M. Cujas, 66
Filles & femmes de Prêtres, 178
Flaminius Poëte, 171. 172
Flandres, patrimoine de Mars, 181
Fleuves, representez avec une barbe & sans barbe, 186
M. le Cardinal de la Forest, 125
Fortune, 31. 91
M. Foucher, 387. 388. 389
Fourmis volantes, 243
Foux, 115
François Premier, 288
François, leur prudence dans le gouvernement, 181
M. Fremont d'Ablancourt, 204
M. de Furetiere, 6. 63. 311. 340. 376
M. de Furstemberg, 94. 95

GAges de domestiques, 39
Gaguin, 239
Gand de senteur, préparé par trois Nations differentes, 78. 79
Garcillasso Poëte Espagnol, 57. 59
Gascons, 30. 275
Gazettes à la main, pleines de faussetez, 80
Genébrard, 279
Gens de Cour & de Robbe, 270
Gervais de Cantorbie, 202
Gibelin. Origine de ce nom, 178

M. Giraud, 122
Gloire, 201
M. Godeau, 198. 199. 337
M. Godefroy, 192
M. Gombaud, 180. 206. 299
Gomez Poëte, 70
Goveau Portugais, 383
Madem. de Gournay, 52. 53. 54
M. le Goux, 388
Grammaires des idées, 390
M. le Maréchal de Grammont, 45. 46. 87
Grands, grandeur, 184. 185. 346
Urbain Grandier accusé de magie. Son Histoire, 249. &c. 262
S. Gregoire le Grand, 103. 119
M. Grotius, 319. 320. Comment il sortit de prison, *ibid.* Il est auprès de la Reine de Suede, *ibid.* Il s'en retire, Marigny lui rend service, 321. Sa mort à Rostok, 322. Le P. Petau le croit Catholique & dit la Messe pour lui. *ibid.*
Mademoisel. Grotius, 323
Estienne Grudé, Poëte, 105. 106
François Grudé, 107
M. le Prince de Guemené, 41. 42. 242 395.
Gui en Latin, 206

M.

M. Guichard. 354
M. le Comte de Guiche. 6
M. Guiet, 95
M. le Duc de Guise, Claude de Lorraine, 44
M. le Duc de Guise, fils de Henry, 61

Haine, 121
Harangue d'un Député de Bretagne, 282
Harangue du bon faiseur, 398
Le P. Hardouin. 387
M. Heinsius, 328
M. Hennequin. 17. 375
Henry IV. 119. 146. 147. 218. Mene le Duc de Savoye au Parlement, 394
Heraclée, villes qui portent ce nom. 233
Hercule, honoré, 284
M. le Marquis de S. Heren de Montmorin, 308
Heritiere. Faire son ame heritiere, 182
Hildebert, Evêque du Mans, 109. 223
Histoire d'un Curé & d'un Sergent, 11. 12
Histoire d'un Concubinaire, 208
Histoire de la possession de Loudun, 251. & suiv. 262.
Histoire des Academiciens, 387. 388

M. de la Hoguette, 168
Honeste homme, 276
Gros homme, 290. Homme bien-fait 359
Homere, son éloge. 134. s'il a parlé des Juifs, 294
Horace, 134
Horloge extraordinaire, 239
Horloge de Sable, 239
Hospitalité, les Payens la pratiquoient mieux que les Chrétiens ne pratiquent la Charité, 69
Hôtes congediez, 397
M. Huet, son sentiment sur les Lettres de Scaliger, 276
Mad: la Maréchale d'Humiéres, 382
Huguenots,. 190. 191

JAmbon, contraire à la goute, 28
S. Jerôme, 219
Jesuites, maxime à leur occasion. 40
Jesuite sur un Vaisseau 267
Jeudi Saint, comment appellé, 356
S. Ignace comparé à César, 110
Ignorance d'un Ambassadeur d'Espagne, 323. 324
D'un Abbé. 375
Impromptu de Martial, 238
Inalberarsi, signification de ce mot. 386
In-

Indulgences, 401. 402.
Induti, ce que c'eſt. 395.
Ingratitude de la Patrie envers les grands hommes, 369
Injures, 167
Inſcriptions, 54.
Inſcription plaiſante donnée à une maiſon, 222
Inſcription maligne miſe à une Theſe, 18
Intendant de Province, 110
L'Intereſt eſt plus fort que la reconnoiſſance. 32
Jocundus, 276
Journées *pour* batailles. 228
Italien joüeur, 115
Judas Iſcariot. Opinions differentes ſur le lieu de ſa naiſſance, 230. 231
Juges des Eaux & Foreſts, 404
Juges défiez, 110
Jugement des ouvrages de Plutarque, 1 De Seneque, 1. 2
Jugement d'Horace ſur Plaute, 131
Jugement de Dieu ſur les Criminels, 11
Juglaris, Auteur d'un Eloge de Louis XIII. 238
Juifs. Si Homére a parlé des Juifs, 294
Jurieu, 23
Juſtinien, 291. 292. Ses Inſtitutes, 291

Juvenal, 202

P. L'Abbé, 235. 236
Lambert Muſicien, 226
Lambin. 243. 244. 245
M. de Lamoignon, 210
Langue Italienne, 358
Langues vivantes, 354
Langues d'Orient & d'Occident, 369
Langue grecque néceſſaire pour être ſavant, 34. 358
Langue dont on n'a pas l'uſage, il ne la faut jamais parler, 358
M. Languet, 91. 92
Laſcaris. *V.* d'Urfé.
Latin & Grec, 358. Temps auquel on a bien écrit en latin, 359
Laval, 206
Lavardin, 109
Mad. de Lavardin, 385
M. de Launay, 70. 359. 396. 398
M. de Launoy, 164. 165. 292. 293
P. Lauria. Son Hiſtoire, 71. 72. 73. 74
M. le Marquis de Leganez, 59
Lettres de Coſtar, 204. d'Heury IV. 218
Lettres en vers François, 303
Lettre latine de M. Petit à M. Ménage, 372
Belles Lettres, 148
Li-

Libelles, 167
Liberalité, 202
M. le Marquis de Liche, 341. 342
Lieux publics en Angleterre, 178
Linea Margaritarum; ce que c'est, 278
M. de Liniere, Poëte, 111
Lipse, 382
Lit de repos, 254
Livres, 274. 275. Gros Livre fort souvent mauvais. 275
Livre de Pierius Valerianus sur le malheur des gens de Lettres, 23
Livres des Anciens, 1. Trouvez, 100. 101. 102. Brûlez, 175. 176
Livres perdus de Ciceron, 100. 101. De Procope, 101. De Plutarque, 101. 102.
Livres de Devotion & de Galanterie, 274. 275
Livres supposez, 101. 102. Méchans Livres, 195
Livres restituez, 127. 128
Premier Livre latin imprimé en Irlande, 150
Livres dont on defend le debit 274
Livres ascétiques, ce que c'est, 266
Logique de l'Université, 176
Loix, 292
Lorris, 263
Loüanges du peuple, plus sensibles

que celles des autres hommes, 333.
Les femmes y ſont ſenſibles, *ibid.*
Hiſtoire d'un jeune Hollandois à ce ſujet, *ibid.*
Loüange d'Homére & de Sénéque, 134. 135
Loudun. Poſſeſſion de Loudun, 258
M. Loüet, 234. 235
S. Louïs, 169
Louis XIII. 151. 258
M. de Louvois, 378
Loyſel, 148
M. de Lully, 229. 230
M. l'Archevêque de Lyon, 61

M. Machaud, 111
M. Machiavel, 101
M. le Cardinal Madruce, 115
Madelaine confonduë avec la pecheresse, 103
M. Magliabecchi, 171
P. Maimbourg, 121
Mains gâtées par les goutes. 61
Maiſons anciennes. *V.* Familles.
Mal François, 78
Maladies Epidémiques, 133. 134
Le P. Malebranche. 390
M. Malherbe, 247. 375
Malheurs, 246
Malheureux, 247

S.

S. Malo. Ses differens noms, 236. 237
Marchand sur mer. 400
Marchia, ce qu'il signifie, 312
Mari surpris avec la Demoiselle de sa femme, 225
Mariages, à quel degré permis, 119
Mariage des Grands, 185
Mariage des Prêtres, 178
Marié. nouveau marié, 396
Marie de Médicis, 121
Marigny, 321
M. de Marolles, 19
Marot, 279. 280
Marquis, ce que ce mot signifioit autrefois, 313
Scévole de Sainte-Marthe, 213
S. Martial, 169. 170
Martial, 108. 136. 238. 246
Papirius Masso, 102
Mathieu Pâris. *V.* Pâris.
Prieur des Matras 142
Prince Maurice, 183
Mauvilain, Medecin de Moliere, 226
M. le Duc de Mazarin, 65
Médecins, 330. quand ils eurent la permission de se marier, *ibid.*
Melson. 121. 122
Mens bona, 382
Meretrix, 137
M. le Président de Mesmes, 211. 381

Métamorphoses d'Ovide en Rondeaux, 189
M. l'Evêque de Mets, 198
M. de Mezeray. 4
Miracles, 98. 99
M. le Moine, 17. 148
P. le Moine, 188
Moines punis, 183. 184
Môineries, 301
Moliére, 5. Explication de quelques endroits de ses Comedies. 12. 13
M. de Monbazon, 333. 334
M. de Monbrun Sous-carriere. 180
Aimé Monnet, 269
M. de la Monnoye, 185
Monnoye, Monnoyeurs, leur serment, leurs Privileges, 329. 330. 331 332
Mad. de Monpensier, 61
Jean de Montagu, 92. 93. 94
Montagne. 67. 184
Montmaur, Professeur, 193. 194
M. Morel, 355
M. Morus, 87
Mots. Bons Mots. D'un Malade à sa femme, 7. D'un Abbé, à un Comte, 15. De la Varenne au Chancelier de Bélievre, 21. De la Duchesse de Bar, au même la Varen-

renne. 22. De M. de Bautru, à la Reine, 26. Au Roi d'Espagne, 27. 28. Autre, 29. de l'Angely, à M. de Bautru, 29. Autre *ibid.* Autre au sujet d'un curedent, 30 Autres du même, 30 31. Du Maréchal de Bassompierre, à Mad. d'Aiguillon, 39. Autre au sujet des gages des domestiques, 140. De M. le Prince de Guemené, 41 42. 43. De M. l'Abbé de la Victoire à M. de Boisrobert, 50. Autres de M. de Boisrobert, 52. De M. de Benserade, 54. 55. Du Marquis de Leganez, 59. D'un Archevêque à son Coadjuteur, 61. 62. D'un Ambassadeur de Hollande, 64. Autre au sujet d'un Sermon, 64. 65. Autre au sujet de la Comete, 67. Autre au sujet de la priere. *ibid.* De R. Estienne à M. de Thou, 97. De feuë Mademoiselle d'Orleans, 120. D'un Paysan à un Avocat, 125. Du Prieur des Matras, 142. Du Cardinal du Perron à Henri IV. 143. De M. le Prince en voyant le Predicateur, 155. D'un malade à son Confesseur, 163. De M. Bertier à M. de Bourlemont, 163. 164.
Du

Du P. André, 165. Du Prince Maurice, 183. D'un Avocat au sujet d'une Cause renvoyée, 196. Du Prince d'Orange au Comte d'Egmont, 199. 200. Du Comte de la Riviere, 212. De Cicéron à Verrès, *ibid.* De M. d'Ervart à M. Servien, 219. D'une Dame à son mari qui caressoit sa Demoiselle, 225. Du Comte d'Egmont à Philippe II. 228. D'un Chanoine, 232. D'un Marguillier en parlant de son Curé 233. Autre, 234. De la Reine Christine 240. 241. De M Ferrand, 264. D'un Jesuite sur un Vaisseau, 267. D'un Evêque de la Rochelle, 270. De Bacon sur les avares. 296. D'un François à un Espagnol, 299. 300. De M. le Prince, 315. 317. D'un Prince à une Dame, 370. De M. de Vivonne à un Garde, 380. De M. de Coulange, 384

Mots François mal rendus en latin, 96

Mouton d'Espagne, 78

M. Muret, 68. 90

Muses, Vierges, la raison, 59

Naï-

NAïveté d'une fille au sujet d'un curedent, 38. D'un Bedeau, 65.
M. Nanteuil, 161
Nativité: Recueil de Nativitez, 153
Necessité de l'amour divin, 301
Nepos, sa signification, 191. 192. 193.
Noms de l'Ancienne Rome donnez pour noms de Baptême, 315. 316
Les Noms n'étoient point héréditaires, 307
Noms semblables donnez à plusieurs Villes différentes, 233. 234
Noms changez, 285
Une infinité de choses manquent de noms. 88
Nôtre-Dame du Chesne, 105. 106
M. le Président de Novion, 210
M. Nublé, 127. 129. 173.
Nyctalopie, 134

M. OGier, 77
Oiseaux mangez en Carême, 19
M. Ondedei, Evêque de Fréjus, 209
Opéra. Auteur des Opéra, 156. D'où ils nous viennent, 158. 159
Opéra difficile, 156. 157
Oppien, 56
P. d'Orange (Guillaume I.) 199

Or-

Ordonnance ingenieuse d'un Médecin, 51
Origine de la Langue Italienne, 351
Origine de la Langue Françoise, 352
Origines de quelques Mots, 355. 356. 357
M. le Duc d'Orleans (Gaston) 120
Mademoiselle d'Orleans, *ibid.*
François Ory, Docteur en Droit, 269
Ses disputes contre Mérille, *ibid.*
Il a fait quelques Traitez de Droit, 270.
Ovide, 116. 117
Madem. d'Outrelaisse, 226
D'Ouville, 49
Ouvrages où tout le monde prend part, 136
Ouvrages Lipogrammatiques, 201. 202.
Ouvrage supposé. *V.* Livres
Oye. Petite Oye en Latin, 212

P. Explication de quatre P. mis au dessus d'une Porte. 149
Paix de l'Eglise en 1668. 62
Palais Barberin, comment appellé, 212
Pallium, à quoy il sert, 75
Panegyrique difficile, 60. 155
Papes. Puissance des Papes, 139
Mat-

Mathieu Paris Anglois, 98. 99
Paris. 399
Parlement, ce que c'étoit dans les premiers temps, 272
Parlement de Paris, 273
Parlement d'Angleterre, 274
Parleur, grands Parleurs, 196. 197. 198
Particularitez de la Touraine, 232. De la Ville de Riom, 305. 306. 307. De la Maison de Montmorin, 308. 309. 310. De quelques familles d'Auvergne, 305. 306
M. Pasquier, 132. 133
Pasquinade, 212
Passeport d'amour, 226
M. Passerat, 386
M. Patin, 363
M. Patru, 19. 174
Payens accusent les Chrêtiens, 18
Pays bon pour naître, vivre, & mourir, 77
Paysan consulte un Avocat, 125
M. Peaucelier, 64
Peinturer, 124
M. Pelisson, 80. 89
Pénitence publique d'un mari pour sa femme, 69
Pensées difficiles à exprimer, 160
Pensées de Séneque, 168. 194

Pensées de Voiture sur les loüanges, 333
Pensées brusques, 234
Pensées sur les malheurs, 246. Sur les malheureux, 247. Sur les amours de Narcisse, 278
Perdrix rouges, 107
Peres Grecs difficiles, 34
M. de la Pereyre Auteur des *Préadamites* 40
M. du Périer, 24. 25. 57. 116. 205. 206. 361
Peripatetisme. 176
Perpetuité de la Foy, 64
M. Perrault, 4. 5.
M. le Cardinal du Perron, 143. 197. 238
Perroniana, 385
Perruques chez les Anciens, 248
Le Pere Petau, 322
M. Petit, 371
M. Petitpied, 396
Petrarque, 336
Petronille prem. Abbesse de Fontevrault, 401
M. Peyrarede, 210
Philarque, *Phyllarque*, & *Phylarque*. Explication differente de ces trois mots, 370
Philelphe, 100
Phi-

Philippe II. 6. 48. 228
Philothée, masculin & féminin, 119
Phryné courtisanne, adresse dont elle se servit pour avoir deux des plus beaux tableaux de Protogene. 220. 221
Pinci & Pincius, 403
Pindare, 34
Plagiaires, 100. 101. 102
Plaideur, 149
Les Plaideurs, Comédie, 14
Plaisanterie d'un Avocat en plaidant. 246
Platon, 141
Pline, son sentiment sur l'immortalité de l'Ame, 76. Sur les fléches, 77
Plutarque, 1. 247
Poëme de *la Pucelle*, 44
Poëmes se lisoient publiquement, 58
Poëtes, 56. 57
Poëta Regius. Ce que c'est. 115
Pontifes Asiarques, 212
Porphyrogennete, 121
Possession de Loudun, 251 &c.
Poulardes, 107. 108
Poules blanches de Barbarie, 107
Le Chancelier Poyet, 132. 288
Préadamites, 40. 41
Prédicateur à Beauvais, 397
Pré-

Prédicateurs, 65. 148. 155
Prédictions d'un combat dans le Palatinat, 221
Préface de M. Chapelain sur l'Adone, 350
Prêtres ignorans reçus, 62
Prélat malade, 376
Feu M. le Prince, 110. 154. 315. 316. 317.
Princes & Grands, bons & méchans, 215
Premier Prince étranger fait Duc en France, 44
Procès. Comment ils se faisoient dans le XI. siécle. 338. 339
Procureur du Roi du Châtelet, 98
Professeur en Droit à Béryte, &c. 291. 292.
Protogene Peintre célébre, 220
Proverbes, 31. 214. 215.
M. du Puy, 284

M. QUillet, 139. 140. 141
M. Quinault, 4. 155. 156
Quintilien, 2. 102

RAbelais, 195
M. de Racan. 52. 53. 54. 142
M. Racine, explication de quelques endroits de ses Plaideurs. 15
Rail-

Raillerie, sert quelquefois à persuader de grandes véritez, 301. 302.
Mad. la Marquise de Rambouillet, 225. 337. 338
M. le Président Ranconnet, 68
M. l'Abbé de S. Real, 126
Recteurs. Voyez *Coûtume.*
Recueil de Nativitez, 153
Recueil de Vaudevilles, à quoy bon, 222.
Reglemens de Caliste II, 400. 401
Reglemens d'Urbain II, 401. 402.
M. l'Abbé Regnier, 184. 335
Le Poëte Regnier, 115
Remarques sur la Langue Françoise, 347. & suiv.
Remarques sur Virgile, 351.
Remarques sur Horace, 283.
Remercier, difficile. 88
Réponse d'un Seigneur que l'on exhortoit à la mort, 7. D'un Ambassadeur de Hollande, 64. D'une Paysanne à son Evêque, 364. D'un Marguillier, au même, 365. D'un Curé à son Seigneur, 367. D'un Paysan à son Confesseur, 368
Réponse ingénieuse d'un Curé à un beau discours latin, 368. D'un Pénitent à son Confesseur, 371.

A une harangue d'un Recteur, 382.
Ressemblance, 242
M. le Cardinal de Rets, 222. 286. 394.
M. le Duc de Rets, 43.
M. Richelet, 204. 205
Richesse font l'honnête homme & la bonne reputation, 31. 32
M. le Cardinal de Richelieu, 45. 46. 47. 71
M. de Rieux, 164
M. Rigault, 353
Rinucini Auteur des Opéra 158. 159
Rire de mauvaise grace, 179
Le Comte de la Riviere, 211. 213
Rochefoucaut (de la) Lettre de Compliment que le Roi vouloit lui écrire sur la charge de Grand Veneur qu'il lui avoit donné. 91
M. l'Evêque de la Rochelle, 270
Mr. le Chevalier de Rohan. 66
Rondeau de Deucalion & Pyrrha, 189.
Rondeau de M. de Voiture, copié, 211
Ronsard, Poëte, 68
M. de la Roque, 404
M. de Roquelaure, 26
M. le Président Rose, 91
M.

M. l'Archevêque de Roüen, 62
M. le Marquis de Rouville; 102
René de la Rouvraye de Bressaut, 151. 152
M. du Ryer, 289

SAbeuil, Poëte François, 297. Une chanson de lui, 297. 298
M. Sachot, 59. 65
Saillies de devant & de derriere, 211
Saint. Premier Saint Canonizé, 169
Saint representez portans leurs têtes, 277
M. Salmonet, 222
Saltimbanques, 186
Sannazar, Poëte, 295. 384. Son Epitaphe par le Bembo, 384
M. de Santeuil, 340. 346
M. Sarazin, 122. 123
Satisfaction faite en mourant, 163
Satyre. S'il faut répondre aux Satyres, 129
M. de Saumaise, 135
Savonarole, 172
M. le Duc de Savoye, 202. 394
Jule Scaliger, 275. 386. Son sentiment sur l'Ode, 276. Son Precepteur, *ibid.*
Joseph Scaliger, 90. 312. 382
M. Scaron, 172. 173. 174

Scheffer. Ses Fables de Phedre, 86
M. le Maréchal de Schomberg, 212
Mademoiselle de Schomberg Hautefort, 385. 386
Sciences dont on ne peut écrire d'une maniere fleurie, 225
Secret pour faire des perles, 120
M. le Chancelier Séguier, 210. 275
Mad. de Seignelay, 194
Seigneur de Village recommandé au Prône, 241
Seigneur malade à l'extremité, 7
Sénéque, 1. 2. 135. 168. 194. 247. 285, 351
Le P. Senlecque, 248
Serment de fidelité, 325. 326
Sermon d'un Capucin 51. 52
M. Servien, 218. 219
Servite disant la Messe, 167
Mad. de Sevigny, 155. 385
Sidonius Apollinaris, 6
M. le Chancelier Sillery, 116
M. Simon, 148
Le Pere Sirmond, 188. 198
Dominico Soccó, 102
Societé Royale de Londres, 323
Socrate Historien. 19
Sonnet de Richard, 298. 299
M. de Soyecourt. 13
Spinosa, 16
Sta-

Statuës mutilées, 65. Statuë de marbre, 314. Statuë equestre. 315
Strada, 181
Marguerite Stuart, 130
Suisses, 212
M.r le Duc de Sully, 146. 147
Summa Dei-paræ, 281
Mad. la Comtesse de la Suze, 385
Synesius. 33

TAble de Livre. Table de grand Seigneur 398
Tables Alphonsines, 149
Tacite, aplication d'un passage de cet Historien au Chevalier de Rohan. 66
M. l'Abbé Tallemant, 55. 111
Le Tasse, 3. 130
Temps pour acheter des Livres, 38
Terence expliqué, 215. 216
Terre venduë, & pourquoy, 268
Tertullien, 99
Testament Politique du Card. de Richelieu, 47. 48
Théodulphe Evêque d'Orleans, 129
Theophile Poëte, 88. 89
Théophraste, 176
M. de Thou, 96. 97
Tite-Live, 102
Tourterelles, 386

Traduction de Dom Quixote; 7
Bonne Traduction difficile, 19
Traduction d'un Passage de S. Paul, 363
M. de Tréville, 34
George du Tronchay, Poëte François, 303
M. de Turenne, 221. 340
Turpificatus, 33
Tyrans, 285

M. VAillant, 185. 186
Valets devant, ou après leurs Maîtres; 135
M. de Valois (Hadrien) 264
Vanité, 284. 285
M. de Vardes 85
La Varenne, 20. 21
M. de Varillas, 205. 280. 282. 387
François Vatable. 113
Le Pere Vavasseur, 174
Vaudevilles, 222
M. de Vaugelas, 350
M. la Motte-le-Vayer, 350
Veau d'Italie, 78
Velleius Paterculus, éloge qu'il donne à Homere. 134. 135
Vengeance d'une Maîtresse contre son Amant, qui avoit fait des Satires contre-elle, 365. 366. 367
Ve-

Venus armée. 278
P. Verjus, 87. 88
Vers. Sentiment sur les Vers, 213. 214. 215. 286
Vers & l'amour, contraires aux vieillards. 214. Vers Rhopaliques, *ibid.* Vers Leonins, *ibid.* Vers de Théophile contre S. Amant. 88. De M. Despreaux, non imprimez, 111. Du Tasse, 130. De Quinaut sur l'Opéra, 156. 157. Réponse, 157. 158. Contre un grand parleur, 196. Sur un fils uuique, 206. Sur les malheurs, 247. Vers en vieux langage, 263. 268. Sur la guirlande de Julie, 337. 338. Sous le Portrait de M. Furetiere, 340. Sur la mort de M. de Louvois. 374. Sur M. le Duc de Beauvilliers, *ibid.* Sur le Discours du P. d'Orange à la Haye, 377
Vespres en Musique, 42. 43
Vestales, 179. 180
M. l'Abbé de la Victoire, 50. 386
Vies de Plutarque, 111
Vieillesse, 216. 217. 286
Villa Litida, ce que c'est. 215
Vin conservé dans des calebasses, 219
Virgo. Sa signification chez les Anciens, 362

M. le Duc de Virtemberg, 87
M. de Vivonne, 380
L'Université, 45
Vœu de M. de Munster, 380
M. de Voiture, 181. 191. 352. 333
Urbain II. Pape, 401
M. M. d'Urfé, 170
Usserius, 150
M. d'Usez, 240

S. François XAvier comparé à Alexandre. 110

YVes de Chartres, 118

FIN.

00098025

Digitized with financial assistance from
Government of Maharashtra
on 30 January, 2020